



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN D'ANNONAY**  
**Château de la Lombardière**  
**07430 Davézieux**

**Études et animation de la concertation pour la définition  
des enjeux des territoires du SCoT du Bassin d'Annonay  
et du futur SCoT fusionné avec les Rives du Rhône**



Version 1 du rapport final - Diagnostic stratégique territorial

**17 novembre 2011**

**Les consultants :**

Jacques de Bussy - LDA

Valérie Dejour - LDA

Carole Rappillard – *Etudes Actions*

Christophe Miguet, Morgane Piquer & Julien Trincaz – *Mona Lisa*

Marine Morain et Claire Thiollier – *Arbor&sens*

Tél : + (33) 4 78 86 09 71

Fax : + (33) 4 78 50 27 73

E-mail : [j.debussy@ldaconseil.fr](mailto:j.debussy@ldaconseil.fr)

Site Internet : [www.lda-conseil.fr](http://www.lda-conseil.fr)

SIÈGE SOCIAL : 7, LE CREST – 38960 SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY - FRANCE

SARL AU CAPITAL DE 7 100 EUROS – N° S IRET : 47884655300012

# Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
...1. LE BASSIN D'ANNONAY .....	6
1.1. <i>Un territoire à caractère rural de 51 680 habitants avec la ville d'Annonay comme véritable entité urbaine structurante du Bassin .....</i>	8
...2. LA DÉMARCHE ENGAGÉE .....	9
<b>CHAPITRE 1 – HABITER ET VIVRE DANS LE BASSIN D'ANNONAY .....</b>	<b>12</b>
...1. UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE QUI SE CONFIRME SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN D'ANNONAY.....	12
1.1. <i>Une accélération de la croissance depuis 2000 liée à une forte augmentation du solde migratoire.....</i>	13
1.2. <i>Une situation contrastée à l'intérieur du Bassin entre la vallée du Rhône, le Plateau et la Montagne et entre Annonay et les communes périphériques.....</i>	14
1.3. <i>Une population équilibrée en termes d'âges.....</i>	18
1.4. <i>Des indicateurs socio-économiques plutôt plus favorables que dans le reste du département.....</i>	18
1.5. <i>En synthèse ... sur les dynamiques démographiques.....</i>	19
1.6. <i>Habitat –logement : des besoins de diversification du parc et une spécialisation socio spatiale particulièrement marquée .....</i>	20
1.7. <i>Une diversité insuffisante du parc concernant certains produits, y compris à Annonay qui assume pourtant la diversité de l'offre en logements à l'intérieur du bassin.....</i>	23
1.8. <i>Une construction neuve qui excède les besoins internes et s'accompagne d'un délaissement du parc ancien.....</i>	26
1.9. <i>Des enjeux très ciblés sur la valorisation des parcs anciens, publics et privés .....</i>	30
1.10. <i>En synthèse ... sur l'habitat-logement .....</i>	33
...2. L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS : UN TERRITOIRE RURAL BÉNÉFICIAIRE DE 2 PÔLES MAJEURS, LA VILLE D'ANNONAY AVEC SA COURONNE, ET LA VALLÉE DU RHÔNE .....	34
2.1. <i>Le Bassin d'Annonay reste un territoire rural hiérarchisé .....</i>	36
2.2. <i>Une répartition globale de l'enseignement encore satisfaisante.....</i>	36
2.3. <i>Un nombre important d'équipements sportifs et de loisirs sur le Bassin mais une forte disparité dans la répartition territoriale .....</i>	38
2.4. <i>Des services de santé et des équipements pour les personnes âgées très présents et bien répartis .....</i>	38
2.5. <i>Un déséquilibre Est/Ouest.....</i>	40
2.6. <i>Un développement important des services notamment à destination des personnes.....</i>	40
2.7. <i>En synthèse ... sur les équipements et services.....</i>	41
...3. UNE DENSITÉ COMMERCIALE SATISFAISANTE AVEC UNE ARMATURE COMMERCIALE CONCENTRÉE AUTOUR DE DEUX PÔLES, L'UN AU SEIN DU BASSIN, L'AUTRE EN PÉRIPHÉRIE .....	42
3.1. <i>Des pratiques territoriales multiples, liées à la fois au relief, au caractère rural du Bassin et à l'attraction de deux pôles principaux .....</i>	45
3.2. <i>La proximité reste le premier moteur de fréquentation des commerces par les ménages .....</i>	47
3.3. <i>Un pôle commercial fortement dimensionné sur Annonay avec une zone de chalandise importante .....</i>	48
3.4. <i>Une érosion importante de la fréquentation dans le centre ville d'Annonay et en parallèle une légère progression de la zone commerciale de Davézieux.....</i>	51
3.5. <i>Un environnement commercial concurrentiel et dense .....</i>	51
3.6. <i>Les deux pôles d'attraction du Bassin : Annonay-Davézieux et Salaise/Sanne .....</i>	53
3.7. <i>En synthèse ... sur l'armature commerciale.....</i>	55

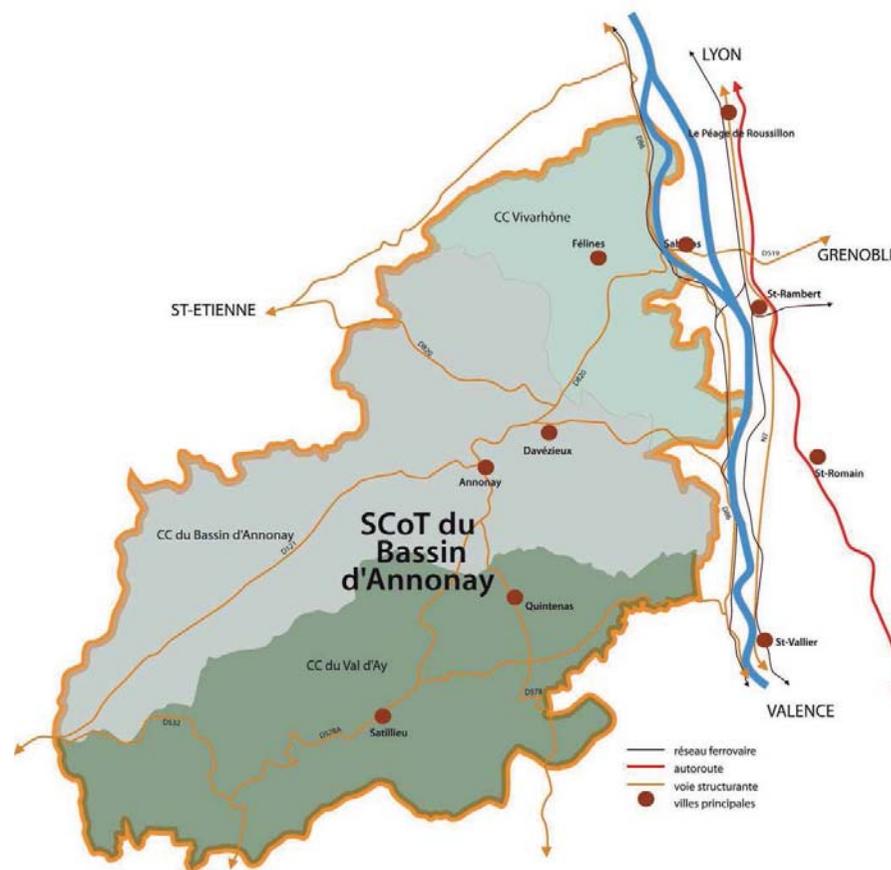
3.8. ANNEXES .....	56
<b>CHAPITRE 2 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>57</b>
...1. UNE CONSOMMATION FONCIÈRE URBAINE QUI S'ACCÉLÈRE.....	57
1.1. Les surfaces urbanisées ont doublé entre 1980 et aujourd'hui !.....	57
1.2. Un phénomène d'étalement urbain au cours de ces 20 dernières années.....	60
1.3. En synthèse ... sur la consommation foncière urbaine.....	63
...2. UNE CONSOMMATION CROISSANTE ET IMPORTANTE DU FONCIER AGRICOLE LIÉE À L'URBANISATION ET À LA PRESSION EXTÉRIEURE .....	64
...3. L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE, FORMES URBAINES ET MAILLAGE DU TERRITOIRE.....	69
3.1. Un pôle aggloméré et des bourgs ruraux de proximité.....	69
3.2. Un double phénomène de périurbanisation.....	71
3.3. Une agglomération en voie de transformation.....	75
3.4. Pôles ruraux et villages, une mutation rurale en marche ?.....	78
3.5. Des enjeux de « recentrement » et de gestion de l'espace .....	81
3.6. En synthèse ... sur l'armature urbaine .....	82
...4. MOBILITÉS EXTERNES ET INTERNES DU TERRITOIRE .....	84
4.1. L'accessibilité externe, une situation d'enclavement ? .....	84
4.2. La mobilité interne : des déplacements 100% routiers.....	95
4.3. Des enjeux de mobilité .....	100
4.4. En synthèse ... sur la question des mobilités et de l'accessibilité.....	101
4.5. ANNEXES .....	103
<b>CHAPITRE 3 – DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DU BASSIN D'ANNONAY .....</b>	<b>104</b>
...1. LA POPULATION ACTIVE .....	104
1.1. Une progression sensible : porteuse de potentialité .....	104
1.2. Des évolutions marquées par catégorie socio-professionnelle : des signes de mutation profonde.....	104
1.3. La structure par âge de la population active : un potentiel actif plus âgé que sur Rhône-Alpes .....	106
1.4. Un taux d'activité globale assez soutenu : signe d'une assez bonne employabilité.....	106
1.5. S'agissant de l'activité selon l'appartenance sexuelle : des actives féminines en moins bonne posture dans l'économie locale .....	107
1.6. Le marché du travail : la réduction de l'outil de production conduit à un élargissement du marché du travail.....	108
1.7. Synthèse ... sur la population active .....	110
...2. L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DU SCOT .....	111
2.1. Une quasi stagnation de l'emploi.....	111
2.2. La répartition d'emploi sur le territoire : une faible densité.....	112
2.3. La structure des emplois par CSP : la marque d'une activité de production .....	114
2.4. L'emploi à travers les grandes activités : des profils spécifiques à chaque EPCI, une identité distincte de la moyenne régionale.....	116
2.5. Zoom sur les tendances des effectifs entre 2000 et 2009, par grands secteurs d'activités industrielles ( source Unedic).....	117

2.6. L'approche de l'emploi par commune : une évolution de l'emploi entre 1999 et 2008 sur le Bassin d'Annonay porteuse de contrastes : .....	118
2.7. synthèse ... sur l'emploi .....	121
<b>...3. LE TISSU ÉCONOMIQUE DU BASSIN D'ANNONAY .....</b>	<b>122</b>
3.1. Un tissu important et des entreprises de petite taille : .....	122
3.2. Une forte concentration géographique du tissu : .....	122
3.3. Analyse du tissu, par activité et par taille : des petits établissements nombreux et à prendre en compte.....	124
<b>...4. L'OFFRE ÉCONOMIQUE LOCALE.....</b>	<b>127</b>
4.1. Le foncier disponible.....	127
4.2. la création d'entreprise .....	128
4.3. Une démarche très volontariste pour couvrir l'ensemble de l'Ardèche en haut et très haut débit.....	129
4.4. synthèse de l'analyse du tissu d'entreprises.....	130
<b>...5. ANALYSE DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS, COMPARAISON RIVE DROITE / RIVE GAUCHE.....</b>	<b>131</b>
<b>...6. UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE, DYNAMIQUE MAIS DE PLUS EN PLUS FRAGILISÉE PAR LA PRESSION URBAINE .....</b>	<b>135</b>
6.1. Une agriculture diversifiée, avec des orientations agricoles différenciées selon les secteurs.....	136
6.2. Le marché de l'espace rural : un marché agricole qui recule de façon constante en surface .....	142
6.3. Des potentialités de valorisation qui se conjuguent à de fortes inquiétudes sur le devenir de l'agriculture .....	144
6.4. En synthèse ... sur l'activité agricole .....	148
<b>...7. UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE ENCORE MARGINALE AVEC UNE VOCATION ESSENTIELLEMENT DE LOISIRS ET DE PROXIMITÉ .....</b>	<b>149</b>
7.1. Des atouts évidents .....	149
7.2. Une activité vécue comme complémentaire voire marginale .....	150
7.3. En synthèse ... sur l'activité de tourisme.....	153
<b>CHAPITRE 4 : CADRE DE VIE ET QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU BASSIN D'ANNONAY .....</b>	<b>154</b>
<b>...1. MILIEUX &amp; PAYSAGES.....</b>	<b>154</b>
1.1. Limites physiques du territoire .....	154
1.2. Paysages.....	156
1.3. En synthèse ... sur les paysages et cadre de vie.....	177
<b>...2. LE PATRIMOINE NATUREL.....</b>	<b>179</b>
2.1. Les espaces naturels.....	179
2.2. Les fonctionnalités écologiques.....	189
<b>...3. LA RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>195</b>
3.1. Les eaux superficielles .....	195
3.2. Les eaux souterraines.....	197
3.3. Les politiques publiques en cours (Contexte réglementaire).....	197
3.4. L'alimentation en eau potable .....	198

3.5. L'assainissement des eaux usées.....	204
3.6. La gestion des eaux de pluie.....	206
...4. LA RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE.....	207
4.1. La production d'énergie .....	207
4.2. La consommation d'énergie.....	211
4.3. Les émissions de Gaz à Effet de Serre.....	212
...5. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE.....	215
5.1. Potentialités .....	215
...6. L'AIR .....	218
6.1. La qualité de l'air.....	218
6.2. Inventaire des émissions de polluants.....	218
...7. LES SOLS.....	219
7.1. L'exploitation des carrières .....	219
7.2. La pollution des sols .....	219
...8. LES RISQUES.....	220
8.1. Risques naturels .....	220
8.2. 21.2 Risques technologiques .....	225
8.3. Nuisances et cadre de vie.....	230
...9. ANNEXES.....	238
9.1. Bibliographie & webographie.....	238
9.2. Tableaux complémentaires .....	241

# INTRODUCTION

## ...1. LE BASSIN D'ANNONAY



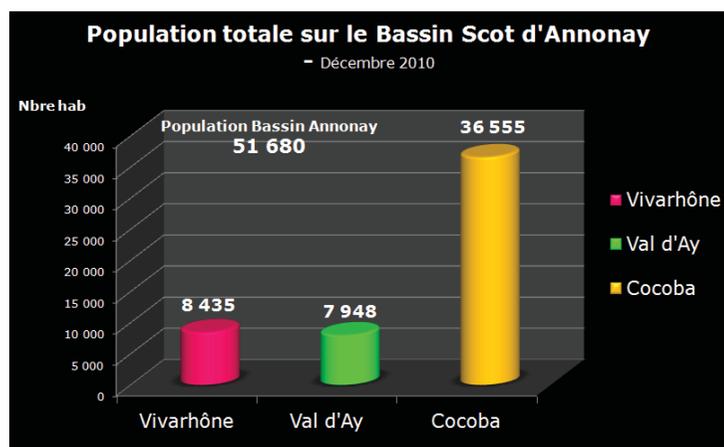
- ❖ Un territoire porteur d'identité, remarquable par ses paysages, son image, son organisation
- ❖ Un territoire aux franges de l'espace métropolitain lyonnais
- ❖ Une certaine insularité montagnaise qui rejoint le continent « rhodanien » par des passages étroits
- ❖ Une quête de renouvellement économique dans un système économique en pleine mutation
- ❖ Une dynamique démographique spécifique et en décalage avec ses voisins drômois, ligériens et rhodaniens
- ❖ De réelles fonctions de centralités pour une zone de chalandise élargie
- ❖ 3 intercommunalités aux profils distincts et probablement peu convergents

## 1.1. UN TERRITOIRE À CARACTÈRE RURAL DE 51 680 HABITANTS AVEC LA VILLE D'ANNONAY COMME VÉRITABLE ENTITÉ URBAINE STRUCTURANTE DU BASSIN

Le territoire étudié dans ce diagnostic est appelé « Bassin d'Annonay » par l'ensemble des acteurs. Il désigne le périmètre du Scot actuel.

Ce Bassin recouvre trois communautés de communes et 36 communes, aux profils distincts voire contrastés. Val d'Ay n'est pas intégrée en totalité dans ce périmètre :

- La Communauté de Communes du Bassin d'Annonay = 16 communes
- La Communauté de Communes du Val D'Ay = 9 communes (sur les 10 communes de la CC)
- La Communauté de Communes du Vivarhône = 11 communes



Population totale		Emplois		Densité Hab/km <sup>2</sup>	
1982	2007	1999	2007	1982	2007
44 674	53 210	19 503	20 045	87	104

Sur les 36 communes, seules 5 dépassent les 2000 habitants.

La densité de population moyenne s'élève à 115 habitants/km<sup>2</sup>, proche de la densité à l'échelle de la région Rhône-Alpes (138 hab/km<sup>2</sup>), et largement supérieure à la densité ardéchoise (56 hab/km<sup>2</sup>). Les densités de population sur le Bassin d'Annonay reflètent le caractère à double vitesse de ce territoire avec des densités de population importantes à l'est, et de faibles densités à l'ouest, avec des communes qui voient en général leur population augmenter moins rapidement.

Au sein de ce Bassin, la ville d'Annonay regroupe plus de 17 000 habitants.

Le territoire fait partie du Pays Ardèche Verte, qui pour mémoire, rassemble 78 600 habitants.

## Le Scot du Bassin d'Annonay

Les communautés de communes de Vivarhône et du Bassin d'Annonay ont la compétence SCOT, contrairement à la communauté de communes du Val d'Ay. Cette dernière est un EPCI à durée déterminée qui prend fin au 31/12/2011.

Le Bassin d'Annonay est limitrophe du SCOT Sud-Loire et de celui des Rives du Rhône en cours de validation et fonctionnant autour des pôles de Roussillon et Vienne.

Un SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) a été défini en 1975. Le schéma directeur a été approuvé en 2002. Il comprenait alors 48 communes et 56°074 habitants. Une modification de ce Schéma Directeur ayant valeur de SCoT a été effectuée en 2002 en réduisant le périmètre de 48 communes aux 36 communes actuelles (2004). En 2009 une prescription de révision du SD et d'élaboration du Scot a été formulée.

C'est le syndicat mixte du Bassin d'Annonay qui est porteur du schéma directeur valant SCoT approuvé en mars 2002 et de cette démarche de révision, sachant que le schéma approuvé de 2002 sera caduque en mars 2012.

## ...2. LA DÉMARCHE ENGAGÉE

### Les objectifs initiaux

Après avoir connu différents découpages géographiques, le Scot du Bassin d'Annonay s'engage dans une démarche radicalement nouvelle qui va marquer une étape importante dans la dynamique locale.

Le Bassin d'Annonay a construit son projet au sein de plusieurs périmètres institutionnels :

- Le CDDRA Ardèche Verte qui conjugue un enjeu urbain autour d'Annonay et un enjeu rural sur une grande partie du territoire ;
- Au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay qui s'est efforcée d'organiser un territoire à taille critique pour structurer la dynamique Nord Ardèche, tout en ayant à arbitrer entre des concurrences vives mais aussi stimulantes entre les communes de Davézieux et d'Annonay ;
- Au sein des communautés de VivaRhône et du Val d'Ay qui se situent chacune sur des dynamiques distinctes, la première, véritable territoire du couloir Rhodanien, qui «s'affranchit » des appartenances géographiques ardéchoises, la seconde, beaucoup plus confrontée à des dynamiques rurales et de structuration de bourgs centres ;
- La commune d'Annonay, véritable espace de référence historique de ce bassin, a la fonction stabilisatrice du territoire. Elle est même temps confrontée à une nécessaire mutation urbaine et sociale, profonde, dont la réussite conditionnera la performance de l'ensemble ;
- Enfin, le Département qui joue un rôle important dans la structuration des espaces locaux.

Le Bassin d'Annonay, organisé autour de ces trois intercommunalités, est en ordre de marche. Il lui reste d'une part à produire un projet partagé et porteur : c'est l'enjeu de cette décision stratégique de rejoindre le Scot des Rives du Rhône et, d'autre part, à faire valoir ses spécificités au sein d'un projet du Rhône déjà clairement établi.

Pour engager cette réflexion, le Bassin d'Annonay a choisi d'approfondir le diagnostic de son territoire afin d'être en mesure d'identifier ses enjeux et d'être en capacité de définir ses objectifs de développement au préalable, ou a minima de façon concomitante à la procédure administrative de rapprochement avec le Scot Rives du Rhône. Ces premières conclusions sont indispensables pour mieux appréhender et plus fondamentalement permettre ce rapprochement avec un territoire qui a déjà une grande habitude de travail collégial sur ces thèmes et qui vient d'arrêter son SCoT.

La démarche a donc été définie et lancée fin 2010 autour d'une problématique « Etudes et animation de la concertation pour la définition des enjeux des territoires du SCoT du Bassin d'Annonay et du futur SCoT fusionné avec les Rives du Rhône. »

Des ajustements chemin -faisant

La démarche a connu des ajustements chemin-faisant au moment de la validation par l'ensemble des élus locaux des Rives du Rhône du document final de Scot. Il est alors apparu plus judicieux pour les élus de part et d'autre du Rhône d'attendre que la démarche d'élaboration de Scot du Bassin d'Annonay soit davantage formalisée pour lancer la réflexion sur une procédure éventuelle de fusion des 2 Scots. L'écart de temporalité et les efforts engagés des deux côtés du Rhône ont été jugés trop importants pour mener les deux démarches en parallèle.

Le travail de diagnostic a donc été recentré sur une démarche plus classique de préparation à l'élaboration du Scot du Bassin d'Annonay, avec une référence plus lointaine à une éventuelle fusion avec le Scot Rives du Rhône.

### **Le processus de travail mis en œuvre**

La démarche a démarré fin décembre 2010, par des ateliers de concertation avec les élus du Syndicat mixte.

La réalisation du diagnostic territorial constitue la première étape clé de l'élaboration d'un SCoT.

La vocation du diagnostic est de partager et faire partager une vision commune du territoire afin d'identifier et hiérarchiser les enjeux fondamentaux auxquels est confronté le territoire pour permettre de bâtir une stratégie globale de développement.

Les fondements de cette stratégie et ses déclinaisons opérationnelles devront être développés dans les deux autres documents constitutifs du SCoT, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

### **L'objectif du diagnostic territorial stratégique est de répondre à la question : où en est le Bassin d'Annonay ?**

Pour réaliser ce diagnostic territorial stratégique le Syndicat mixte du Bassin d'Annonay a volontairement choisi de mettre en place une démarche fortement mobilisatrice et concertée, centrée sur les principales problématiques du territoire.

Le pilotage opérationnel de la démarche s'est organisé en mobilisant au mieux les élus du Syndicat Mixte.

Dès le mois de décembre 2010, 4 ateliers participatifs ont réuni l'ensemble des élus du Syndicat Mixte afin de préparer la démarche et de sensibiliser les élus aux problématiques en jeu.

Les vice-présidents du Syndicat Mixte ont suivi de très près chaque étape de la démarche de concertation et d'élaboration du diagnostic. Ils ont été impliqués dans l'animation des ateliers de concertation de décembre 2010 à juillet 2011.

A côté de ces réunions, le bureau a été fortement sollicité pour travailler sur les propositions préparées avec les vice-présidents ou le groupe technique. Cette

organisation a permis de répondre chemin-faisant aux questions à traiter en priorité, de progresser collectivement et d'ajuster la démarche pour une meilleure appropriation par les élus, le Comité Syndical restant bien entendu l'instance de validation des décisions collectives.

Pour soutenir cette démarche sous une forme projet, le Syndicat Mixte a choisi dès le démarrage de la démarche de créer et mettre en place un groupe technique. Ce groupe a réuni les techniciens des 3 communautés de communes, un technicien du Scot Rives du Rhône et les personnes ressources du territoire, notamment les partenaires publics. Une relation étroite avec le Scot Rives du Rhône a facilité le suivi du projet de Scot Rives du Rhône, les échanges entre les élus des deux rives et conforté l'équipe technique du Syndicat Mixte Bassin d'Annonay.

### Les principales étapes de travail ont donc été :

- Les ateliers participatifs de décembre 2010 avec les élus du Syndicat Mixte
- L'élaboration du référentiel avec le groupe technique. L'objectif était de créer une base de données sur le Bassin d'Annonay, d'identifier et de qualifier les principales problématiques, de formaliser un plan de diagnostic
- Un inventaire important avait été effectué par le Syndicat Mixte du Bassin d'Annonay en amont de la démarche. C'est cet inventaire qui a servi de base de travail et qui a été alimenté au fur et à mesure
- Des ateliers de concertation élargis à l'ensemble des acteurs du territoire en Avril-Mai pour la présentation de l'état des lieux et son enrichissement ;
- Un séminaire de travail sur les problématiques et enjeux en juillet ;
- Une étape d'appropriation avec les élus du Syndicat Mixte à travers une lecture transversale du diagnostic et une formalisation collective des problématiques et enjeux ;

Ce sont l'ensemble de ces travaux qui ont nourri l'élaboration de ce diagnostic présenté ci-après.

### Organisation du rapport de Diagnostic

Le diagnostic du Bassin d'Annonay est organisé en 2 parties :

- 1° partie : 4 grands chapitres avec une entrée thématique :
  - . **Chapitre 1** : Habiter et Vivre dans le Bassin d'Annonay qui aborde les dynamiques démographiques, les questions relatives à l'habitat et au logement, l'offre de services et équipements, l'armature commerciale ;
  - . **Chapitre 2** : Organisation et fonctionnement du territoire qui traite des questions relatives à la consommation foncière, urbaine et agricole notamment, à l'armature urbaine, aux mobilités internes et externes, à l'accessibilité qui intègre le sujet des principales voies de communication dont les Technologies d'Information et de communication (TIC) ;
  - . **Chapitre 3** : Les dynamiques économiques autour des questions des mutations économiques, du développement économique, de l'agriculture, et de l'activité touristique ;
  - . **Chapitre 4** : Cadre de vie et qualité environnementale qui aborde tous les sujets liés aux milieux et paysages et aux ressources naturelles.
- La partie 2 est une synthèse transversale, travaillée avec les élus du Bureau syndical : elle reprend les points clefs du diagnostic et les perspectives pour l'élaboration d'un projet de territoire. Elle est présentée dans un document à part.

# Chapitre 1 – Habiter et vivre dans le Bassin d'Annonay

## Avertissement méthodologique

Une partie des données présentées dans ce chapitre est issue de l'étude des enjeux d'habitat par bassin réalisée par la Direction départementale de Territoires de l'Ardèche en 2009. Le bassin d'habitat d'Annonay comprend 4 communes de la vallée du Rhône n'appartenant pas au périmètre de SCOT : Andance, Champagne, Peyraud et Saint-Etienne de Valoux, soit moins de 2 500 habitants.

### ...1. UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE QUI SE CONFIRME SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN D'ANNONAY



### 1.1. UNE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DEPUIS 2000 LIÉE À UNE FORTE AUGMENTATION DU SOLDE MIGRATOIRE

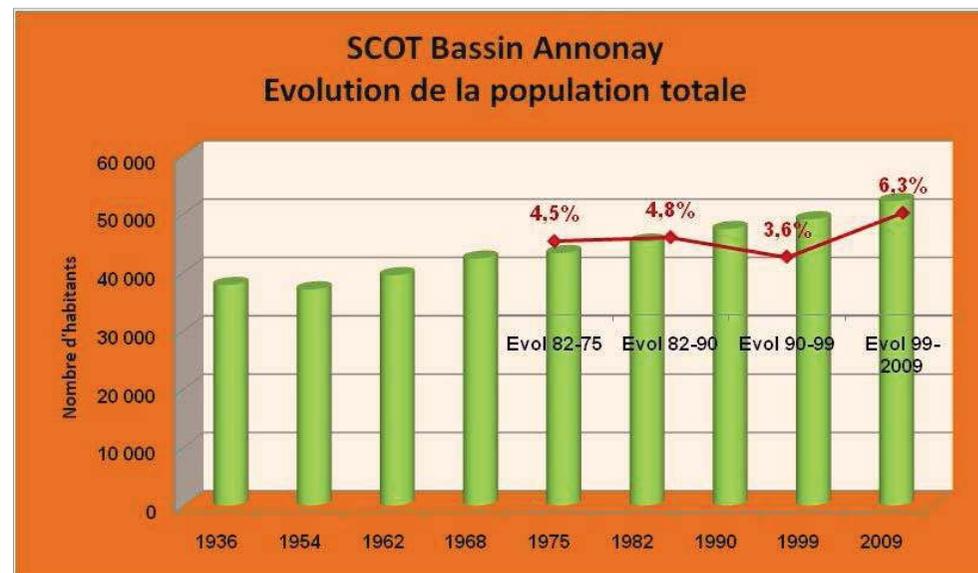
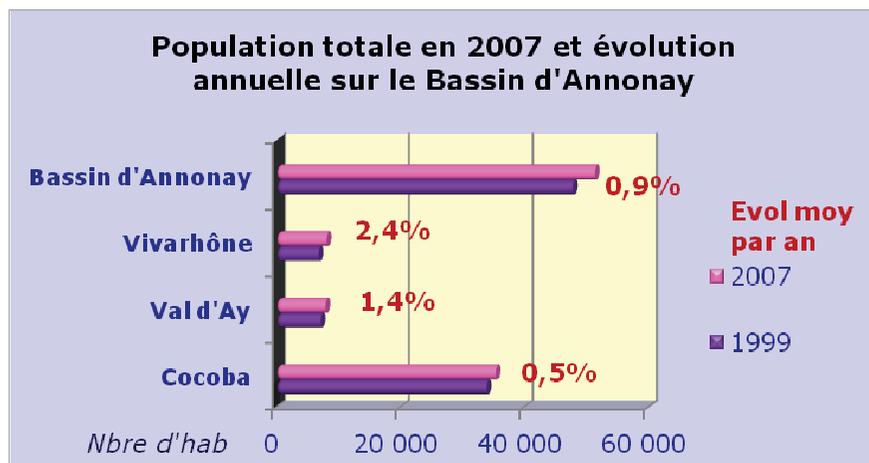
#### Rappel : évolution population

Rhône-Alpes : +0,9 %/an avec 0,5 % du au solde naturel et 0,4% du au solde migratoire

Grand Lyon : +0,7%/an dont 0,8% du au solde naturel et -0,1% du au solde migratoire

Scot Rives du Rhône : 1,2 % par an

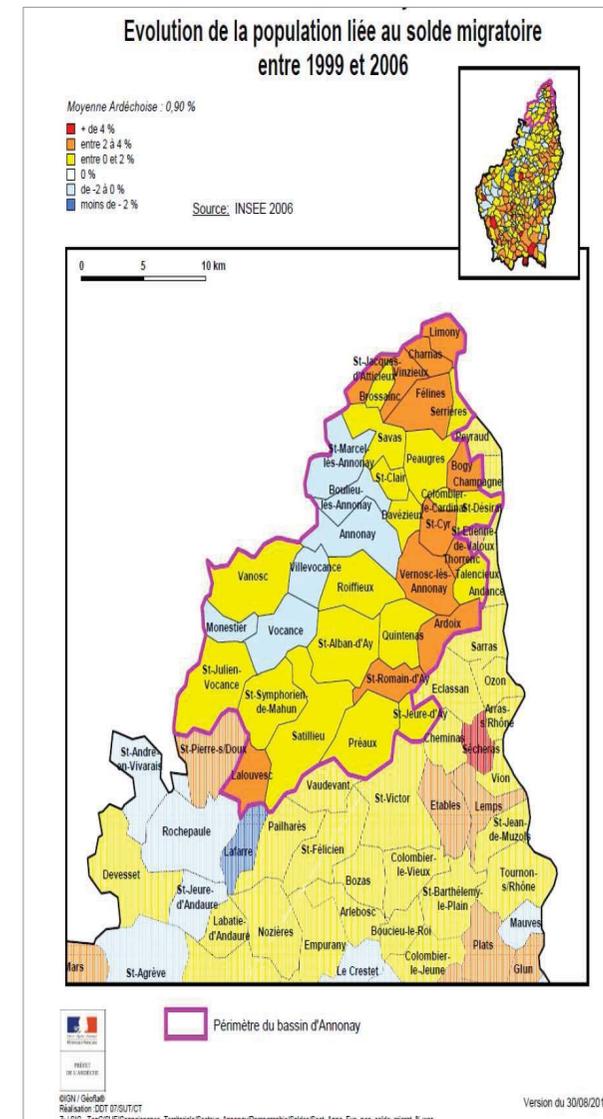
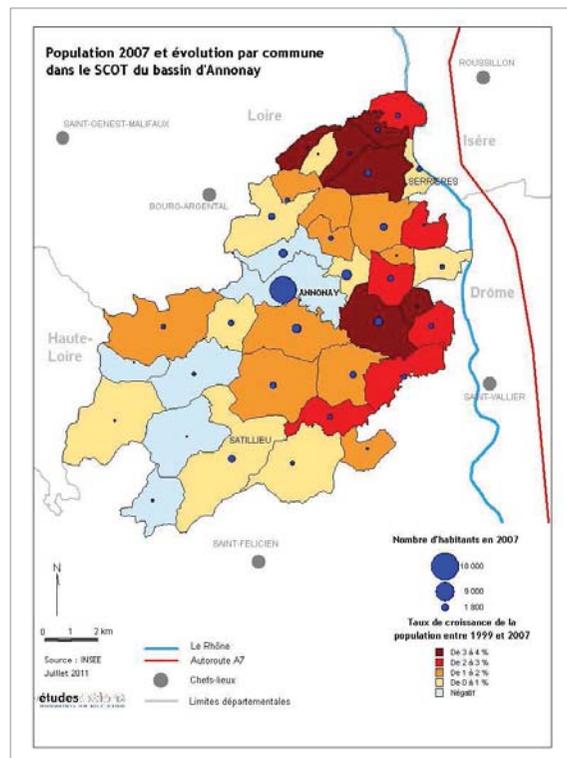
Avec un peu plus de **51 000 habitants en 2007**, le bassin d'Annonay a bénéficié d'une croissance démographique significative de **0,9 % par an depuis 1999**, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne départementale (1 % par an) mais similaire à la moyenne régionale.



Cette croissance résulte à la fois d'un solde naturel et d'un solde migratoire positifs (respectivement + 2,6 % et + 4 % entre 1999 et 2006).

## 1.2. UNE SITUATION CONTRASTÉE À L'INTÉRIEUR DU BASSIN ENTRE LA VALLÉE DU RHÔNE, LE PLATEAU ET LA MONTAGNE ET ENTRE ANNONAY ET LES COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES

La croissance démographique est très inégale au sein du territoire : alors qu'Annonay continue à perdre des habitants (-0,2 % par an), de même qu'une demi-douzaine de communes, d'autres communes atteignent des taux de croissance très importants, supérieurs à 3 % par an. Ces communes sont situées dans la vallée du Rhône ou sur le balcon rhodanien.



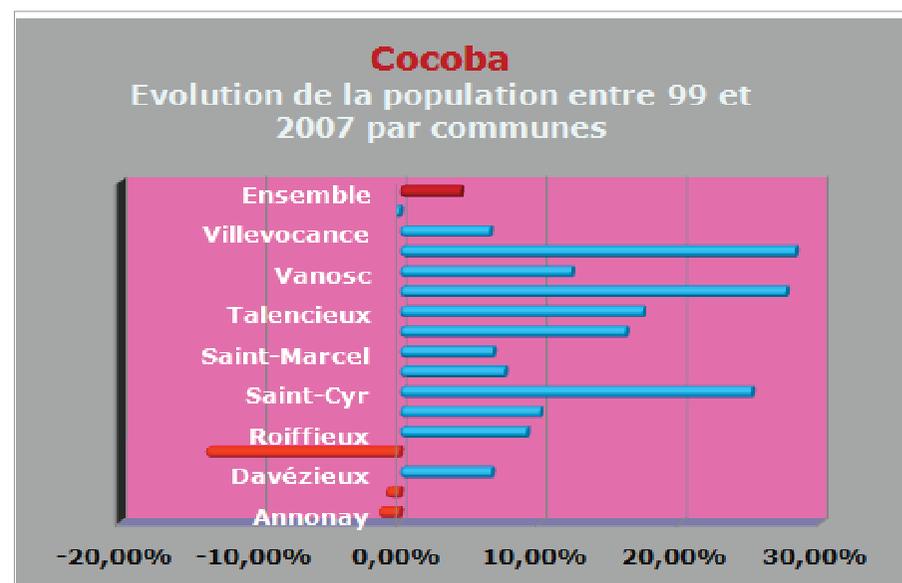
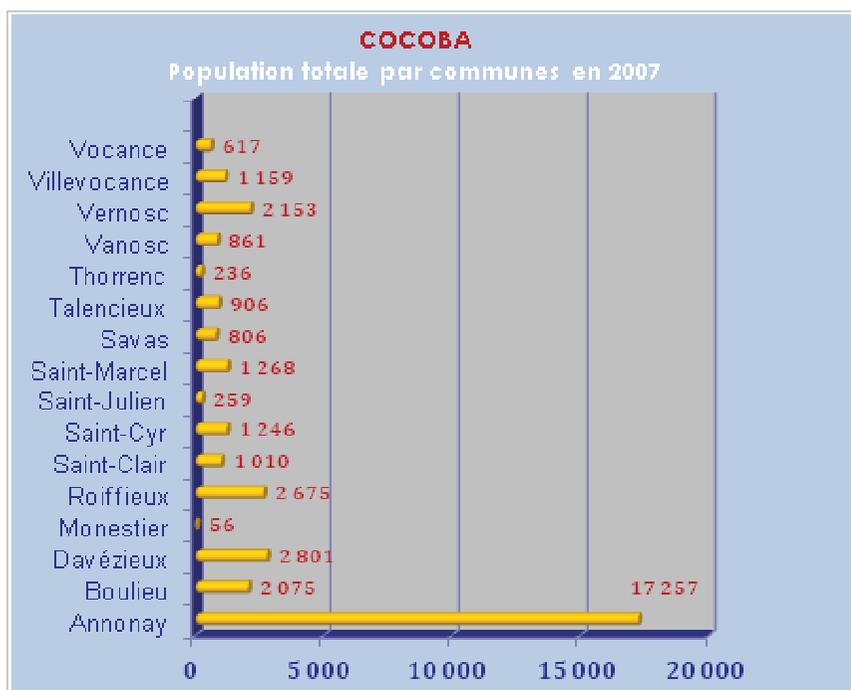
### A) La Communauté de communes du Bassin d'Annonay – Cocoba

Ce secteur constitue le cœur du Bassin d'Annonay avec **69% de la population** du Bassin.

Les dynamiques démographiques sur ce secteur mettent en évidence :

- Une croissance qui repose sur 0,4% de solde naturel et 0,2% de solde migratoire
- Une concentration urbaine avec la ville centre d'Annonay, entité urbaine structurante ;
- Une évolution de la population encore négative sur la ville d'Annonay mais une dynamique de renouvellement urbain en cours ;

la forte évolution sur les communes de Vernosc, Thorrenc et Saint Cyr pose la question des équilibres urbains au sein du Bassin d'Annonay.



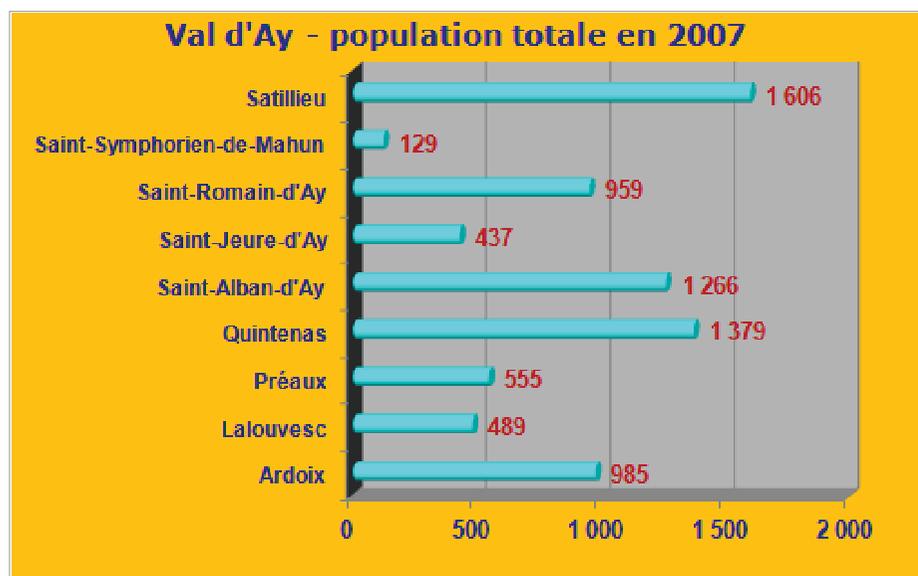
Source : Insee - 2010

### B) La Communauté de Communes du Val d'Ay :

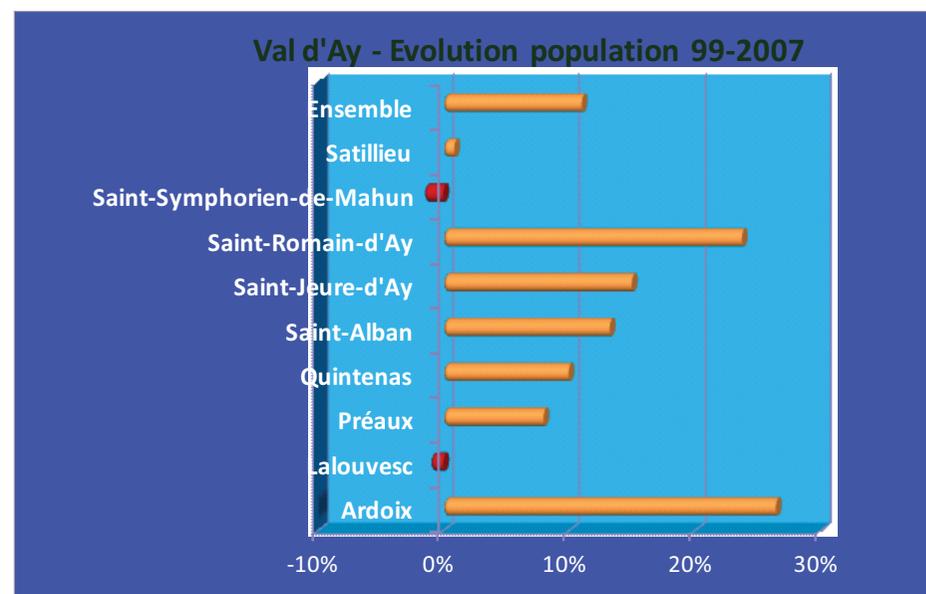
Ce secteur, essentiellement situé en zone de plateau et de montagne, représente 15% de la population du Bassin d'Annonay.

Il se caractérise par :

- Un caractère très rural : aucune commune ne dépasse les 2 000 habitants ;
- Une faible densité ;
- Une croissance encore importante (+1,3%/an) mais qui repose désormais uniquement sur le solde migratoire ;
- Une perte de population sur 2 communes : St Symphorien de Mahun et Lalouvesc ;
- Une forte progression sur les 2 communes d'Ardoix et de St Romain d'Ay ;
- Un indice de jeunesse inférieur à la moyenne du Bassin et un taux de vieillissement plus marqué que sur le reste du Bassin.



Source : Insee - 2010

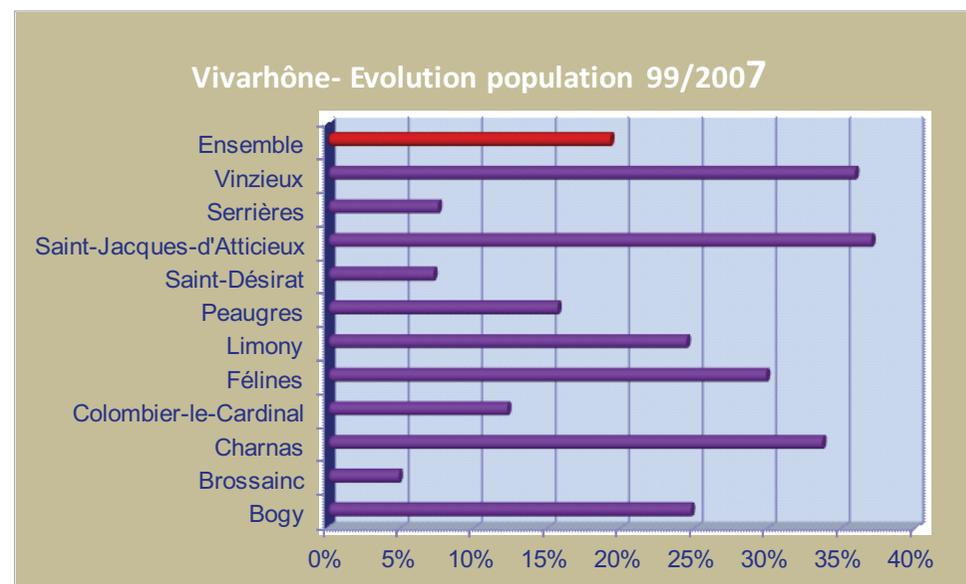
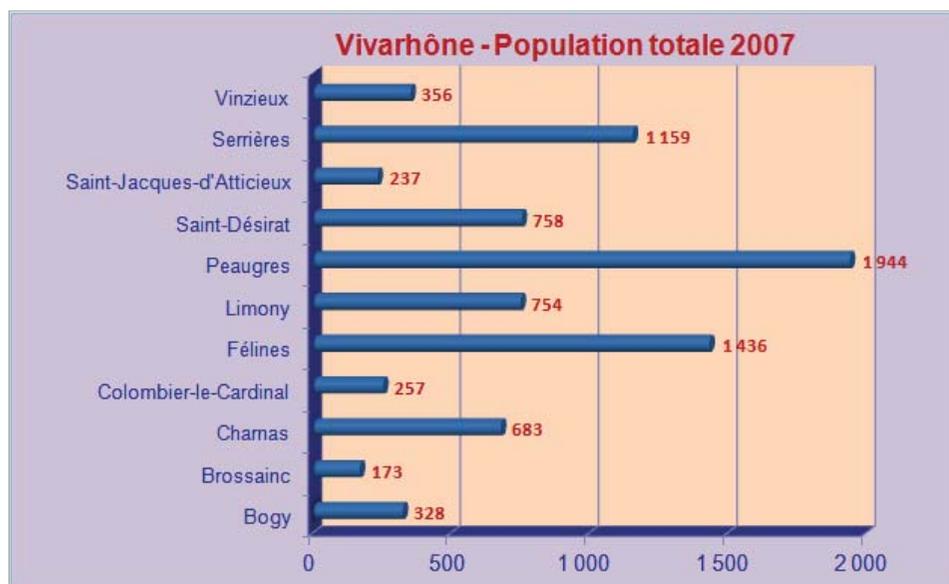


### C) La Communauté de Communes de Vivarhône

Ce secteur qui représente 16% de la population du Bassin d'Annonay est celui qui connaît la plus forte progression :

- Un secteur encore très rural : aucune commune ne dépasse les 2 000 habitants ;
- Une attractivité liée à la proximité avec la vallée du Rhône et des pôles urbains (Saint Etienne, Valence, Lyon)
- Une évolution de + 2,2 % par an avec une croissance forte sur l'ensemble de Vivarhône ;
- Un solde naturel encore positif (+ 0,6%) et un solde migratoire qui continue à progresser (+1,6%) ;
- 6 communes ont un taux d'évolution entre +20% et +35 % ;
- Une faible part des plus de 60 ans (seulement 20 %).

Ce secteur montre une importante croissance démographique depuis une dizaine d'années avec l'arrivée de nouvelles populations relativement jeunes, familles avec enfants sur un territoire multi-polarisé.

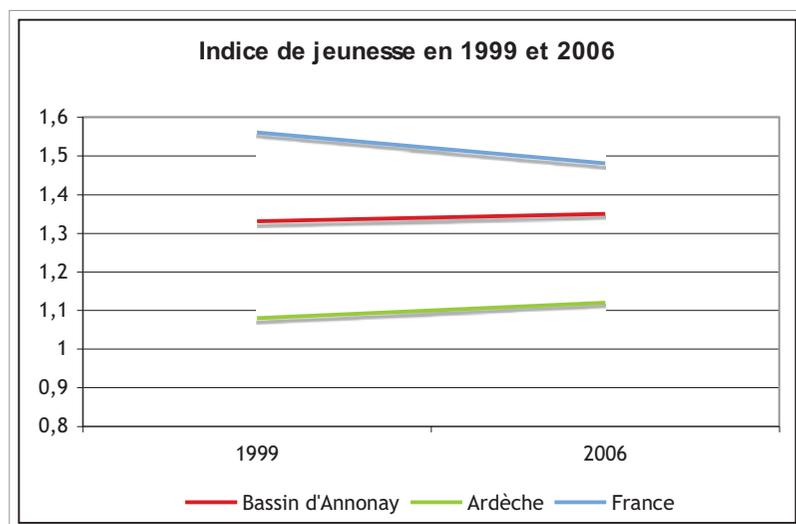


Source : Insee – 2010

### 1.3. UNE POPULATION ÉQUILBRÉE EN TERMES D'ÂGES

Le bassin d'Annonay se caractérise par un relatif équilibre des classes d'âge, notamment au regard du vieillissement marqué qui touche un grand nombre de territoires ruraux : si l'indice de jeunesse<sup>1</sup>, 1,35, restait inférieur, en 2006, à la moyenne française (1,48), il dépassait significativement la moyenne départementale (1,12). De plus, l'indice de jeunesse y est en hausse alors qu'il tend à baisser à l'échelle nationale.

Néanmoins, le territoire n'est pas épargné par la problématique de vieillissement qui touche l'ensemble du territoire national : le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 10 % entre 1999 et 2006 ce qui correspond à plus de 12 000 personnes en 2006 à l'échelle du bassin d'habitat.



Source : INSEE et étude des bassins d'habitat, DDT 07

<sup>1</sup> Nombre de jeunes de moins de 25 ans rapporté aux plus de 60 ans.

### 1.4. DES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES PLUTÔT PLUS FAVORABLES QUE DANS LE RESTE DU DÉPARTEMENT

Le bassin d'habitat d'Annonay présente des indicateurs socio-économiques plutôt favorables et des indicateurs de précarité moins sévères que le département dans son ensemble, étant entendu que l'Ardèche est l'un des départements les plus pauvres de Rhône-Alpes :

- le revenu moyen par foyer fiscal y est de 19 530 € en 2006 en Rhône-Alpes, pour 18 980 € en Ardèche ;
- le taux de ménages imposés atteint 53 %, pour 48 % en Ardèche ;
- le taux de ménages bénéficiaires d'un minimum social est de 5,3 %, pour 7,0 % en Ardèche.

## 1.5. EN SYNTHÈSE ... SUR LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

### *Ce qu'il faut retenir*

- Une accélération de la croissance depuis 2000 liée à une forte augmentation du solde migratoire.
- 70 % de la population du Bassin vit dans le pôle urbain d'Annonay mais la croissance démographique se reporte sur les zones périphériques (étalement urbain).
- Une nouvelle dynamique des zones rurales.
- Une attractivité fortement liée à la proximité de l'aire urbaine lyonnaise, à la vallée du Rhône, largement constaté également dans le SCOT des Rives du Rhône.
- Une situation à nuancer selon les secteurs, y compris au sein des communautés de communes et contrastée au sein du Bassin.

### *Perspectives et enjeux*

- Les projections démographiques, les évolutions en cours conduisent à affirmer que la pression démographique se poursuivra dans les années à venir.
- La croissance actuelle et à venir n'est aujourd'hui absolument pas anticipée ni dans les communes ni au niveau du Bassin.
- Le Bassin d'Annonay : un territoire urbain ? Un territoire rural ?

## 1.6. HABITAT –LOGEMENT : DES BESOINS DE DIVERSIFICATION DU PARC ET UNE SPÉCIALISATION SOCIO SPATIALE PARTICULIÈREMENT MARQUÉE

A) Globalement peu de difficultés d'accès au logement compte tenu de marchés immobiliers détendus

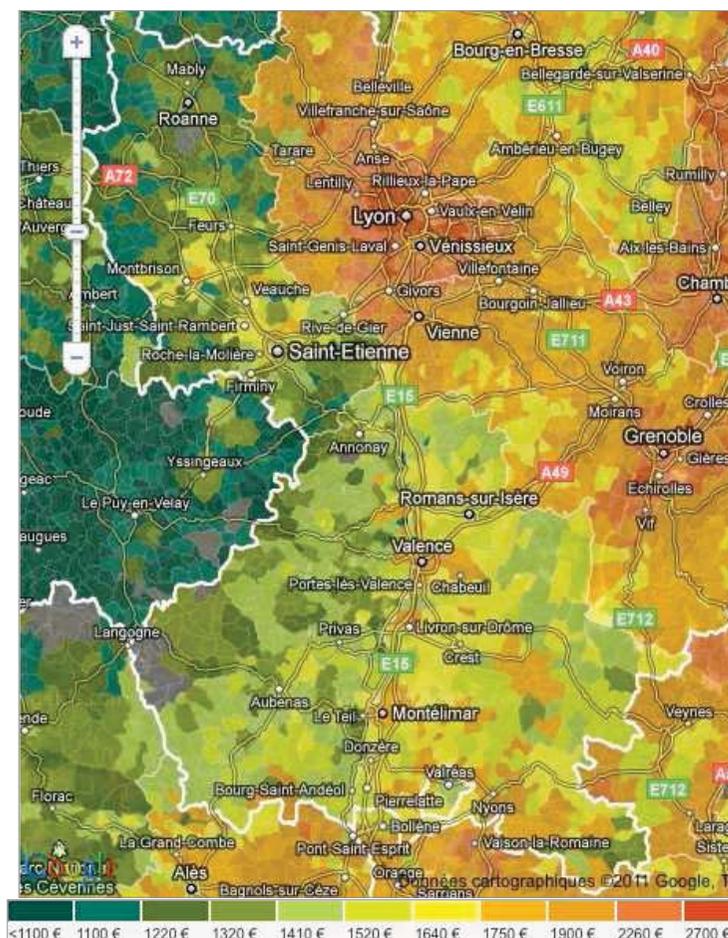
B) Des prix très modérés en accession comme en location

Les marchés immobiliers apparaissent globalement comme détendus dans le Nord Ardèche, en particulier à l'échelle de la région Rhône-Alpes. D'après la source Meilleurs Agents, les prix de l'immobilier en Ardèche s'établissent à environ 1 500 € le m<sup>2</sup> pour les appartements et 1 700 € le m<sup>2</sup> pour les maisons pour respectivement 2 500 € et 2 000 € en moyenne en Rhône-Alpes. Or, ces prix sont tirés à la hausse, dans le département, par la vallée du Rhône et les secteurs touristiques du sud Ardèche. Les valeurs sont en réalité encore inférieures de 200 à 300 € le m<sup>2</sup> dans le bassin annonéen.

Le marché locatif privé semble lui aussi assez détendu. D'après la source CLAMEUR, la valeur locative moyenne en Ardèche serait de 8 € le m<sup>2</sup> pour 11 € en moyenne en Rhône-Alpes en 2011. Elle serait légèrement inférieure, 7,3 € le m<sup>2</sup>, dans le secteur d'Annonay. Ces valeurs semblent encore élevées au regard des annonces de location publiées sur les sites spécialisés où nombre d'appartements apparaissent plutôt autour de 6,5 € le m<sup>2</sup>, en particulier pour les appartements.

Dans ce contexte, la plupart des ménages ne connaissent pas de difficultés pour accéder au logement, ce que confirment les travailleurs sociaux et observateurs de terrain.

Les prix de l'immobilier au m<sup>2</sup>



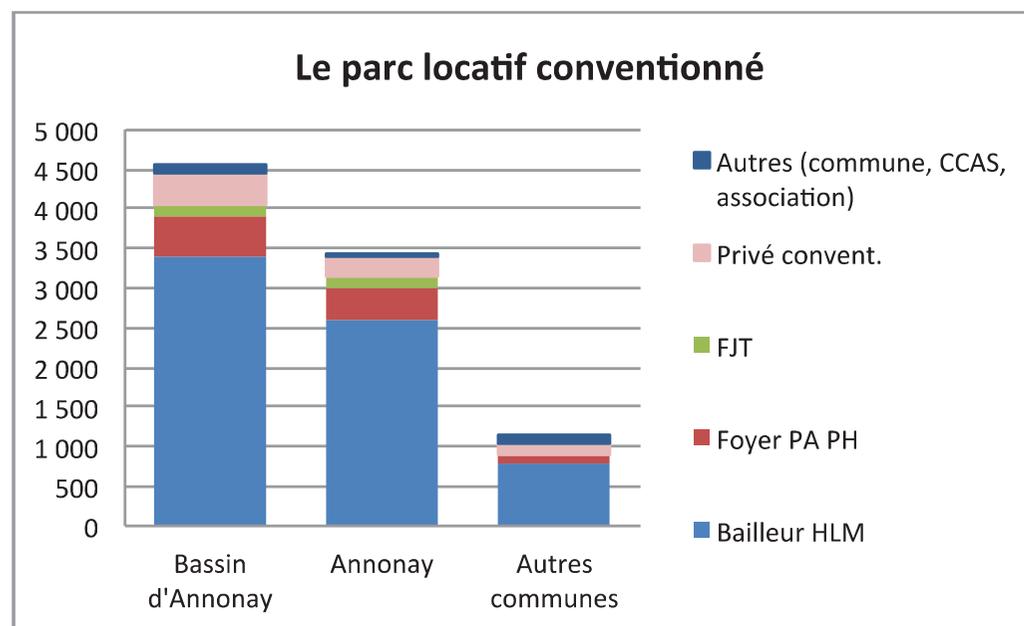
Source : meilleurs agents, février 2011.

### C) Un parc locatif social développé mais concentré à Annonay

Le parc locatif social apparaît comme bien développé puisque les logements conventionnés s'élèvent à 21 % des résidences principales et représentent un parc de plus de 4 500 logements, y compris les foyers de travailleurs pour personnes âgées ou handicapées (15 %), les

logements privés conventionnés (9 %) et les logements communaux ou associatifs.

Les trois quarts d'entre eux restent des logements locatifs sociaux ordinaires gérés par les bailleurs HLM.

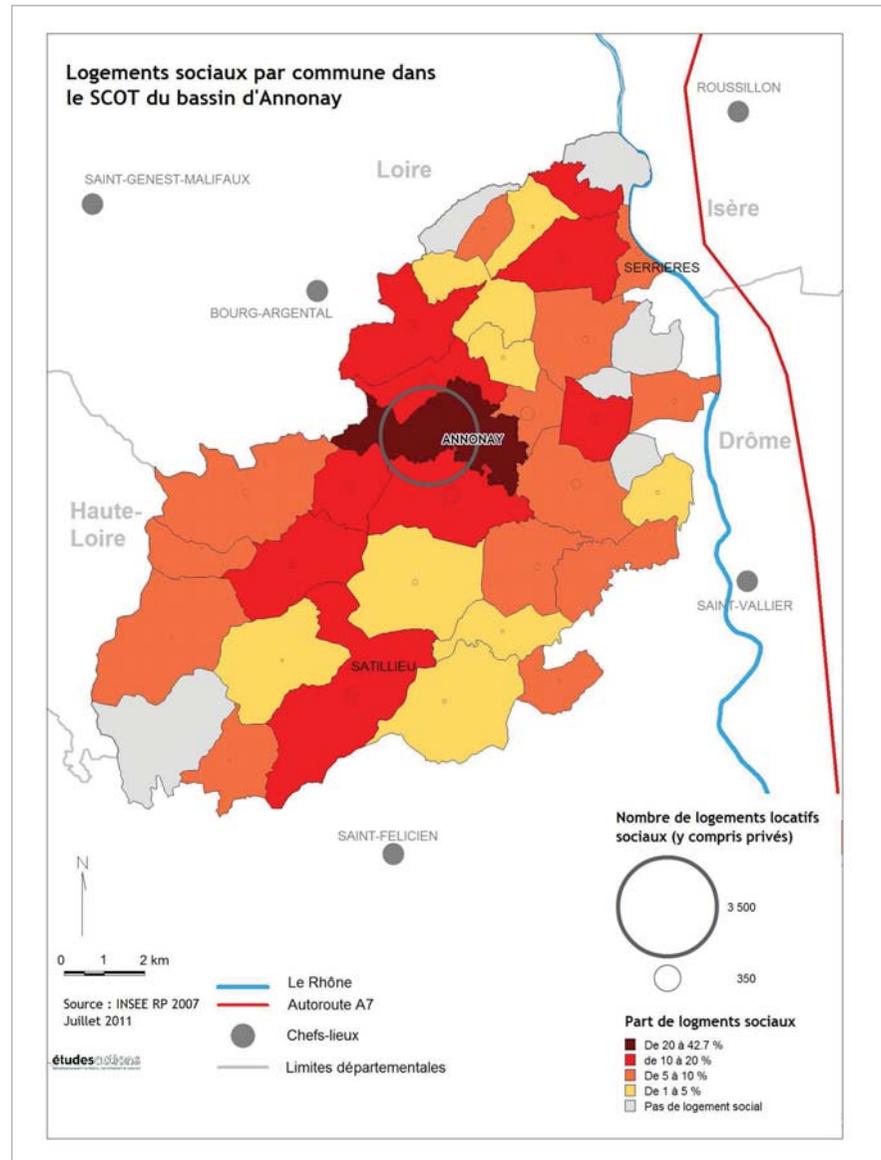


Source : DDT 07

Néanmoins, ce parc est concentré géographiquement dans la ville d'Annonay dont le taux de logements locatifs sociaux s'élève à 43 % avec environ 3 500 logements représentant les ¾ du parc social du bassin d'Annonay (pour 37 %

des ménages).

Par ailleurs, au sein de la ville, plusieurs groupes d'immeubles de grande taille importants souffrent d'un déficit marqué d'attractivité (cf. infra).



## 1.7. UNE DIVERSITÉ INSUFFISANTE DU PARC CONCERNANT CERTAINS PRODUITS, Y COMPRIS À ANNONAY QUI ASSUME POURTANT LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE EN LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU BASSIN

### A) Une carence en petits logements et logements collectifs

La structure du parc apparaît comme relativement peu diversifiée en particulier en ce qui concerne :

- les **logements collectifs** : l'habitat individuel constitue 70 % du parc de logements, une part certes inférieure à la moyenne départementale mais qui reste élevée. De plus, alors qu'elle n'est que de 35 % à Annonay, elle atteint 88 % dans le reste du bassin d'Annonay !
- les **petits logements**, jusqu'au T3 : ils sont particulièrement sous représentés puisqu'ils ne constituent que 27 % des logements (29 % en Ardèche, 38 % en Rhône-Alpes) alors que 60 % des ménages du Bassin d'Annonay sont constitués d'une personne seule ou d'un couple sans enfant. Là encore, le **déséquilibre** est nettement plus sensible si l'on excepte Annonay puisque le taux de petits logements tombe alors à 20 % (40 % à Annonay).
- De plus, ces parts continuent à s'amoinrir dans la construction neuve.

**La sous représentation de ces catégories de logements est bien évidemment dommageable pour les parcours résidentiels** et en particulier vis-à-vis des jeunes, des isolés, des personnes âgées et des familles monoparentales. En effet, si les couples avec enfants recherchent fréquemment une maison de grande taille, cette configuration familiale ne représente qu'une étape méridienne dans le parcours de vie des individus et donc dans les parcours résidentiels. D'autres typologies de logement vont être recherchées :

- au départ du domicile parental (location d'un petit appartement),
- au moment de démarrer une vie en couple, avec des retours probables à des périodes de célibat des jeunes (location en

appartement),

- en cas de séparation au sein d'une famille constituée, avec la problématique de la division des ressources et des prestations sociales malgré un besoin en logements familiaux en cas de résidence alternée (location pour un des deux parents au moins, le plus souvent),
- à l'arrivée de la vieillesse (souhait d'un logement et d'extérieurs plus petits, rapprochement des services et commerces)
- au moment du veuvage ou du départ en maison de retraite/hôpital de l'un des deux (la solitude engendre un accroissement fort des besoins en services à domicile, voire le départ en maison de retraite).

### B) Une spécialisation socio-spatiale à Annonay

La ville d'Annonay assume une très large part de la diversité du parc de logements.

Alors que la ville représente 37 % des résidences principales de l'ensemble du Bassin, y sont concentrés :

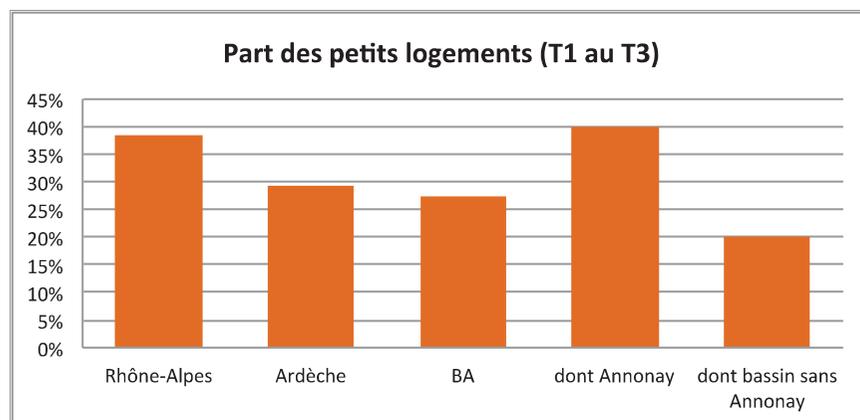
- 61 % du parc locatif
- dont 75 % des logements locatifs sociaux et du parc HLM,
- 77 % des appartements,
- 54 % des petits logements.

La forte spécialisation des parcs s'accompagne d'une spécialisation socio spatiale marquée et qui s'accroît fortement.

L'offre mono typée de la plupart des communes en pavillonnaire à destination des familles se traduit par une relégation des populations isolées,

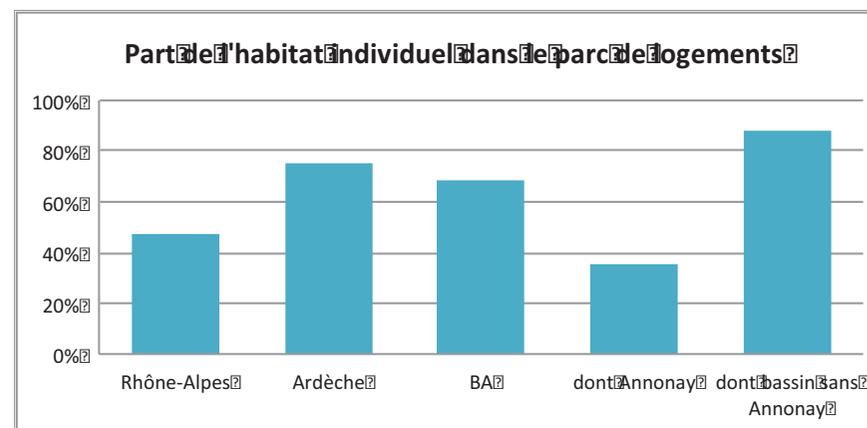
jeunes, monoparentales, âgées... à Annonay et plus particulièrement dans son centre ville.

Elle se traduit également par une **paupérisation marquée** que ne manquent



Source : INSEE RP 2007

pas de souligner les différentes études comme les observateurs locaux.



Source : INSEE RP 2007

### C) Les personnes âgées et handicapées : une bonne capacité d'hébergement spécifique mais des besoins d'adaptation du parc de logements

Concernant les personnes âgées, l'offre en hébergement spécifique apparaît comme élevée : plus de 1000 places, soit un taux d'équipement de 0,23<sup>2</sup> à l'échelle du bassin d'habitat, supérieur à la moyenne du département pourtant notoirement bien équipé.

Les structures d'hébergement pour personnes handicapées sont également développées puisqu'elles proposent également plus de 1000 places.

Néanmoins, l'hébergement en structure collective ne concerne qu'une partie des populations (de l'ordre de 20 % pour les personnes âgées de plus de 80 ans). Les politiques nationales privilégient le principe d'un maintien à domicile le plus longtemps possible de la personne âgée comme de la personne handicapée.

<sup>2</sup> Nombre de places rapporté au nombre de personnes de plus de 75 ans, source : DDT 07

Pour mémoire, le maintien à domicile nécessite :

- une adaptabilité du logement : c'est désormais le cas de tous les logements collectifs neufs ou rénovés et des maisons en promotion immobilière (loi handicap)
- une adaptation de l'habitat en termes de forme de bâti : le collectif ou l'individuel de plain pied avec des espaces extérieurs de petite surface
- une adaptation par la localisation et l'environnement du logement : accessibilité du bâtiment d'habitation (pente, trottoirs, stationnement...), proximité des commerces d'alimentation et proximité des services médicaux, accès aux services d'aide à domicile, accès à la mobilité...

Les besoins sont notamment liés à la nécessité d'un retour vers la ville des ménages vieillissant logés en secteur isolé par une offre de logements en accession ou en locatif, notamment en collectif. Ce retour pouvant plus difficilement s'effectuer après 75 ans, l'offre en logements doit être attractive pour de jeunes retraités (accès aux espaces extérieurs, chambre d'amis...).

**Ces enjeux sont particulièrement prégnants dans le centre-ville d'Annonay**, en raison de l'ancienneté et de l'inadaptation du parc mais également du rôle susceptible d'être joué par la ville centre dans le parcours résidentiel des seniors. D'après l'étude des bassins d'habitat de la DDT de l'Ardèche, **ces enjeux sont également prégnants dans les secteurs ruraux** compte tenu de la présence d'une population âgée, propriétaire occupante.

#### *D) Les jeunes : un accès relativement aisé au logement autonome mais des problématiques d'inconfort voire d'indignité dans l'habitat privé*

Les jeunes ont traditionnellement des difficultés accrues d'accès au logement : faible solvabilité liée au début de parcours professionnel, au célibat et à l'absence de RSA (revenu de solidarité active) avant 25 ans, sous dimensionnement et cherté des petits logements...

Dans le bassin annonéen, les jeunes comme les autres catégories de population bénéficient du faible niveau des prix mais pâtissent les premiers de la piètre qualité du parc privé, voire de l'indignité du parc.

Concernant l'offre spécialisée à destination des jeunes en insertion professionnelle, le FJT (foyer jeunes travailleurs) d'Annonay a fermé ses portes en 2009. Le foyer était sous-occupé, probablement sur dimensionné (60 places) mais souffrait également d'une inadaptation de l'offre : chambres simples avec cuisine collective, bâtiment ancien. Une demande semble persister même si amoindrie dans le contexte économique actuel. Le FJT le plus proche se situe au Péage de Roussillon.

Il existe en revanche un foyer destiné aux jeunes en formation professionnelle<sup>3</sup>, géré par le CCAS d'Annonay. Ce foyer fonctionne notamment avec les élèves de l'Institut Supérieur Saint-Denis (lycée Saint-Denis) qui propose plusieurs formations post-bac (BTS, licence pro et prépa grandes écoles), y compris en alternance. Le taux de remplissage du foyer est généralement de 100 % sauf désistement ponctuel.

<sup>3</sup> Le foyer comprend 50 studios en T1 et T1 bis, récents, meublés et équipés (kitchenette, salles collectives, buanderie, salle de sport, gardien), loués à l'année, d'une redevance de 344 à 476 €, avec possibilité d'APL. <http://www.is2d.com>

### *E) L'accueil des gens du voyage : obligation actuelle en cours de réalisation*

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoyait la réalisation d'une aire d'accueil à Annonay.

Cette aire n'est pas réalisée mais elle est engagée (ancien camping d'Annonay).

Le schéma d'accueil est actuellement en cours de révision. Il n'est donc pas exclu que de nouvelles obligations incombent au territoire en matière d'accueil ou d'habitat adapté.

## **1.8. UNE CONSTRUCTION NEUVE QUI EXCÈDE LES BESOINS INTERNES ET S'ACCOMPAGNE D'UN DÉLAISSEMENT DU PARC ANCIEN**

### *A) Un point mort estimé à moins de 200 logements sur la période passée*

Le « point mort » est une notion théorique qui consiste à évaluer rétrospectivement le nombre de logements qui ont été nécessaires au maintien à niveau de la population du territoire :

- pour compenser les logements devenus vacants ou résidences secondaires ;
- pour compenser les logements démolis (en vue d'une reconstruction) ou tombés en ruine ;
- pour compenser la baisse de la taille des ménages.

En effet, le nombre de personnes par logement est toujours moins important, en raison du départ des jeunes du domicile familial, de leur mise en couple plus tardive, des séparations ou divorces et du vieillissement. C'est ce qui explique que les ménages (ou résidences principales) croissent plus vite que la population du territoire et qu'il faut toujours plus de logements pour accueillir le même nombre d'habitants.

Ce phénomène dit de « desserrement » a été limité dans le bassin d'Annonay puisque le nombre moyen de personne par ménage n'est passé que de 2,54 à 2,41 entre 1999 et 2007, limitant les besoins en logements liés au desserrement à environ 130 unités par an, soit 2,5 logements pour 1000

habitants, taux assez faible en comparaison d'autres territoires. Cette modération s'explique principalement par l'arrivée de familles depuis l'extérieur du bassin, qui freine la baisse de la taille moyenne des ménages.

A ces besoins s'ajoutent :

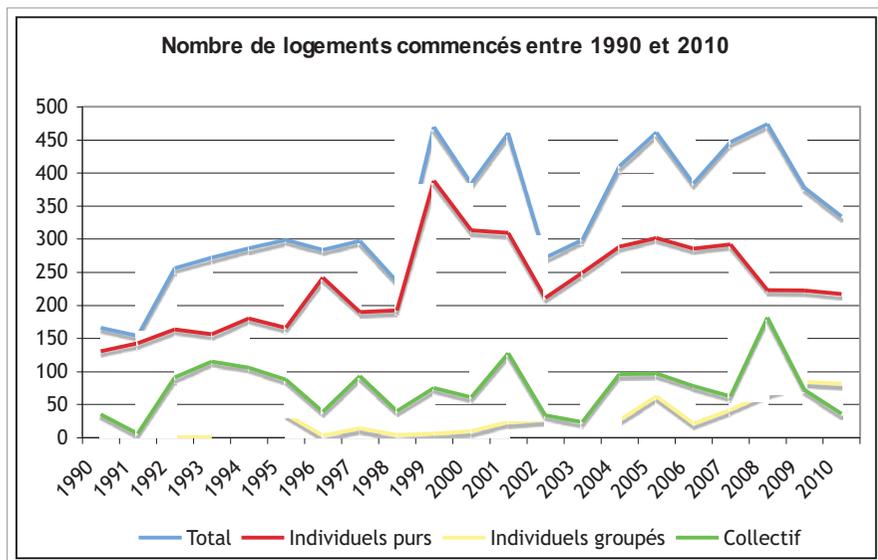
- les logements devenus vacants : 36 logements par an en moyenne, sachant qu'il s'agit d'un solde entre des logements vacants remis sur le marché et de nouveaux logements devenus vacants (il s'en crée plus qu'il ne s'en résorbe) ;
- les logements démolis : estimés à un peu moins d'une vingtaine par an ;

A ces besoins sont soustraits quelques résidences secondaires puisqu'il se transforme davantage de résidences secondaires en résidences principales qu'il ne se crée de nouvelles résidences secondaires (phénomène de « reconquête » des résidences secondaires).

**Entre 1999 et 2007, on peut ainsi estimer que 180 logements par an auraient été nécessaires** au maintien de la population à son niveau de 1999, soit un taux de 3,5 logements pour 1000 habitants, modéré vis-à-vis des moyennes généralement observées.

Les 365 logements construits en moyenne sur la période ont donc servi pour

la moitié d'entre elles à accueillir de l'excédent démographique. Pour rappel, cet excédent démographique est composé environ pour un tiers d'un excédent naturel (progression démographique interne) et pour les deux tiers d'un excédent migratoire (arrivées depuis l'extérieur).



	Evolution 1999-2007	Soit par an	Soit pour 1000 habitants
Logements neufs*	2 920	365	7,10
Nouveaux ménages (solde)	2 500	313	6,08
Renouvellement du parc (1) dont	420	53	1,02
Logements détruits	150	19	0,36
Logements vacants	291	36	0,71
Résidences secondaires	-21	-3	-0,05
Population nouvelle (solde)	3 567	446	8,68
Logements nécessaires à son accueil**	1 483	185	3,61
Logements utilisés au desserrement (2)	1 017	127	2,47
<b>Point mort (1 + 2)</b>	<b>1 437</b>	<b>180</b>	<b>3,50</b>

\* commencés de 1997 à 2005 pour prendre en compte le décalage entre logements commencés et logements neufs

\*\* sur la base d'une taille des ménages de 2,41 en 2007

Source : SITADEL, DREAL Rhône-Alpes

Une production de logements neufs élevée mais en dents de scie.

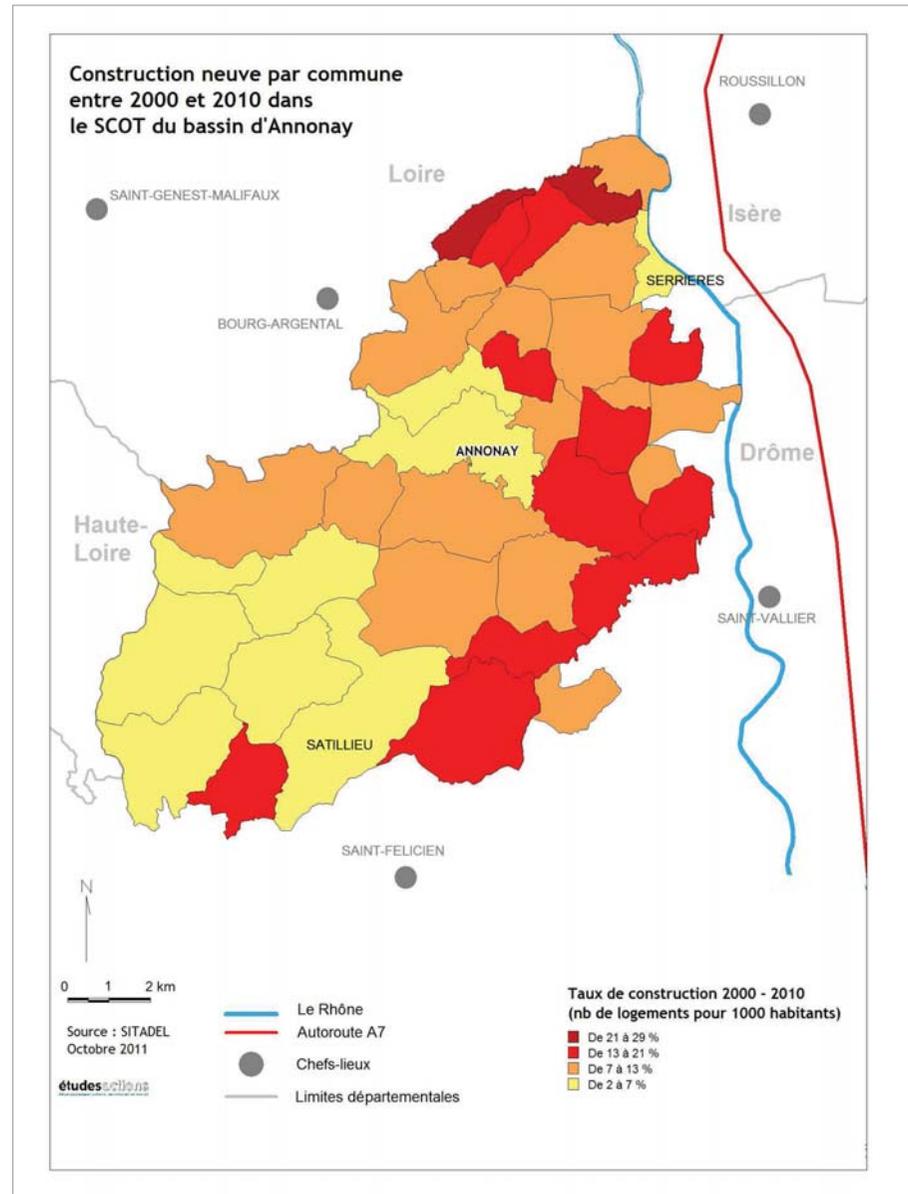
De fait, près de 400 logements par an ont été construits en moyenne chaque année pendant la dernière décennie alors que la moyenne n'était que d'environ 300 logements par an pendant les années 90.

La production augmente très sensiblement dans le territoire dès 1999, atteignant 470 unités, puis connaît d'importants aléas, oscillant entre 270 et 480 unités, pic atteint en 2008.

### *B) Une construction neuve importante dans les communes périurbaines et les balcons du Rhône*

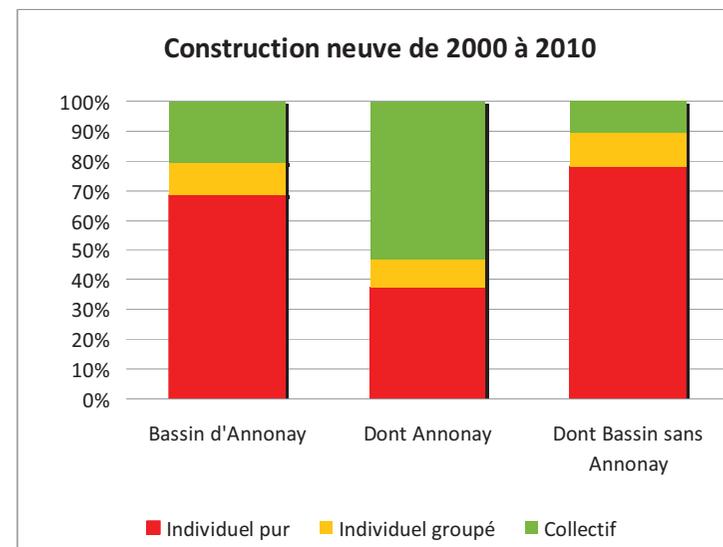
Cette construction neuve est loin d'être homogène dans le bassin.

Comme on le constate sur la carte ci-dessous, elle s'est surtout développée proportionnellement dans les secteurs proches de la vallée du Rhône et desservis par les principales routes départementales. On lit également un phénomène de périurbanisation autour d'Annonay. La construction neuve est au contraire très peu dynamique, en volumes comme en taux, dans les communes du plateau. Quant à la commune d'Annonay, si elle présente des volumes significatifs, le taux de construction y reste très modéré puisqu'il avoisine 5 logements pour 1000 habitants alors qu'il atteint plus de 10 % dans de nombreuses communes de sa couronne, et plus de 20 % dans certaines communes des balcons du Rhône.



### C) Un parc qui ne se diversifie pas du point de vue de la forme urbaine

Les logements construits de 2000 à 2010 dans le bassin d'Annonay sont à 80 % des logements individuels, dont 68 % produits en diffus (c'est-à-dire faisant l'objet d'un permis déposé pour un seul logement). Le logement collectif ne représente donc que 20 % de l'offre nouvelle de ces dernières années alors qu'il constitue 30 % du parc de logements. Le développement du parc ces dernières années tend donc à le spécialiser davantage encore. Encore une fois, Annonay se démarque du reste du bassin avec une part légèrement majoritaire de logements collectifs tandis qu'elle ne représente que 10 % dans les autres communes.



Source : SITADEL

## 1.9. DES ENJEUX TRÈS CIBLÉS SUR LA VALORISATION DES PARCS ANCIENS, PUBLICS ET PRIVÉS

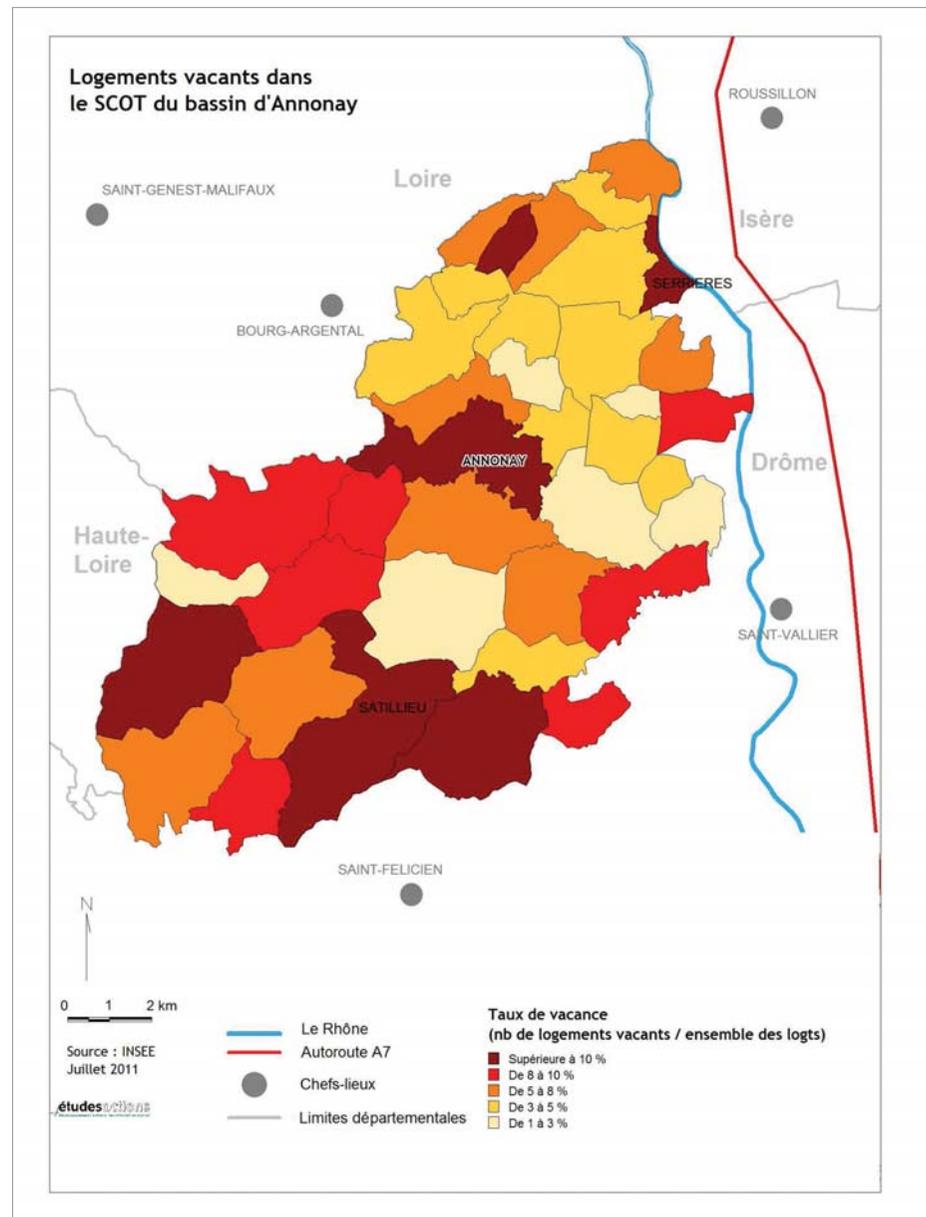
### A) Un parc privé délaissé

#### Près de 2 000 logements vacants, dont près de 1 000 à Annonay

La vacance est relativement marquée dans le Bassin d'Annonay puisqu'elle atteint 7,8 %<sup>4</sup> pour 7,2 % en Ardèche et 6,1 % en Rhône-Alpes. Elle représente ainsi, d'après l'INSEE, un peu plus de 1 900 logements. Elle a continué à augmenter légèrement en part entre 1999 et 2007 (7,4 à 7,8 %) représentant près de 300 logements vacants supplémentaires. Pour

comparaison, le taux de vacance a crû dans les mêmes proportions en Ardèche mais diminué au contraire en Rhône-Alpes pendant la même période. Avec 960 logements vacants, Annonay concentre la moitié de la vacance du territoire en valeurs absolues (10,5 % du parc). Néanmoins, en parts relatives, des taux de vacance supérieurs sont observés dans des communes très rurales telles que Préaux ou Saint-Julien de Vocance, ou des communes plus importantes comme Serrières ou Satillieu.

<sup>4</sup> Le taux de vacance se calcule en rapportant le nombre de logements vacants au nombre total de logements du territoire.



### Un parc indigne a priori limité, sauf dans le centre ville d'Annonay

D'après les données fiscales, un peu plus d'un millier de logements, soit environ 5 % des résidences principales, seraient potentiellement indignes en 2005 au regard du classement cadastral<sup>5</sup> et du niveau de ressources de leurs occupants. Ce taux apparaît comme relativement faible au regard de la moyenne départementale qui atteint 7 % en 2005.

En revanche, le centre-ville d'Annonay apparaît comme particulièrement concerné par ces problématiques d'inconfort, de vétusté, voire d'insalubrité du parc. Le tiers des logements est inoccupé et 140 logements potentiellement indignes sont décomptés. La part des logements indignes atteindrait ainsi 10 à 30 % des résidences principales, en fonction des sections cadastrales<sup>6</sup>.

### Des actions volontaristes en cours

Plusieurs projets d'intervention sont en cours sur le centre ville :

un projet urbain global, servant de cadre à un ensemble d'outils opérationnels

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ciblée sur le renouvellement urbain, dont l'étude pré-opérationnelle est en cours et qui pourrait s'accompagner d'autres outils plus coercitifs vis-à-vis des propriétaires
- une Opération de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (ORQAD) permettant de mener des opérations complexes sur le bâti ancien dégradé. Annonay est l'un des 40 sites retenus par le 1<sup>er</sup> appel à projets national (le seul en Rhône-Alpes).

Néanmoins, ces interventions pourraient ne pas suffire à endiguer le délaissement du centre ville si elles ne s'accompagnent pas d'un maintien

<sup>5</sup> Le classement cadastral exprime un niveau de confort qui sert au calcul de la taxe d'habitation. Il est fréquemment sous évalué, les propriétaires ne déclarant pas nécessairement les travaux d'amélioration apportés qui ne nécessitent pas de déclaration de travaux. Ces données sont donc à interpréter avec circonspection.

<sup>6</sup> Source : étude pré-opérationnelle d'OPAH RU, CCBA, Urbanis, décembre 2010.

voire d'un développement des services à la personne et des commerces de proximité ainsi que d'une maîtrise du développement périurbain.

### *B) Un parc public ancien, dont une partie souffre d'un fort déficit d'attractivité*

Les enjeux de requalification sont également marqués dans le parc public.

Deux quartiers souffrent d'un fort déficit d'attractivité : le Zodiaque et Beauregard (CUCS), tous deux objets d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), de même que le centre ville.

Le quartier du Zodiaque fait également l'objet d'un projet de rénovation urbaine (141 logements démolis et reconstruits, 320 logements réhabilités et résidentialisés).

## 1.10. EN SYNTHÈSE ... SUR L'HABITAT-LOGEMENT

### *Ce qu'il faut retenir*

- Peu de difficultés d'accès au logement.
- Un parc locatif social développé.
- Un taux de construction relativement élevé qui excède les besoins en logements de la population présente avec une construction neuve importante dans les communes périurbaines et les balcons du Rhône.
- Près de 80 % des logements sont de l'habitat individuel et cette part tend à croître sur la période récente.
- Une diversité insuffisante du parc pour certains produits, y compris sur la ville d'Annonay.
- Une dynamique de renouvellement urbain en cours sur la ville centre d'Annonay mais qui reste à confirmer.
- Une carence en petits logements et logements collectifs, carence qui se poursuit dans la construction neuve.
- Une offre mono typée de la plupart des communes en pavillonnaire à destination des familles.
- Une tendance à laisser assumer à la ville d'Annonay une très large part de la diversité du parc de logements.
- Des parcs anciens, publics et privés qui restent à valoriser.

### *Perspectives et enjeux*

- La banalisation des bourgs et villages en cours et les nouvelles formes urbaines à imaginer.
- La difficulté de requalification de la ville d'Annonay et l'insuffisante reconnaissance d'Annonay comme pôle urbain structurant au sein du Bassin.
- La prise en considération des besoins de diversification d'offre de logements, donc des besoins des habitants et des usagers, ...

## ...2. L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS : UN TERRITOIRE RURAL BÉNÉFICIANT DE 2 PÔLES MAJEURS, LA VILLE D'ANNONAY AVEC SA COURONNE, ET LA VALLÉE DU RHÔNE.

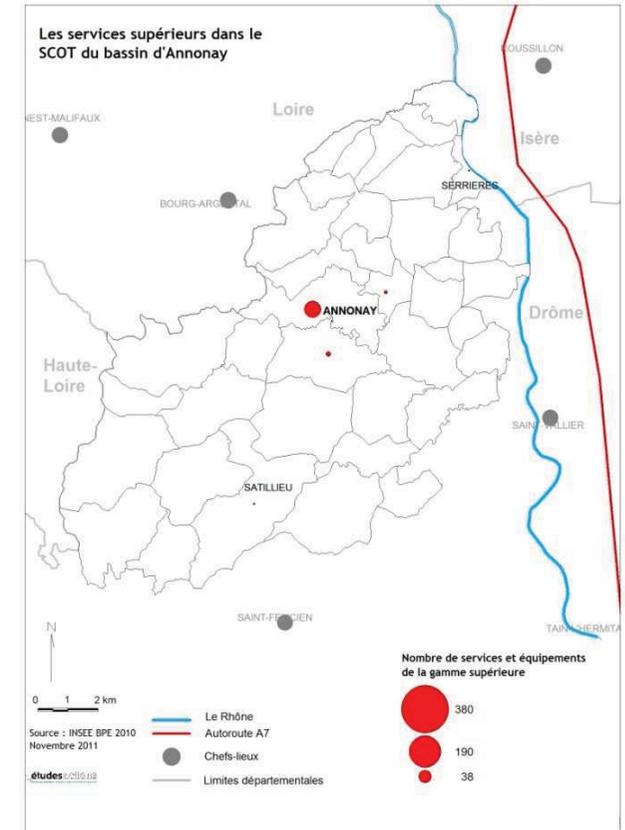
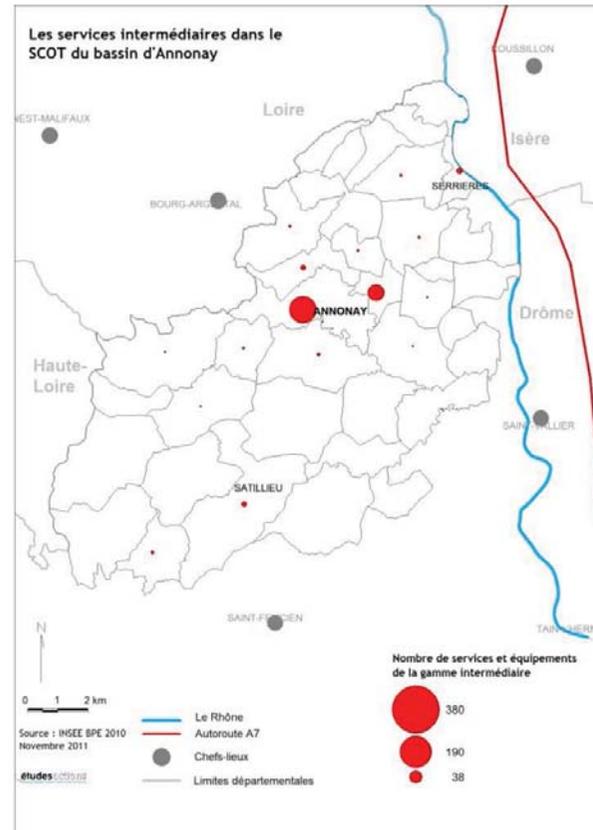
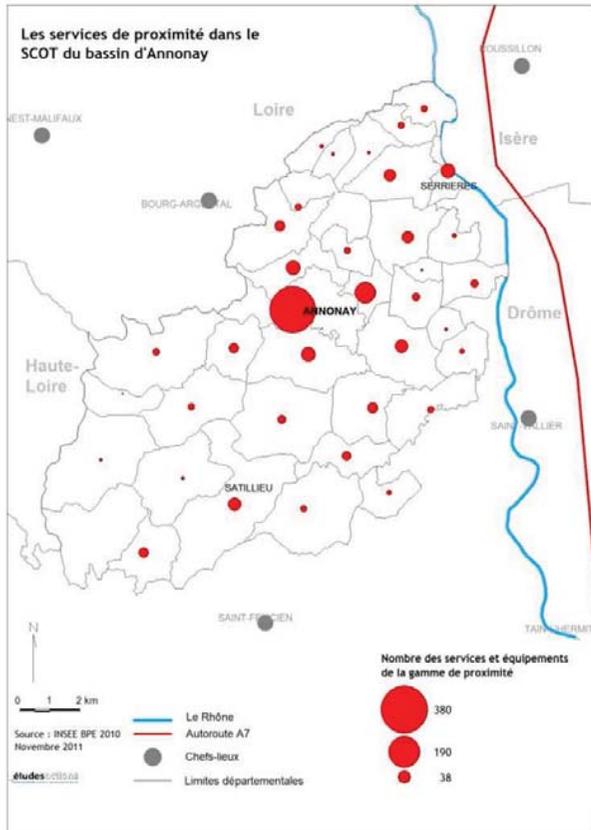
### Préalable méthodologique

Afin de déterminer le niveau d'équipement d'un territoire, l'INSEE a regroupé en 3 gammes 94 équipements.

Cette base permanente des équipements a été modifiée courant 2010. C'est sur cette nouvelle nomenclature que nous avons traité les données.

La liste complète des équipements par gamme est intégrée en annexe.

1. Gamme de proximité : 29 équipements  
dont banque, bureau de poste, artisans, coiffeur, restaurant, épicerie, supérette, boulangerie, boucherie, charcuterie, école du 1<sup>er</sup> degré, médecin omnipraticien, pharmacie, salle ou terrain multisports, ...
2. Gamme intermédiaire : 31 équipements  
dont police, gendarmerie, Trésorerie, pompes funèbres, supermarché, magasins spécialisés (librairie, vêtements, bricolage...), collège, praticiens paramédicaux, services d'aides aux personnes âgées, petite enfance, terrains de sports spécialisés
3. Gamme supérieure : 34 équipements  
dont Pôle emploi, Hypermarché, Lycées, Établissement de santé, Urgences, Maternité, médecins spécialistes, structures à destination des personnes handicapées.



## **2.1. LE BASSIN D'ANNONAY RESTE UN TERRITOIRE RURAL HIÉRARCHISÉ**

Le Bassin d'Annonay comporte un pôle supérieur, Annonay et un pôle intermédiaire, Davézieux. Un tiers environ des communes du Bassin sont pôles de proximité.

Le Bassin d'Annonay reste un territoire rural avec une influence urbaine directe jouée par la ville d'Annonay avec sa couronne proche, et par la proximité avec la vallée du Rhône.

L'accès à l'offre de services et aux équipements est donc directement lié à la proximité avec ces pôles d'attraction :

- Seule la Cocoba regroupe l'ensemble des équipements de commerce de proximité tels qu'identifiés par l'INSEE et la plupart des fonctions collectives (loisirs, achats, enseignements, administrations).
- Au sein de la communauté de communes seule la commune d'Annonay est à la fois pôle intermédiaire et pôle supérieur.
- Le positionnement de Vivarhône permet aux habitants de profiter d'une bonne offre en commerces et en services même si l'essentiel des prestations est regroupé dans les pôles commerciaux jouxtant le territoire. Les deux communes de Serrières et de Peaugres assurent les équipements et services de proximité, Serrières offrant cependant une gamme plus

complète. Les deux principaux pôles d'attraction de ce secteur sont le pôle d'Annonay- Davézieux et le pôle de Salaise/Sanne.

- Val d'Ay garde un niveau d'équipements satisfaisant même si le commerce de proximité apparaît fragile en milieu rural, et moins dense que dans les autres communautés de communes.

## **2.2. UNE RÉPARTITION GLOBALE DE L'ENSEIGNEMENT ENCORE SATISFAISANTE**

Seule la commune d'Annonay possède des lycées (1 lycée général, 1 lycée polyvalent, 2 lycées professionnels, 1 lycée technologique, 2 sections d'enseignement général et professionnel adapté) et propose un enseignement post Bac (filiales BTS, ...).

Deux communes possèdent des collèges (public ou privé) : Annonay en a 4 et Satillieu un.

La répartition globale des écoles sur le Bassin reste satisfaisante : seules 5 communes n'ont pas ou plus d'écoles. Il s'agit de Vinzieux, Thorrenc, Saint Symphorien-de-Mahun, Monestier et Saint Julien Vocance. Certaines communes sont en regroupements pédagogiques intercommunaux comme Bogy, Colombier-le-Cardinal, Brossainc, et Saint Jacques d'Atticieux.

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

### Secteur Annonay

Implantation des collèges  
et des Lycées

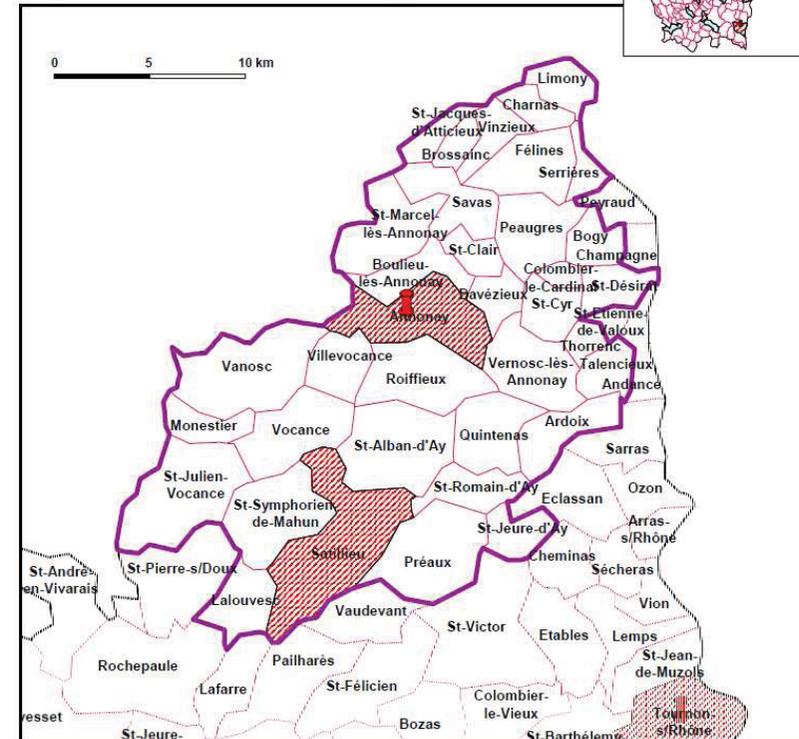
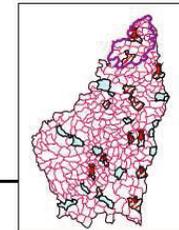
Implantation par commune

- Collèges publics
- Collèges privés



Lycées

Source: Inspection Académique



Périmètre du bassin d'Annonay



©IGN / Géofab  
Réalisation : CDT 07/SUT/CT26-09-2005  
Z : /SIG - TenC/Connaissance\_Territoriale/Secteur\_Annonay/Enseignement/Sect\_Anno\_Implantation\_collèges\_Lycee.wor

Version du 06/10/2010

### **2.3. UN NOMBRE IMPORTANT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS SUR LE BASSIN MAIS UNE FORTE DISPARITÉ DANS LA RÉPARTITION TERRITORIALE**

Sur l'ensemble du Bassin 209 équipements sportifs sont recensés (Porter-à-connaissance de l'Etat) et la proportion d'équipements sportifs est élevée, avec une moyenne de 5,8 équipements par commune soit un équipement pour 250 habitants mais cette offre est inégalement répartie. Neuf communes par exemple n'ont aucun équipement.

Cette disparité pose la question de l'accès d'une partie de la population à certains équipements.

Annonay est bien entendu la commune dont le niveau d'équipements est le plus important avec 75 équipements (sur les 209 recensés).

Il n'existe qu'une piscine sur l'ensemble du Bassin.

### **2.4. DES SERVICES DE SANTÉ ET DES ÉQUIPEMENTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES TRÈS PRÉSENTS ET BIEN RÉPARTIS**

Le Centre hospitalier d'Annonay est le premier employeur du Bassin.

A Annonay, outre le centre hospitalier il existe une clinique, un établissement spécialisé en psychiatrie. Serrières possède également un hôpital local.

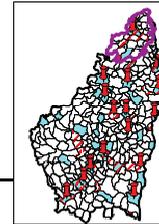
Les établissements et services pour personnes âgées se répartissent ainsi :

- Des maisons de retraites sur Annonay, Lalouvesc, Satillieu et Serrières ;
- Des logements-foyers à Annonay, Boulieu-les-Annonay, Lalouvesc, Roiffieux, Vernosc-les-Annonay, Villevocance et Vocance ;
- Des services des soins infirmiers à domicile uniquement sur Annonay.

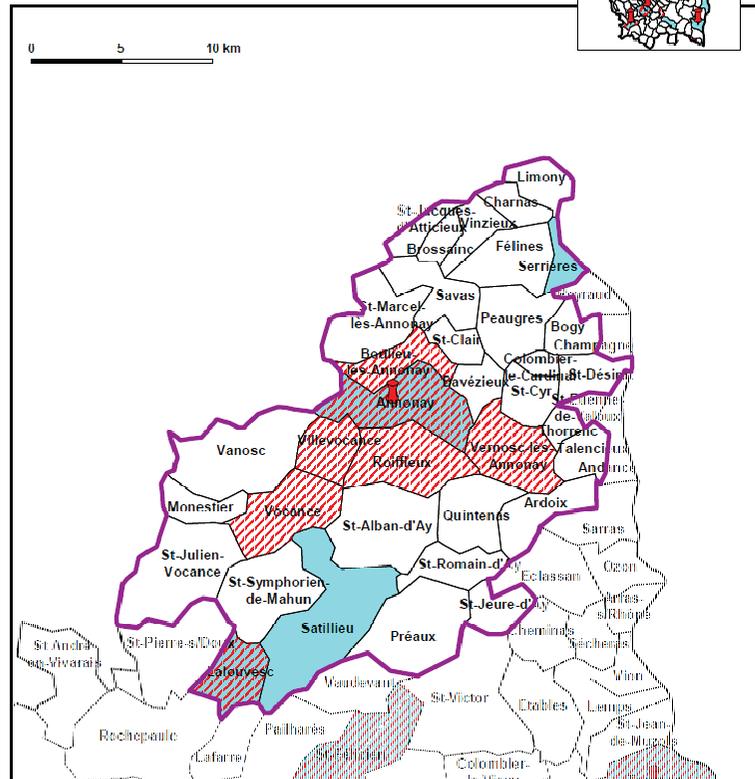
Selon les dernières données INSEE de 2011, les équipements et services pour la population âgée (et handicapée) restent très développés et relativement bien répartis y compris dans les secteurs les plus isolés, résultat d'une politique menée par les pouvoirs publics.

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
**Secteur Annonay**  
 Etablissements et services pour personnes âgées

-  Logement en foyer
-  Maisons de retraite
-  Services de soins infirmiers à domicile



0 5 10 km



Source: DDASS fichier FINESS dec.2009



 Périmètre du bassin d'Annonay

©ICN / DDCarts®  
 Réalisation : DDT 07/SUT/CT  
 Z / SIG - Tan O/SUB/CT/Secteur\_Annonay/Sect\_Anno\_Ets\_personnes\_ages.wor

Version du 15/11/2010

## 2.5. UN DÉSÉQUILIBRE EST/OUEST

Quand on compare les données à l'échelle du Bassin d'Annonay avec d'autres territoires de référence en Rhône-Alpes (source INSEE, 2011), on s'aperçoit que les communes sont globalement moins bien équipées ce qui s'explique par le fait qu'une partie du territoire est en zone de montagne et est peu peuplée.

On constate ainsi un phénomène classique de concentration des pôles de proximité dans les zones les plus peuplées qui sont également les secteurs les plus accessibles avec un déséquilibre en cours entre l'Ouest et l'Est du Bassin.

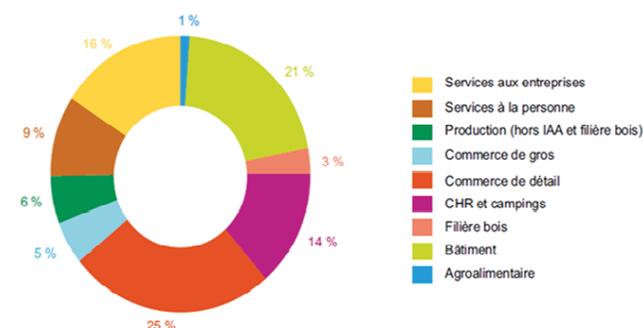
Les secteurs les plus ruraux sur l'Ouest du territoire sont cependant eux aussi potentiellement attirés par les pôles commerciaux majeurs.

La frange Ouest se trouve ainsi la plus éloignée de certains équipements alors même que la population âgée y est plus nombreuse, et souvent sans moyens de transports adaptés.

## 2.6. UN DÉVELOPPEMENT IMPORTANT DES SERVICES NOTAMMENT À DESTINATION DES PERSONNES

Les chiffres sur le département de l'Ardèche (issu des chiffres clefs Ardèche Développement -source Insee-Sirene -2010) montrent bien que si le commerce de détail et les métiers du bâtiment représentent le plus gros effectif en nombre d'établissements, les activités de services à la personne représentent un nombre important d'établissements. Même si l'effet auto-entrepreneur explique pour une part cette forte croissance l'évolution depuis 2003 des services à la personne reste très significative.

Nombre total d'établissements : 15 708



Industrie agro alimentaire	Bâtiment	Filière bois	CHR et campings	Commerce de détail	Commerce de gros	Production (hors IAA et filière bois)	Services à la personne	Services aux entreprises	Total
199	3252	479	2154	3997	818	872	1481	2456	15 708

### Évolution du nombre d'établissements entre 2003-2010

- Bâtiment : + 40 %
- Commerce de détail : + 29,30 %
- Services à la personne : + 96,15 %
- Filière bois : - 6,45 %
- Industrie agroalimentaire : - 3,51 %
- Production (hors IAA et filière bois) : - 2,89 %

Les données INSEE au niveau du Bassin d'Annonay confirme cette tendance départementale. Avec 14% des emplois (2006) le secteur de la santé et l'action sociale est devenu le plus gros employeur du Bassin. Rappelons que l'hôpital d'Annonay est l'établissement le plus important du territoire. Face au déclin industriel, les effectifs tertiaires ont donc continué à croître (gain de 1800 emplois entre 1999/2006) et en particulier le développement des services à destination des personnes.

## 2.7. EN SYNTHÈSE ... SUR LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

### *Ce qu'il faut retenir*

- Un bassin hiérarchisé avec un pôle structurant, Annonay
  - ✓ *Seule la Cocoba regroupe l'ensemble des équipements de commerce de proximité et la plupart des fonctions collectives (loisirs, achats, enseignements, administrations)*
- Une répartition encore satisfaisante de l'offre mais des disparités selon les secteurs notamment Ouest/Est
- Un développement important des services notamment à la personne
- Un commerce de proximité qui se fragilise en milieu rural, avec des pôles relais parfois insuffisamment structurés
- Un bassin tourné vers la Vallée du Rhône, la région lyonnaise et dans une moindre mesure l'agglomération stéphanoise

### *Perspectives et enjeux*

- La mobilité et l'accessibilité aux équipements et services
- La qualité et la diversité de l'offre d'équipements et de services
- Les équilibres à maintenir sur le territoire
- La hiérarchisation et l'organisation des pôles.

### ...3. UNE DENSITÉ COMMERCIALE SATISFAISANTE AVEC UNE ARMATURE COMMERCIALE CONCENTRÉE AUTOUR DE DEUX PÔLES, L'UN AU SEIN DU BASSIN, L'AUTRE EN PÉRIPHÉRIE

**Le Bassin d'Annonay fonctionne peu avec le reste du département de l'Ardèche.** Il est tourné vers la vallée du Rhône, la région lyonnaise, et dans une moindre mesure l'agglomération stéphanoise.

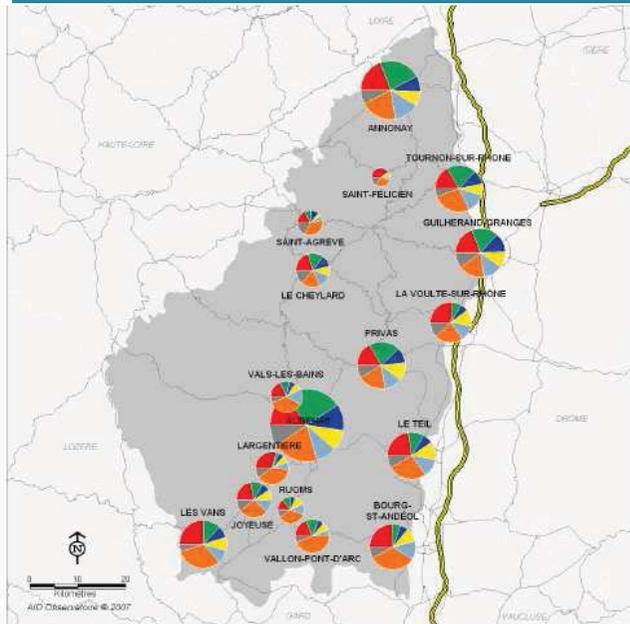
L'Ardèche est le 3<sup>e</sup> département de Rhône-Alpes en terme de densité commerciale derrière la Savoie et la Haute Savoie (*Schéma de développement commercial, hôtelier et cinématographique-Préfecture de l'Ardèche-2007*).

Le pôle d'Annonay- Davézieux est l'un des trois pôles majeurs du département (nombre de commerces traditionnels, des grandes surfaces, ...) et concentre une part très significative du développement de l'offre commerciale de plus de 300m<sup>2</sup>, pour l'ensemble du département.

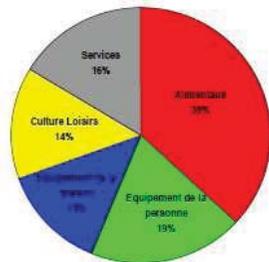
#### Les problématiques ScoT

- . Comment définir les objectifs relatifs à l'équipement commercial ?
- . Quelles localisations préférentielles choisir ?
- . Comment définir des zones d'aménagement commercial, en lien et en appui au projet de territoire, qui répondent aux exigences du développement durable (respect environnemental, gestion économe des espaces, accessibilité, ...) ?
- . Quelles modalités définir pour un urbanisme commercial de qualité ?
- . Comment répondre aux évolutions de la population et aux nouveaux besoins ?

### Répartition du commerce traditionnel



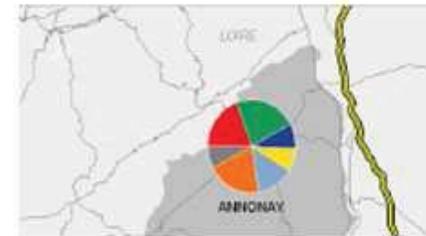
Répartition des - de 300m<sup>2</sup> par famille de produits



2750  
commerces

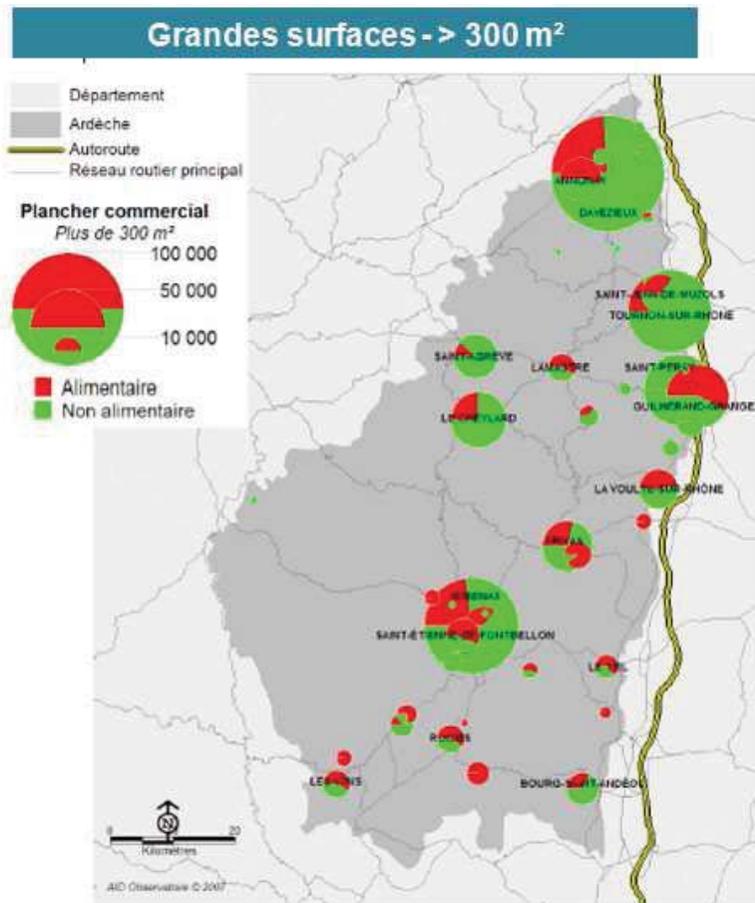
Source Observatoire AID–Schéma de développement commercial, hôtelier et cinématographique – Préfecture Ardèche-2007

### Zoom sur Bassin d'Annemasse

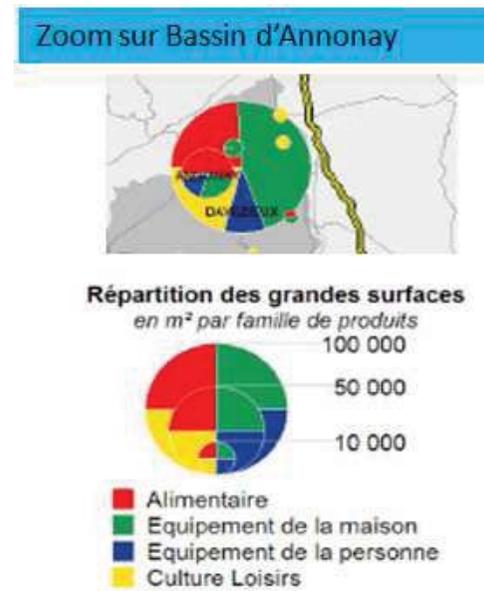


Répartition des - de 300m<sup>2</sup> par famille de produits





Source Observatoire AID—Schéma de développement commercial, hôtelier et cinématographique – Préfecture Ardèche-2007



### 3.1. DES PRATIQUES TERRITORIALES MULTIPLES, LIÉES À LA FOIS AU RELIEF, AU CARACTÈRE RURAL DU BASSIN ET À L'ATTRACTION DE DEUX PÔLES PRINCIPAUX

**Quand on analyse plus en détail l'offre de commerces et de services par secteurs et les déplacements qui en résultent, on s'aperçoit que le phénomène du relief est assez déterminant sur l'ensemble du Bassin, phénomène que renforce le caractère rural du Bassin.**

*L'exemple de Vivarhône est assez éclairant des pratiques en cours.* L'étude menée par la communauté de communes sur l'année 2011 montre que la situation topographique particulière du Bassin induit des pratiques territoriales multiples. Les communes sont en effet réparties sur trois niveaux d'altitudes entre 150 et 500 m et chacun d'eux orientés vers un pôle urbain plus ou moins important :

- La commune de Serrières, porte d'entrée de l'Ardèche Nord est davantage orientée vers la vallée du Rhône avec des déplacements orientés « vallée » (Salaise sur Sanne, Péage de Roussillon, Chanas, Autoroute...);
- Les communes de Peaugres, Félines, St Désirat et Bogy sont quant à elles situées en grande partie sur le plateau. L'analyse de la mobilité dans ces communes montre que les populations résidentes fréquentent le pôle d'Annonay (emploi et commerces);
- Enfin les communes de Saint Jacques d'Atticieux, Brossainc et Vinzieux, situées sur les contreforts du Pilat sont finalement tournées vers la commune de Maclas (Loire);

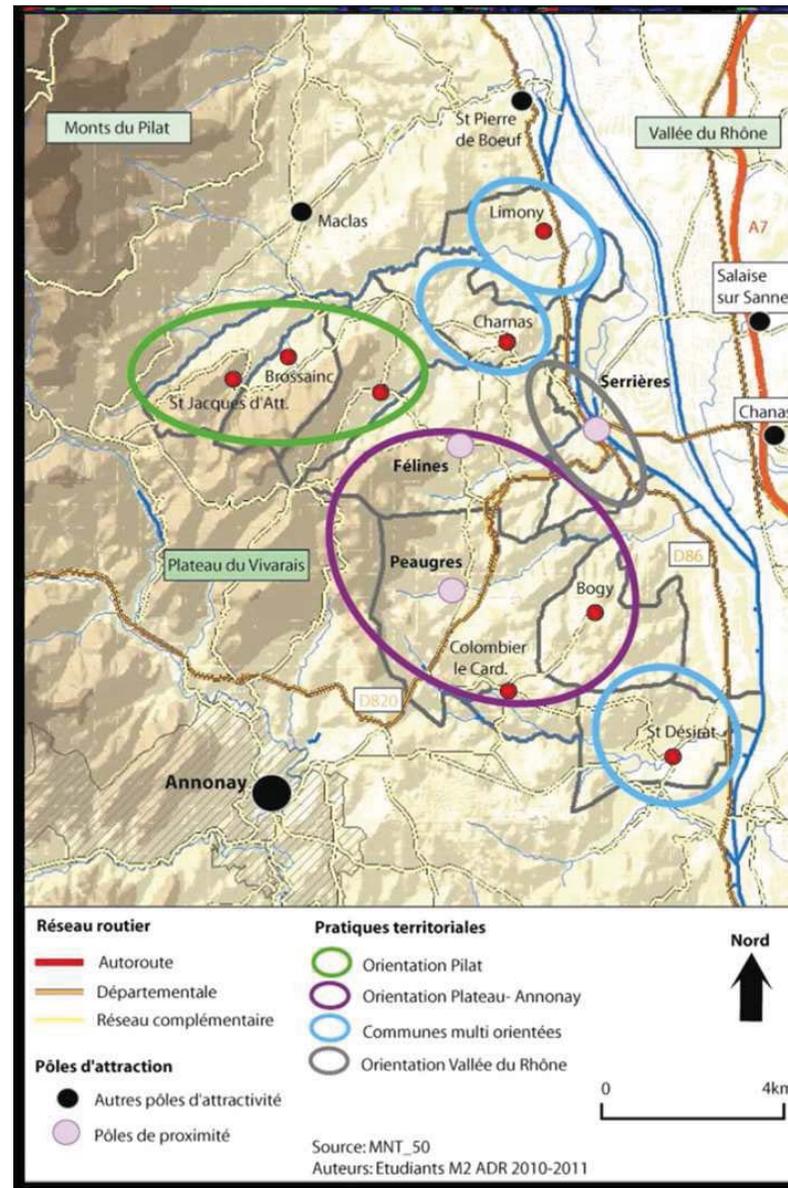
La situation pour les communes de Limony et Charnas est intermédiaire. La mobilité des habitants de Limony est orientée vallée du Rhône (Serrières, Sablons....) ou vers le Pilat (Saint Pierre de Boeuf). Quant à Charnas, il semble que le pôle d'Annonay soit un centre davantage privilégié.

Ce constat peut être élargi à l'ensemble du Bassin d'Annonay.

Il n'en reste pas moins qu'au-delà des contraintes topographiques, la qualité de l'infrastructure routière est elle-aussi déterminante pour l'accès aux pôles urbains.

La question de la mobilité reste une question centrale.

**Exemple de Vivarhôte** à partir de l'étude menée par la communauté de communes (Étude d'opportunité pour les commerces et services de proximité, Mars 2011).  
Un territoire soumis à des influences multiples.



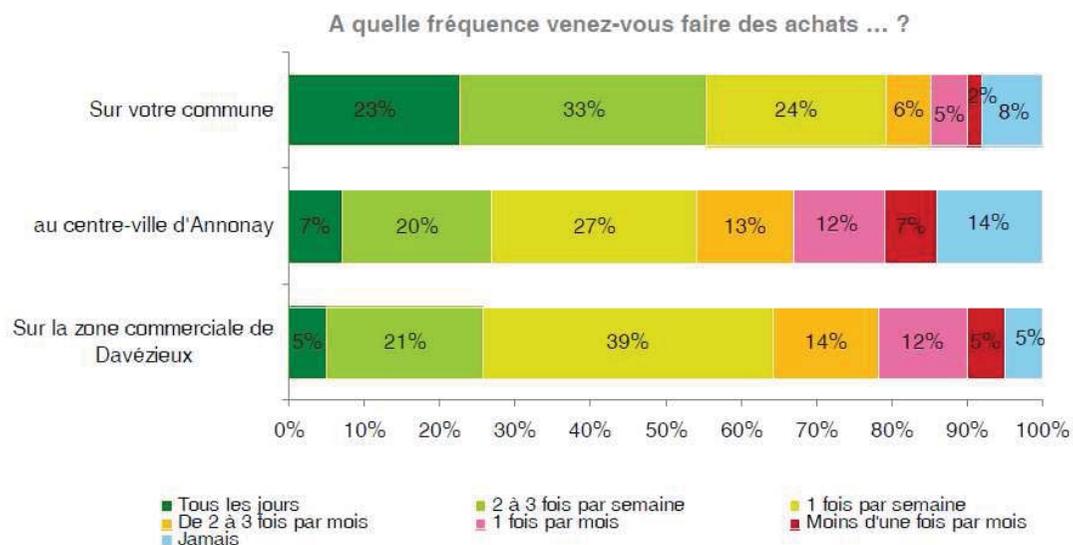
### 3.2. LA PROXIMITÉ RESTE LE PREMIER MOTEUR DE FRÉQUENTATION DES COMMERCES PAR LES MÉNAGES

L'étude réalisée par la Communauté de communes d'Annonay, en Mai 2011, sur l'évaluation de l'impact de l'OUC<sup>7</sup> avec entre autre une enquête « ménages » sur les comportements d'achats confirme les tendances déjà soulignées par l'étude départementale sur le Schéma commercial, hôtelier et cinématographique réalisée par la Préfecture en 2007 et les conclusions de l'étude commerce réalisée au cours de 2011 par la communauté de communes de Vivarhône qui a aussi effectué une enquête de fréquentation.

La commune de résidence reste le premier pôle de fréquentation hebdomadaire.

Sur le secteur de la communauté de communes d'Annonay cette fréquentation passe devant celle de la zone commerciale de Davézieux et le centre-ville d'Annonay.

La fréquentation quotidienne est plus marquée dans les pôles ruraux, malgré leur structuration commerciale limitée : les communes rurales affichent les meilleurs taux de fréquentation quotidienne (23% en moyenne) et également les meilleurs taux d'image positive (23% d'image très positive).



<sup>7</sup> La zone d'étude correspond à la CDC du Bassin d'Annonay ainsi que 5 communes limitrophes. Elle compte plus de 43 479 habitants dont plus de 17 000 sur Annonay.

### 3.3. UN PÔLE COMMERCIAL FORTEMENT DIMENSIONNÉ SUR ANNONAY AVEC UNE ZONE DE CHALANDISE IMPORTANTE

L'étude sur la communauté de communes d'Annonay comme celle plus globale sur le département l'Ardèche<sup>8</sup> soulignent la forte emprise commerciale du pôle d'Annonay-Davézieux en particulier pour l'alimentaire avec une évansion maîtrisée sauf pour certains produits non-alimentaires et en particulier dans les secteurs proches des zones concurrentielles.

Cette emprise est le résultat entre autre d'une **offre importante et complémentaire** entre le pôle commercial de Davézieux et les commerces traditionnels du centre ville d'Annonay encore très présents.

	Alimentaire	Personne	Bricolage	Jardinage	Eq. maison	Presse / Fleurs	Culture Loisirs	Coiffure esthétique
Annonay CV	13%	31%	2%	4,5%	11%	37%	18%	43%
Annonay Carrefour Market – Bel Air	11%	2%	8%	6,5%	6%	3%	6%	3%
Annonay Super U	18%	1%	1%	1%	3%	5%	4%	0%
Davézieux CV	6%	4,5%	2%	2%	4%	11%	3%	10%
Davézieux ZC	32%	39%	81%	79%	49%	5%	51%	5%
Autres communes de la CDC	3%	0,5%	-	0,5%	2%	23%	1,5%	19%
<b>Total attraction</b>	<b>84%</b>	<b>78%</b>	<b>94%</b>	<b>93,5%</b>	<b>74%</b>	<b>84%</b>	<b>83,5%</b>	<b>80%</b>
Bourg Argental	6%	-	-	3%	1,5%	8%	1%	8%
Agglomération Stéphanoise	-	7%	2%	1,5%	11%	-	5%	1%
Agglomération Lyonnaise	-	4%	1%	-	5%	-	3%	-
Agglomération Valentinoise	-	6%	1%	-	2%	-	4,5%	-
Autres communes hors CDC	10%	5%	2%	2%	6,5%	8%	3%	11%

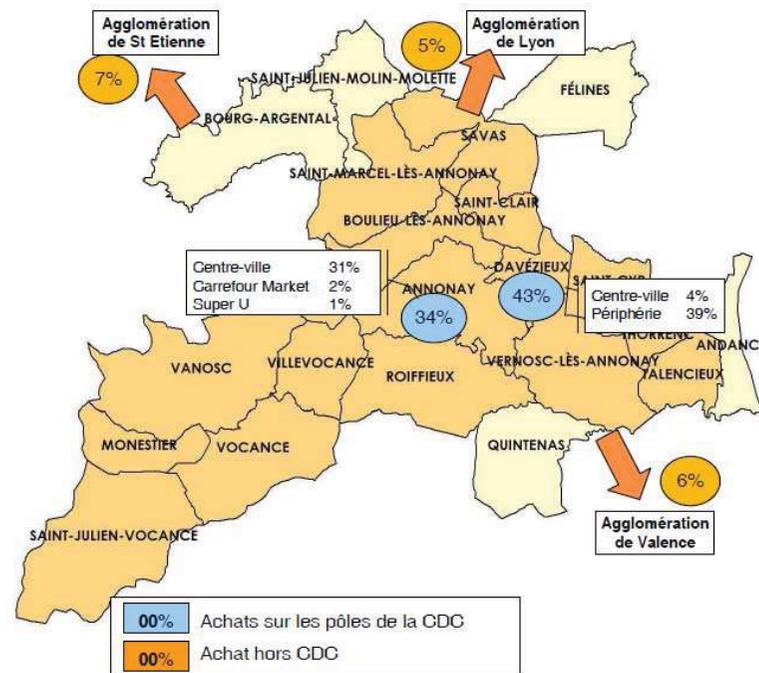
<sup>8</sup> Observatoire AID–Schéma d'urbanisme et commercial – Préfecture Ardèche-2007 et Evaluation de l'impact de l'OUC et projection du bassin d'Annonay – Cocoba 2011

## Evasion commerciale – Etude sur la Cocoba

Moyenne des achats alimentaires (résultats > 1%) – hors vente directe et à distance.



Lieux d'achats en équipement de la personne (résultats >1%) (Hors VPC)



### Bilan stratégique de l'étude « Évaluation de l'impact de l'OUC et projection du bassin d'Annonay » - Mai 2011.

Une emprise satisfaisante des commerces alimentaires du Bassin d'Annonay auprès des ménages de la zone d'étude mais qui diminue fortement auprès des ménages situés au nord de la CDC. En effet, si en moyenne plus de 80% des ménages consomment auprès des ménages du pôle Annonay-Davézieux, ils sont moins de 30% des ménages situés sur Bourg-Argental et Saint Julien-Molin-de-Molette.

En non alimentaire (équipement de la personne, de la maison, bricolage, jardinage et culture-loisirs), les commerces traditionnels du centre ville et les GSS de la zone commerciale de Davézieux se complètent bien, permettant de limiter les évasions vers les pôles concurrents (de 6% pour le bricolage à 26% pour l'équipement de la maison).

En non alimentaire et sur les achats de proximité, les commerces traditionnels des pôles de proximité jouent parfaitement leur rôle puisque seuls 7% des achats en hygiène-santé et 2% en presse-fleurs se font auprès des commerces hors zones.

A l'image des pôles de proximité, le centre-ville d'Annonay obtient ses meilleurs scores sur les dépenses du quotidien (alimentaire 43%, presse-fleurs 45%, coiffure 46%) mais peine à affirmer sa légitimité sur les produits anomaux (équipement de la personne 34%, équipement de la maison 20%, culture-loisirs 28%).

### **3.4. UNE ÉROSION IMPORTANTE DE LA FRÉQUENTATION DANS LE CENTRE VILLE D'ANNONAY ET EN PARALLÈLE UNE LÉGÈRE PROGRESSION DE LA ZONE COMMERCIALE DE DAVÉZIEUX**

L'évolution de la fréquentation sur le centre-ville d'Annonay est en baisse avec une image négative de l'offre commerciale. La fréquentation quotidienne et hebdomadaire se dégradent depuis plusieurs années. Dans les enquêtes de satisfaction effectuées, l'« ambiance » d'achat est jugée banale et de moins en moins attractive. Le stationnement est avancé comme un des freins majeurs à cette fréquentation.

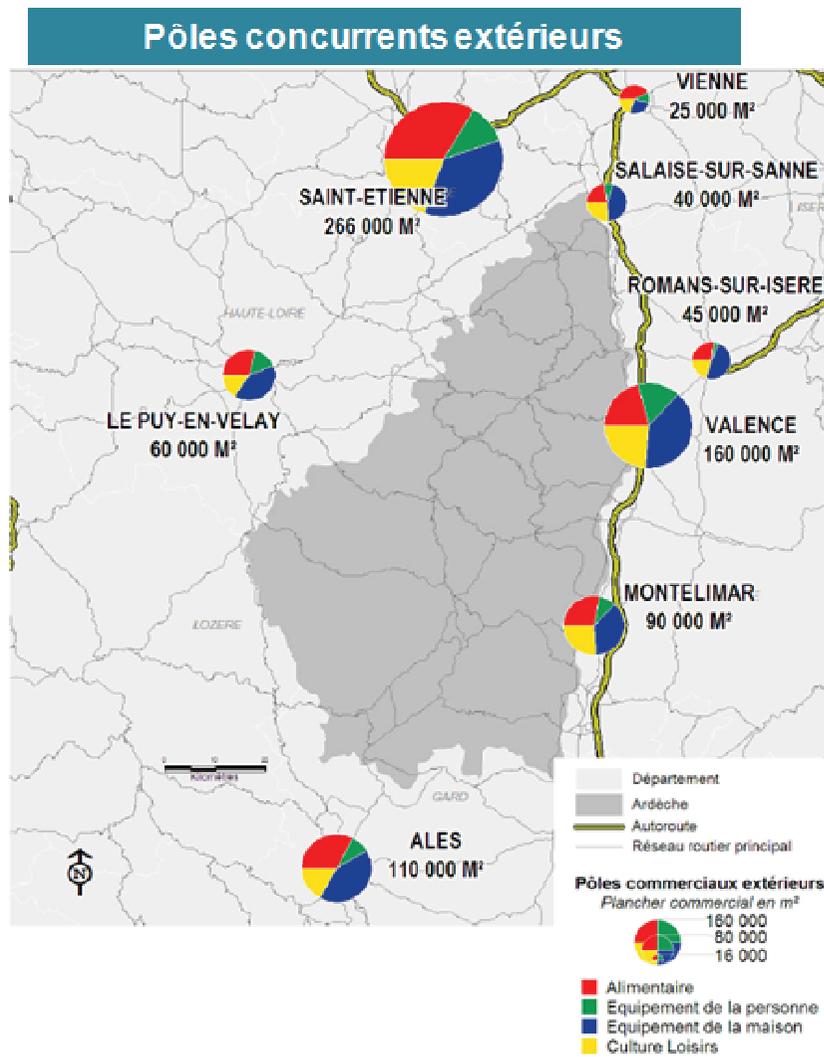
Annonay a donc une image à reconquérir, priorité prise en compte dans le projet urbain en cours.

En parallèle, la fréquentation du pôle commercial de Davézieux progresse. Ce pôle associe plusieurs zones. Il existe une très forte mixité des activités

(commerciales, artisanales, industrielles voire même habitat) qui nuit à la lisibilité, aggravée par l'absence d'un véritable plan de circulation (accessibilité peu aisée). Il comprend des ensembles immobiliers très disparates et certains bâtiments sont vétustes. Le développement s'est effectué par opportunités successives, sans réel synergie entre les différents ensembles commerciaux. La voiture est nécessaire pour circuler sur l'ensemble de la zone.

### **3.5. UN ENVIRONNEMENT COMMERCIAL CONCURRENTIEL ET DENSE**

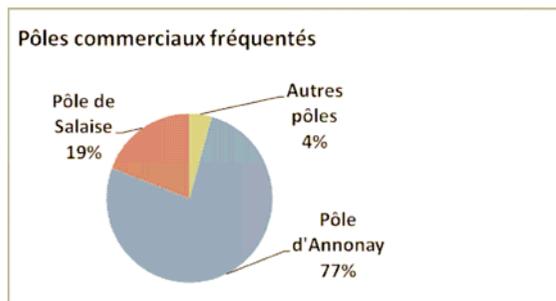
L'offre hors du Bassin est plus importante et surtout plus diversifiée qu'elle ne l'est aujourd'hui sur le Bassin.



Source Observatoire AID–Schéma de développement commercial, hôtelier et cinématographique – Préfecture Ardèche-2007

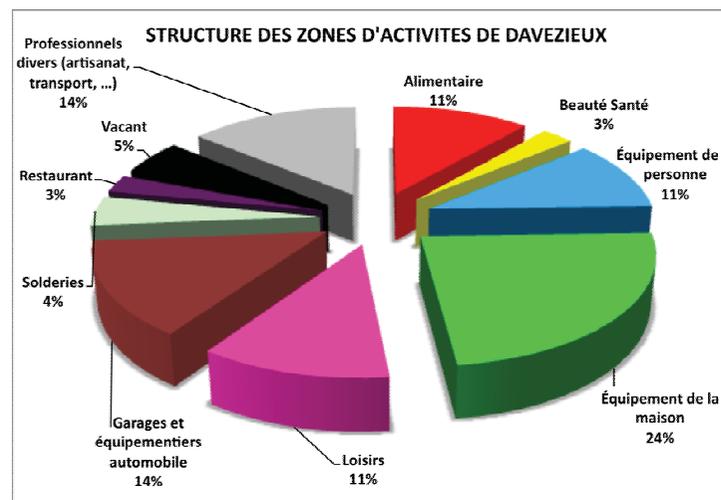
### 3.6. LES DEUX PÔLES D'ATTRACTION DU BASSIN : ANNONAY-DAVÉZIEUX ET SALAISE/SANNE

Les différentes études à la fois sur le département et sur les communautés de communes d'Annonay ou de Vivarhône soulignent sans conteste l'attraction jouée par le pôle d'Annonay-Davézieux et par la vallée du Rhône. Dans la vallée du Rhône, le pôle de Salaise/Sanne est celui qui est le plus fréquenté. Ce sont donc ces deux pôles qui structurent aujourd'hui l'armature commerciale du territoire.



Etude d'opportunité pour les commerces et services – Vivarhône-2011

#### Le pôle d'Annonay-Davézieux



Diagnostic CERCIA-Communauté de communes du Bassin d'Annonay- 2009

La surface commerciale est actuellement de **70 000 m<sup>2</sup>**.

L'offre en commerce est relativement importante puisque le pôle regroupe 31 commerces et même si tous les principaux secteurs sont représentés, **le pôle de Davézieux compte moins d'un tiers des prestations du pôle de Salaise sur Sanne.**

### **Pôle de Salaise sur Sanne/Chanas**

Situé en Isère, dans la vallée du Rhône, il jouxte le territoire de Vivarhône à l'Ouest et s'étend principalement sur deux communes : Salaise sur Sanne et Chanas.

Les commerces sont principalement regroupés dans trois zones artisanales : la ZA champ Rolland, la ZA le Joinchain, et la ZA du Parc du Soleil. La surface commerciale est actuellement de 45 000 m<sup>2</sup>, mais va certainement s'étendre dans les années à venir notamment grâce à la construction du "green center", qui ajoutera 70 000 m<sup>2</sup> de surface.

Il s'agit d'un pôle qui offre une très large gamme de produits (101 commerces) dans des secteurs variés (alimentaire, services, loisirs...).

### 3.7. EN SYNTHÈSE ... SUR L'ARMATURE COMMERCIALE

#### *Ce qu'il faut retenir*

- Des pratiques territoriales multiples
- Le pôle d'Annonay-Davézieux est un pôle majeur non seulement pour le Bassin d'Annonay mais plus largement pour le département de l'Ardèche.
- Une évacuation commerciale encore relative et bien maîtrisée sur de nombreux produits
- Un centre-ville d'Annonay qui se dégrade et perd en attractivité
- Le pôle commercial de Davézieux progresse mais sans réel effort d'aménagement et d'accessibilité (urbanisme, architecture, circulation, qualité paysagère, ....) et en maintenant une mixité très importante des activités (commerciales, industrielles, artisanales.
- Une offre plus importante et plus diversifiée à l'extérieur du Bassin

#### *Perspectives et enjeux*

- Les contraintes géographiques et le caractère rural du Bassin entraînent un besoin supplémentaire en pôles de proximité.
- L'organisation et l'équilibre des pôles relais.
- Des dynamiques extérieures « aspirantes »
- La requalification d'ensemble du contexte urbanistique, architectural et fonctionnel des zones commerciales de Davézieux
- L'accessibilité des activités économiques et commerciales en place.

### 3.8. ANNEXES

Liste complète des équipements et services

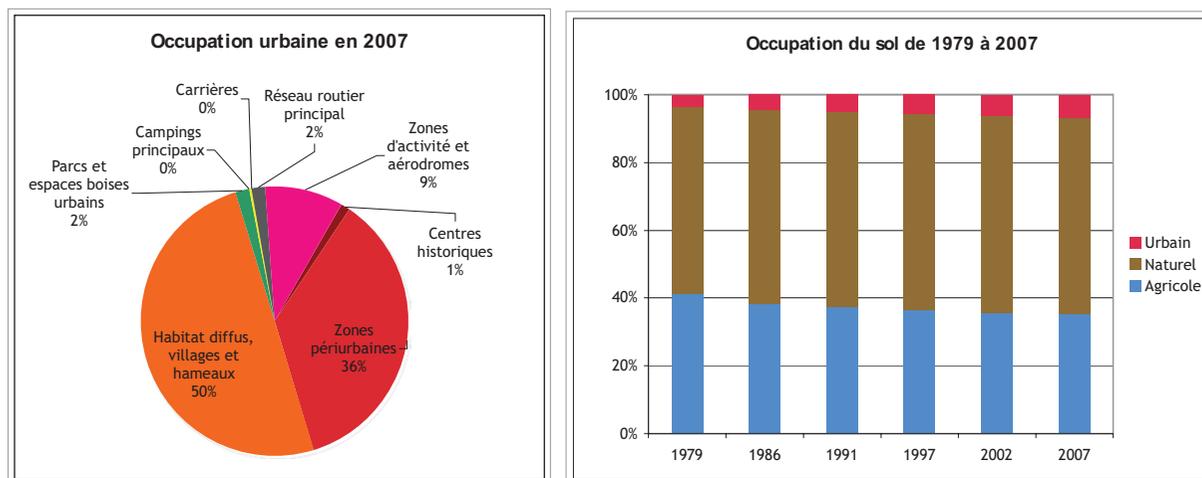
Liste complète des équipements par gamme selon la base permanente de l'INSEE en 2010		
Proximité	Intermédiaire	Supérieure
Banque, caisse d'épargne	Police, gendarmerie	Pôle emploi
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Trésorerie	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Réparation automobile et de matériel agricole	Pompes funèbres	Agence de travail temporaire
Maçon	Contrôle technique automobile	Hypermarché
Plâtrier, peintre	Ecole de conduite	Produits surgelés
Menuisier, charpentier, serrurier	Vétérinaire	Poissonnerie
Plombier, couvreur, chauffagiste	Blanchisserie, teinturerie	Parfumerie
Electricien	Supermarché	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Entreprise générale du bâtiment	Librairie, papeterie	Lycée d'enseignement professionnel
Coiffeur	Magasin de vêtements	Etablissement de santé de court séjour
Restaurant	Magasin d'équipements du foyer	Etablissement de santé de moyen séjour
Agence immobilière	Magasin de chaussures	Etablissement de santé de long séjour
Soins de beauté	Magasin d'électroménager	Etablissement psychiatrique
Epicerie, supérette	Magasin de meubles	Urgences
Boulangerie	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Maternité
Boucherie, charcuterie	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Centre de santé
Fleuriste	Horlogerie, bijouterie	Structures psychiatriques en ambulatoire
Ecole maternelle	Collège	Spécialiste en cardiologie
Ecole élémentaire	Opticien, lunetier	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie
Médecin omnipraticien	Orthophoniste	Spécialiste en gynécologie médicale
Chirurgien dentiste	Pédicure, podologue	Spécialiste en gynécologie obstétrique
Infirmier	Laboratoire d'analyses médicales	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
Masseur kinésithérapeute	Ambulance	Spécialiste en psychiatrie
Pharmacie	Personnes âgées : hébergement	Spécialiste en ophtalmologie
Taxi	Personnes âgées : soins à domicile	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
Boulodrome	Personnes âgées : service d'aide	Spécialiste en pédiatrie
Tennis	Garde enfants d'âge préscolaire	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
Salle ou terrain multisports	Bassin de natation	Sage-femmes
Terrain de grands jeux	Athlétisme	Orthoptiste
	Salle ou terrain de sport spécialisé	Enfants handicapés : hébergement
	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Enfants handicapés : soins à domicile
		Adultes handicapés : hébergement
		Adultes handicapés : services
		Travail protégé

## Chapitre 2 : Organisation et fonctionnement du territoire

### ...1. UNE CONSOMMATION FONCIÈRE URBAINE QUI S'ACCÉLÈRE

#### 1.1. LES SURFACES URBANISÉES ONT DOUBLÉ ENTRE 1980 ET AUJOURD'HUI !

A) Une cinquantaine d'hectares urbanisés chaque année



En 2007, d'après le travail réalisé à partir des photographies aériennes par la DDT, un peu plus de 3 000 ha. avaient un usage urbain. Ces espaces sont constitués à près de 90 % par des secteurs classés comme résidentiels, c'est-à-dire par du tissu urbain traditionnel<sup>9</sup>.

Les zones d'activités en constituent 9 % et le réseau routier hors espace résidentiel 2 %.

Source : DDT de l'Ardèche, évolution de l'occupation des sols de 1979 à 2007

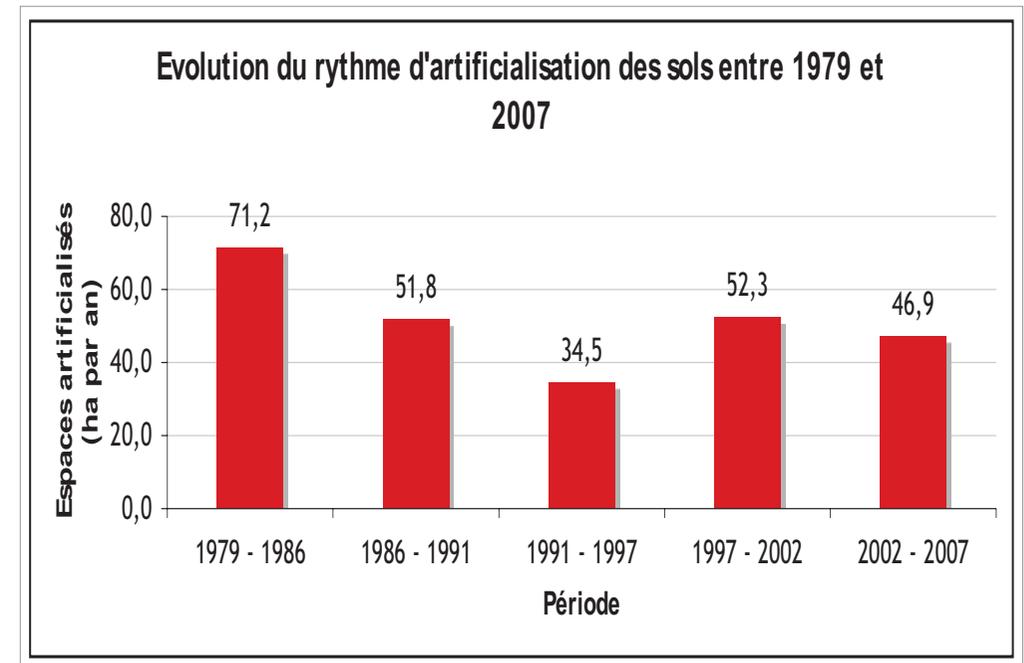
Or, ces espaces urbains, en 1979, n'occupaient qu'environ 1 500 ha. Ils ont donc presque doublé entre 1980 et aujourd'hui. Cela signifie que le développement urbain a nécessité autant d'espace en moins de 30 ans qu'en plus de deux millénaires !

<sup>9</sup> En effet, dans le travail réalisé par la DDT, les secteurs sont classés d'après leur occupation dominante. Les secteurs résidentiels peuvent donc comprendre des bureaux, des commerces, des équipements... Il s'agit en réalité du tissu urbain indifférencié, à l'exclusion des zones d'activités spécialisées.

### B) Une évolution irrégulière de l'artificialisation des sols

L'urbanisation a connu une évolution irrégulière entre 1979 et 2007 dans le SCOT du bassin d'Annonay, marquée par un pic au début des années 1980. Ainsi, la consommation foncière a été la plus forte au début des années 1980, dépassant 70 ha par an. Elle a ensuite connu un ralentissement entre 1986 et 1997, accentué à partir de 1991. On assiste à un sursaut de l'urbanisation entre 1997 et 2002, avec un rythme supérieur aux valeurs des dix années précédentes, atteignant une moyenne de 52 ha consommés par an.

Dans la période la plus récente entre 2002 et 2007, l'urbanisation connaît un léger ralentissement, avec une consommation foncière avoisinant 47 ha par an.



Source : DDT de l'Ardèche, évolution de l'occupation des sols de 1979 à 2007

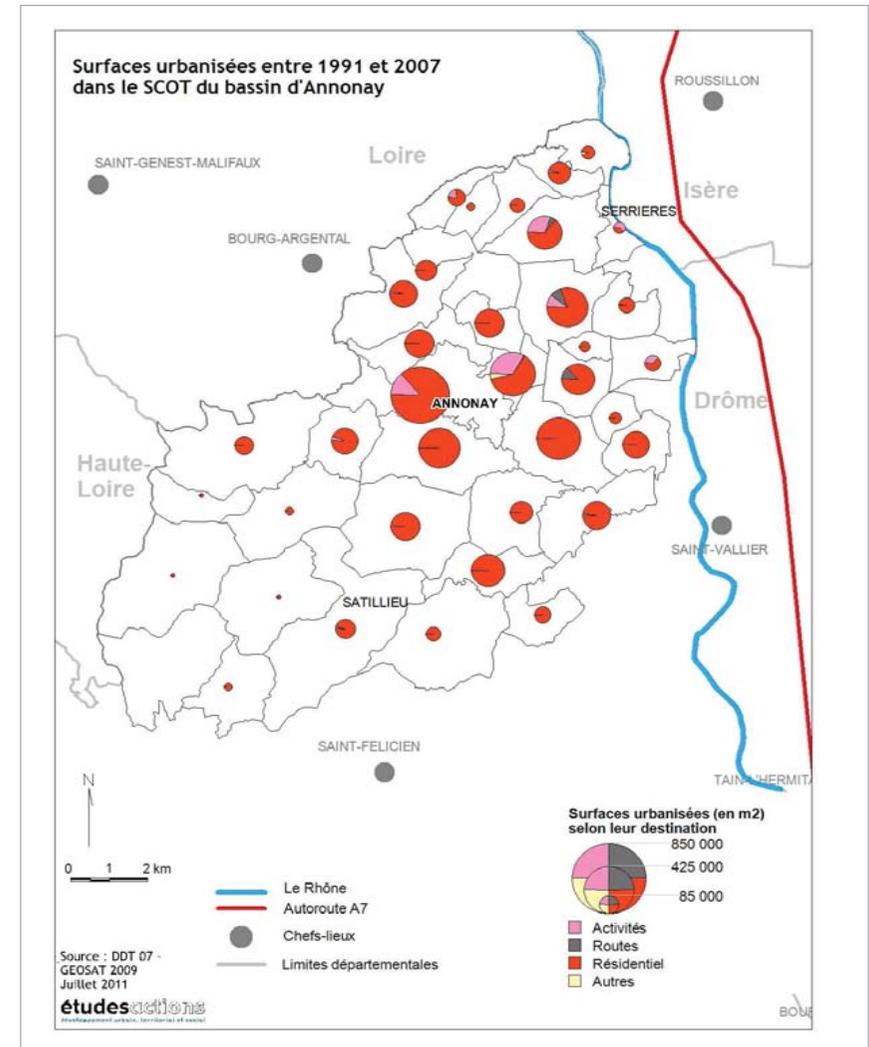
### C) Une consommation essentiellement résidentielle

D'après les données de la DDT, les surfaces urbanisées depuis 1991 seraient à 90 % résidentielles, avec une légère prédominance des zones périurbaines (49 % des surfaces urbanisées entre 1991 et 2007) sur l'habitat diffus (43 %).

Les autres espaces auraient été affectés aux zones d'activités (7 %), aux routes (1 %) et aux campings (1 %).

Néanmoins, cette ventilation mérite d'être considérée avec prudence, une partie des équipements et activités étant incluse dans les espaces résidentiels indifférenciés de la nomenclature utilisée. La part des activités et des infrastructures semblent en effet particulièrement faible par rapport aux travaux menés dans d'autres territoires.

D'après la base de données de la DDT, seules certaines communes du nord-est d'Annonay (Serrières, Davezieux, Peaugres, Félines, Saint-Jacques d'Atticieux et Saint Désirat) comptabilisent une part significative d'activités dans leur développement, parfois supérieure à 25 % : cette tendance s'explique notamment par l'implantation d'activités commerciales le long des axes reliant Annonay à la vallée du Rhône.



### *D) Une faible efficacité foncière résidentielle : 1 500 m<sup>2</sup> consommés en moyenne pour l'accueil d'un nouveau ménage*

Le développement urbain sans précédent des 30 dernières années est à mettre en relation avec l'efficacité résidentielle. Entre 1990 et 2007 (chiffres 1991-2007 pour la surface consommée), il aura fallu consommer en moyenne 1 500 m<sup>2</sup> en contrepartie de l'accueil d'un nouveau ménage, compte tenu des mouvements qui se sont parallèlement effectués entre le parc de résidences principales et les logements vacants et résidences secondaires.

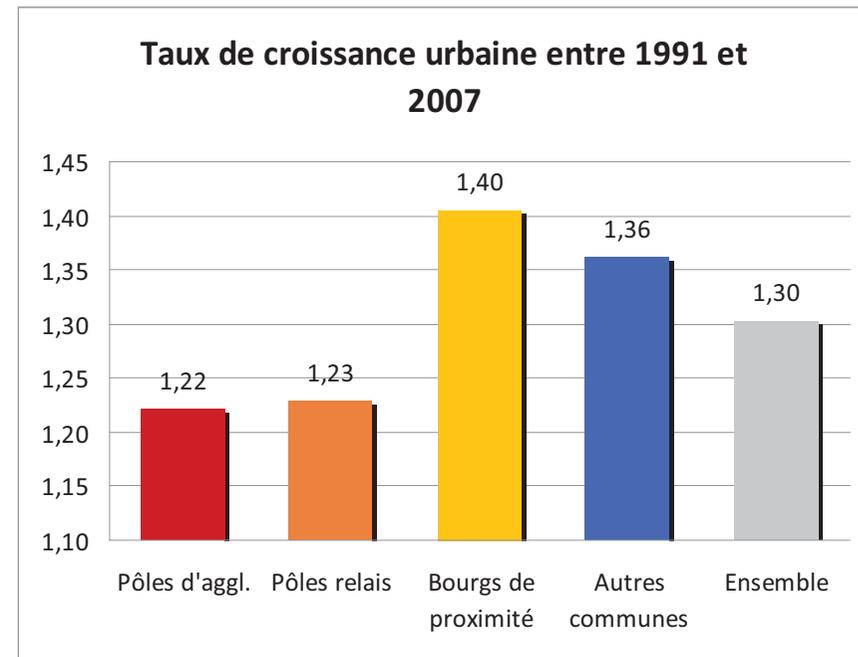
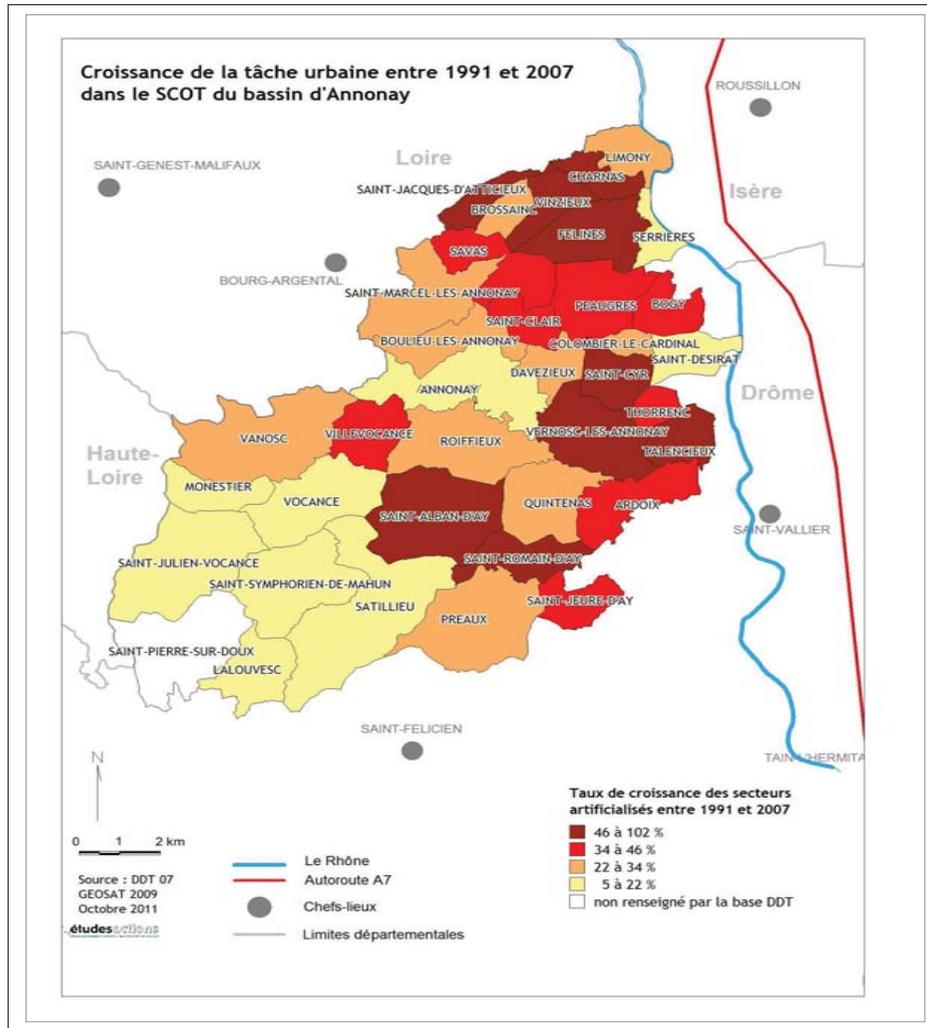
## **1.2. UN PHÉNOMÈNE D'ÉTALEMENT URBAIN AU COURS DE CES 20 DERNIÈRES ANNÉES**

### *A) Un développement urbain plus rapide en dehors des pôles*

L'urbanisation s'est développée de manière inégale dans les communes du territoire du SCOT ces vingt dernières années. Si l'on rapporte les surfaces artificialisées durant cette période à la situation en 1991 (c'est-à-dire la croissance de la « tâche urbaine »), on constate que **les communes qui se sont proportionnellement le plus développées sont plutôt les communes du balcon rhodanien et la première voire la deuxième couronne d'Annonay**. Ainsi, nombre de petites communes ont vu leurs espaces artificialisés augmenter de plus de 50 % ces 20 dernières années, voire doubler comme Saint-Jacques d'Atticieux.

A l'inverse, on peut relever qu'Annonay, commune centre de ce territoire, figure parmi les communes qui ont le plus contenu leur développement urbain. Les autres communes les moins consommatrices d'espaces se situent au sud ouest du territoire, dans la partie Montagne, à l'exception de Serrières et Saint-Désirat. De ce point de vue, on peut parler **d'étalement urbain** : le développement urbain s'est éloigné des pôles d'emplois et de services comme on le voit bien à la lecture des indicateurs par strate urbaine : alors que l'urbanisation n'a crû que d'un peu plus de 20 % en moyenne dans les pôles d'agglomération et pôles relais<sup>10</sup>, elle a cru de 36 % en moyenne dans les autres communes, voire de 40 % dans les bourgs de proximité qui semblent avoir le plus profité du report de la croissance urbaine.

<sup>10</sup> D'après la carte d'armature urbaine



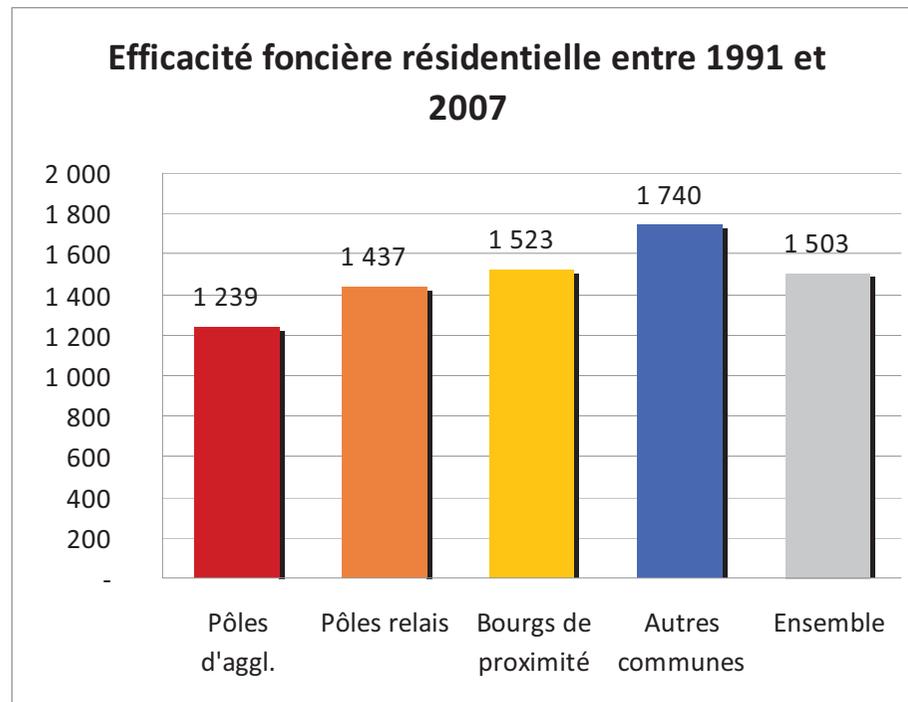
Source : DDT de l'Ardèche, évolution de l'occupation des sols de 1979 à 2007

### B) Mais avec une efficacité foncière moindre

Cet éloignement des principaux pôles s'est accompagné d'une moindre efficacité foncière résidentielle, démultipliant les impacts sur les fonctions naturelles et agricoles ainsi que sur le fonctionnement du territoire (déplacements, fréquentation des équipements et services, réseaux...) : alors que les pôles d'agglomération n'ont consommé, en moyenne, qu'environ 1 200 m<sup>2</sup> pour l'accueil d'un nouveau ménage, **cette consommation foncière**

**croît à mesure que l'on descend dans la hiérarchie urbaine** : 1 400 m<sup>2</sup> dans les pôles relais, 1 500 m<sup>2</sup> dans les bourgs de proximité et près de 1 750 m<sup>2</sup> dans les autres communes...

On note que cette efficacité foncière n'est pas seulement corrélée à la part du collectif dans la construction neuve.



Source : DDT de l'Ardèche, évolution de l'occupation des sols de 1979 à 2007

### 1.3. EN SYNTHÈSE ... SUR LA CONSOMMATION FONCIÈRE URBAINE

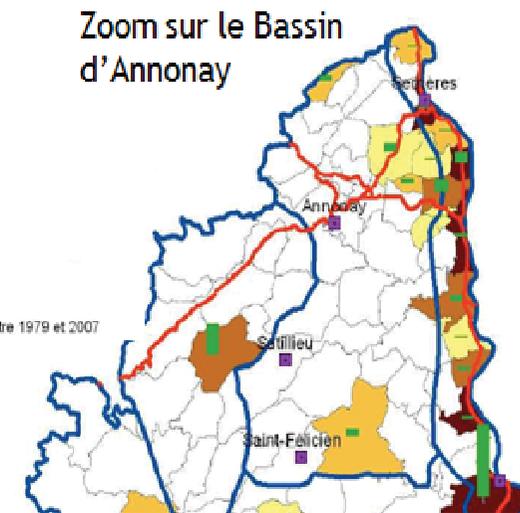
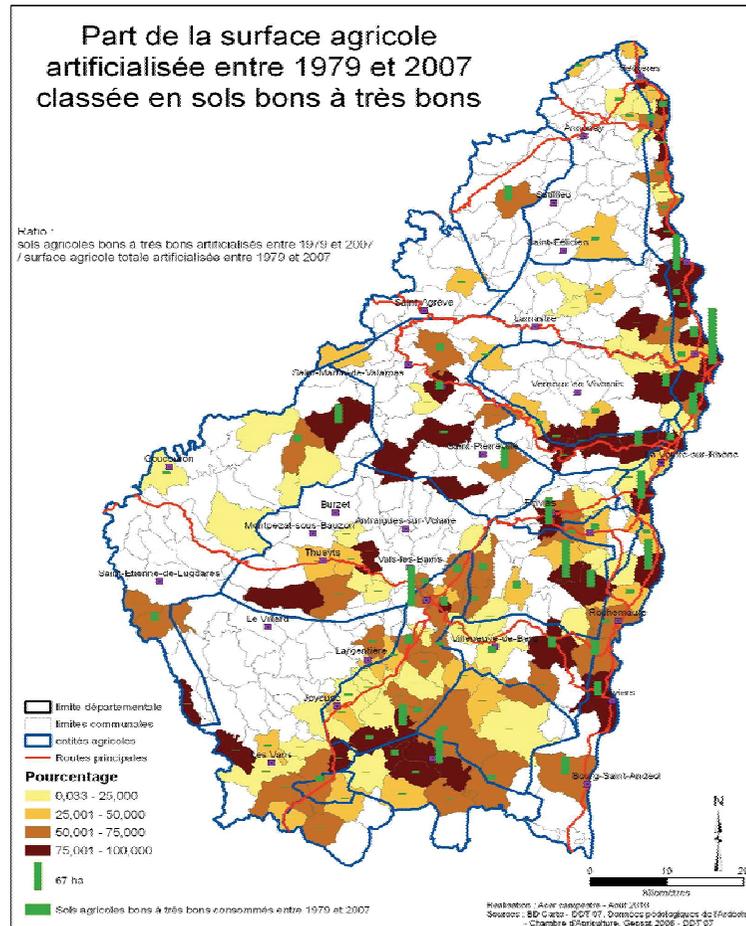
#### *Ce qu'il faut retenir*

- Des surfaces urbanisées qui ont doublé entre 1980 et aujourd'hui
- Une urbanisation résidentielle et pavillonnaire dans la quasi-totalité des communes mais à nuancer selon les secteurs
- Une faible efficacité foncière : 1500 m<sup>2</sup> consommés en moyenne pour l'accueil d'un nouveau ménage
- Une répartition inégale de l'urbanisation avec un phénomène d'étalement urbain essentiellement en dehors des pôles
- Certaines communes du nord-est d'Annonay ont une consommation affectée aux activités économiques significative avec une proportion qui peut dépasser pour certaines d'entre elles celle du développement résidentiel

#### *Perspectives et enjeux*

- Une désorganisation en cours du territoire, relativement rapide, avec un affaiblissement des centralités
- L'attractivité résidentielle est aujourd'hui « subie » ou « passive », elle repose essentiellement sur le modèle « maison pavillonnaire ».
- La maîtrise du développement urbain, en lien avec une politique d'habitat équilibrée dans le temps et l'espace

## ...2. UNE CONSOMMATION CROISSANTE ET IMPORTANTE DU FONCIER AGRICOLE LIÉE À L'URBANISATION ET À LA PRESSION EXTÉRIURE



Le Bassin d'Annonay et la vallée du Rhône font parties des 5 secteurs en Ardèche où le foncier agricole a été le plus consommé par l'urbanisation depuis 30 ans (Etude DDT 07 sur la sensibilité des structures agricoles à la pression urbaine, décembre 2010) :

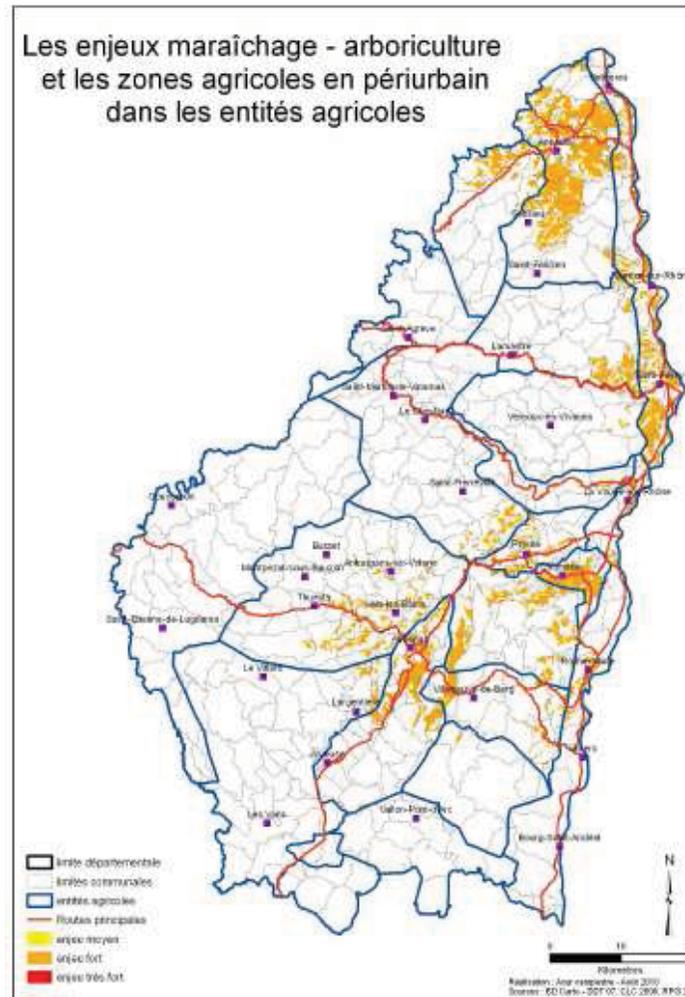
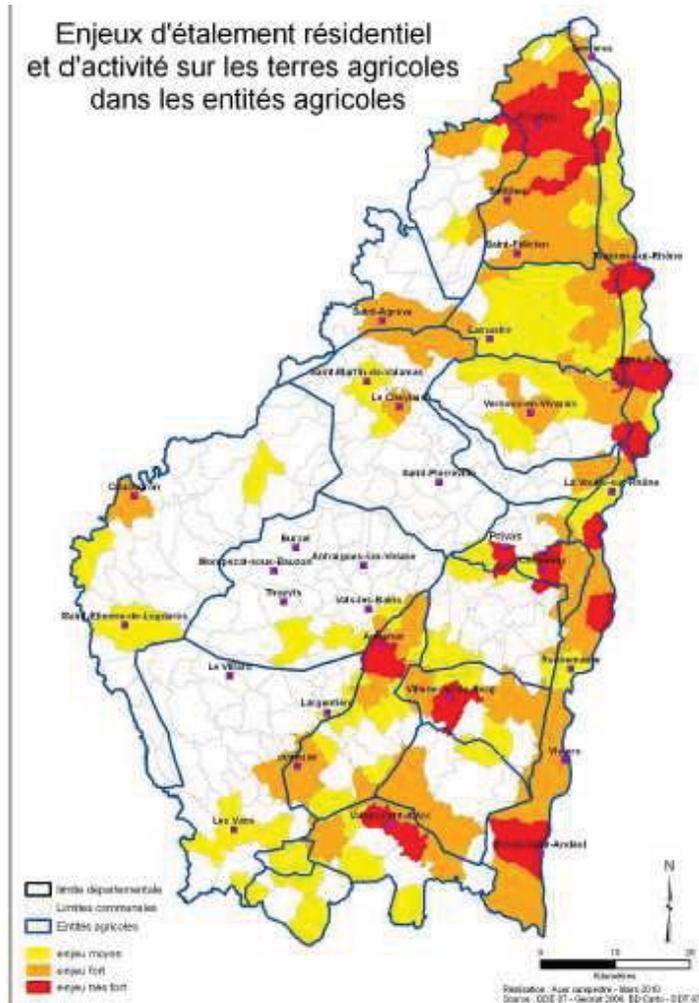
- Territoires ayant le plus consommé leurs terres agricoles (plus de 7% de leur surface agricole artificialisée entre 1979 et 2007) : bassin d'Annonay, vallée du Rhône, bassin de Privas et bassin d'Aubenas
- Territoires s'étant les plus artificialisés (plus de 3% de leur surface totale artificialisée entre 1979 et 2007) : vallée du Rhône, bassin d'Annonay, bassin d'Aubenas et plaine de Chomérac

Le Bassin d'Annonay dans son ensemble apparaît également parmi les zones les plus sensibles en Ardèche aux pressions extérieures liées à l'enjeu de résidence et d'activité comme : pression de construction de nouveaux logements, pression de l'arrivée de nouveaux résidents, pression du tourisme et pression des activités urbaines en général.

De manière plus détaillée, les enjeux par entités sont :

- Sur la **vallée du Rhône Nord** (qui va jusque St Peray et Tournon) : l'urbanisation se concentre essentiellement en fond de vallée et impacte de façon privilégiée les meilleures terres agricoles. Ainsi, ce sont 75 à 100% des sols bons à très bons qui ont été artificialisés dans certaines communes (Serrières, Andance, Champagne....) reléguant l'agriculture sur les terres de moindre qualité (coteaux). Dans cette entité, 1086 ha de terres ont été artificialisés, dont 783 d'origine agricole.
- Sur la **vallée de la Cance**, la pression urbaine est de moindre importance et vient peu en concurrence avec l'agriculture bien qu'elle prélève les meilleures terres autour des bourgs.
- Sur le **bassin même d'Annonay**, la pression urbaine a de nombreuses conséquences en termes de structures agricoles (enclavement, déstructuration, coupure de parcelles...) et de filières puisque **le prélèvement des terres agricoles est particulièrement important dans la première couronne du bassin Annonéen** : 1434 ha de terres artificialisés, dont 1293 ha d'origine agricole.

Les cartes sont issues de l'étude DDT 07



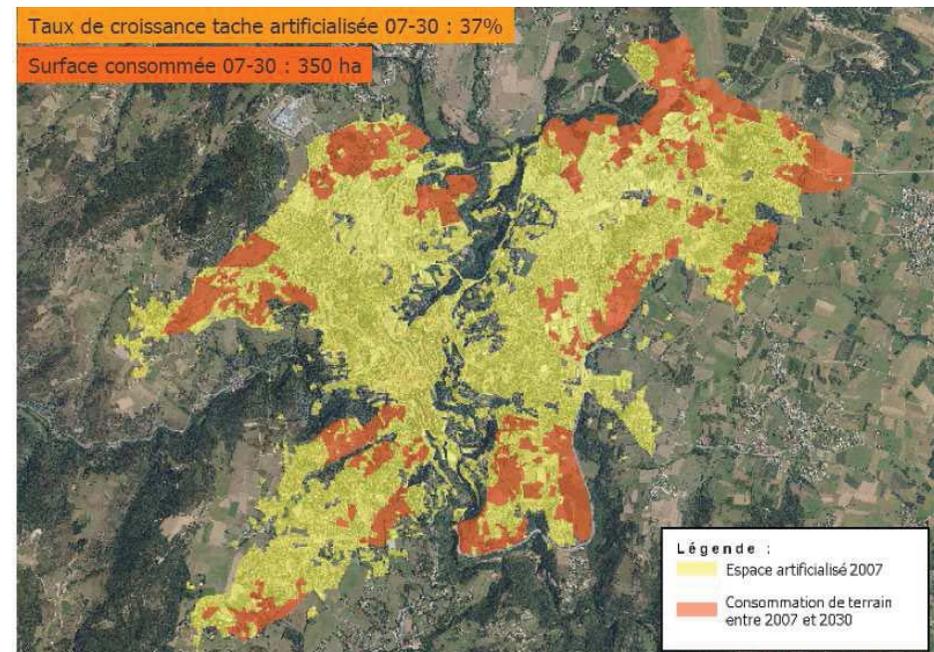
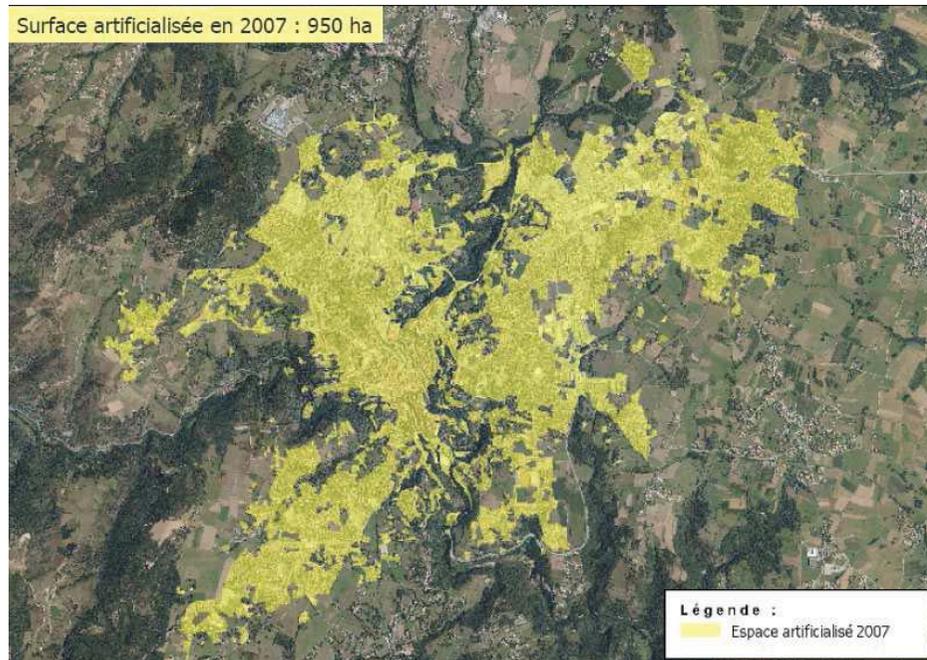
Les cultures à haute valeur ajoutée, en dehors de la vigne, sont le maraîchage et l'arboriculture. Ces productions occupent la plupart du temps des terrains plats et irrigables. En zone périurbaine ils sont donc à la fois une opportunité d'approvisionnement en circuit court et une réserve foncière tentante.

L'enjeu a été considéré comme fort à la fois pour les zones agricoles en périurbain et pour les zones de maraîchage - arboriculture

Selon la même étude réalisée par la DDT07, les tendances actuelles et les projections pour le Bassin d'Annonay et la vallée du Rhône sont les suivantes :

Bassin d'Annonay	
tendances générales	40 ha par an pour les résidences et l'activité.
	Cette zone est la plus consommatrice par habitant nouveau (>2000 m <sup>2</sup> /hbt, le double de la moyenne départementale).
	L'agriculture fournit 90% des surfaces morcellement des espaces
	--> fort impact sur les troupeaux laitiers
Taux de croissance de la population	0,5
besoin en m <sup>2</sup> /hab nouveaux 2007-2030	2 137
Surface artificialisée 2007-2030 (ha)	978
population supplémentaire en 2030	0
Evolution de la Surface agricole 2007-2030 (ha)	-841

Nord de la Vallée du Rhône	
tendances générales	perte de 30ha de SAU/an
	les coteaux sont protégés par l'AOC viti
	la pression s'exerce entièrement sur les autres productions: arbo, élevage
Taux de croissance de la population	1,3
besoin en m <sup>2</sup> /hab nouveaux 2007-2030	343
Surface artificialisée 2007-2030 (ha)	710
population supplémentaire en 2030	20 700
Evolution de la Surface agricole 2007-2030 (ha)	-652



Exemple donné par la DDT sur Annonay

### ...3. L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE, FORMES URBAINES ET MAILLAGE DU TERRITOIRE

Structurée autour d'Annonay en bourgs et villages, l'armature urbaine du territoire connaît une mutation caractérisée par un double phénomène de péri urbanisation et une mise en concurrence accrue des espaces urbains et des espaces agricoles.

La maîtrise du développement urbain vis-à-vis du mitage des espaces périurbains et le développement d'un système urbain complémentaire à la Vallée du Rhône structuré autour de l'agglomération d'Annonay et des pôles ruraux s'annoncent primordiaux pour le futur du territoire.

#### 3.1. UN PÔLE AGGLOMÉRÉ ET DES BOURGS RURAUX DE PROXIMITÉ

L'armature urbaine du territoire se compose de l'agglomération d'Annonay, de pôles ruraux, de bourgs de proximité et de villages / hameaux<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> L'armature urbaine s'appuie sur un croisement de différentes données : population, évolution de la population entre 1999 et 2008, nombre de services, d'équipements et de commerces de proximité.

#### Les problématiques SCoT

Comment générer un développement urbain maîtrisé vis-à-vis du mitage des espaces périurbains et développer un système urbain structuré autour de l'agglomération d'Annonay et des pôles relais dans une vision de complémentarité avec la Vallée du Rhône ?  
 Comment faire naître / ou conforter une hiérarchie urbaine qui prône les équilibres et les complémentarités entre la Vallée du Rhône, l'agglomération d'Annonay, les pôles relais et les espaces ruraux.  
 Quelles modalités définir pour un développement soutenable d'urbanisation prônant un partage équilibré des espaces (urbains, agricoles, naturels) ?

Pour rappel : l'armature urbaine selon le SCoT Rives du Rhône (*DOG Rives du Rhône p70-71*)

**Agglomérations** : « plusieurs communes disposant de l'ensemble des fonctions urbaines et stratégiques (lycée, gare, centre nautique, hypermarché, complexe cinématographique, médiathèque...) qui rayonnent sur l'ensemble du territoire ».

**Villes** : « les entités jouant un rôle majeur à l'échelle locale, mais rayonnant sur un périmètre plus restreint que les agglomérations (supermarché, collège, piscine, cinéma, gare...) y sont présents ».

**Bourgs centres** : « les entités structurant des petits bassins de vie de proximité et concentrant des fonctions plus locales en complémentarité des villes et agglomérations (services et commerces) ».

L'agglomération d'Annonay est structurée autour d'Annonay, pôle urbain majeur et de pôles-relais d'agglomération. Deux communes apparaissent comme appartenant directement à la zone d'influence d'Annonay entretenant des relations étroites et complémentaires avec la ville-centre : Davézieux et Roiffieux. L'agglomération annonéenne concentre des fonctions stratégiques rayonnant sur l'ensemble du territoire (supermarchés, lycée, cinémas...).

L'armature est complétée par des pôles ruraux dominant un bassin de vie composé de nombreux villages et hameaux tels que Serrières au Nord, Satillieu au Sud et Villevocance à l'Ouest qui structurent le territoire. Ces pôles ruraux regroupent un nombre de services, d'équipements et de commerces rayonnant sur de petits bassins de vie qui assurent son fonctionnement local.

Des bourgs de proximité regroupant quelques services et commerces de première nécessité maillent le reste du territoire.

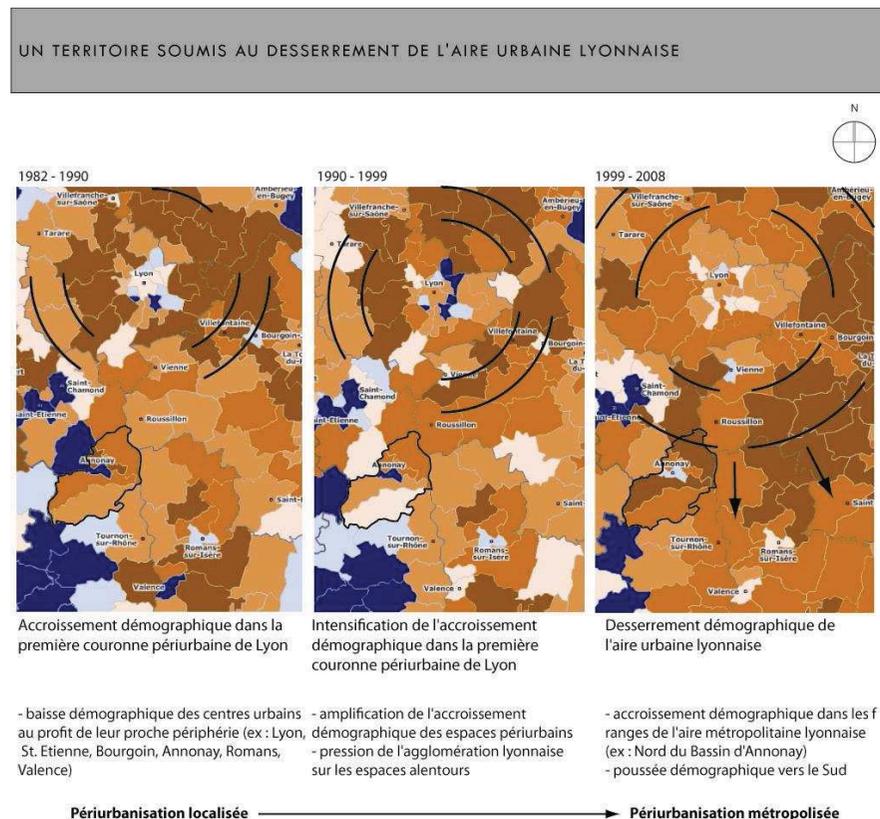
Libellé de commune	Population 1999	Population 2008	Evolution 99-08	Services	Alimentation	Commerces de proximité	TOTAL (services+commerces)	TOTAL (commerces)
Annonay	17522	17156	-2,09	85	12	215	312	227
Davézieux	2629	2809	6,85	31	7	75	113	82
Serrières	1078	1145	6,22	14	2	20	36	22
Satillieu	1592	1611	1,19	11	2	13	26	15
Boulieu-lès-Annonay	2096	2070	-1,24	8	2	15	25	17
Roiffieux	2453	2703	10,19	7	1	11	19	12
Saint-Marcel-lès-Annonay	1189	1309	10,09	7	1	8	16	9
Félines	1106	1462	32,19	6	0	9	15	9
Peaugres	1681	1978	17,67	4	0	10	14	10
Quintenas	1254	1389	10,77	6	1	6	13	7
Lalouvesc	494	498	0,81	2	2	7	11	9
Villevocance	1089	1195	9,73	4	1	6	11	7
Vernosc-lès-Annonay	1679	2199	30,97	5	1	5	11	6
Saint-Cyr	996	1262	26,71	5	0	4	9	4
Saint-Alban-d'Ay	1118	1305	16,73	3	1	4	8	5
Saint-Clair	918	1022	11,33	1	0	4	5	4

Dans une perspective de fusion avec le SCoT Rives du Rhône, une compatibilité sur la terminologie des termes employés sera indispensable. En se référant à « **la terminologie Rives du Rhône** », Annonay et ses communes limitrophes (Davézieux, Boulieu et Roiffieux) se présentent comme la seule agglomération. Aucune ville n'est repérable. Villevocance, Satillieu et Serrières peuvent être considérées comme des bourgs centres, les autres communes étant des villages.

### 3.2. UN DOUBLE PHÉNOMÈNE DE PÉRIURBANISATION

#### A) Le desserrement de l'aire urbaine lyonnaise

D'abord cantonné aux espaces jouxtant les agglomérations (exemple d'Annonay), le processus de périurbanisation se diffuse dorénavant plus loin dans l'espace et s'associe à des phénomènes d'envergure métropolitaine réduisant ainsi les distances entre les espaces urbains, et les limites entre urbain et rural.



Situé sur les franges de l'aire urbaine lyonnaise, le Nord du Bassin d'Annonay subit le desserrement de l'aire urbaine lyonnaise qui renforce son pouvoir attractif. Cette partie du territoire présente un taux de croissance de la population d'environ 15% (entre 1999 et 2006 sur la Communauté de Communes de VivaRhône). L'urbanisation est quasi continue le long de certaines voies de circulation entraînant des phénomènes de connexion entre les villages (exemple de connexion entre Félines –Peaugres avec risque de village rue).

### La diffusion de l'urbanisation et la perte de centralité d'Annonay

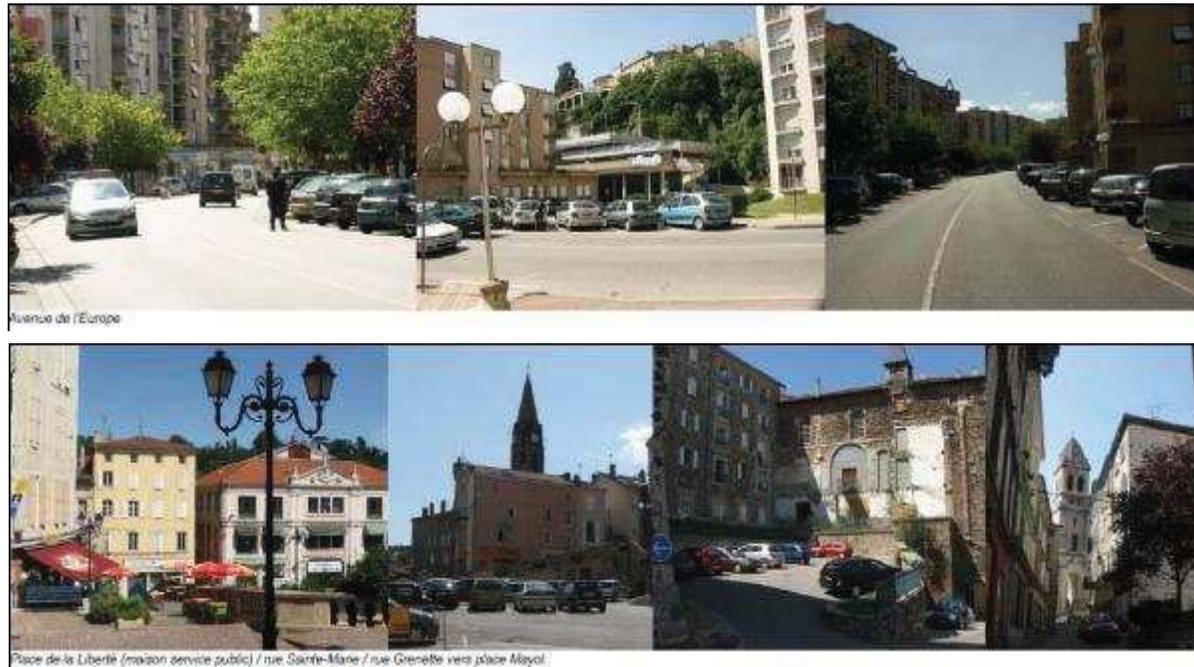
L'Est du territoire grâce à sa connexion aux axes de communication structurants présents dans la Vallée du Rhône (autoroute A7, nationale 7, ligne ferroviaire) connaît lui aussi un développement du phénomène de périurbanisation. Originellement cantonné à l'agglomération d'Annonay, le développement urbain se diffuse à l'Est du territoire (exemples de Boulieu, St Cyr, Vernosc gagnés par l'étalement urbain de l'agglomération d'Annonay).

Ce phénomène est combiné à un déplacement du centre de gravité de l'agglomération vers l'Est (vers Davézieux) faisant peu à peu perdre la position centrale d'Annonay. L'augmentation du nombre d'équipements et de commerces sur la commune de Davézieux (siège de la COCOBA, Antenne territoriale de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche) au préjudice d'Annonay tend à renforcer l'affaiblissement d'Annonay en tant que seul centre d'agglomération. La centralité se trouve être redistribuée sur un périmètre très étendu, posant la question de la limite Est de l'agglomération.

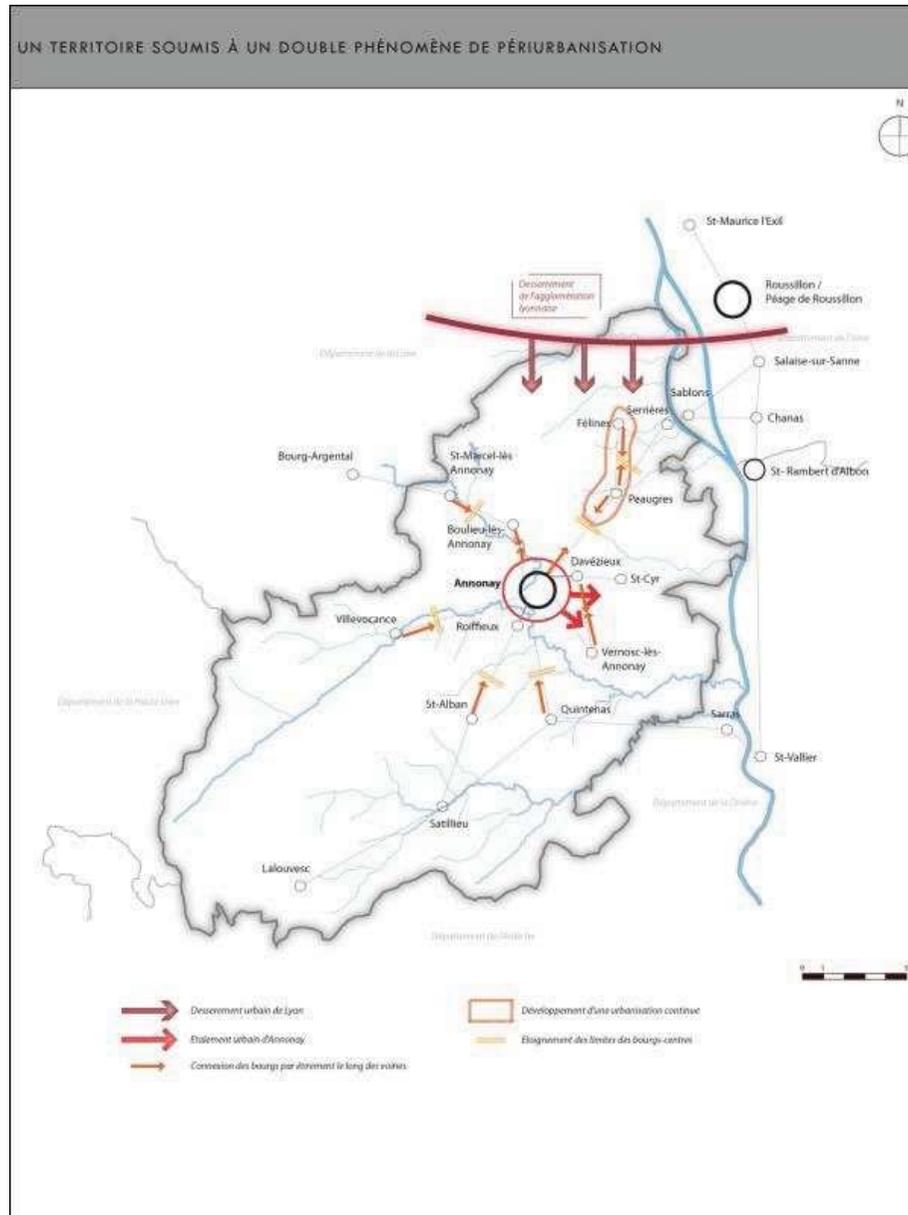
Cette perte de centralité et d'attractivité trouve une partie de son origine dans le manque de qualité urbaine des espaces publics (espaces piétons peu valorisés, espaces dédiés à la voitures omniprésents, peu d'unité de traitement entre les espaces publics) et l'accessibilité difficile du centre-ville (stationnements, accès routiers et piétons).

La requalification à terme des espaces publics majeurs du centre ville, fondée sur l'accessibilité et la qualité urbaine, apparaît comme un facteur décisif de développement et d'attractivité.

Encombrement et faible qualité urbaine des espaces publics



source : *Projet Urbain d'Annonay*



### 3.3. UNE AGGLOMÉRATION EN VOIE DE TRANSFORMATION

Après avoir connu un développement démographique à partir des années 1930 (notamment grâce aux industries de la tannerie et aux fabrications d'autocars), la ville Annonay voit sa population diminuer de manière continue depuis la fin des années 70, tendance qui se confirme aujourd'hui (-3% entre 1999 et 2006).

Afin de contenir cette baisse démographique et de lutter contre l'affaiblissement du principale pôle urbain du territoire, un ensemble de projets dont **le Projet urbain d'Annonay** a été mis en place. Ce projet urbain ambitieux envisage la requalification et la restructuration du cœur de ville afin de redonner de l'attractivité et une **nouvelle image** à la ville (place des Cordeliers, place Faya, réhabilitation de l'habitat ancien).

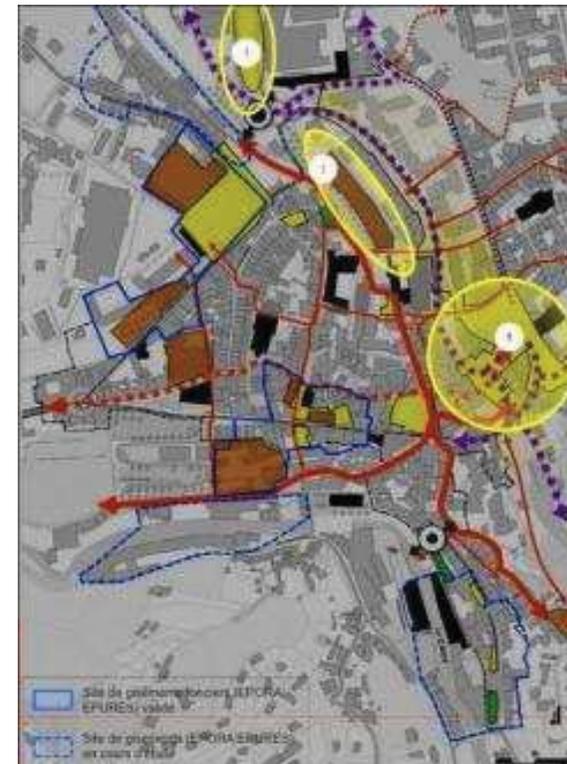
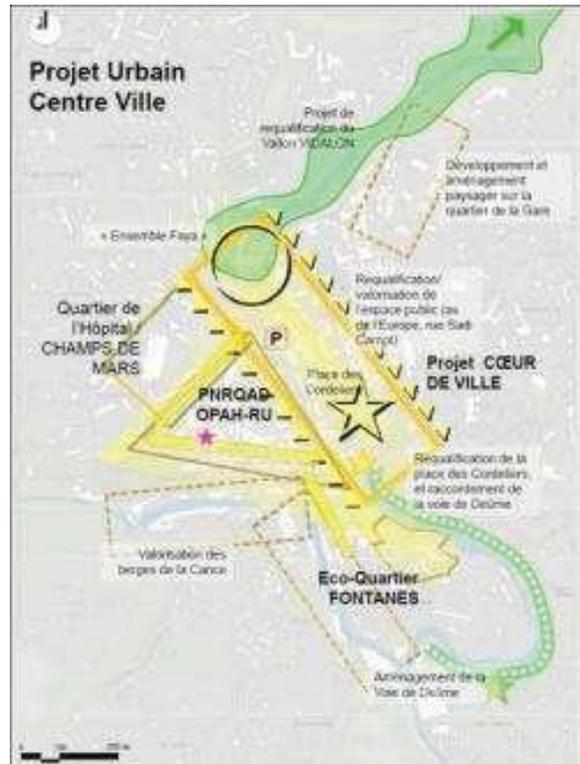
Afin que l'agglomération puisse continuer à jouer un rôle moteur (principal pôle urbain, principal pôle d'emploi, polarisation des flux) à l'échelle du bassin annonéen, la **réaffirmation d'Annonay comme cœur urbain du**

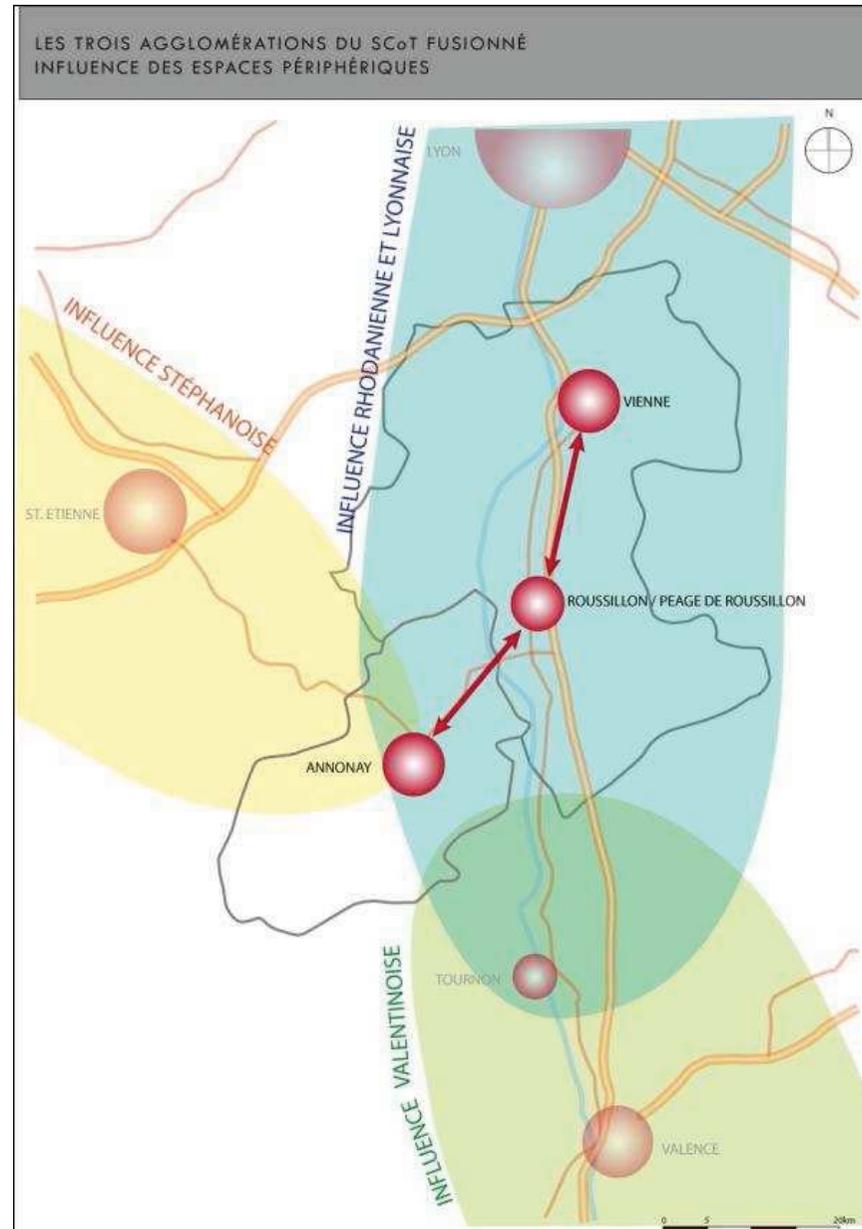
**territoire** apparaît comme un des enjeux essentiels du SCoT (en réponse à une armature urbaine fragilisée et à un risque de déséquilibre territorial).

Cet enjeu sera à considérer avec une vigilance particulière dans la perspective de fusion du SCoT du Bassin d'Annonay avec le SCoT des Rives du Rhône, car **la stratégie des Rives du Rhône repose sur l'affirmation du rôle structurant des agglomérations dans l'armature urbaine** et que le processus de fusion va inévitablement s'accompagner de nouvelles dynamiques territoriales. Cette coopération outre-Rhône représente un atout pour les années venir, si Annonay parvient à renforcer son positionnement et devient le 3<sup>ème</sup> pôle urbain du SCoT fusionné, tout comme la coopération avec les espaces qui étaient jusqu'alors frontaliers (Lyon, Saint-Etienne, Valence).

Des avancées sont d'ores et déjà réalisées dans ce sens : projet urbain, Schéma départemental de coopération intercommunal. Il s'agit d'asseoir Annonay comme l'agglomération structurante du Nord Ardèche.

La requalification urbaine du centre-ville d'Annonay





### 3.4. PÔLES RURAUX ET VILLAGES, UNE MUTATION RURALE EN MARCHÉ ?

Le développement de constructions individuelles depuis une trentaine d'année a peu à peu changé la physionomie traditionnelle du Bassin. Proposant originellement des formes urbaines simples et intégrées dans le paysage (dans les fonds et les coteaux bien exposés) sous forme de villages groupés (Photo : Un exemple de village groupé, le village de Chanas), le territoire est aujourd'hui en proie à divers phénomènes déstructurant l'organisation territoriale et paysagère.

Un exemple de village groupé, Chanas



source : CAUE Ardèche

L'extension du mitage résidentiel accentue les distances entre le centre villageois et les habitations les plus éloignées imposant de fortes contraintes en matière de réseaux et de gestion d'équipements (Photo : Mitage résidentiel à Saint Marcel lès Annonay). Cela pose le problème de l'accessibilité des équipements pour les populations et l'accroissement de l'utilisation de la voiture particulière et donc de sa dépendance.

Mitage résidentiel à Saint Marcel lès Annonay



source google maps

S'ajoute à ce phénomène un manque à la fois de qualité dans les nouvelles constructions et de diversité des formes urbaines en dehors du pavillon provoquant une dissolution des silhouettes villageoises et une banalisation de certaines de ces silhouettes. Certains bourgs se retrouvant noyés par l'extension résidentielle (Photo : Extensions résidentielles à Roiffieux).

#### Extensions résidentielles à Roiffieux



*source google maps*

## LES EFFETS DE L'ÉTALEMENT URBAIN SUR LA STRUCTURATION DES BOURGS RURAUX

### DÉPLACEMENT DE LA CENTRALITÉ DANS LES PÔLES RURAUX // DÉDOUBLEMENT, DÉPRISE DU CENTRE



### EXTENSIONS URBAINES SOUS FORME DE LOTISSEMENTS // BOURG DIFFUS



### EXTENSIONS URBAINES INTÉGRÉES // URBANISATION DES DENTS CREUSES, BOURG AGGLOMÉRÉ



### EXTENSIONS URBAINES LE LONG DES PENTES // MITAGE DES COTEAUX



L'évolution et l'extension de ces tâches urbaines engendrent une désorganisation du territoire et un affaiblissement des centralités. Les extensions résidentielles tendent à rejoindre les différents mas et hameaux qui punctuaient jusqu'alors le paysage en formant une tâche résidentielle hétérogène et disparate sous forme de village rue affaiblissant la limite entre espace rural et espace urbain.

Cette disparition de différenciation entre espace rural et espace urbain, essentiellement dans le Nord du territoire, au profit d'espaces moins identifiables fait ainsi perdre l'identité qui caractérise ces différents espaces et a des conséquences sur l'image du Bassin. Une meilleure prise en compte des caractéristiques de chacun des espaces tout en appuyant les rapports de solidarité qui pourraient exister est une réflexion à approfondir dans le cadre du projet de développement.

### 3.5. DES ENJEUX DE « RECENTREMENT » ET DE GESTION DE L'ESPACE

Dans un contexte de crise énergétique, de périurbanisation, de délitement de l'armature urbaine, l'enjeu des SCoT consiste à assurer un développement urbain organisé, centré sur les noyaux urbains, préservant la qualité des espaces et des paysages tout en proposant des formes d'habitat adaptées à la

population et à l'environnement. Cet enjeu déjà présent dans le SDAU de 2001 doit être réaffirmé dans le SCoT du Bassin d'Annonay en cours d'élaboration.

Il est à mettre en parallèle avec l'ambition développée dans le SCoT Rives du Rhône qui vise à mettre en place une politique d'habitat plus solidaire et plus durable dans le but de rompre avec la dispersion et de réinvestir les centres.

L'arrivée sur le territoire de population aux modes de vie souvent urbains interroge sur la nécessaire évolution à laquelle le territoire doit faire face. Autrefois lieux de la sédentarité, d'une vie socio-économique souvent organisée pour répondre à la production agricole puis confrontés à l'exode rural, les espaces ruraux du territoire doivent aujourd'hui répondre à l'augmentation des mobilités, à la multiplication des usages de l'espace et à de nouvelles formes d'attractivité liées à la qualité de vie et au prix du foncier.

Ces évolutions sont sources du développement de nouvelles formes de ruralités. Le Bassin d'Annonay, confronté à ces changements, a besoin de définir de nouvelles modalités de gestion de l'espace pour se prémunir des incidences d'un étalement urbain non géré et garantir la préservation à long terme de son espace naturel et agricole, source de sa qualité de vie.

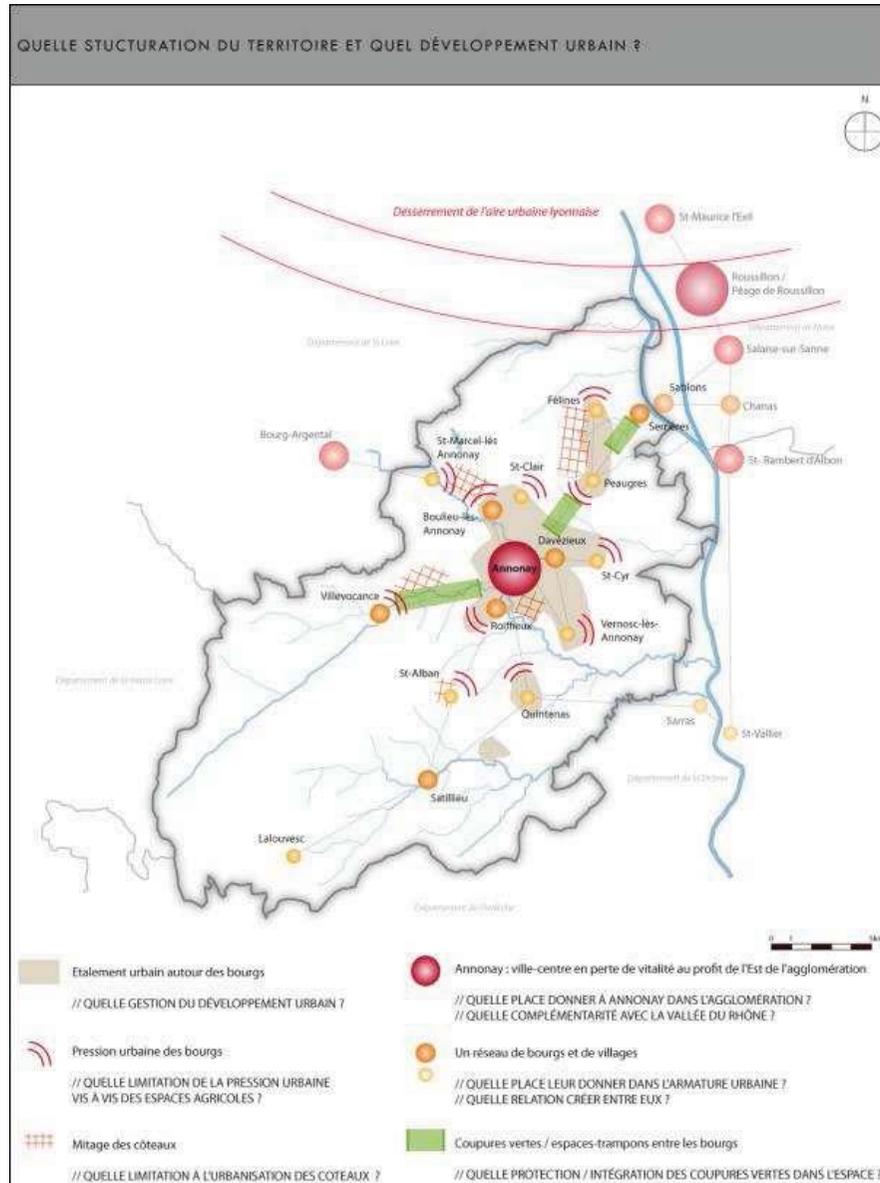
### 3.6. EN SYNTHÈSE ... SUR L'ARMATURE URBAINE

#### *Ce qu'il faut retenir*

- Remise en cause de l'armature urbaine
  - ✓ *dépeuplement de l'Ouest au profit de l'Est*
  - ✓ *présence d'un réseau de bourgs et de villages structuré autour d'Annonay*
  - ✓ *déplacement de la centralité du territoire (vers l'Est) et des communes rurales (cœur historique en déclin/nouvelles centralités autour de « boîtes commerciales »)*
- «Grignotage» des terres agricoles et mitage des espaces périurbains
  - ✓ *pression urbaine dans le nord du Bassin exercée par le desserrement de l'aire urbaine lyonnaise et la périurbanisation autour d'Annonay*
  - ✓ *étalement urbain autour des bourgs entrant en conflit avec les espaces agricoles et rendant difficile la lisibilité des espaces*
  - ✓ *des phénomènes de connexion entre villages par étirement le long des voies suite à une urbanisation en continu*
- Le Bassin d'Annonay est confronté à des forces intégratrices par des espaces géographiques jusque là frontaliers
  - ✓ *Le Bassin est intégré à des espaces de projets d'envergure supra-territoriale*
  - ✓ *Annonay se présente comme l'espace structurant du Nord Ardèche*

#### *Perspectives et enjeux*

- Structurer le territoire en orientant le développement de l'urbanisation
  - ✓ *système urbain structuré/ système urbain contrôlé*
- Affirmer le rôle structurant du pôle urbain d'Annonay
- Confirmer le rôle des bourgs relais dans l'organisation territoriale
- Renouer l'indispensable solidarité entre communes centres et communes plus rurales
  - ✓ *Cultures urbain/rural : favoriser une meilleure cohabitation*
- Réfléchir à de nouvelles formes urbaines adaptées à l'attractivité souhaitée et souhaitable
- Prendre en compte que sur certains villages/bourgs l'étalement urbain est davantage lié à des desserments familiaux qu'à l'arrivée de nouveaux habitants (terrains donnés aux enfants par exemple ...)
- Poursuivre les réflexions collectives et projets de développement avec les espaces voisins



## ...4. MOBILITÉS EXTERNES ET INTERNES DU TERRITOIRE

Connecté à la Vallée du Rhône exclusivement par un système routier, **le territoire se trouve à la fois dépendant et éloigné de cet axe de circulation majeur**. Les dessertes, qui s'effectuent par la route, bénéficient surtout à Annonay au détriment de l'Ouest du territoire, moins bien desservi.

La maîtrise des déplacements automobiles concentrés sur quelques axes majeurs, l'irrigation homogène du territoire notamment dans sa partie Ouest et sa connexion à la Vallée du Rhône (dont les gares ferroviaires), le projet de contournement de l'agglomération d'Annonay, représentent des opportunités de désenclavement et de développement.

### 4.1. L'ACCESSIBILITÉ EXTERNE, UNE SITUATION D'ENCLAVEMENT ?

#### A) Le maillage routier ou comment le territoire est connecté

##### La connexion du Bassin : un effet tunnel

Le Bassin d'Annonay est connecté sur sa franche Est aux deux grands axes routiers Nord-Sud que sont l'autoroute A7 et la nationale 7. Une seule bretelle permet le raccordement à l'autoroute au niveau de Chanas, à quatre kilomètres à l'Est de Serrières provoquant un « effet tunnel » sur la frange Est du territoire. Cette bretelle autoroutière représente le principal point d'entrée du territoire. Son accessibilité est aujourd'hui très dépendante de ce point d'entrée autoroutier.

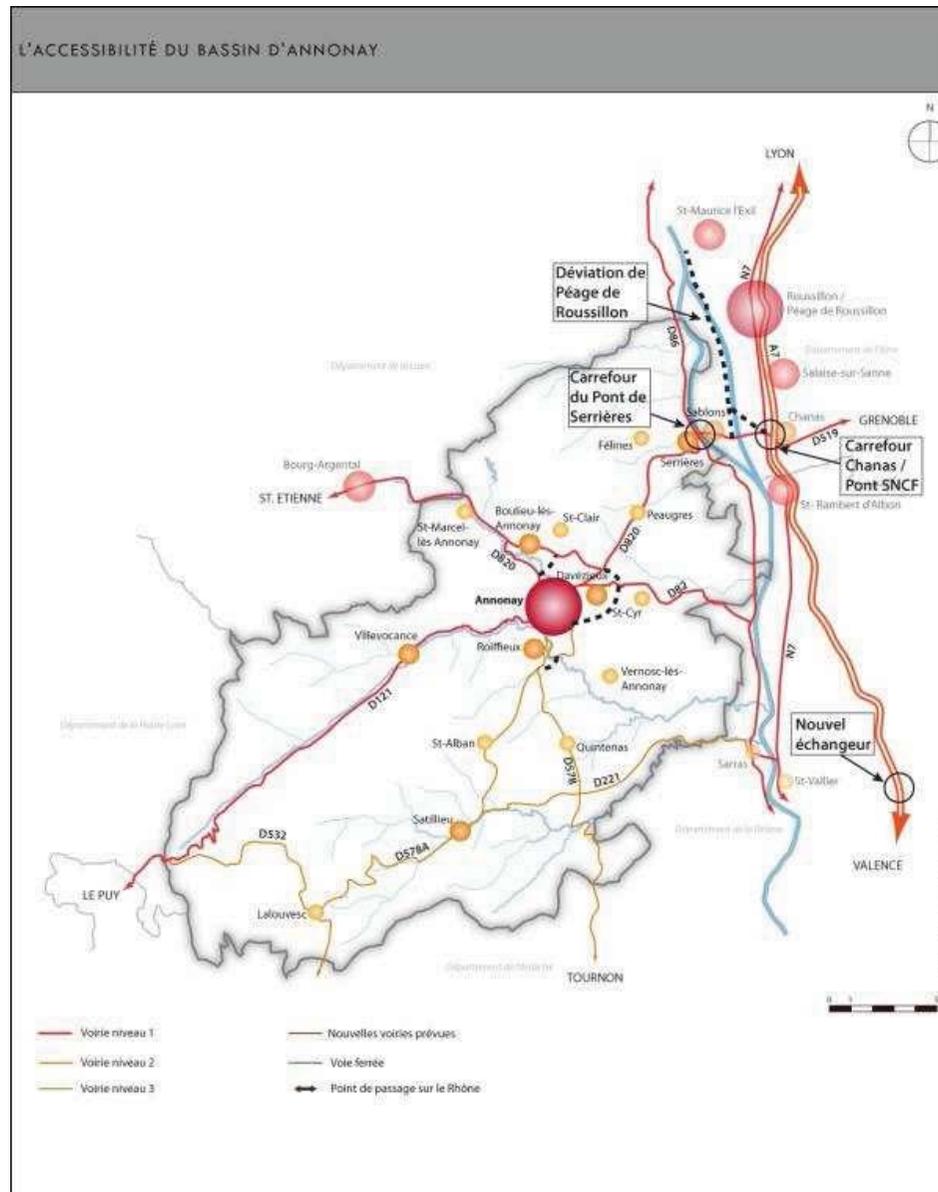
Trois autres points d'entrée sont connectés à la nationale 7 :

- la D820 qui monte depuis Serrières jusqu'à Annonay et qui se poursuit ensuite en direction de St-Etienne à travers les Monts du Pilat : c'est la liaison essentielle avec la Vallée rhodanienne, seul axe permettant une desserte à l'échelle régionale. Il connaît les plus forts trafics du territoire.
- la D82 connectée à la nationale 7 à Andance.
- la D221 au Sud du Territoire, qui relie Sarras-Ardoix-Quintenas, et qui vient d'être réaménagée, en proximité du nouvel échangeur sur l'A7, encore en projet. Cet axe jusqu'à présent très local voit son trafic augmenter.

Les autres voies d'accès à la Vallée du Rhône conservent uniquement des dessertes de fonction locale. A partir d'Annonay, le Sud-Ouest du territoire est irrigué par la D121 le long de la vallée de la Vocance qui se prolonge en direction du Puy. Enfin, la D578 permet de partir en direction de Tournon et de se connecter ainsi au système routier-autoroutier de la Vallée du Rhône.

#### Les problématiques ScoT

- Comment maîtriser les déplacements automobiles tout en assurant efficacement un maillage de transports structuré, calé sur les dynamiques internes et externes au territoire et respectueux des attentes sociales ?
- Quel type de maillage élaborer afin de favoriser les échanges à l'intérieur du Bassin ainsi que les interactions avec les territoires voisins, porteurs de développement (notamment la Vallée du Rhône) ?
- Quels modes de transport privilégier selon le type d'espace et le type de déplacement ?

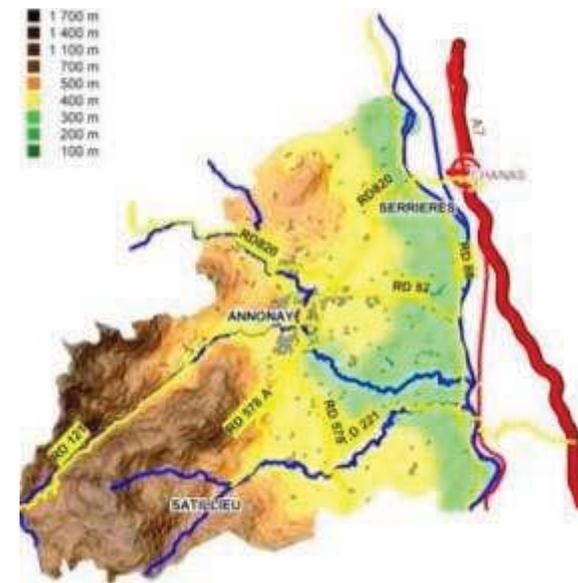


Territoire à la géographie tourmentée, les communes situées les plus à l'ouest, en raison de contraintes topographiques fortes supportent un temps de trajet relativement long pour rejoindre une bretelle d'autoroute alors que peu de kilomètres sont à effectuer.

### Une accessibilité liée à la topographie



source : DDT 07



### Des points de blocage : le carrefour de Chanas

Connectée à l'autoroute A7 par le rond point de Chanas, la route départementale 1082 offre un gabarit peu adapté au trafic au niveau du pont SNCF (situé à 200m à l'Ouest du rond point). Le gabarit ne permettant pas le croisement de deux poids-lourds, le projet d'un nouveau pont rails est en cours. De plus, le carrefour Chanas ne présente pas un dimensionnement suffisant pour supporter l'augmentation prévisionnelle des flux routiers (+30.000 véhicules par jour à l'horizon 2020-2030 selon le SCoT Rives du Rhône).

Cet ensemble routier demeurant aujourd'hui la seule connexion du territoire avec l'autoroute A7, le redimensionnement de cet accès est stratégique pour l'avenir de la desserte du territoire, à court et moyen terme.

Pour autant, même si le nombre de véhicules/jour n'est pas comparable à celui du Nord du Bassin, **l'accessibilité vers le Sud du Bassin** est une préoccupation qui a été souvent soulignée dans les ateliers de concertation menées entre Avril et Juillet. Cette accessibilité concerne à la fois le « verrou » d'Annonay et l'accessibilité par le Sud au couloir rhodanien. Le réaménagement de la D221 et le projet d'un nouvel échangeur proche de Sarras/ St Vallier devrait amener à réfléchir à de nouveaux équilibres sur l'ensemble du Bassin, à moyen et long terme.

#### Le carrefour de Chanas : un carrefour à redimensionner



*B) L'offre en mobilité en direction des pôles urbains voisins*

**Les réseaux départementaux**

Plusieurs liaisons départementales permettent de relier Annonay à des agglomérations d'importance régionale telles que St-Etienne et Valence ainsi qu'à des plateformes intermodales offrant des correspondances avec d'autres réseaux (TER Rhône Alpes, bus départementaux de la Drôme).

Ces liaisons départementales et interdépartementales bénéficient principalement aux villes captant le plus de flux, de par leur positionnement géographique ou de par leur importance dans le réseau urbain.

**Le Conseil Général de l'Ardèche**

Cinq lignes de bus départementales irriguent le territoire du Bassin d'Annonay. Ces lignes permettent de desservir la majorité des pôles du territoire (Annonay, Davézieux, Quintenas, Roiffieux, Satillieu et Serrières) et de les connecter aux pôles alentours : Valence, Péage de Roussillon, Lamastre et Tournon.

**Le Conseil Général de la Loire (42) :**

Quatre lignes départementales de la Loire desservent des communes se situant dans le Nord du territoire (Annonay, Davézieux et Serrières). Ces lignes permettent pour la plupart des dessertes vers des pôles majeurs ou des pôles urbains hors du territoire, comme St Etienne, Bourg-Argental ou encore Le Péage de Roussillon.

**Le réseau TER**

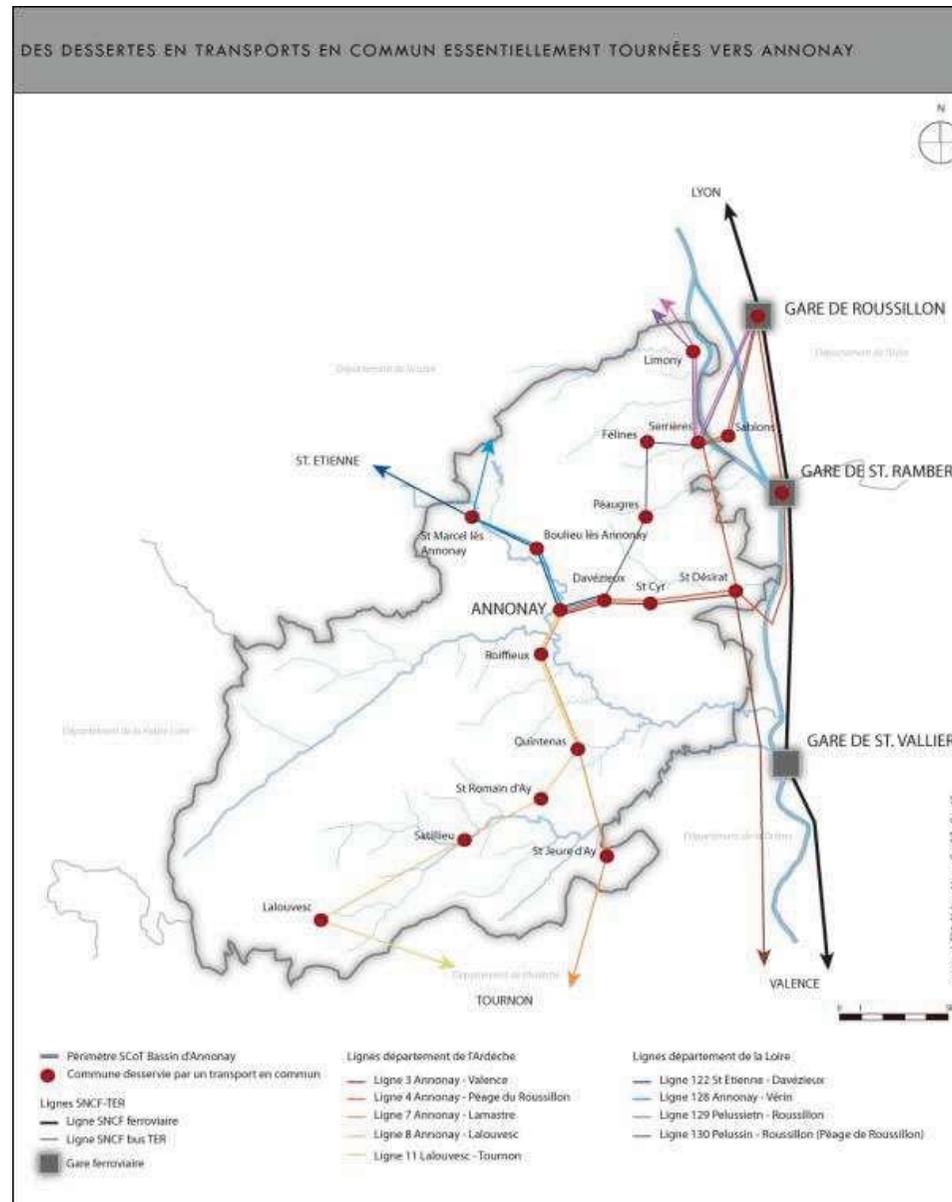
Le territoire du Bassin d'Annonay tout comme le département de l'Ardèche ont la particularité de ne proposer aucune desserte ferroviaire. Déjà en 1936, Privas fut la première préfecture abandonnée par le rail. Ce progressif abandon s'est traduit en 1973 par la fermeture de la dernière ligne SNCF (Lyon-Nîmes) parcourant le département engendrant un « enclavement » ferroviaire.

Actuellement, le réseau ferré se déploie sur la rive gauche du Rhône. Les

Desserte TER			
Départ	Arrivée	Nb trajets / jour <i>(directs)</i>	Nb trajets / jour <i>(avec 1 correspondance)</i>
Annonay	Péage de Roussillon	11	
Péage de Roussillon	Annonay	10	
Annonay	Lyon Perrache	3	
Lyon Perrache	Annonay	3	
Annonay	Lyon Part-Dieu	1	9
Lyon Part-Dieu	Annonay	2	10
Annonay	Valence		10
Valence	Annonay	1	10

gares les plus proches sont Roussillon, Saint-Rambert et St Vallier. La desserte TER dans le territoire s'exprime par une ligne TER routière assurant quelques liaisons directes avec Lyon, Valence mais surtout des dessertes vers la gare du Péage de Roussillon, connectée au réseau TER Rhône-Alpes (vers Lyon, Valence, Avignon, Marseille).

**Cinq communes du territoire sont desservies par cette ligne : Annonay, Davézieux, Peaugres, Félines et Serrières. Il en résulte une offre très inégale en direction des territoires extérieurs sur le périmètre du SCOT.**



## Le lien urbanisme-déplacement : le renforcement des pôles gare, une double problématique pour le territoire

### Les gares, lieux privilégiés de l'intermodalité : la gare routière d'Annonay

Les « pôles gare » sont des lieux de rabattement identifiés comme des espaces potentiels pour faire naître des projets de structuration urbaine voire de développement urbain. La gare routière d'Annonay se présente comme un point névralgique, non seulement dans le système de déplacement local et régional mais aussi dans la structuration urbaine de la ville. Lieu de rassemblement et de flux, cet espace est aujourd'hui peu mis en valeur et peu lisible (infrastructure massive, peu de perméabilités visuelles et piétonnes avec le reste de la ville, architecture dégradée et peu qualitative). Son intégration au Projet Urbain d'Annonay vise à lui redonner une place dans la structure de la ville en la liant mieux aux espaces publics situés à proximité tout en lui redonnant une image. Dans une perspective de valorisation et d'amélioration fonctionnelle, la question de son repositionnement (notamment sur le site de l'ancienne usine Canson - place Faya) est posée dans le cadre du Projet Urbain d'Annonay. Les surfaces dégagées en rez-de-chaussée par la suppression de la gare routière à son emplacement actuel, pourront permettre d'envisager des programmes tels que: l'agrandissement des capacités du parking et l'amélioration de ses accès ou l'installation d'activités sportives nécessitant de longs espaces (stands de tirs actuellement implantés sur Fontanes).

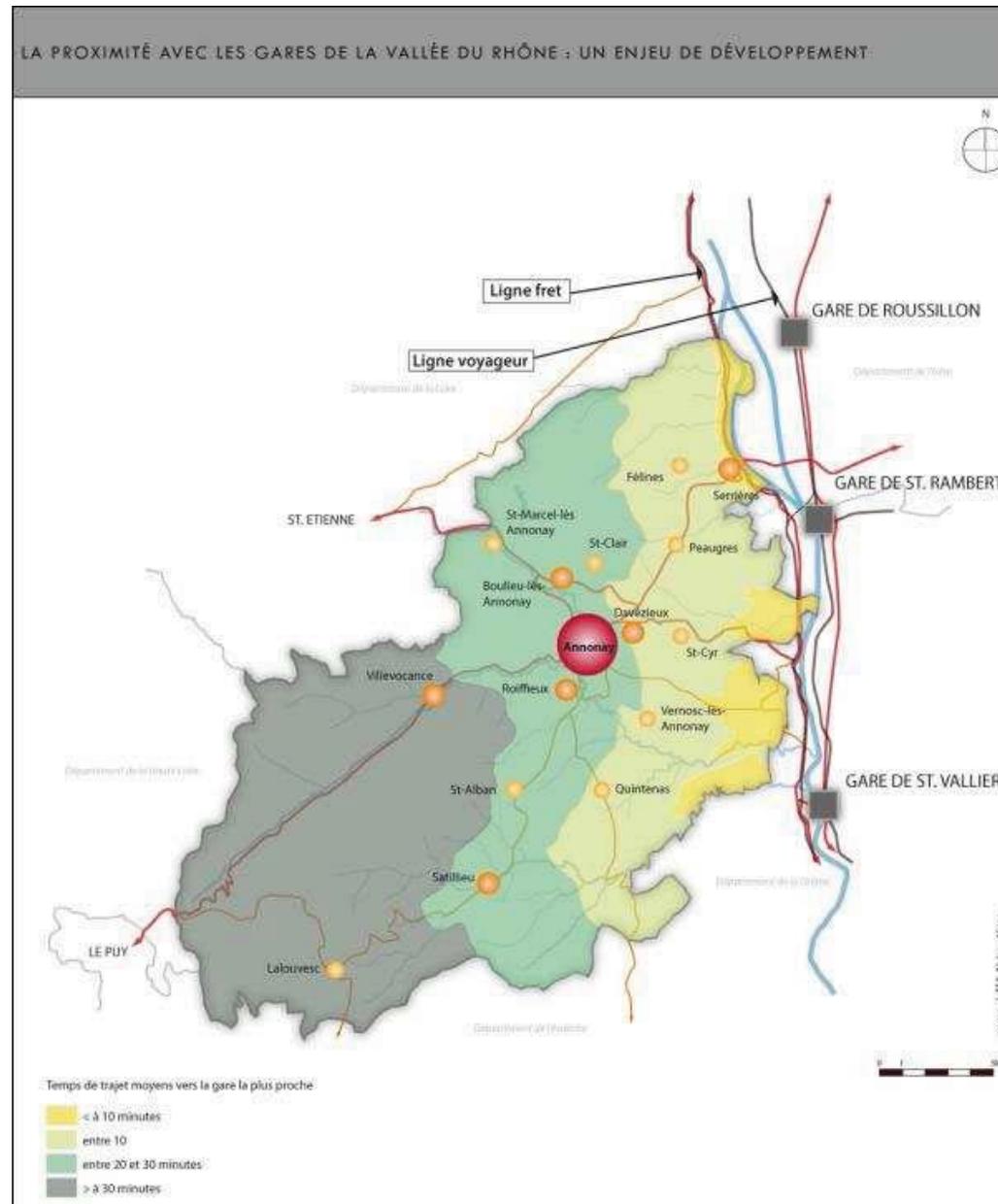


source : Projet Urbain d'Annonay

### La proximité avec les gares de la Vallée du Rhône

Exclusivement présentes sur la rive gauche de la Vallée du Rhône, les gares ferroviaires constituent un enjeu important pour les villes situées à leur proximité. Les villes de Limony, Charnas et Serrières situées entre 7 et 11km de la gare de Péage de Roussillon ; les villes de Serrières, Félines, Bogy et Saint Désirat situées entre 5 et 14km de la gare de Saint Rambert ; les villes de Talencieux et Ardoix situées à environ 8km de la gare de Saint Vallier. La proximité de ces communes avec ces pôles gare leur offre un véritable **potentiel de développement qui reste à encadrer**.

L'identification et la prise en compte des potentialités de développement et de densification dans les espaces situés à proximité des gares est donc un enjeu important tout comme **l'accessibilité de ces lieux multimodaux**.



Dans le cadre de la réflexion engagée par la communauté de communes du Pays Roussillonnais / Saint Rambert sur la mise en place d'un réseau de transports publics, il serait intéressant de s'interroger sur les possibilités des communes limitrophes à s'intégrer à cette réflexion (notamment Serrières).

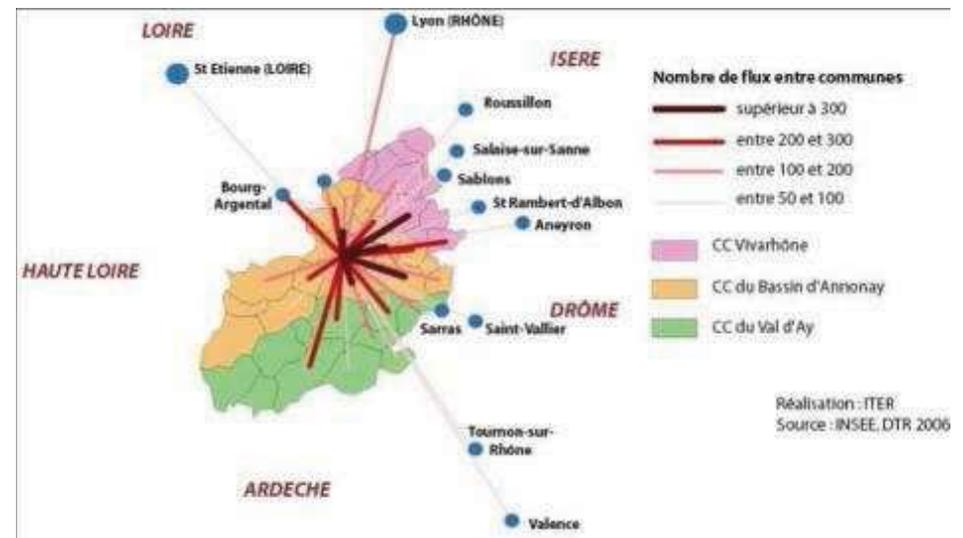
*C) Les déplacements domicile-travail : l'agglomération d'Annonay, lieu de destination privilégié du territoire*

Les déplacements domicile-travail sont liés à la présence de pôles générateurs d'emplois dans un lieu donné. Ces déplacements sont une des principales sources de mobilité d'un territoire. **Ces déplacements dans le Bassin d'Annonay sont largement polarisés par la ville d'Annonay** (et de Davézieux dans une moindre mesure). Il est à noter l'importance des flux domicile-travail s'animent à l'intérieur de la commune d'Annonay : **3776 déplacements quotidiens en 2008**. Les flux provenant ou s'échappant vers les communes périphériques sont moindres : 3204 déplacements quotidiens avec les autres communes de la CC du Bassin d'Annonay.

Les mouvements migratoires montrent également une relation proche entre le territoire et les territoires périphériques : **attractivité professionnelle des communes situées dans la vallée du Rhône** (2213 déplacements vers les communes du SCoT Rives du Rhône).

La zone Ouest du territoire enregistre peu de déplacements, n'offrant que peu d'emplois.

**Des déplacements domicile-travail essentiellement tournés vers Annonay**



Source : ITER - INSEE DTR 2006

Déplacements domicile-travail, INSEE 2008		
Destinations	Origine Bassin d'Annonay	
	Nb	%
Communes du territoire	15 679	74,9
SCoT Rives du Rhône	2 213	10,6
Reste Ardèche	560	2,7
Reste Drôme	806	3,8
Reste Isère	133	0,6
Reste Rhône	663	3,2
Reste Loire	643	3,1
Autre	245	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>20 942</b>	<b>100,0</b>

Evolution déplacements domicile-travail 1999-2006 (Echelle Ardèche Verte)				
Ensemble des actifs	1999		2006	
	nb	%	nb	%
<b>Actifs occupés (au lieu de résidence)</b>	29 595	100	32 254	100
Résident et travaillant dans la zone	22 562	76,2	22 951	71,2
<i>dont résident et travaillant dans la même commune</i>	11 317	38,2	10 445	32,4
Travaillant en dehors de la zone	7 033	23,8	9 303	28,8
<b>Emplois dans la zone (au lieu de travail)</b>	28 420	100	29 846	100
Occupés par des actifs résidant dans la zone	22 562	79,4	22 951	76,9
Occupés par des actifs résidant hors de la zone	5 858	20,6	6 895	23,1

### D) Les grandes infrastructures et équipements à enjeux

Le SCoT devra intégrer la proximité d'équipements intermodaux et des plateformes logistiques et industrielles lors de l'élaboration de son projet territorial. La proximité des générateurs de trafic ainsi qu'une bonne accessibilité aux grandes infrastructures sont nécessaires pour assurer la compétitivité du territoire. Le SCoT devra se positionner et prendre en compte différents projets qui auront une incidence certaine sur la desserte du territoire :

- la création d'un nouveau terminal conteneurs entre Vienne et Valence : Vienne-sud-Sablons étant une option possible,
- la création d'un troisième terminal ferroviaire combiné dans l'agglomération lyonnaise (localisé sur le futur contournement ferroviaire de l'agglomération),
- le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise,
- la réouverture de la voie ferrée rive droite du Rhône aux trains de voyageurs (schéma régional des services de transport région Rhône-Alpes, opération à horizon 2020).

La prise en compte de telles infrastructures est fondamentale à moyen-long terme et des coopérations outre-Rhône sont primordiales pour le développement territorial du Bassin d'Annonay. Le Bassin d'Annonay ne saurait justifier seul un équipement fluvial ou ferroviaire

Le SCoT devra aussi s'approprier les projets routiers qui impacteront l'accessibilité du territoire :

- le déplacement du pont SNCF à proximité du carrefour de Chanas afin d'avoir un gabarit de route approprié,
- la réalisation éventuelle d'un nouveau franchissement du Rhône,
- la réalisation d'un nouvel échangeur autoroutier sur l'A7 entre la sortie de Chanas et la sortie de Tain l'Hermitage à la hauteur de Saint Barthélémy qui favorisera le développement Est-Ouest de la Vallée du Rhône et une meilleure accessibilité du Sud du Bassin d'Annonay à l'autoroute,
- la déviation Ouest de Péage-de-Roussillon,
- le réaménagement du carrefour entre la D820 et la D4 à Sablon au niveau du Pont de Serrières.
- l'aménagement d'une route rapide connectant l'agglomération d'Annonay à l'autoroute A7. Trois scénarios sont proposés par Direction Régionale de l'Équipement (étude de faisabilité de 2004) : un fuseau Nord réutilisant une partie de la RD820 (en partie déjà aménagée en 2x2 voies) ; un fuseau médian prévoyant la création d'une voie entièrement nouvelle depuis le giratoire de la déviation de Saint-Cyr (à Davézieux) et la RN7 au Sud du giratoire de Chanas avec la création d'un nouveau pont sur le Rhône au niveau de Peyraud ; un fuseau Sud réutilisant une partie de la RD82 (entre la déviation de Saint-Cyr jusqu'à Saint-Désirat) avec un nouveau franchissement sur le Rhône au Nord d'Andance.

## 4.2. LA MOBILITÉ INTERNE : DES DÉPLACEMENTS 100% ROUTIERS

En matière de déplacements et de flux, se distinguent sur le territoire une zone Ouest enregistrant très peu de déplacements et n'offrant que peu d'emplois d'une zone polarisée autour d'Annonay et regroupant la majorité des emplois et des services, donc des flux de déplacement.

### A) Le réseau routier

#### Un réseau en étoile autour d'Annonay

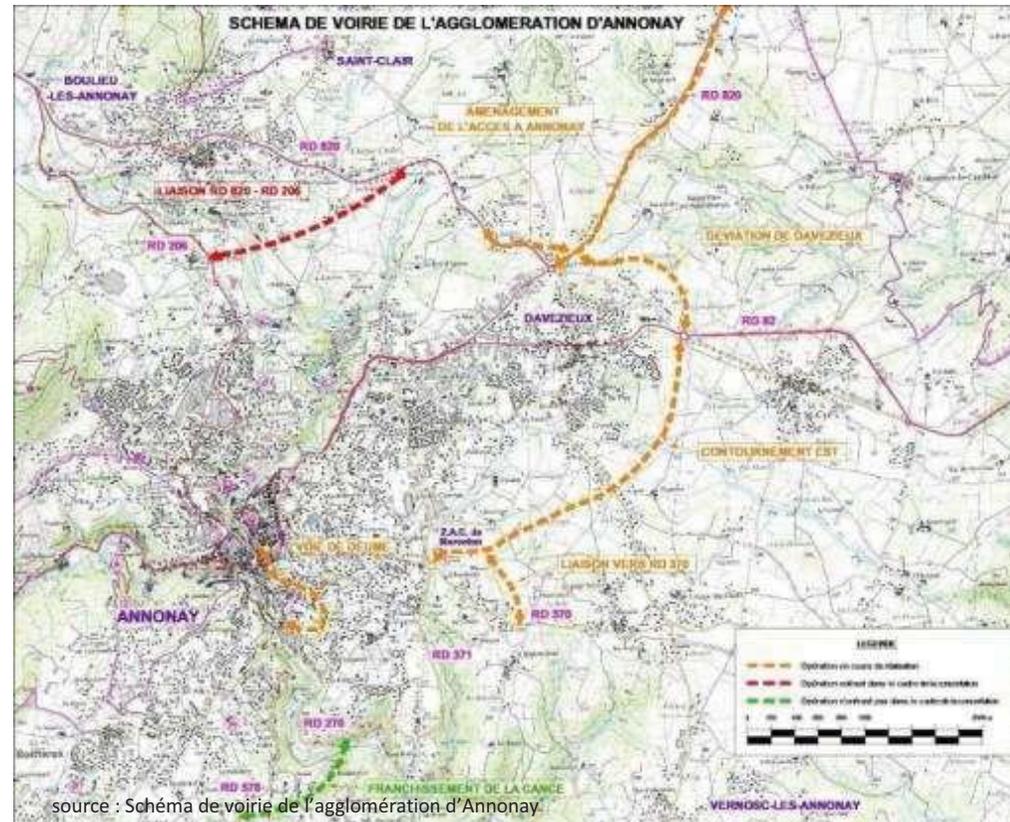
Ne possédant pas d'alternatives à l'automobile, le mode routier se présente comme le seul moyen de déplacement. Primaire ou secondaire, le réseau routier s'étire en étoile depuis Annonay vers les bourgs et les villages du territoire. Le réseau primaire assure les liaisons transversales Est-Ouest convergeant vers Annonay ainsi que les relations entre les principaux pôles de proximité. Le réseau secondaire assure quant à lui les liaisons Nord-Sud en passant par Annonay.

#### Des flux importants résultats de la polarisation d'Annonay et de Davézieux

Les gabarits des voiries et des infrastructures ne sont pas toujours adaptés à l'importance de ces flux. La RD820 reliant le département de la Loire à l'Isère via le Nord d'Annonay et Serrières est un axe à fort trafic (entre 7800 et 12300 véhicules jour). Cette voie, partiellement aménagée en 2x2 voies se heurte à des difficultés lorsque celle-ci arrive à proximité des centres urbains : rétrécissement du gabarit (passage à une 1x1 voie), non valorisation des entrées et traversées de ville (Sablon, Serrières et Davézieux).

La traversée d'Annonay représente un enjeu à elle seule tant en terme de déplacements qu'en terme d'aménagement urbain. La poursuite du contournement devrait permettre une meilleure circulation :

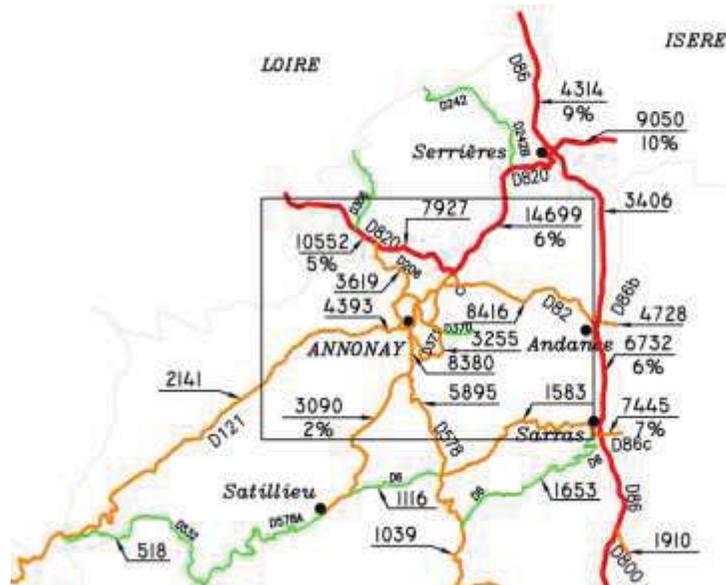
- déviation de Davézieux / contournement Est / liaison vers RD 370
- voir sur Deume
- liaison RD 820 - RD 206



Des axes avec des trafics relativement importants complètent ce dispositif (entre 5000 et 8000 véhicules jour) : la RD86, longeant le Rhône sur sa rive droite reliant Andance à Tournon sur Rhône, la RD82 reliant Annonay et Andance et la RD578 reliant Quintenas à Annonay.

Des flux de déplacements importants dus à la position de carrefour du territoire

## RECENSEMENT DE LA CIRCULATION EN 2010



*B) Une offre en mobilité mal adaptée aux déplacements quotidiens*

### Différents services mais uniquement en mode routier

La desserte interne du territoire est exclusivement assurée par des services en mode routier. Les transports en commun mis en place par la région Rhône-Alpes à travers son réseau TER sont dans le Bassin d'Annonay des Bus TER. Ces bus desservant les communes d'Annonay, Davézieux, Péaugres,

Félines et Serrières proposent des trajets directs jusqu'à Lyon, Valence-ville et le Péage de Roussillon.

Cette offre de mobilité est complétée par les lignes de bus proposées par le Conseil Général de l'Ardèche et le Conseil Général de la Loire qui irriguent le territoire en proposant des liaisons entre les différents pôles urbains. L'agglomération d'Annonay offre un système de transports en commun (Babus) : 8 lignes desservent à la fois la ville d'Annonay et la ville de Davézieux. Ce réseau est structuré autour de la gare routière d'Annonay.

### Un territoire inégalement desservi

Tous services confondus, le territoire dispose d'une couverture inégale et d'un niveau de dessertes en transports en commun variable selon les communautés de communes : celle de Vivarhône est desservie à 64% par un service de transports en commun, celle du Bassin d'Annonay est desservie à 38% et celle du Val d'Ay à 20%.

### C) Les modes doux

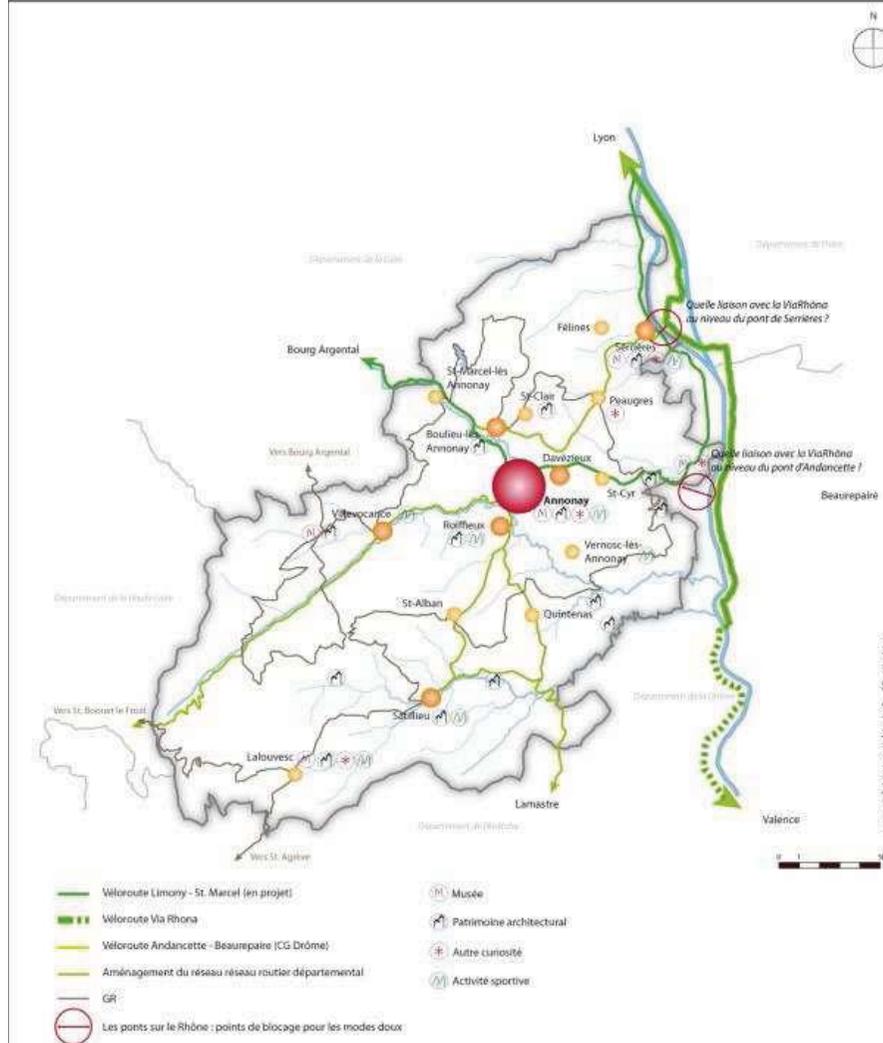
Le Bassin d'Annonay se présente comme un lieu de détente et de loisirs tant pour les urbains que pour les locaux. La découverte de cet espace par les modes doux grâce à l'aménagement de cheminements de qualité est un enjeu d'attractivité territoriale et touristique. Le Conseil Général de l'Ardèche via son Schéma Directeur Cyclable, propose un maillage doux sécurisé qui s'adaptera à la géographie du territoire. La création d'une véloroute s'accompagnera d'une amélioration du réseau routier afin d'accueillir les cyclistes en toute sécurité.

Le projet interrégional reliant le lac Léman à la mer Méditerranée sur 704 km baptisé par les partenaires « ViaRhôna » traverse le Bassin d'Annonay. C'est un itinéraire cyclable dont le tracé traverse 3 régions (Rhône-Alpes,

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) et 12 départements (Haute-Savoie, Ain, Savoie, Isère, Rhône, Loire, Drôme, Ardèche, Vaucluse, Gard, Hérault et Bouches du Rhône). L'articulation avec cet itinéraire, qui volontairement n'a pas été labellisé « véloroute » (pour affirmer son rôle de mode doux multi-usages, pied, vélo, rollers, fauteuil roulant ... et une démarche globale de réappropriation socioculturelle du fleuve) est prise en compte, notamment sur les franges Est du territoire (passage de l'itinéraire sur les berges du Rhône et raccordement à Saint Pierre de Boeuf).

**L'articulation entre les voies vertes / pistes cyclables locales et la ViaRhôna ne pourra s'effectuer que lorsque les franchissements du Rhône seront sécurisés**, notamment au niveau du Pont de Serrières (raccordement de la voie verte Limony - Saint Marcel lès Annonay avec la ViaRhôna) et au Pont d'Andance (raccordement avec la voie verte Andancette - Beaurepaire).

LE DÉVELOPPEMENT DES MODES DOUX : UNE RÉFLEXION ENGAGÉE À POURSUIVRE



### 4.3. DES ENJEUX DE MOBILITÉ

A l'échelle du SCoT, la proposition de services de transport adaptés au territoire et aux attentes des usagers paraît essentielle afin de **désenclaver les espaces ruraux**. La mise en service de **dessertes locales entre les pôles ruraux et leurs bassins de vie** sous la forme de Transport à la Demande (assurant un niveau de services de proximité et une meilleure connexion vers les pôles urbains internes ou externes au territoire) ou la création de parkings relais le long des axes de transports en commun structurant reste une piste de réflexion. Celle-ci était déjà proposée dans l'étude ITER, 2010.

Le désengorgement des axes routiers structurants autour d'Annonay et **l'incitation au report modal** (des modes individuels aux modes collectifs ; du tout routier aux modes alternatifs) sont aussi des arguments à mettre en avant.

A une échelle plus large, le SCoT du Bassin d'Annonay aura à rechercher la

connexion avec les territoires alentours, porteurs de développement.

Les enjeux de mobilité auxquels sont confrontés les autres territoires de l'Ardèche sont sans aucun doute similaires à ceux que connaît le Bassin. Il serait intéressant de mener des actions coordonnées avec les territoires similaires et limitrophes et d'être présent politiquement, de manière à peser davantage dans les réflexions en cours, notamment celles portant sur les infrastructures de la vallée du Rhône.

Face au desserrement périurbain de l'aire urbaine lyonnaise en direction du Sud ainsi qu'à celui des villes de la Vallée du Rhône sur les franges Est du Bassin d'Annonay, une réflexion sur la gestion des déplacements et la création d'un système de mobilité connectant les territoires entre eux sera importante à engager au moment de l'élaboration du projet.

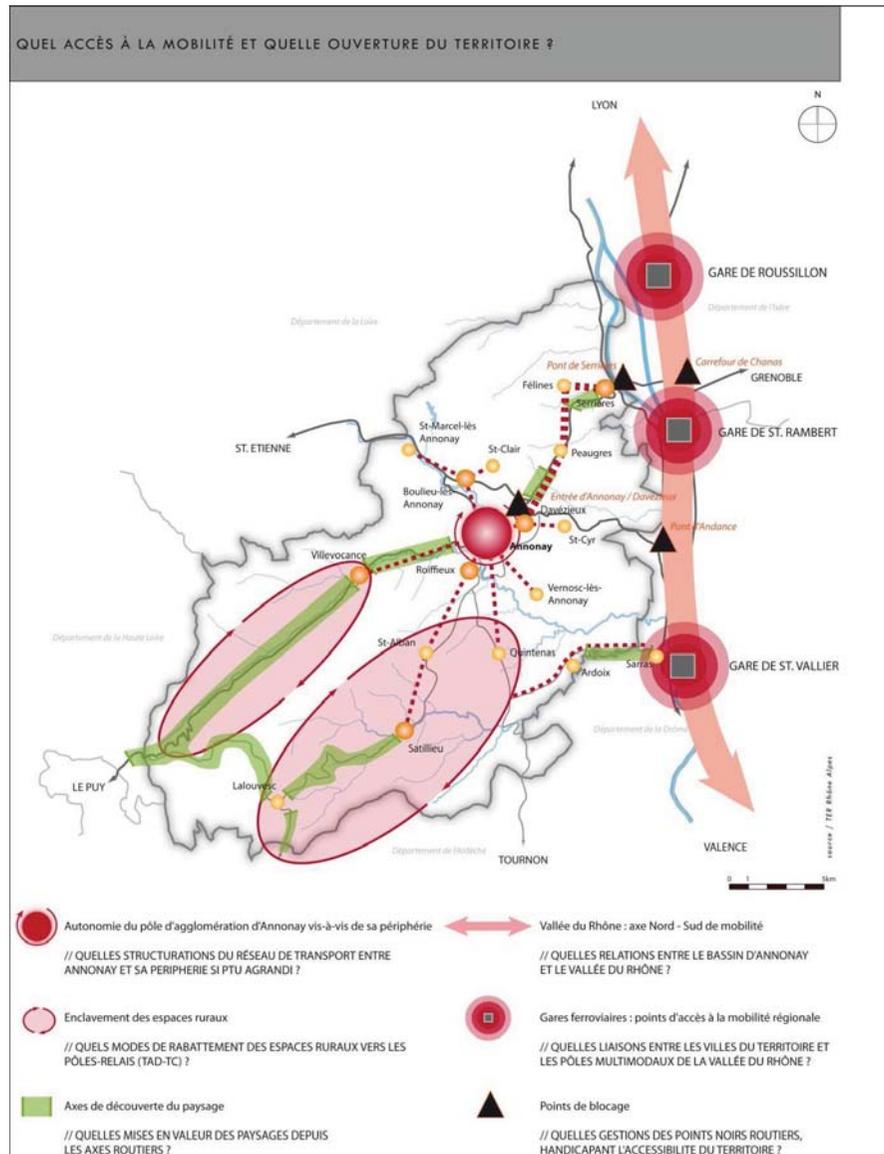
#### 4.4. EN SYNTHÈSE ... SUR LA QUESTION DES MOBILITÉS ET DE L'ACCESSIBILITÉ

##### *Ce qu'il faut retenir*

- Un territoire qui n'est pas enclavé mais qui se vit encore comme insulaire
- Un Bassin autocentré sur Annonay avec des besoins de liaisons locales entre et vers les pôles de proximité
  - ✓ *La Vallée du Rhône : axe majeur de mobilité à proximité immédiate du territoire (gares, A7)*
  - ✓ *Un réseau en étoile autour d'Annonay avec des flux de circulation importants, résultats de la polarisation d'Annonay et de Davézieux, à la fois vers l'agglomération lyonnaise, vers l'agglomération de Valence et les communes de la vallée du Rhône et au sein de la commune d'Annonay*
  - ✓ *Une offre de transport collectif structurée sur le centre d'agglomération*
- Une offre de mobilité quotidienne mal adaptée aux déplacements de proximité
  - ✓ *Une offre de transports en commun limitée dans un secteur pourtant porteur*
  - ✓ *Un enclavement de certains territoires ruraux*
- Une forte mobilité quotidienne des habitants et notamment des actifs avec des déplacements 100% par la route
- Les modes de déplacements alternatifs se présentent comme un enjeu d'attractivité territoriale
  - ✓ *Itinéraires cyclables peu développés mais en cours de réalisation*
  - ✓ *Présence d'axes routiers supports pour la découverte des paysages du Bassin*

##### *Perspectives et enjeux*

- Offrir aux habitants un accès à la mobilité grâce à un réseau maillé, accessible et ouvert vers les territoires alentours
  - *Un système de déplacements adapté/ un système de déplacements connecté :*
  - ✓ *En terme de transports-déplacements, une réflexion globale est à conduire: sur l'ensemble du Bassin, avec un souci d'équilibrer ou de rééquilibrer en terme d'accessibilité et de flux Sud/Nord/Est/Ouest ...à l'intérieur du Bassin et vers l'extérieur*
  - ✓ *Prendre en compte à moyen et long terme les dynamiques en cours (population, flux domicile-travail, services, ....)*
  - ✓ *Favoriser l'accès aux gares situées dans le couloir Rhodanien (hors Bassin) y compris celle plus au Sud*
- Être présent politiquement dans les réflexions en cours ou les instances existantes (Comités de ligne TER par exemple) notamment celles portant sur les infrastructures de la vallée du Rhône voire les grands projets (Salaise/Sanne)
  - ✓ *A court terme, identifier les projets en cours et les moyens politiques d'être reconnu*
  - ✓ *C'est dans ce contexte politique plus large que les opportunités liées au Fleuve et au Rail pourront être prises en compte*
- Accessibilité / attractivité ne doit pas rimer avec villages dortoir
- Des flux Nord-Sud à proximité qui sont aussi des atouts (pour capter des touristes, des personnes de passage, ...)



## 4.5. ANNEXES

Table de codage de l'occupation du sol

Occupation du sol détaillée	Regroupement en 8 classes	Regroupement en 3 classes
Réseau routier principal	Routes	Urbain
Parcs et espaces boisés urbains	Résidentiel	
Habitat diffus, villages et hameaux		
Centres historiques		
Zones périurbaines		
Zones d'activité et aérodromes	Activités	
Campings principaux	Autre	
Carrières		
Maquis acidiphiles et friches agricoles	Naturel	Naturel
Réseau hydrographique et lacs	Hydrographie	
Forêts acidiphiles	Forêt	
Prairies, cultures et vignes	Agricole	Agricole
Vergers		
Prairies d'altitude et estives		

## Chapitre 3 – Dynamiques économiques du Bassin d'Annonay

### ...1. LA POPULATION ACTIVE

La population active du Bassin : une évolution qui suit les tendances régionales avec des spécificités très fortes.  
La population active est un agrégat essentiel de la dynamique du territoire, au sens où elle indique une situation donnée reflétant l'histoire et le fonctionnement économique d'un territoire ; elle donne aussi une information précieuse sur le potentiel humain mobilisable pour les prochaines années.

#### 1.1. UNE PROGRESSION SENSIBLE : PORTEUSE DE POTENTIALITÉ

La population active du Bassin d'Annonay est de 41 753 habitants. Elle a connu une progression soutenue de + 8 % au cours de la période de référence 1999-2007, soit une dynamique identique à l'ensemble du territoire régional, légèrement plus forte que celle de l'Ardèche (+ 7 %). Au sein du territoire, la Cocoba ne progresse que de 5 % quand Val d'Ay et Vivarhône présentent des taux de + 9 % et + 20 %. La répartition de la population active reste cependant très proche de la répartition de la population globale du territoire.

#### 1.2. DES ÉVOLUTIONS MARQUÉES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE : DES SIGNES DE MUTATION PROFONDE

Lorsque l'on analyse la situation par catégorie professionnelle, la population active a connu sur cette période (1999-2007) des évolutions marquées:

- La CSP "agriculteurs" enregistre un maintien en valeur relative et une progression en valeur absolue alors que celle-ci a reculé très nettement en Rhône-Alpes et en Ardèche.
- La CSP "commerçants, artisans" baisse en valeur relative mais maintient en valeur absolue, alors qu'elle diminue en valeur absolue sur la Région.
- La CSP "cadres et professions intellectuelles" dont le poids relatif est faible eu égard aux standards régionaux, connaît une forte progression de + 58 % entre 1999 et 2007, à rapprocher des + 41 % en Région ; elle passe donc de 3 % à 5 % de la part de la population active du Bassin.
- La CSP "employés" reste stable en valeur relative (15 % de la population active, contre 16 % en Rhône-Alpes).
- La CSP "ouvriers" représente 19 % de la population active du Bassin, contre 14 % en Rhône-Alpes et 14,8 % en Ardèche ; elle connaît par ailleurs une baisse sensible de – 5 % sur la période.
- La CSP "retraités" quant à elle, représente près de 29 % de la population active en 2007 (24 % en Rhône-Alpes, 31 % sur l'Ardèche ; elle a fortement progressé de 1999 à 2007 : + 29 %.

Population active de + 15 ans par CSP  
CSP , en 2007, source INSEE

CSP	Vivarhône		Cocoba		Val d'Ay		Bassin d'Annonay	
	1999	2007	1999	2007	1999	2007	1999	2007
Agriculteurs	152	228	189	156	136	125	477	509
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	192	322	963	855	284	269	1 439	1 446
Cadres et professions intellectuelles supérieures	236	384	938	1 438	128	245	1 302	2 067
Professions intermédiaires	728	1 014	3 104	3 528	492	592	4 324	5 134
Employés	800	964	4 226	4 184	724	1 018	5 750	6 166
Ouvriers	1 096	1 012	5 811	5 519	1 376	1 403	8 283	7 934
Autres personnes sans activités	1 020	892	5 346	4 637	1 120	857	7 486	6 386
Retraités	1 140	1 655	6 619	8 494	1 656	1 964	9 415	12 113
<b>Ensemble</b>	<b>5 364</b>	<b>6 471</b>	<b>27 196</b>	<b>28 811</b>	<b>5 916</b>	<b>6 473</b>	<b>38 476</b>	<b>41 755</b>

### 1.3. LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION ACTIVE : UN POTENTIEL ACTIF PLUS ÂGÉ QUE SUR RHÔNE-ALPES

Le Bassin d'Annonay se distingue sensiblement de la Région Rhône-Alpes, au sens où la part des personnes de plus de 55 ans mobilisables dans l'activité économique est plus lourde (21 % contre 18 % en Rhône-Alpes) ; ceci résulte à la fois d'un départ des jeunes du territoire, mais aussi d'une faible dynamique démographique naturelle : ce constat peut être un point faible pour le redéploiement de l'activité économique sur des nouveaux métiers

Au sein du Bassin, la structure par âge de la population active montre des différences nettes par communauté de communes :

- Plus âgée sur Val d'Ay, qui amplifie les tendances « fragiles » du bassin,
- Plus jeune sur Vivarhône, plus articulée à la dynamique Vallée.

#### Population active et structure par âge en 2007

	VAL D AY	COCOBA	VIVARHONE	SCOT	ARDECHE	Rhône Alpes
15-24 ans	15%	17%	16%	17%	16%	20%
25-54 ans	64%	61%	65%	62%	63%	62%
55-64 ans	21%	21%	19%	21%	21%	18%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

### 1.4. UN TAUX D'ACTIVITÉ GLOBALE ASSEZ SOUTENU : SIGNE D'UNE ASSEZ BONNE EMPLOYABILITÉ

La population active du Bassin est assez proche dans la structure de celle de la Région ; elle s'en distingue plus nettement dans les taux d'activité :

- Le taux d'activité des 15-24 ans est supérieur à celui de la Région, ce qui indique une moindre scolarisation.
- Le taux d'activité des plus de 55 ans est nettement inférieur au standard régional, ce qui indique une difficulté de l'appareil productif à avoir un emploi durable.

Sur la Cocoba (70 % de la population active du Bassin), le taux d'emploi quant à lui est nettement inférieur à un niveau régional, ce qui indique un niveau d'activités local insuffisant. Il est à noter que la situation est à cet égard meilleure sur Val d'Ay et sur Vivarhône.

**Activité et emploi de la population de 15 ans à 64 ans en 2007**

	TAUX D ACTIVITE					TAUX D EMPLOI				
	VIVARHONE	COCOBA	VAL D AY	RHONE ALPES	ARDECHE	VIVARHONE	COCOBA	VAL D AY	RHONE ALPES	ARDECHE
15 -24 ANS	47	45	42	43	45	38	33	35	36	34
25-54 ANS	92	89	92	90	89	87	81	85	83	80
55-64 ANS	34	35	32	42	35	32	32	29	39	32
ENSEMBLE	74	70	72	72	70	68	62	66	65	62
HOMMES	78	75	75	76	75	74	68	70	70	67
FEMMES	70	65	69	68	66	63	56	61	61	57

**1.5. S'AGISSANT DE L'ACTIVITÉ SELON L'APPARTENANCE SEXUELLE : DES ACTIVES FÉMININES EN MOINS BONNE POSTURE DANS L'ÉCONOMIE LOCALE**

La répartition de la population active par sexe est assez proche de la situation régionale ; Val d'Ay et Vivarhône ont une population active plus masculine. La capacité de transformation de capital humain au sein de l'appareil productif reste plus faible pour les femmes, tant pour leur intention à travailler (taux d'activité) que pour la capacité du marché à les intégrer (taux d'emploi). La nature des activités peut expliquer ce résultat mais celui-ci n'est pas non plus sans lien avec les services aux familles et à la personne (mobilité, crèches, ...). On voit par ailleurs que les conditions de travail (temps partiel, CDD), sont plus défavorables aux populations féminines que masculines ; les premières gagnant par ailleurs, des points dans la part des emplois qu'elles occupent dans l'économie l'actionomie du tertiaire.

**Population active et structure par âge en 2007**

	VAL D AY	COCOBA	VIVARHONE	SCOT	ARDECHE	Rhône Alpes
Hommes	52%	50%	51%	50%	50%	50%
Femmes	48%	50%	49%	50%	50%	50%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Conditions de travail en 2007**

	HOMMES				FEMMES			
	VIVARHONE	COCOBA	VAL D'AY	ARDECHE	VIVARHONE	COCOBA	VAL D'AY	ARDECHE
<b>SALARIE</b>	82	87	84	80	87	93	90	89
CDI	73	76	73	70	74	76	75	73
CDD	4	5	6	6	10	11	12	12
NON SALARIES	18	12	16	20	12	7	9	11

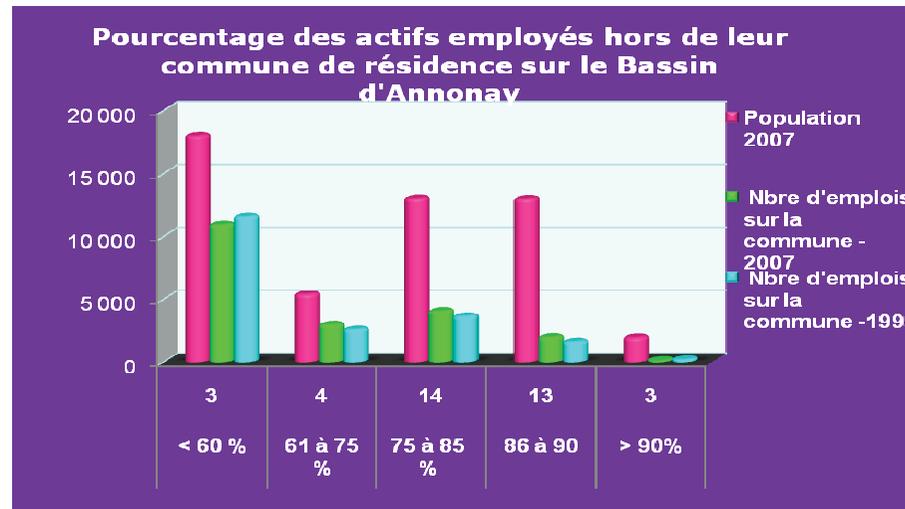
**1.6. LE MARCHÉ DU TRAVAIL : LA RÉDUCTION DE L'OUTIL DE PRODUCTION CONDUIT À UN ÉLARGISSEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Sur l'ensemble du territoire, le nombre des actifs ayant un emploi a progressé sur la période 1999-2007, avec des dynamiques fortes sur Vivarhône (+ 25 %), une quasi stabilité sur Cocoba, une progression de 14 % sur Val d'Ay.

La proximité avec le Couloir rhodanien est à prendre en compte dans la capacité des actifs à trouver un emploi. Ainsi, en 2007, 20 % de la population ayant un emploi travaillent hors du département de l'Ardèche, et principalement sur l'Isère et la Drôme quand ce chiffre n'est que de 14 % en 1999. Sur Vivarhône, 38 % des actifs travaillent hors de l'Ardèche.

**Dynamique géographique du marché du travail**

Année de référence	VIVARHONE		COCOBA		VAL D'AY		SCOT	
	1 999	2 007	1 999	2 007	1 999	2 007	1 999	20 007
Ensemble des actifs avec emploi	2 940	3 640	13 788	14 091	2 840	3 263	19 568	20 994
Dans la commune de résidence	590	618	5 805	5 009	740	657	7 135	6 284
Dans une autre commune que la commune de résidence	2 350	3 022	7 983	9 082	2 100	2 596	12 433	14 700
Dans une autre commune que la commune de résidence située dans le département du 07	1 257	1 510	6 320	6 812	1 813	2 099	9 390	10 400
Dans une autre commune que la commune de résidence située dans un autre département de Rhône- Alpes	1 062	1 475	1 549	2 119	273	464	2 884	4 058



## 1.7. SYNTHÈSE ... SUR LA POPULATION ACTIVE

### *Ce qu'il faut retenir*

- Une population active dynamique
- Une mutation très nette de la structure de la population active
- Des différences sensibles au sein du territoire
- Une progression remarquable de la CSP Cadres
- Une très grande dépendance avec le marché du travail du couloir rhodanien
- Une vocation "territoire dortoir" qui a progressé

### *Perspectives et enjeux*

- Des potentiels humains mobilisables par le soutien des activités économiques
- Une nécessaire évolution de l'offre d'emplois, plus favorable aux activités féminines
- Un travail à conduire sur les services à la famille pour appuyer les femmes dans leur démarche d'intégration économique
- Une réflexion à avoir sur la place des plus de 55 ans dans l'économie locale

## ...2. L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

### 2.1. UNE QUASI STAGNATION DE L'EMPLOI

Le territoire du Bassin d'Annonay compte 20 045 emplois, soit 19 % de l'ensemble du département et moins de 1 % de l'emploi régional. Sur la période 1999-2007, l'emploi s'est maintenu ; seul le territoire de Vivarh ne a connu une vive progression de + 34 %, tandis que Val d'Ay enregistre une perte nette de 400 emplois sur la p riode. Plus de 90 % de l'emploi est pourvu par une activit  de salari s, un chiffre sup rieur   celui du d partement. A l'exception de Val d'Ay, o  le taux de salari s dans l'emploi a baiss , partout ailleurs, celui-ci progresse.

L'activit  est   dominante masculine mais le taux d'emploi f minin progresse de fa on significative sur l'ensemble du territoire.

#### Emploi local au lieu de travail

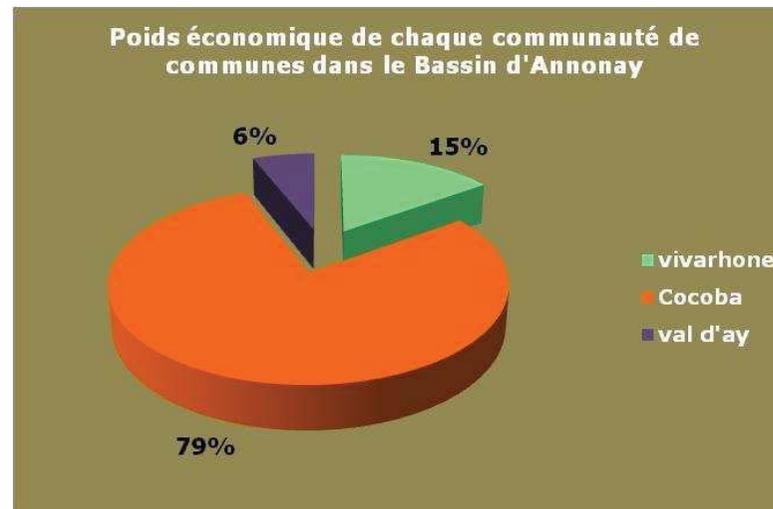
	VIVARHONE		COCOBA		VAL D'AY		BASSIN D'ANNONAY		ARD�CHE		RHONE ALPES	
	1999	2007	1999	2007	1999	2007	1999	2007	1999	2007	1999	2007
Ensemble	2 252	3 035	15 634	15 804	1 617	1 206	19 503	20 045	96 488	105 668	2 263 000	2 551 213
Salari�s	1 897	2 600	14 142	14 224	1 258	893	17 297	17 717	79 098	87 554	1 974 934	2 239 814
% de salari�s	84%	86%	90%	90%	78%	74%	89%	88%	82%	83%	87%	88%
Salari�s dont femmes	632	917	6 089	6 830	595	508	7 316	8 255	36 741	43 523	921 887	1 092 840
% de salari�es dans l'emploi salari�	33%	35%	43%	48%	47%	57%	42%	47%	46%	50%	47%	49%

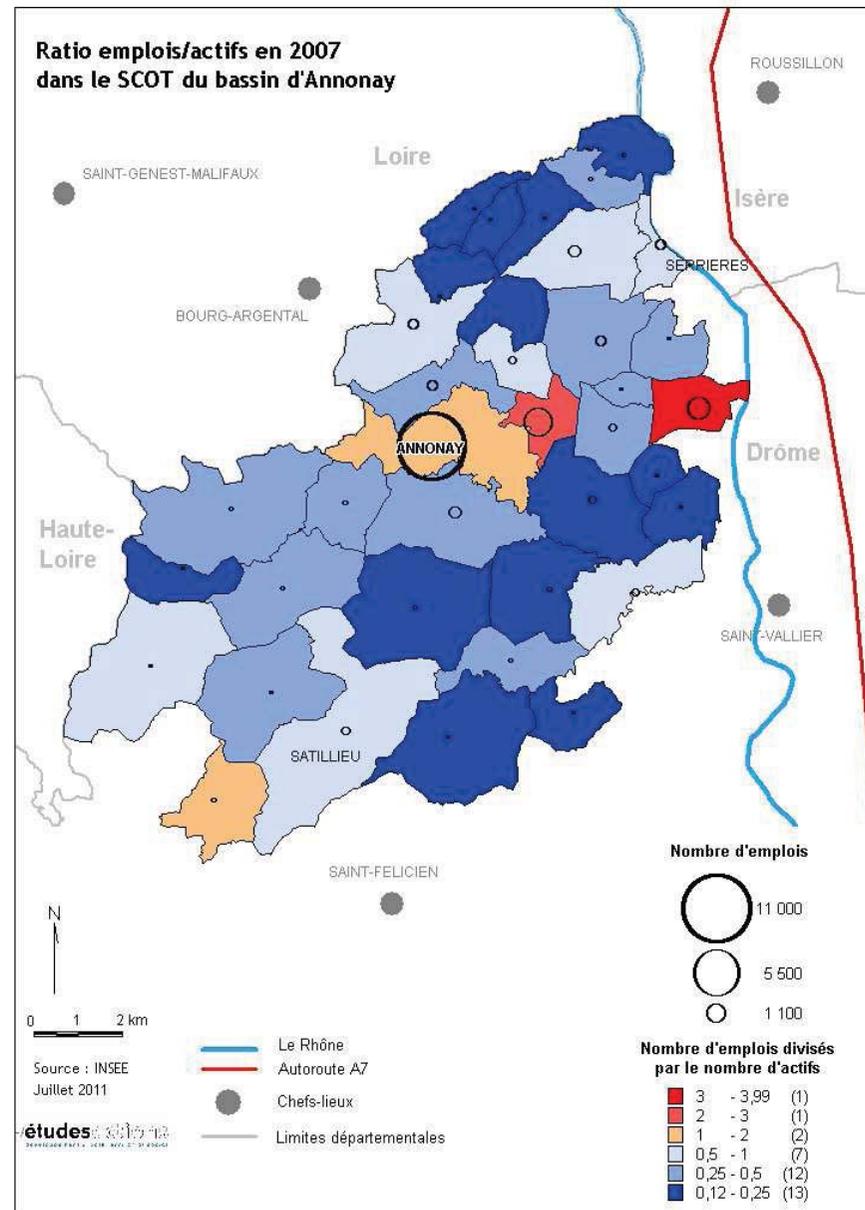
## 2.2. LA RÉPARTITION D L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE : UNE FAIBLE DENSITÉ

Elle se fait selon un mode d'occupation assez peu homogène, avec des densités de 7 emplois par km<sup>2</sup> sur le Val d'Ay, de 34 sur Vivarhône et de 52 sur Cocoba, soit une densité moyenne de 34 emplois au km<sup>2</sup>, qui est à rapprocher de la moyenne ardéchoise (19 emplois au km<sup>2</sup>), ou de la moyenne régionale (60 emplois au km<sup>2</sup>). De fait, les écarts de densité en termes d'emplois sont plus forts que ceux constatés en matière démographique.

### Répartition de l'emploi en 2007

	Vivarhône	COCOBA	Val d'Ay	Bassin d'Annonay	Ardèche	Rhône Alpes	Grand Lyon
% emploi	15%	78%	6%	100%			
% démo	16%	69%	15%	100%			
Nb d'emplois par km <sup>2</sup>	34,65	51,48	7,03	34,33	19,52	59,33	675,76





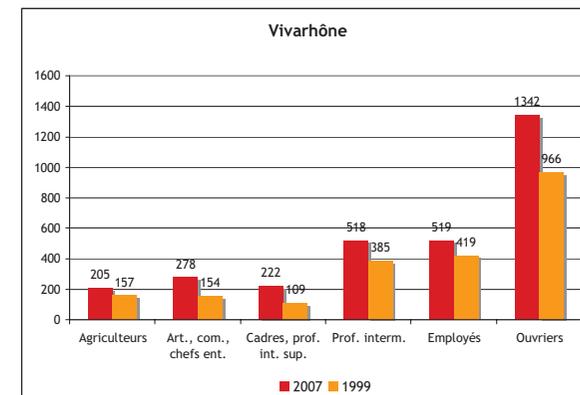
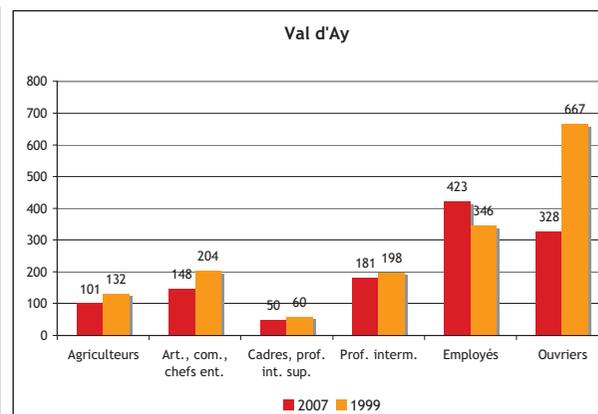
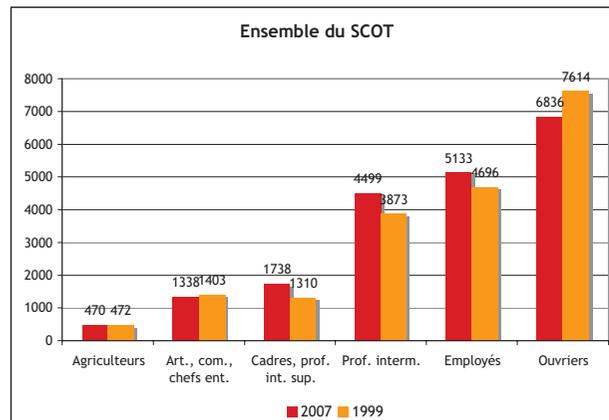
### 2.3. LA STRUCTURE DES EMPLOIS PAR CSP : LA MARQUE D'UNE ACTIVITÉ DE PRODUCTION

Elle confirme à la fois la diversité des situations locales par EPCI et la spécificité du Bassin. Le Bassin d'Annonay a une structure d'emplois très marquée par la place des CSP "Ouvriers" (34 %, contre 23 % en Ardèche, ou 24 % en Rhône-Alpes). Au sein du Bassin, la dispersion des CSP est importante : 44 % d'ouvriers sur Vivarhône, 27 % sur Val d'Ay. La part des cadres y est assez basse : 9 % pour la moyenne du Bassin contre 15 % sur Rhône-Alpes ; sur Vivarhône et sur Val d'Ay, elle est de 7 % et 4 %.

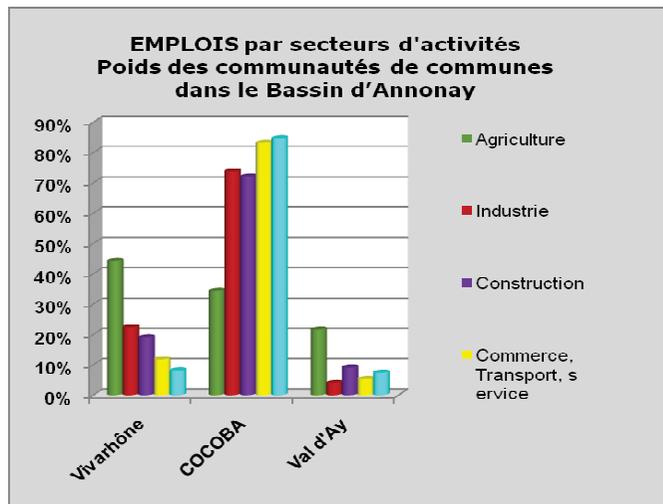
Le type de structure reflète une activité économique de production, faiblement intégratrice de matière grise, et par-là peu propice au maintien sur place d'une population diversifiée en termes de formation.

S'agissant des emplois au lieu de travail par activité, les 4 quadrants ci-dessous mettent bien en évidence :

- La très faible diversité des CSP sur Vivarhône,
- La baisse en volume de toutes les CSP, sauf "Employés" pour Val d'Ay.
- La mutation de la COCOBA et la diversité des CSP sur ce territoire.

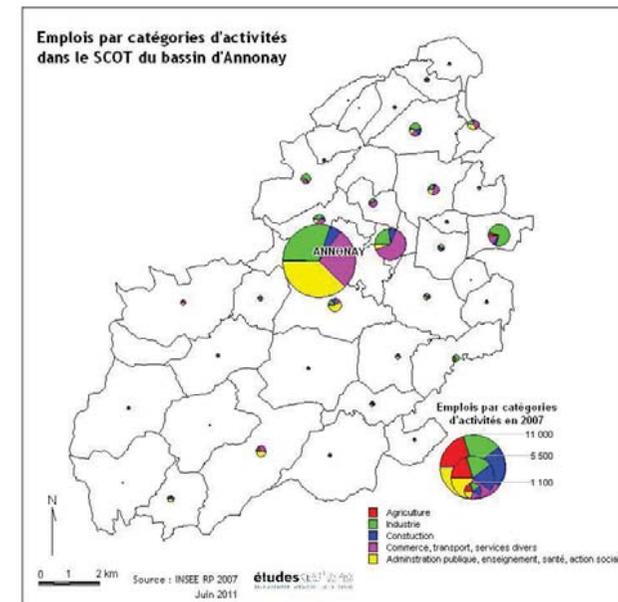
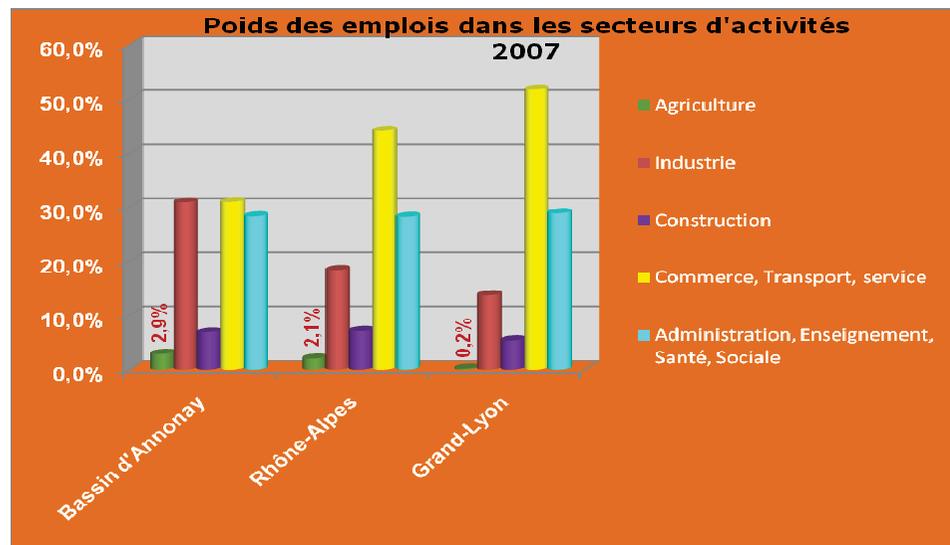


	VIVARHONE	COCOBA	Val d'Ay	Bassin d'Annonay	Ardèche	Rhône Alpes	Grand Lyon
Agriculteurs exploitants	7%	1%	8%	2%	4%	2%	0%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9%	6%	12%	7%	9%	7%	5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7%	9%	4%	9%	9%	15%	22%
Professions intermédiaires	17%	24%	15%	22%	23%	26%	30%
Employés	17%	27%	34%	26%	27%	27%	27%
Ouvriers	44%	33%	27%	34%	28%	24%	17%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nb d'emplois par km <sup>2</sup>	34,65	51,48	7,03	34,33	19,52	59,33	675,76



## 2.4. L'EMPLOI À TRAVERS LES GRANDES ACTIVITÉS : DES PROFILS SPÉCIFIQUES À CHAQUE EPCI, UNE IDENTITÉ DISTINCTE DE LA MOYENNE RÉGIONALE

Les activités agricoles et industrielles sont une spécificité du Bassin avec des occupations de l'espace très diversifiées : l'industrie représente 31 % de l'emploi du territoire SCOT contre 18 % en Rhône-Alpes ; son poids sur Vivarhône est de 45 % ; l'activité du commerce et des services plutôt présente sur la Cocoba ne représentant que 3 % des emplois du territoire contre 44 % dans Rhône-Alpes.



**Emplois par secteur d'activité – Année 2007**

Secteurs d'activité	Vivarhone	Cocoba	Val d'Ay	SCOT	Ardèche	Rhône Alpes
Agriculture, sylviculture	8%	1%	10%	3%	5%	2%
Industrie	45%	29%	20%	31%	21%	18%
Construction	8%	6%	10%	7%	8%	7%
Commerce, transport, service	24%	33%	26%	31%	33%	44%
Administration, enseignement, santé, social	15%	31%	34%	28%	33%	28%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**2.5. ZOOM SUR LES TENDANCES DES EFFECTIFS ENTRE 2000 ET 2009, PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ( SOURCE UNEDIC)**

**Effectif en baisse :**

- l'agroalimentaire
- le textile, l'habillement, le cuir et la chaussure
- la fabrication de produit métallique
- la fabrication d'équipements électriques
- l'industrie automobile : (nb d'établissement : 2, nb de salariés : 1110 soit 1000 de moins de 2000 à 2009 ; soit 16% de l'emploi industriel)
- la réparation et installation de machine

**Effectif maintien ou hausse :**

- le papier carton
- la fabrication d'objet de plastique et de caoutchouc
- la pharmacie
- la production informatique

**Zoom sur le tissu industriel**

Principales activités industrielles du bassin d'Annonay	2000			2009		
	Nbre Établissements	Emplois		Nbre Établissements	Emplois	
		Nb	%		Nbre	%
Industrie automobile et transport	7	2 828	17%	9	2 403	17%
Textile , cuir, hab	49	1 383	8%	27	391	2,3%
Bois , papier, imprimerie	38	1 164	7%	29	864	5%
Agro alimentaire	69	669	4%	71	622	4%

**2.6. L'APPROCHE DE L'EMPLOI PAR COMMUNE : UNE ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 1999 ET 2008 SUR LE BASSIN D'ANNONAY PORTEUSE DE CONTRASTES :**

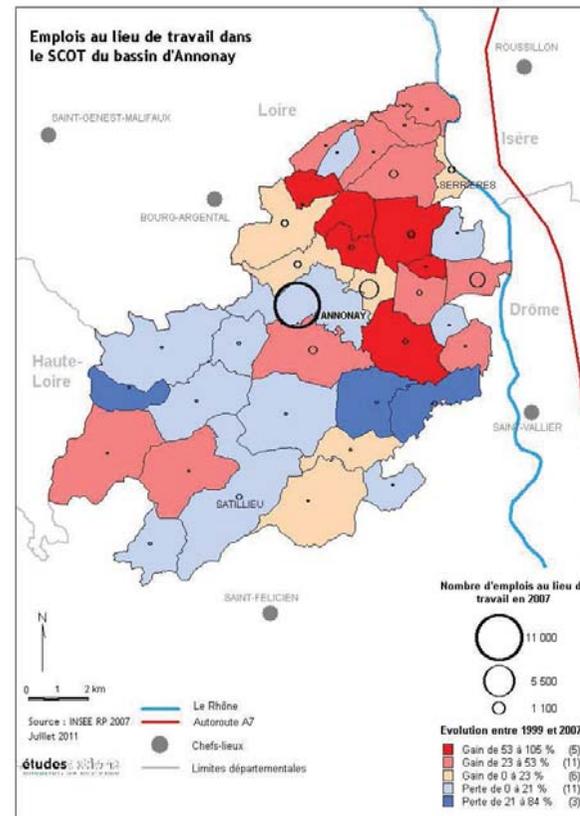
- Sur Vivarhôte, aucune commune ne perd d'emploi. Seules, deux d'entre-elles, stagnent. Les autres progressent.
- Trois communes contribuent à 80 % de la création.
- La Cocoba connaît une très forte dispersion des dynamiques qui transforme l'organisation économique locale. Tandis que la ville centre perd 8 % de ses emplois, cinq autres communes perdent des emplois, les autres progressent. Parmi elles, trois communes enregistrent une progression d'emplois équivalente à la perte d'Annonay.
- Sur Val d'Ay, aucune des communes ne gagne de l'emploi sur cette période.

Évolution de l'emploi entre 1999/2008

Vivarhone			Cocoba			Val d'Ay		
Communes	Valeur	Part de l'évolution de l'EPCI	Communes	Valeur	Part de l'évolution de l'EPCI	Communes	Valeur	Part de l'évolution de l'EPCI
Bogy	0	0%	Annonay	-736	-3345%	Ardoix	-360	79%
Brossainc	0	0%	Boulieu-lès-Annonay	9	41%	Lalouvesc	0	0%
Charnas	17	2%	Davézieux	400	1 818%	Préaux	3	-1%
Colombier-le-Cardinal	34	5%	Monestier	-10	-45%	Quintenas	-69	15%
Félines	148	21%	Roiffieux	144	655%	Saint-Alban-d'Ay	-5	1%
Limony	16	2%	Saint-Clair	88	400%	Saint-Jeure-d'Ay	-2	0%
Peaugres	164	24%	Saint-Cyr	64	291%	Saint-Pierre-sur-Doux	-4	1%
Saint-Désirat	256	37%	Saint-Julien-Vocance	11	50%	Saint-Romain-d'Ay	23	-5%
Saint-Jacques d'Atticieux	3	0%	Saint-Marcel-lès-Annonay	32	145%	Saint-Symphorien de-Mahun	3	-1%
Serrières	46	7%	Savas	14	64%	Satillieu	-43	9%
Vinzieux	11	2%	Talencieux	19	86%	Cumul	-454	100%
Cumul	695	100%	Thorrenc	-6	-27%			
			Vanosc	3	14%			
			Vernosc-lès-Annonay	51	232%			
			Villevocance	-31	-141%			
			Vocance	-30	-136%			
			Cumul	22	100%			

La carte de ces évolutions dessine 3 grandes tendances :

- Une grande façade rhodanienne qui enregistre une progression sensible,
- Une centralité autour d'Annonay et ses versants Ouest et Sud en baisse d'emplois, à l'exception de quatre communes qui tirent leur épingle du jeu.
- Deux communes à la pointe sud ouest enregistrent une progression



## 2.7. SYNTHÈSE ... SUR L'EMPLOI

### *Ce qu'il faut retenir*

- Une diversité des dynamiques d'emplois par commune : un territoire très hétérogène
- Un couloir rhodanien porteur
- Des structures d'emplois par EPCI très spécifiques
- Le poids important de l'industrie et de l'agriculture

### *Perspectives et enjeux*

- Un appareil économique orienté emploi de production qui doit être accompagné dans son évolution
- Un SCOT qui devra tenir compte de la diversité très marquée des situations locales

### ...3. LE TISSU ÉCONOMIQUE DU BASSIN D'ANNONAY

#### Préambule

La structure du tissu économique est essentielle pour comprendre le fonctionnement d'une activité économique locale et son articulation avec son territoire. Les statistiques qui sont utilisées ici pour conduire cette analyse font référence à l'année 2008. Elles concernent l'ensemble des grandes activités habituellement utilisées : Agriculture, industrie, construction, commerces et services, administration publique. Tout établissement actif avec ou sans emploi est recensé.

#### 3.1. UN TISSU IMPORTANT ET DES ENTREPRISES DE PETITE TAILLE :

Le territoire du Bassin d'Annonay compte 3 761 établissements dont 2 300 non actifs.

Ils emploient 16 875 salariés, soit 4,4 emplois par établissement.

67 % du tissu des entreprises est concentré sur le territoire de la Cocoba, tandis que Val d'Ay et Vivarhône se partagent respectivement 11 % et 12 % des établissements du secteur.

La taille économique des établissements est différente d'un EPCI à l'autre :

- Cocoba : 5,24,
- Val d'Ay : 1,4,
- Vivarhône : 3,7.

#### 3.2. UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DU TISSU :

Le tissu des entreprises est très diversement réparti sur le territoire. Au sein de la Cocoba, deux communes regroupent 67 % des établissements tandis que sur Val d'Ay et Vivarhône, les établissements sont plus diffus. Sur Val d'Ay, la concentration la plus forte se situe sur Sailleux avec 23 établissements, tandis que six communes comptant chacune près de 10 % du tissu des établissements, sur Vivarhône. La concentration la plus forte se situe sur Peaugres (20 %), mais trois autres communes comptent plus de 14 % des établissements de l'EPCI.

A l'échelle du Bassin d'Annonay, la répartition des établissements sur les 36 communes du SCOT, se fait pour 45 % des établissements sur deux communes (Annonay, Davézieux), 18 % des établissements sur six communes (Boulieux, Roiffieux, Sailleux, Félines, Peaugres, Serrières). qui chacune se situe à 3 %.

La concentration s'amplifie si l'on retient le critère emploi, puisque deux communes (Annonay et Davézieux) concentrent 68 % de l'emploi du territoire.

Répartition par communes

communes	%	Taille moyenne	communes	%	Taille moyenne	communes	%	Taille moyenne
Annonay	52%	6,76	Ardoix	11%	2,31	Bogy	5%	0,47
Boulieu-lès-Annonay	5%	2,88	Lalouvèsc	11%	1,56	Brossainc	3%	0,26
Davézieux	15%	6,10	Préaux	9%	0,44	Charnas	8%	1,61
Monestier	0%	0,30	Quintenas	13%	1,19	Colombier-le-Cardinal	3%	2,61
Roiffieux	5%	3,39	Saint-Alban-d'Ay	11%	0,50	Félines	16%	4,66
Saint-Clair	2%	3,47	Saint-Jeure-d'Ay	6%	0,70	Limony	7%	1,13
Saint-Cyr	2%	3,08	Saint-Pierre-sur-Doux	2%	0,15	Peaugres	20%	2,72
Saint-Julien-Vocance	1%	1,29	Saint-Romain-d'Ay	11%	1,63	Saint-Désirat	14%	11,77
Saint-Marcel-lès-Annonay	3%	6,45	Saint-Symphorien-de-Mahun	4%	0,24	Saint-Jacques-d'Atticieux	3%	0,45
Savas	2%	0,57	Satillieu	23%	2,35	Serrières	16%	2,51
Talencieux	1%	0,67	<b>CUMUL VAL D'AY</b>	100%	1,43	Vinzieux	4%	0,54
Thorrenc	1%	0,74				<b>CUMUL VIVARHONE</b>	100%	3,71
Vanosc	2%	0,58						
Vernosc-lès-Annonay	3%	1,49						
Villevocance	2%	1,39						
Vocance	2%	0,96						
<b>CUMUL COCOBA</b>	100%	5,24						

### 3.3. ANALYSE DU TISSU, PAR ACTIVITÉ ET PAR TAILLE : DES PETITS ÉTABLISSEMENTS NOMBREUX ET À PRENDRE EN COMPTE

La répartition des établissements par activité montre le nombre limité des établissements industriels dans le tissu des entreprises, et l'importance du nombre des établissements liés aux activités du commerce et du service. Avec 9% , Industrie et construction pèsent le même poids du tissu.

#### Répartition des établissements actifs au 31.12.2008

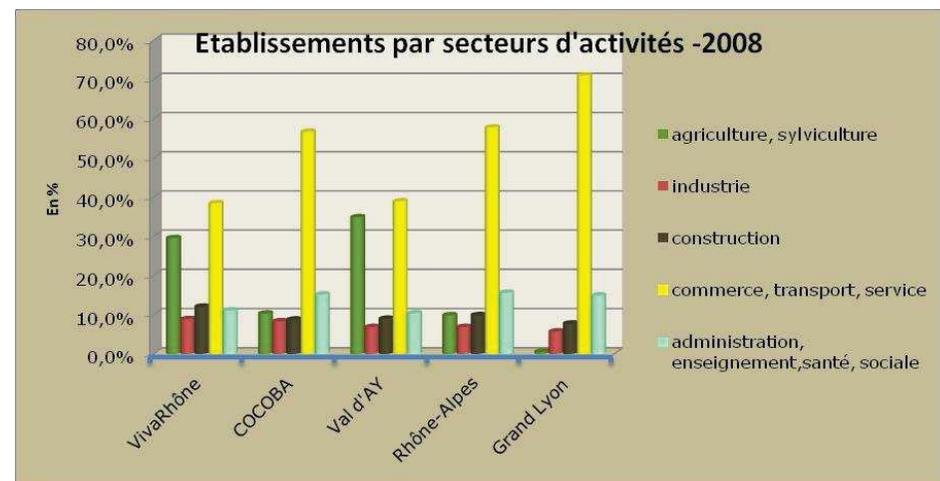
Ets actifs	agriculture	industrie	construction	commerce et services	commerce	actifs adm publique	Total Ets actifs	% SCOT
Cocoba	284	214	225	1452	526	388	2563	68%
Val d Ay	198	39	51	221	62	59	568	15%
Vivarhône	186	56	76	242	78	70	630	17%
Scot	668	309	352	1 915	666	517	3 761	100%
% Scot	18%	8%	9%	51%	18%	14%	100%	

#### Une concentration du tissu des « gros comptes » sur un nombre très restreint de communes

L'analyse de la répartition des emplois selon la taille de l'établissement montre que si 2 % seulement des établissements occupent plus de 50 salariés, leur poids dans l'emploi local reste très important puisque ces 14 établissements occupent 51 % de l'emploi salarié.

L'industrie, quant à elle, emploie 3 483 salariés dans des établissements de plus de 100 salariés (soit 60 % de l'emploi des établissements de plus de 100 salariés sur le Bassin d'Annonay) et 911 salariés dans les établissements de 50 salariés (soit 32 %).

62 % des établissements actifs n'ont pas de salariés (l'auto entrepreneur : une entreprise ancienne) ; 2 % seulement des établissements ont plus de 50 salariés ; il est à noter que 85 % des établissements de plus de 20 salariés se situent sur le territoire de la Cocoba et plus particulièrement sur deux communes.



**Répartition des établissements actifs au 31.12.2008**

	sans salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total SCOT	% Scot
Cocoba	1 492	843	110	68	50	2 563	68%
Val d Ay	427	119	14	6	2	568	15%
Vivarhône	403	196	17	9	5	630	17%
Total SCOT	2 322	1 158	141	83	57	3 761	100%
% SCOT	62%	31%	4%	2%	2%	100%	

**Répartition des établissements actifs au 31.12.2008**

Postes des Ets	1 à 9 salariés	Actifs de 10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	de 100 salariés et +	Total
Cocoba	2 782	1 469	2 051	2 347	4 778	13 427
Val d Ay	330	205	162	116	0	813
Vivarhône	579	226	273	344	913	2 335
Total Scot	3 691	1 900	2 486	2 807	5 691	16 575
% Scot	22%	11%	15%	17%	34%	100%

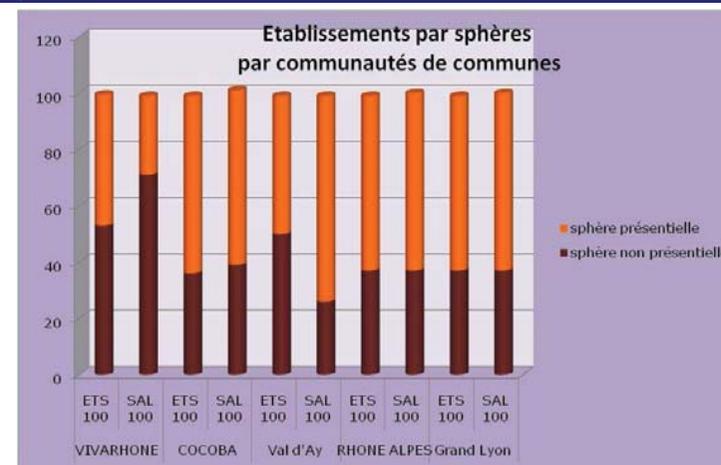
### Activités présentes et non présentes

#### Définition INSEE

La partition de l'économie en deux sphères, présente et non-présente, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

- Les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.
- Les **activités non-présentes** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

41 % des établissements du Bassin d'Annonay sont engagés sur des activités non présentes, tandis que plus de la moitié, 59 %, inscrivent leur activité économique de façon dominante dans des échanges au sein du territoire ; ces établissements occupent 58 % des salariés du secteur. Il importe d'avoir à l'esprit l'importance de ces distinctions entre présentes et non présentes qui devraient appeler à des distinctions dans les modalités d'aménagement du territoire ; les premières nécessitant des effets vitrines, connexions fortes à des zones de chalandise de proximité quand les secondes sont beaucoup plus sensibles aux dimensions accessibilité du territoire et efficacité logistique.



Nbre d'établissements	sphère non présente	sphère présente	Total Scot
Cocoba	929	1634	2563
Val d Ay	286	282	568
Vivarhôte	337	293	630
<b>TOTAL SCOT</b>	<b>1 552</b>	<b>2 209</b>	<b>3 761</b>
<b>% SCOT</b>	<b>41%</b>	<b>59%</b>	<b>100%</b>

Postes	Ets actifs sphère non présente	Ets actifs sphère présente	Dont Ets actifs sphère présente public
Cocoba	5 214	8 213	3 045
Val d Ay	213	600	264
Vivarhôte	1 671	664	255
<b>TOTAL SCOT</b>	<b>7 098</b>	<b>9 477</b>	<b>3 564</b>
<b>% Scot</b>	<b>42%</b>	<b>58%</b>	<b>100%</b>

## ...4. L'OFFRE ÉCONOMIQUE LOCALE

### 4.1. LE FONCIER DISPONIBLE

Toutes les études récentes montrent que le Nord Ardèche a un déficit de foncier disponibles pour accueillir des entreprises ; par ailleurs l'offre existante est à la fois plutôt banale ; de plus, le territoire du Scot doit faire face à des territoires à très gros potentiel foncier, tant sur le pays du Roussillon que sur Rhône Valloire disposant par ailleurs d'un système intermodal important.

Des projets sont en cours pour à la fois, libérer du foncier, créer une offre foncière de meilleure qualité et cibler cette offre sur des vocations plus précises.

- la Cocoba a entrepris à cet effet la mise en place d'un schéma économique ; son parc consolidé est de 250 ha environ ; le stock disponible se concentre sur 6 sites :

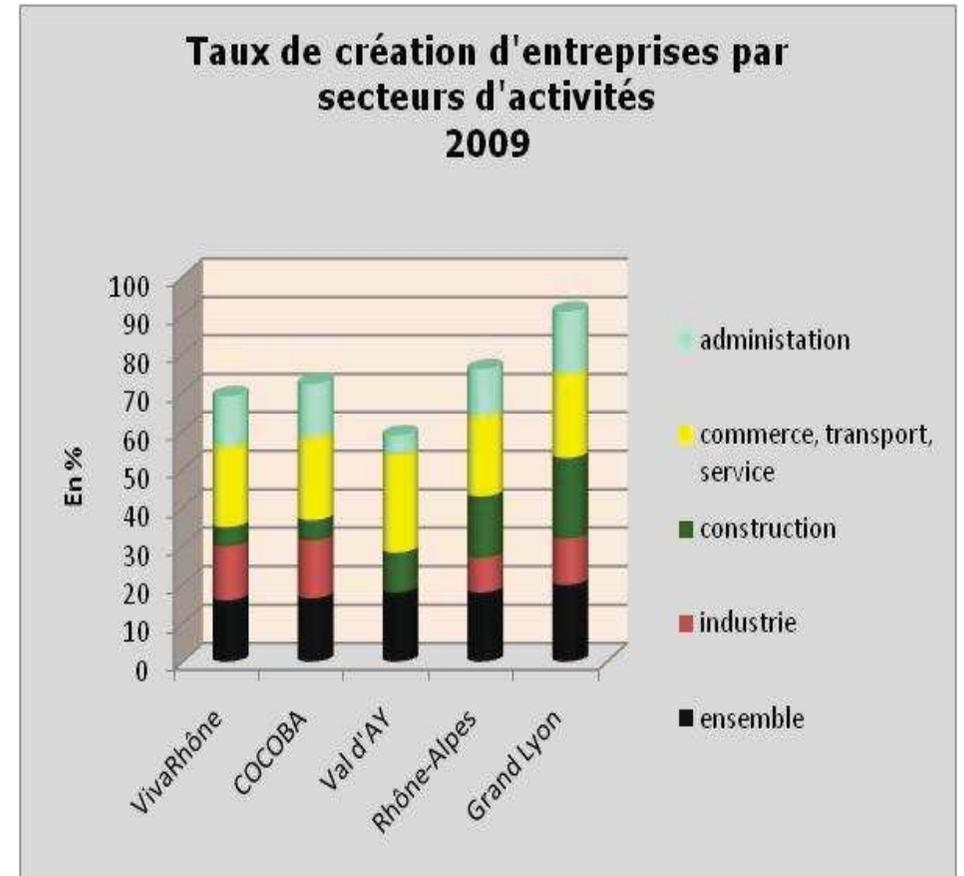
Communes	Parcs d'activités	surface totale (ha)	surface restante (ha)
Annonay	ZAC de Marenton	11	11
Davézieux	Le Mas	12	2
Saint Clair	Massas Chantecaille	10	3
Saint Cyr	Prachenet	5,5	1
Vocance	La Détourbe	2,8	2,8
Vernosc	Les Priaux	8	3

- Vivarhone dispose de 3 zones quasi saturées et envisage d'aménager 12 ha. Sur Val d'Ay :
  - . Zone de Félines (Le Flacher) et Peaugres (la Boissonnette) : surface totale à vocation artisanale 44.5 ha dont 23,4 ha occupés le reste étant à aménager Une procédure ZAC est envisagé sur les 20 ha.,
  - . Zone de Limony La Picassonne : 20 ha déjà aménagés et totalement disponibles,
  - . Zone de Saint Désirat : 30 ha en zonage à vocation industriel dont 16 ha occupés.
- Val d' Ay a un potentiel limité, sur Quintenas des perspectives existent sur la zone de Munas 12 ha : une ZAC est en projet.

#### 4.2. LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Malgré une politique d'appui à la création d'entreprise longtemps dispersée, sans taille critique, le territoire bénéficie d'une dynamique intéressante, qui connaît une progression au cours des dernières années du fait des initiatives de la Cocoba ; toutefois, celle-ci reste inférieure à celle du couloir rhodanien et du sud Ardèche.

Des réseaux de soutien en cours d'organisation pour répondre à l'atomisation du dispositif . Des initiatives en cours pour combler le déficit de structures d'appui : pépinière, couveuse.



### 4.3. UNE DÉMARCHÉ TRÈS VOLONTARISTE POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DE L'ARDÈCHE EN HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT

Le SDTAN, schéma directeur territorial d'Aménagement Numérique est piloté par le Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numérique (ADN qui rassemble les conseils généraux de l'Ardèche de la Drôme et la Région Rhône-Alpes, avec pour objectifs :

- Déployer la fibre optique, réseau indépendant de France Telecom
- Améliorer le réseau existant, couvert par France Telecom

Tout projet de déploiement complémentaire à l'initiative d'une collectivité locale doit désormais s'inscrire dans le cadre de ce Schéma.

La CoCoBA a sollicité ADN pour réfléchir à l'opportunité de déployer des fourreaux télécom à l'occasion de travaux de génie civil en cours.

A partir d'un poste de raccordement, les services sont les suivants

- à moins de 4 km : « triplay » : téléphone, ADSL et télévision
- entre 4 et 7 km : « doubleplay » : ADSL en débit moins puissant, et téléphone
- au-delà de 7 km : bas débit – mais relais selon les territoires pris soit par le wi-fi, soit par le satellite ce qui ne permet pas le télétravail par exemple

96% des foyers ardéchois et drômois bénéficient d'une offre ADSL améliorée depuis début octobre 2010

12 000 foyers en zone blanche bénéficient d'une solution de raccordement haut débit

243 zones d'activités raccordées en fibre optique.

2500 entreprises et services publics pré-raccordés sur l'ensemble du territoire

Cette démarche partenariale et ambitieuse dans laquelle l'Europe est aussi partie prenante est un choix stratégique de tout premier plan pour réussir l'entrée dans la nouvelle ère de communication. C'est une étape incontournable pour tout territoire qui souhaite être attractif, socialement et économiquement...

#### 4.4. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU TISSU D'ENTREPRISES

##### *Ce qu'il faut retenir*

- Un tissu économique très concentré sur un nombre limité de communes.
- Un grand nombre de communes sans potentiel économique significatif.
- Un mode d'occupation de l'espace contrasté entre la Cocoba et le reste du territoire.
- Une concentration marquée de l'emploi sur un nombre restreint d'établissements de plus de 50 salariés, en particulier dans le secteur de l'industrie.
- Un renouvellement non négligeable du tissu.
- Une couverture globale en haut et très haut débit à venir.

##### *Perspectives et enjeux*

- Une nécessaire réflexion sur une autre polarisation du développement économique.
- L'importance d'une prise en compte personnalisée des besoins des grands comptes économiques locaux.
- Une forte atomisation des initiatives publiques

## ...5. ANALYSE DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS, COMPARAISON RIVE DROITE / RIVE GAUCHE

Cette analyse comparative des évolutions de l'activité économique sur les deux Bassins d'emplois d'Annonay et du Vieux Roussillon se fait selon les statistiques de l'UNEDIC.

En 2009, le « Bassin d'emploi » d'Annonay compte 15 800 salariés, soit un échantillon couvrant 90 % de l'emploi salarié du Bassin du SCOT. Cette "approximation" permet un suivi précis de l'activité économique sur une période longue, à partir de données homogènes sur 38 activités ; information non accessible par les banques de données de l'UNEDIC. Elle permet une comparaison avec le bassin d'emploi de Vienne Roussillon.

### Principaux enseignements :

- 1993 à 2009, le Bassin de Vienne progresse de 22 % quand Annonay gagne 12 %.
- Sur la période 1994-2009, le Bassin d'Emploi d'Annonay enregistre une perte de 600 emplois, quand celui de Vienne Roussillon progresse de 3 700 emplois (+ 7,8 % sur la période).
- L'industrie d'Annonay sur cette période perd 2 000 emplois (soit 25 % de son stock). La perte est importante sur le bassin de vie en Roussillon mais de moindre ampleur (2 628 emplois, - 18 %).
- Les principaux gains se font :
  - . sur des activités de la construction (+ 340 sur Annonay, + 2 200 sur Vienne Roussillon),
  - . le commerce (+ 364 sur Annonay, + 1 055 sur Vienne Roussillon),
  - . le service (+ 15% sur Annonay, + 23 % sur Vienne Roussillon).
- la structure des activités entre les deux territoires est assez peu convergente,
- il importe toutefois de constater que plusieurs activités sont quasi absentes : recherche, édition, informatiques, ...

Évolution des emplois entre 1998 ET 2009, source Unedic

BASSIN D EMPLOIS	ANNONAY	VIENNE ROUSSILLON
Agriculture, sylviculture et pêche	0	-5
Industries extractives	2	40
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	-70	0
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	-992	-824
Travail bois, ind. papier & imprimerie	-300	-224
Industrie chimique	1	-994
Industrie pharmaceutique	-270	84
Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m.	6	85
Métallurgie & fab. ps mét. sauf machines	-36	-10
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	174	191
Fabrication d'équipements électriques	-3	-232
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	-111	-248
Fabrication de matériels de transport	-508	-213
Aut. ind. manif., répa. & inst. de mach.	28	-512
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	0	1
Gestion eau, déchets & dépollution	7	320
Construction	340	2 263

BASSIN D EMPLOIS	ANNONAY	VIENNE ROUSSILLON
Commerce , répar. automobile & motocycle	364	1 055
Transports et entreposage	-21	315
Hébergement et restauration	79	259
Édition, audiovisuel et diffusion	18	-54
Télécommunications	13	7
Act. informatique & svices d'information	-11	134
Activités financières et d'assurance	-42	165
Activités immobilières	16	10
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	41	594
Recherche-développement scientifique	0	-8
Autres act. spécial., scientif. et tech.	-11	63
Act. de svices administratifs & soutien	-262	152
Administration publique	23	-99
Enseignement	-34	155
Activités pour la santé humaine	149	246
Héb. méd.-soc. & soc. & ac. soc. ss héb.	578	793

Structure des emplois

Libellé A38	ANNONAY (%)	VIENNE ROUSSILLON (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	0%	0%
Industries extractives	0%	0%
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	4%	1%
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	2%	1%
Travail bois, ind. papier & imprimerie	5%	2%
Cokéfaction et raffinage	0%	0%
Industrie chimique	0%	3%
Industrie pharmaceutique	1%	1%
Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m.	3%	4%
Métallurgie & fab. ps mét. sauf machines	2%	4%
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	1%	1%
Fabrication d'équipements électriques	2%	2%
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	0%	1%
Fabrication de matériels de transport	15%	1%
Aut. ind. manif., répa. & inst. de mach.	3%	3%
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	0%	0%
Gestion eau, déchets & dépollution	1%	1%
Construction	10%	16%
Commerce , répar. automobile & motorcycle	13%	17%
Transports et entreposage	2%	7%

Libellé A38	ANNONAY (%)	VIENNE ROUSSILLON (%)
Hébergement et restauration	3%	4%
Édition, audiovisuel et diffusion	0%	0%
Télécommunications	0%	0%
Act. informatique & svices d'information	0%	0%
Activités financières et d'assurance	1%	2%
Dont loyers imput, logement occup./prop.	0%	0%
Activités immobilières	0%	1%
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	2%	4%
Recherche-développement scientifique	0%	0%
Autres act. spécial., scientif. et tech.	0%	1%
Act. de svices administratifs & soutien	7%	7%
Administration publique	1%	1%
Enseignement	2%	2%
Activités pour la santé humaine	3%	2%
Héb. méd.-soc. & soc. & ac. soc. ss héb.	7%	6%
Arts, spectacles & activités récréatives	1%	1%
Autres activités de services	4%	3%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Poids de l'industrie sur le bassin d'emploi d'Annonay et comparaison avec Vienne Roussillon ( Unedic)**

... La confirmation de la forte spécialisation de l'industrie dans l'emploi salarié par rapport à Vienne Roussillon.

Niveau géographique	TISSU INDUSTRIEL 2000				TISSU INDUSTRIEL 2009			
	Établissement		Emplois		Établissement		Emplois	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Région Rhône Alpes			471 885	28%			377 766	21%
Département de l'Ardèche			22 401	38%			17 300	29%
Bassin d'emploi de Vienne Roussillon	617	14%	13 400	35%	556	12%	10 559	25%
Bassin d'emploi Annonay	275	17%	9 090	50%	235	14%	6 270	40%

## ...6. UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE, DYNAMIQUE MAIS DE PLUS EN PLUS FRAGILISÉE PAR LA PRESSION URBAINE

### *Nota méthodologique*

Il n'y a pas d'études spécifiques à l'échelle du Bassin d'Annonay.

Nous nous sommes appuyés sur des données à l'échelle du Bassin, du Pays Ardèche Verte, du département, et sur plusieurs études, notamment :

- L'étude préalable à la mise en place du PSADER (*Diagnostic et projet stratégique, 2006 avec le Diagnostic foncier PSADER réalisé en partenariat avec la SAFER*)
- L'étude conduite au cours de 2010/2011 sur Vivarhône (*Étude préalable à la mise en œuvre d'une politique communautaire en faveur des espaces agricoles et naturels du territoire de la communauté de communes*)
- Une étude de la DDT 07 (« *Sensibilité des structures agricoles à la pression urbaine, décembre 2010* »)
- Le porter-à-connaissance de l'État et sa note d'enjeux

Rappelons cependant que les données issues du dernier recensement agricole ne sont pas disponibles.

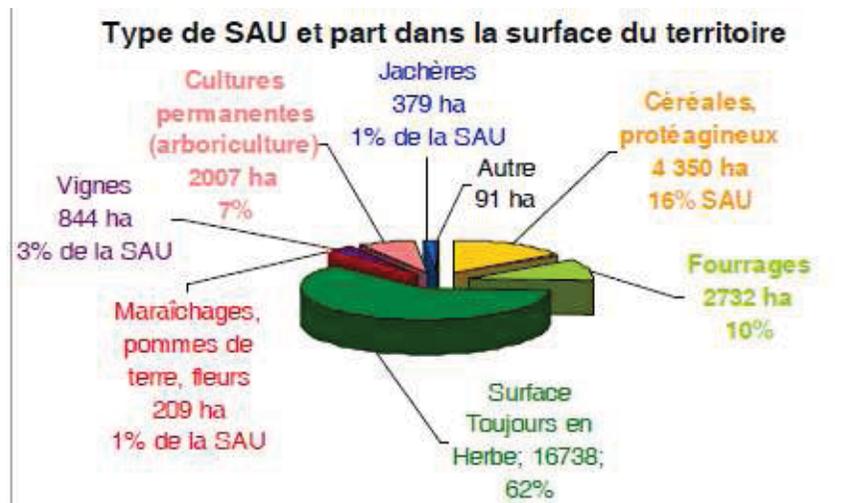
Sur le Bassin d'Annonay, le recensement général agricole (RGA) de 2000 a recensé **771 exploitations** soit 11% des exploitations ardéchoises et 9% de la SAU départementale (13 400 hectares pour le Bassin et 144 300 pour l'Ardèche).

Le Bassin d'Annonay a perdu 40% de ses exploitations entre 1988 et 2000, alors que la baisse à l'échelle du département n'a été que de 34%.

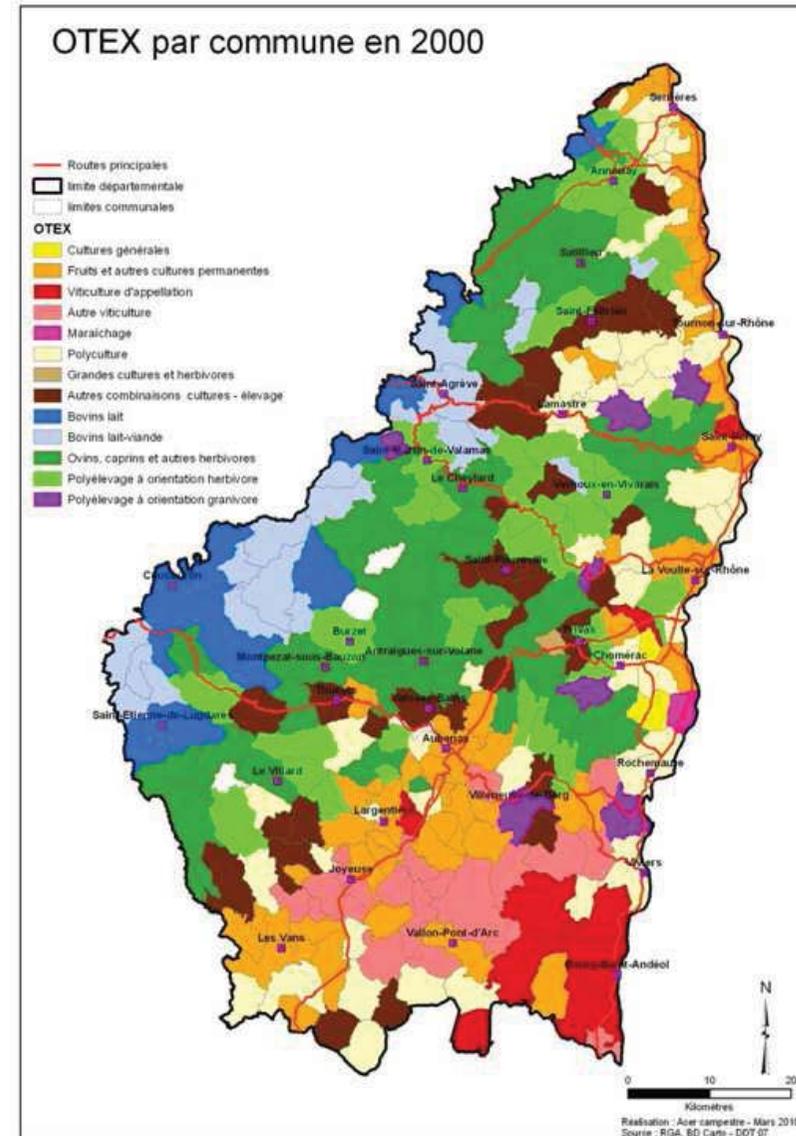
Sur la période 1979-2007, l'espace agricole a perdu 14,6% de ses surfaces sur le Bassin d'Annonay, déclin plus important qu'à l'échelle départementale où l'espace agricole a baissé de 8%. Sur la partie est du Bassin, ces espaces ont été principalement urbanisés, alors que nous trouvons plutôt un phénomène de déprise et d'enfrichement sur la partie ouest du territoire. Les prairies et cultures ont été les plus touchées sur la période avec 3 000 hectares en moins. Dans le même temps, les vergers ont vu leurs surfaces croître de 52% en gagnant près de 300 hectares.

### 6.1. UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE, AVEC DES ORIENTATIONS AGRICOLES DIFFÉRENCIÉES SELON LES SECTEURS

Le Bassin se caractérise par un système de polyculture-élevage relativement traditionnel, avec une forte présence de surfaces toujours en herbe, supérieure à la moyenne régionale.



Source : PSADER Ardèche verte, Juillet 2010



Le diagnostic réalisé par la DDT07, en 2010, sur les sensibilités des structures agricoles vis-à-vis de la pression urbaine sur le territoire Ardèche identifie 21 entités agricoles.

Parmi-celles-ci **3 entités concernent le Bassin d'Annonay** :

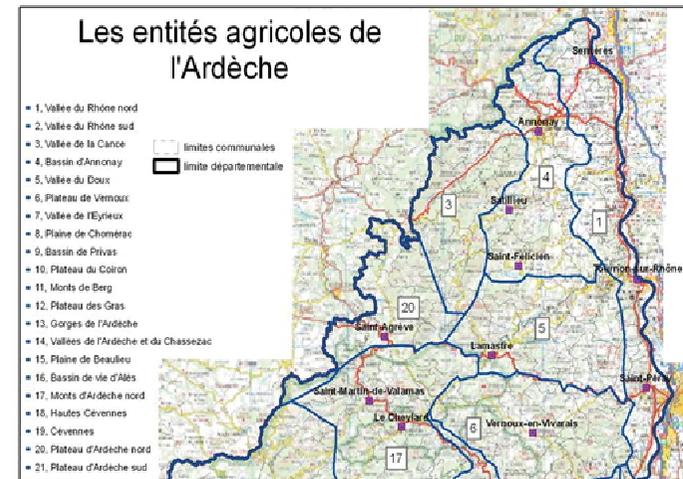
### A) La vallée du Rhône Nord :

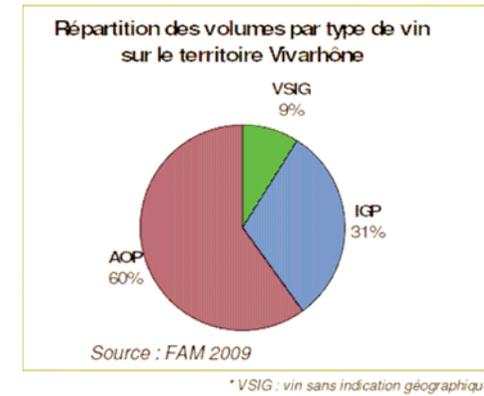
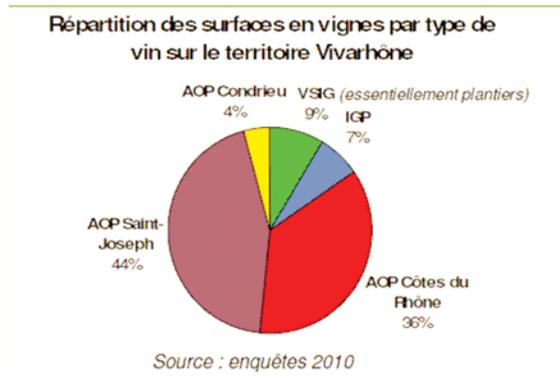
Est orientée sur la viticulture de qualité. Ses AOC ont permis aux agriculteurs de se maintenir en réorientant fortement leur production sur le vin (au détriment de l'arboriculture qui ne bénéficie pas de périmètre AOC ; elle y résiste néanmoins entre Tournon et Serrières).

La concurrence d'usage des sols est particulièrement importante et l'artificialisation a totalement recouvert le fond de vallée (axes routiers, plateformes routières, urbanisation, zones d'activités...). Les agriculteurs se maintiennent sur les coteaux AOC. En dessous de Saint-Péray, seuls les jardins particuliers résistent à la pression urbaine.

Dans **l'étude conduite par Vivarhône** sur la communauté de communes, on note:

- Une superficie agricole utilisée qui s'élève à 3 800 ha.
- Un nombre total d'agriculteurs assez stable (environ 240 ; Ardèche : -31% entre 2000 et 2007), après une perte d'un quart des effectifs entre 1988 et 2000
  - . Une population agricole plutôt jeune et qui s'est renouvelée
  - . Une dynamique d'installation bonne garantissant un avenir pour la plupart des exploitations
- Une grande diversité de production dans chaque exploitation : 60 % des exploitations pratiquent au moins 2 ateliers avec pour une moitié d'entre elle le modèle « viticulture+arboriculture (+autre) »
- La filière viticole est la filière la plus réputée du secteur, avec des crus des Côtes du Rhône septentrionales tels que Saint-Joseph et Condrieu
  - . 573 ha pour un volume de 14 379 hL en 2009, une soixantaine d'exploitations
  - . 75 % des agriculteurs livrent leur production à la seule cave coopérative du territoire à savoir la Cave de Saint-Désirat, la moitié de la production viticole du territoire (54% en 2009) est vinifiée dans cette cave coopérative et un tiers des raisins livrés à la cave de Saint-Désirat proviennent du territoire de Vivarhône ;
  - . 91% des parcelles du territoire sont situées dans les communes de Limony, Charnas, Félines, Serrières et Saint-Désirat, qui bénéficient de l'AOP Côtes du Rhône ;
  - . Ce sont cependant les crus Saint-Joseph et Condrieu qui apportent le plus de renommée au territoire et de valeur ajoutée aux producteurs.





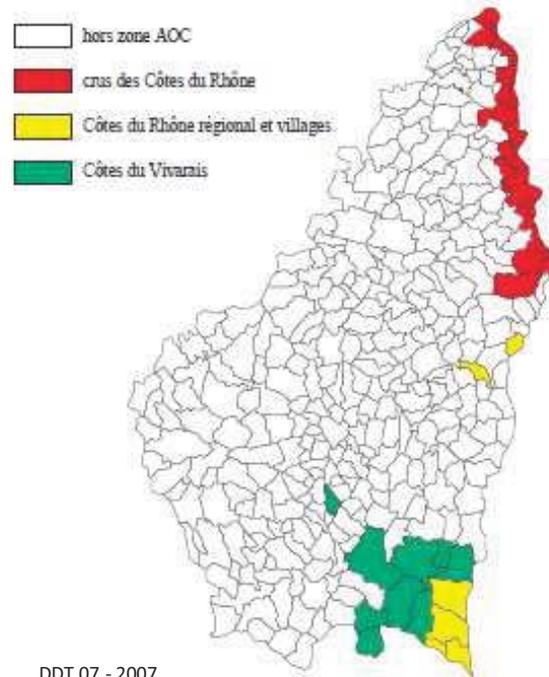
- La filière arboriculture repose principalement sur l'abricot, la pomme et la cerise. Cette dernière production est actuellement en crise.
  - . 550 ha pour un tonnage global de 6500 t de fruits
  - . une soixantaine d'exploitations
  - . plusieurs produits : la cerise, l'abricot, et la pomme comme principales productions
  - . des filières en difficulté structurelle, la pêche essence dominante autrefois a quasiment disparu
  - . l'abricot exigeant moins de main d'œuvre est mieux valorisé
  - . Pour environ 95% de la production, les producteurs fonctionnent essentiellement (69%) avec des grossistes : Marché de gros de Chanas, Marché de gros de Pont d'Isère, Marché gare de Lyon
  - . 25 % des producteurs fournissent une coopérative (notamment Rhoda-coop à Sarras), ce qui représente environ 14% production
  - . Près de 20 % des exploitations arboricoles font de la vente directe, mais cela ne représente que 1 % de la production et les producteurs concernés ne commercialisent en moyenne que 10 % à 30 % de leur production en vente directe, jamais la totalité
- La filière élevage est peu présente sur ce secteur, et réparties entre des productions variées (une trentaine d'exploitations).
- Les grandes cultures sont souvent à usage de l'alimentation animale.
- La filière légumes, anecdotique en termes de surface : 21 ateliers de légumes plein-champ (en complément de céréales) et 5 exploitations spécialisées maraîchage
  - . 6 exploitations sont en maraîchage (dont 5 spécialisées), pour une surface de 30 ha dont 27 ha en bio.

Sur le secteur de Vivarhène sont installées 3 entreprises agro-alimentaires dont deux Entreprises en bio :

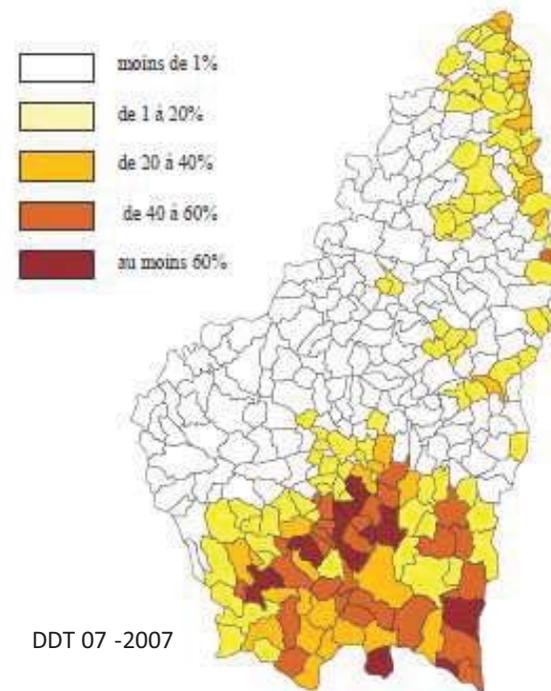
1. La SARL Croustisud a placé un de ses ateliers de transformation à Félines. Des chips bio à base de patate douce, carotte ou encore betterave rouge sont

- produite sur place ( l'entreprise a reçu le prix de l'originalité Trophée Pépites 2009 du CG07).
2. Euro-Nat SA propose des produits 100% bio auprès des magasins spécialisés en France et en Europe avec plus de 2500 références. (marques propres : Primeal, Bisson, le Pain des Fleurs, Douce Nature et Ecodoo.) : CA : 52 142 K€ et 88 employés
  3. Distillerie Jean Gauthier (artisanal) : 25 salariés permanents + saisonniers.

*Zones viticoles AOC d'Ardèche*



*Part des vignes dans la SAU communale*



*B) La vallée de la Cance est une entité forestière où l'agriculture est résiduelle avec une forte déprise en cours et à venir.*

*C) Le bassin d'Annonay qui peut se différencier en deux sous entités :*

- une première couronne autour d'Annonay (bovins / céréales fourragères)
- une seconde entre Satillieu et Saint-Félicien (où les céréales ne sont pas toutes destinées à l'alimentation du troupeau).

**Les pressions urbaines** sont très importantes autour d'Annonay avec des conséquences nombreuses en termes d'éclatement, d'enclavement des structures et de morcellement du foncier.

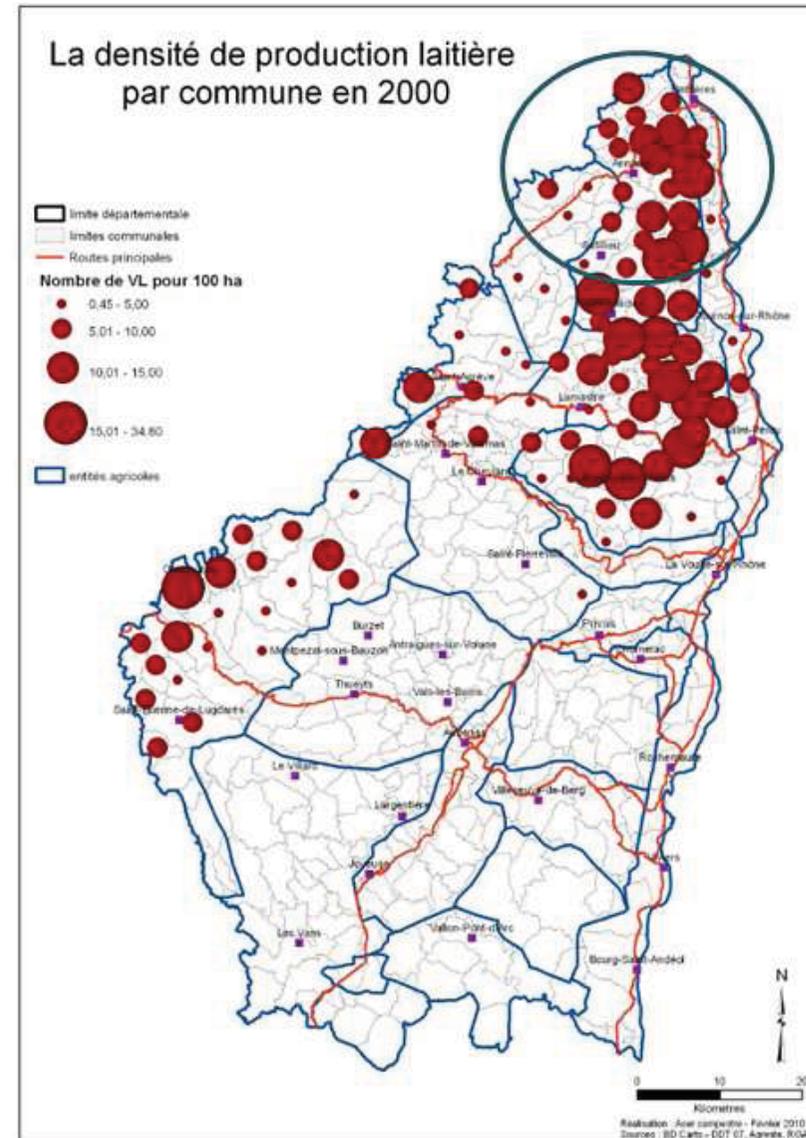
- La filière bovin lait bien présente sur ce secteur est confrontée depuis une vingtaine d'année à plusieurs difficultés :
  - . le nord de l'Ardèche constitue le principal bassin de production (70%)
  - . des exploitations de taille moyennes (en comparaison avec celles de la région)
  - . des inquiétudes en matière de perspectives de développement : l'économie générale de la filière (hors Ardèche), les projections d'après PAC et les pressions urbaines entraînent son déclin
  - . l'accroissement de la taille des exploitations est en butte au morcellement du territoire qu'il soit naturel (relief) ou humain (urbanisation). Or cette production nécessite un parcellaire regroupé
  - . le secteur conserve certains atouts par rapport aux autres exploitations du département : une **densité laitière supérieure** à la moyenne départementale, de meilleurs équipements de traite, une problématique sur l'approvisionnement en eau moindre
  - . une diminution à venir inévitable du nombre de producteurs

#### PSADER – JUILLET 2010 - ARDECHE VERTE

Danone a décidé de développer une collecte en production biologique sur le territoire qui concernerait 10 millions de litres au total, sur l'Ardèche. Au niveau du territoire, 14 producteurs sont en train de se convertir à l'agriculture biologique.

Danone collecte environ 50 % de la production de la zone du plateau de l'Ardèche Verte, entre le sud du territoire et Annonay ; cette collecte bio ne viendrait pas en supplément mais en « remplacement » d'une part de la collecte actuelle.

- La filière caprin lait : plusieurs exploitations agricoles caprines de la zone étant proches du cahier des charges de l'AOC Picodon ont franchi ce cap mais se trouvent aujourd'hui en difficulté faute de perspectives de développement :
  - A ce jour, le potentiel de développement de l'AOC sur cette zone, comme sur l'ensemble du département, semble limité faute de perspectives de développement en matière de volume et de prix du lait (les laiteries ne sont plus demandeuses de lait...)
  - La production caprine répartie sur ce territoire joue un rôle important. Au-delà de l'activité économique développée, elle occupe et entretient des endroits difficiles d'accès pour la plupart des filières agricoles.
  
- La production fermière en Pays Ardèche Verte représente près de 30 % de l'effectif des producteurs fermiers recensés au niveau départemental
  - ü en tête des productions : la production fromagère, caprine essentiellement, suivie des productions viticoles et arboricoles. En dehors des productions dominantes, le maraîchage, la transformation des fruits (jus, confitures), et l'apiculture sont bien représentés
  - ü La tendance est au développement des activités de production fermière, dont la proportion dans le paysage agricole est en augmentation constante, avec la découpe de viande, la charcuterie fermière, et d'autres productions plus atypiques sur ce secteur (plantes aromatiques et médicinales).

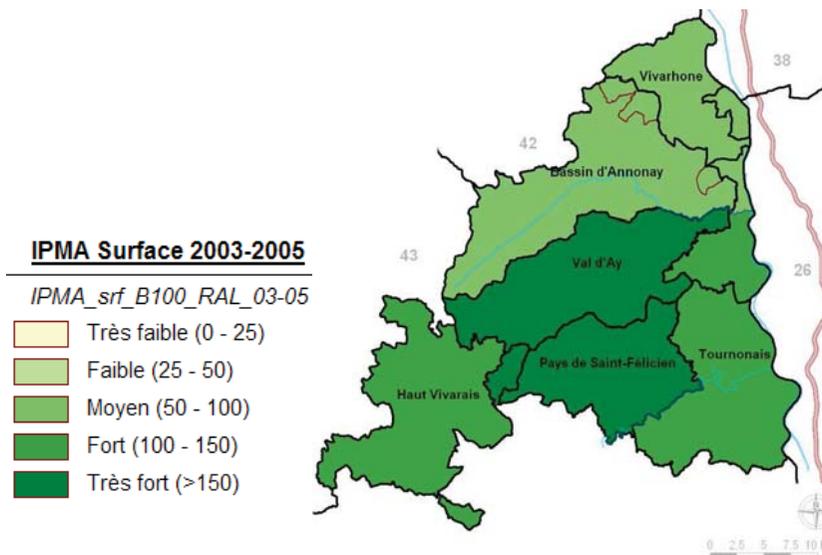


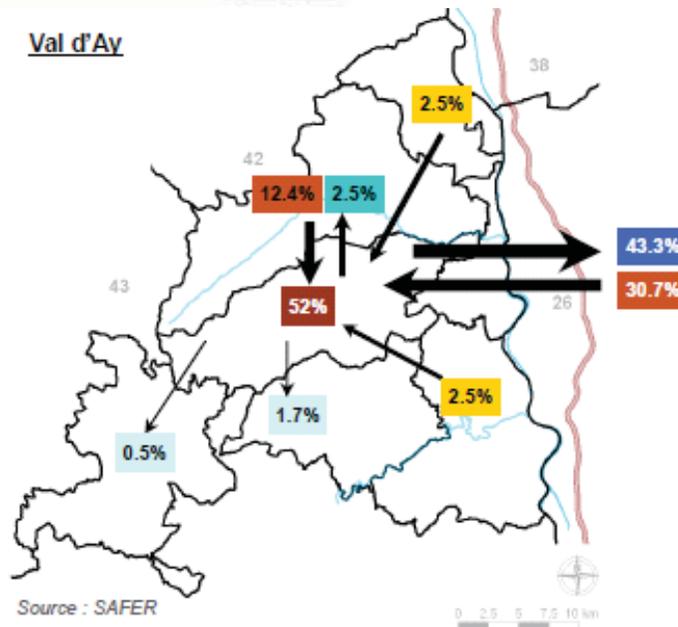
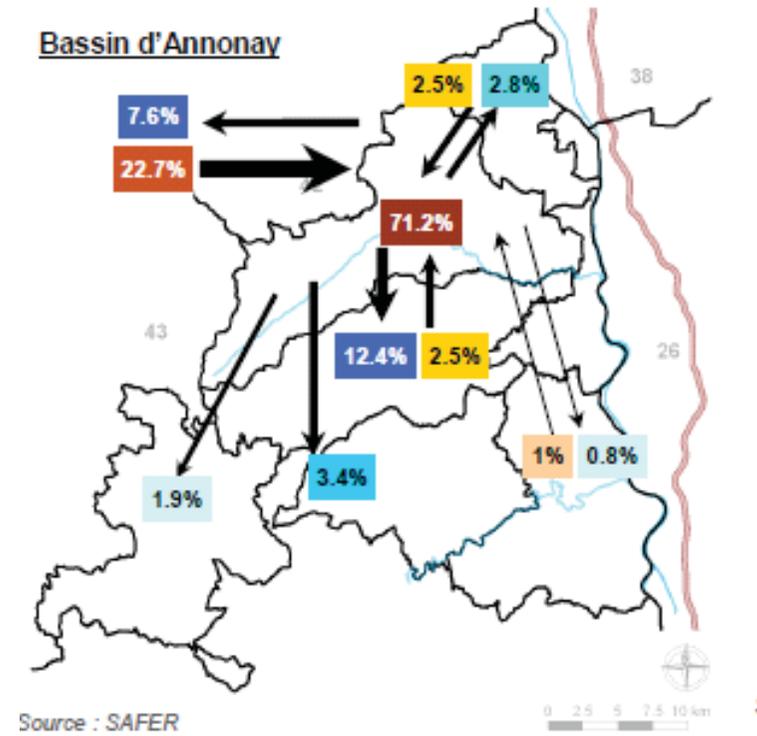
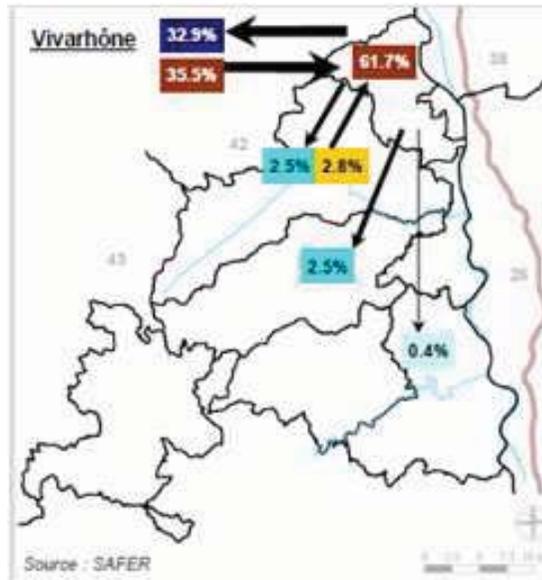
## 6.2. LE MARCHÉ DE L'ESPACE RURAL : UN MARCHÉ AGRICOLE QUI RECULE DE FAÇON CONSTANTE EN SURFACE

**Définition** : le marché de l'espace rural comprend l'ensemble des projets de vente notifiés à la SAFER hors apports en société et ventes < 15 €/m<sup>2</sup> ou < 100 m<sup>2</sup>, ainsi que les rétrocessions SAFER. La SAFER est notifiée de toutes les ventes en milieu agricole et naturel ainsi qu'en zone urbaine ou à urbaniser dès lors qu'elles sont supérieures à 1000 m<sup>2</sup> et que les terrains ont un usage agricole.

Les données présentées ici sont pour l'essentiel à l'échelle Ardèche Verte :

- Le marché de l'espace rural est composé à 47% de ventes à destination résidentielle et de loisirs et 2/3 des valeurs échangées concernent les espaces résidentiels et de loisirs,
- Les acquéreurs non agricoles augmentent tandis que les agriculteurs perdent du terrain : en valeur, l'incidence des non-agriculteurs est inférieure à la moyenne régionale, mais en surface le constat est tout autre puisque les non-agriculteurs en profitent pour acheter de grandes surfaces, notamment sur Val d'Ay.
- Des acheteurs locaux en majorité mais l'apport extérieur est important, bien que contrasté selon les EPCI

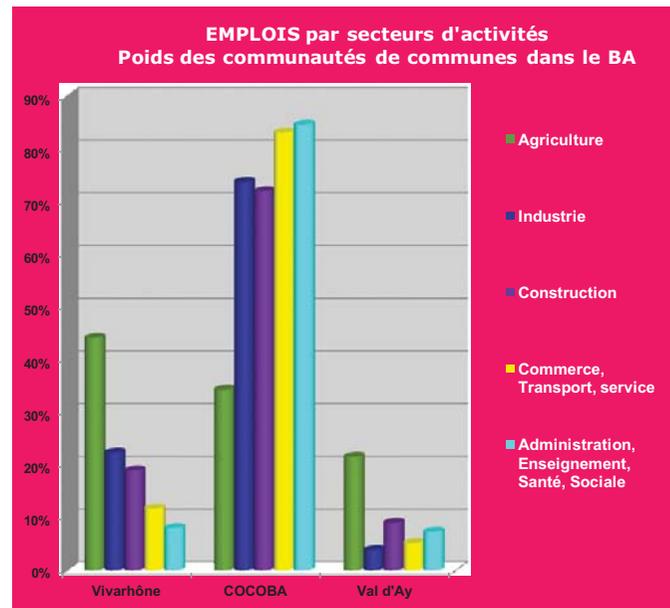




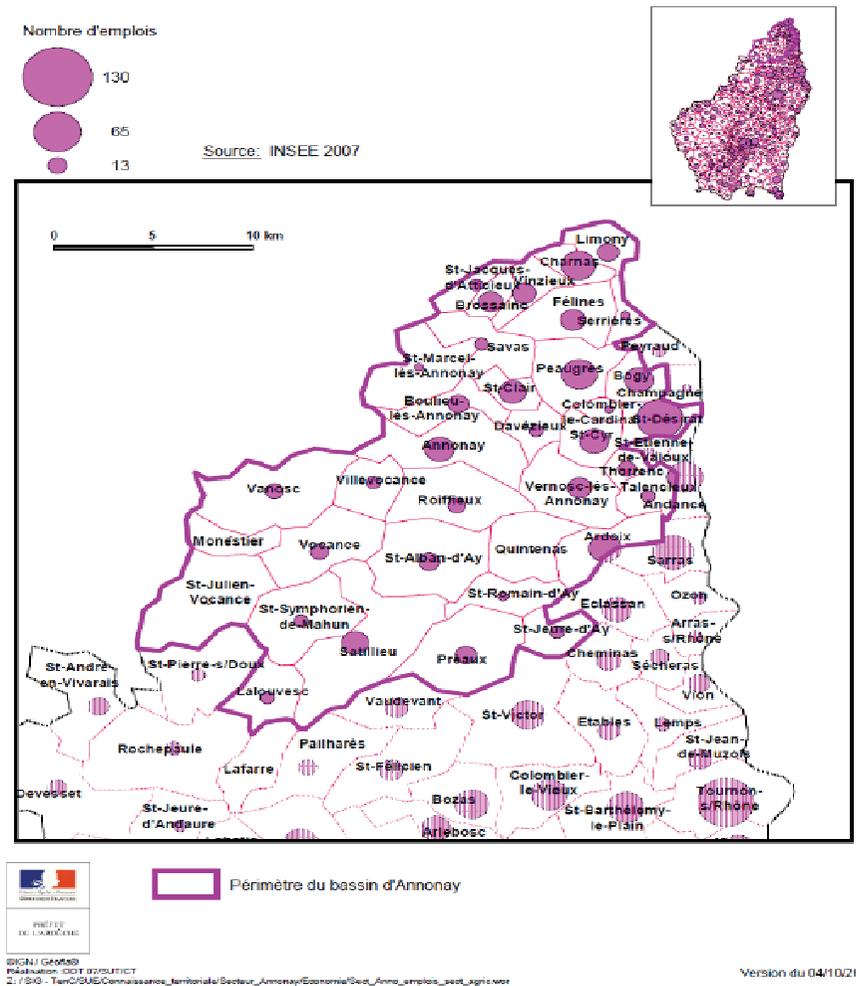
- Le marché agricole subit fortement l'augmentation des prix du foncier aussi bien sur le bâti que le non bâti avec cependant un rapport de 1 à 3 dans le prix des transactions entre les terres situées à l'Ouest et celles du couloir rhodanien
  - . Les agriculteurs, lorsqu'ils achètent une propriété bâtie, achètent de moins en moins de terrain avec
  - . La surface moyenne par vente "bâtie" passe de 12.2 ha en moyenne entre 1996-1998 à 7.7 ha entre 2003-2005
  - . Cette baisse de -35% se retrouve aussi sur le non bâti mais de façon moins importante (-15%)

### 6.3. DES POTENTIALITÉS DE VALORISATION QUI SE CONJUGENT À DE FORTES INQUIÉTUDES SUR LE DEVENIR DE L'AGRICULTURE

L'activité agricole joue un rôle encore très important dans l'emploi local et la vie locale au-delà de la simple approche de l'occupation de l'espace.

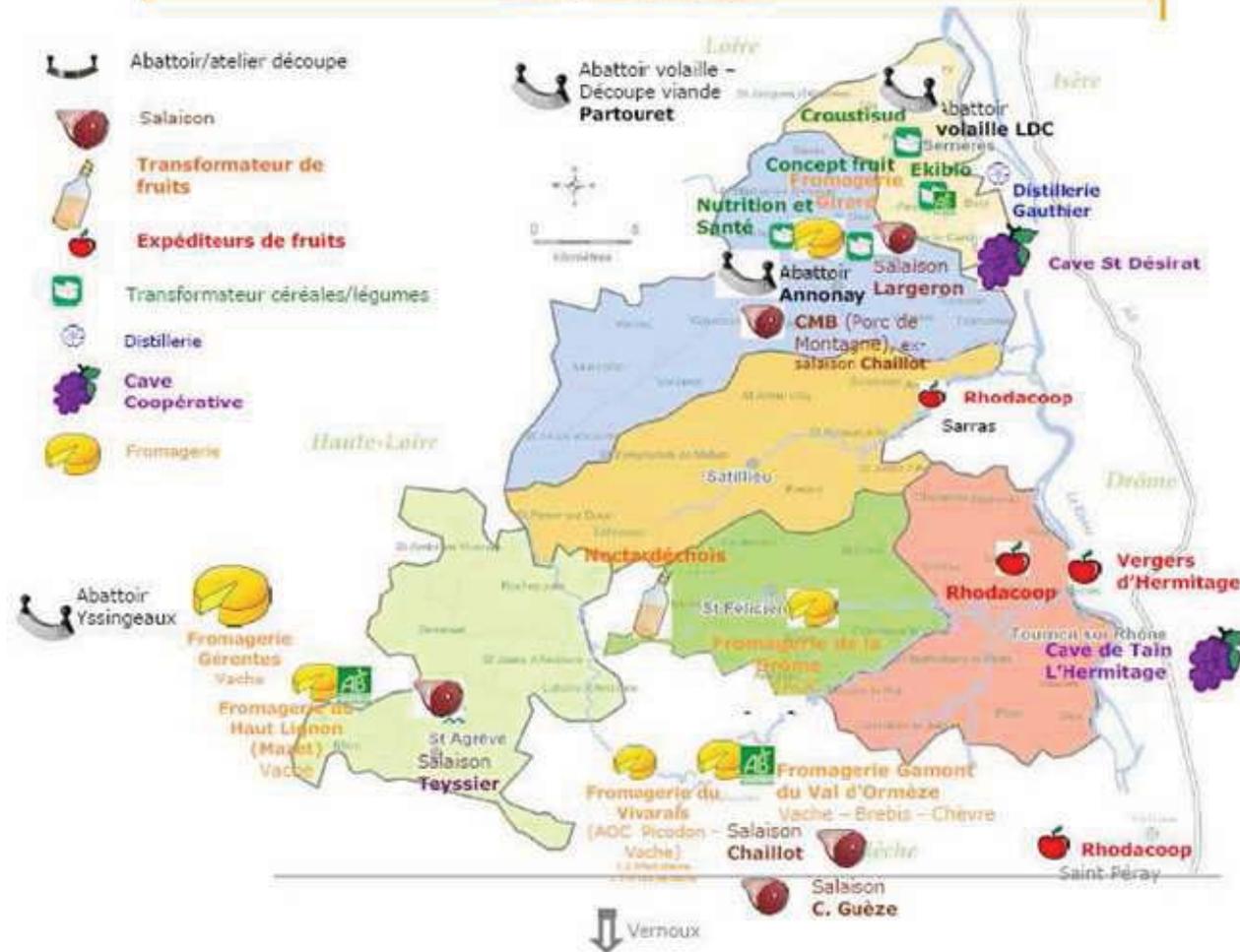


DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
**Secteur Annonay**  
**Emplois du secteur agricole**



## Les Industries agro-alimentaires en Ardèche Verte

PSADER - Juillet 2010



Aujourd'hui, que ce soit au travers des études, des données ou des échanges menés localement dans des ateliers de travail d'Avril à Juillet, la réflexion sur l'activité agricole reste encore **incertaine**. De nombreux élus semblent douter de l'avenir de l'agriculture, au regard des évolutions en cours, des difficultés que traversent plusieurs filières (et ceci depuis plusieurs années), production laitière, arboriculture, ... Les revenus agricoles ont particulièrement chuté avec la crise.

Il est évident que le contexte national et surtout européen reste actuellement flou, les décisions étant en discussion pour l'après PAC.

Pour autant certaines filières se portent bien, comme la viticulture, ou certains produits locaux (abricot, fromage, ...). L'évolution vers la qualité (AOC/AOP), la valorisation de produits fermiers ont permis de maintenir une agriculture dynamique, et porteuse économiquement. Plusieurs secteurs attirent les porteurs de projets agricoles et agri-ruraux mais se confrontent aujourd'hui à :

- La pression foncière, qui est particulièrement forte sur le bassin d'Annonay (voir le chapitre sur la consommation foncière).
- Des difficultés de transmission des exploitations, accentuées par la situation du marché foncier agricole
- Des difficultés d'approvisionnement en eau dans certains secteurs

Au regard des potentialités encore présentes sur le Bassin d'Annonay, **la valorisation et les qualifications des productions locales restent faibles**. Que ce soit au travers du PSADER pour l'Ardèche Verte, de la Charte de gestion durable des territoires en Ardèche signée par 9 partenaires dont le Conseil général de l'Ardèche, la volonté politique est de travailler collectivement dans cette direction. Les communautés de communes du Bassin ont toutes lancées un diagnostic stratégique agricole, avec des conclusions en cours de validation pour Vivarhône et la Cocoba. La Cocoba cherche également à privilégier la filière agri-agro alimentaire, déjà développée sur le secteur.

L'activité maraîchage par exemple pour laquelle les données restent très imprécises montre un vrai déficit d'offre face à une demande croissante sur un territoire pourtant porteur : démographie dynamique, proximité de bassins importants... La localisation de filières courtes et bio en péri urbain, tendance nationale et croissante, la valorisation de marchés locaux sont des pistes de réflexion mises en évidence avec les partenaires.

Pour autant, au regard des évolutions très rapides de la consommation foncière agricole et des pressions urbaines sur le territoire, la prise en considération des enjeux liés à l'agriculture reste largement insuffisante et encore peu partagée à l'échelle du Bassin d'Annonay...

## 6.4. EN SYNTHÈSE ... SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

### *Ce qu'il faut retenir*

- Une activité encore très présente économiquement et par l'occupation des sols
- L'agriculture en Ardèche Verte est caractérisée par une diversité importante tant au niveau des systèmes de production que des produits locaux disponibles.
- Des filières à forte valeur ajoutée, notamment à l'Est du Bassin
- Des filières plus fragiles (production laitière, ...) à l'Ouest
- Une activité globalement fortement fragilisée à la fois par le contexte économique et la pression urbaine
- Des problématiques de cohabitation et de conflits de voisinage, notamment dans le péri-urbain d'Annonay
- Des réflexions en cours à des échelles diverses, mais une très faible prise en considération à l'échelle du Bassin des espaces agricoles dans leurs différentes vocations et fonctions

### *Perspectives et enjeux*

- Préserver les espaces agricoles pour maintenir une activité viable face à l'expansion urbaine très sensible sur le Bassin d'Annonay : taille suffisante des exploitations, nombre d'exploitations, qualité des terres, ressource en eau....
- La valorisation des produits locaux et le développement de filières courtes
- Une approche de l'activité en péri-urbain
- Une réflexion globale à l'échelle du Bassin impliquant l'ensemble des partenaires

## ...7. UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE ENCORE MARGINALE AVEC UNE VOCATION ESSENTIELLEMENT DE LOISIRS ET DE PROXIMITÉ

### 7.1. DES ATOUTS ÉVIDENTS

Le territoire du bassin d'Annonay s'est constitué autour d'un passé industriel riche qui contient les éléments d'une identification, d'une image.

Ce patrimoine très spécifique à ce bassin et la diversité et qualité des paysages (vallées, gorges, plateaux, forêts...) sont des atouts essentiels pour être un lieu privilégié d'accueil et pour développer un potentiel touristique.

A côté de ce patrimoine naturel et culturel, qui représente les marqueurs de ce territoire, il existe des activités touristiques « phares » qui animent le territoire, en particulier :

- Le Safari Parc de Peaugres avec son flux massif de touristes qui connaît un véritable développement : 240 000 visiteurs en 2008, soit 22% des visites touristiques du département sur les sites ayant accueilli plus de 10 000 visiteurs par an ;
- Le musée de l'alambic J. Gauthier sur la commune de Saint-Désirat : 100 000 visites par an, dont la plupart sont gratuites ;
- La cave coopérative de St Désirat ;
- Le musée des Mariniers à Serrières consacré à l'histoire de la batellerie ;
- L'aménagement en cours de l'itinéraire ViaRhôna entre Sarras et Glun (itinéraire cyclable du Léman à la Mer) et la valorisation du fleuve Rhône (avec la possibilité de créer des circuits locaux à l'intérieur des territoires)
- ...

Le Bassin ne tire pas véritablement de bénéfices des visiteurs présents dans ces différents sites. Ces équipements, ces initiatives, ne rayonnent pas sur l'ensemble du territoire et se transforment peu en retombées économiques pour l'ensemble du Bassin.

En loisirs nature, les potentialités sont nombreuses, y compris en terme de circuits à la ferme. Par contre il existe un vrai déficit au niveau des infrastructures « baignade » avec une seule piscine pour l'ensemble du Bassin.

## 7.2. UNE ACTIVITÉ VÉCUE COMME COMPLÉMENTAIRE VOIRE MARGINALE

1,5 % à 2 % des emplois salariés sur le Bassin d'Annonay contre 15 % en Ardèche Sud

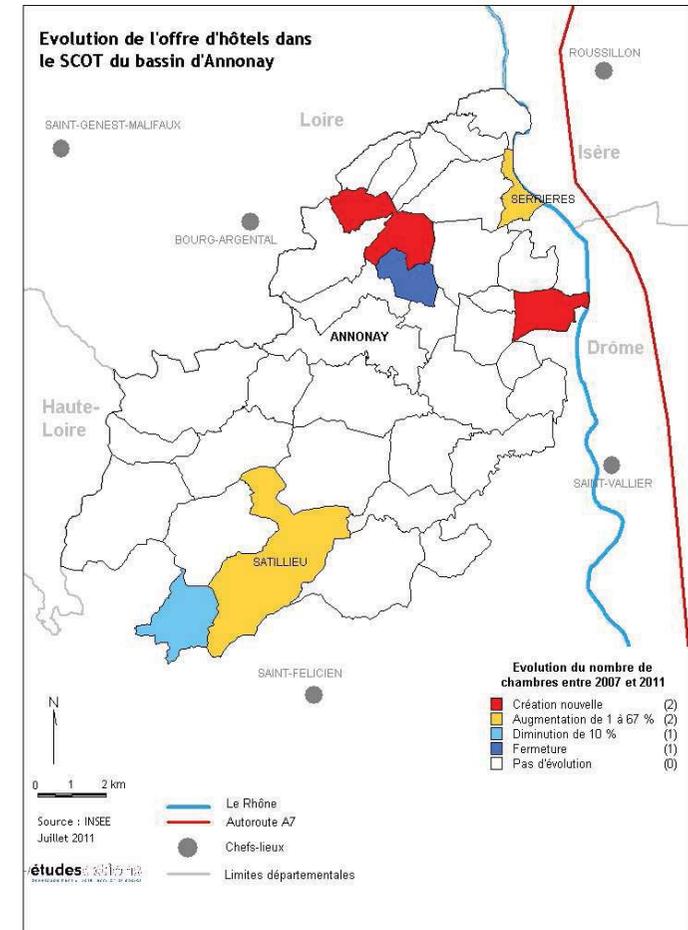
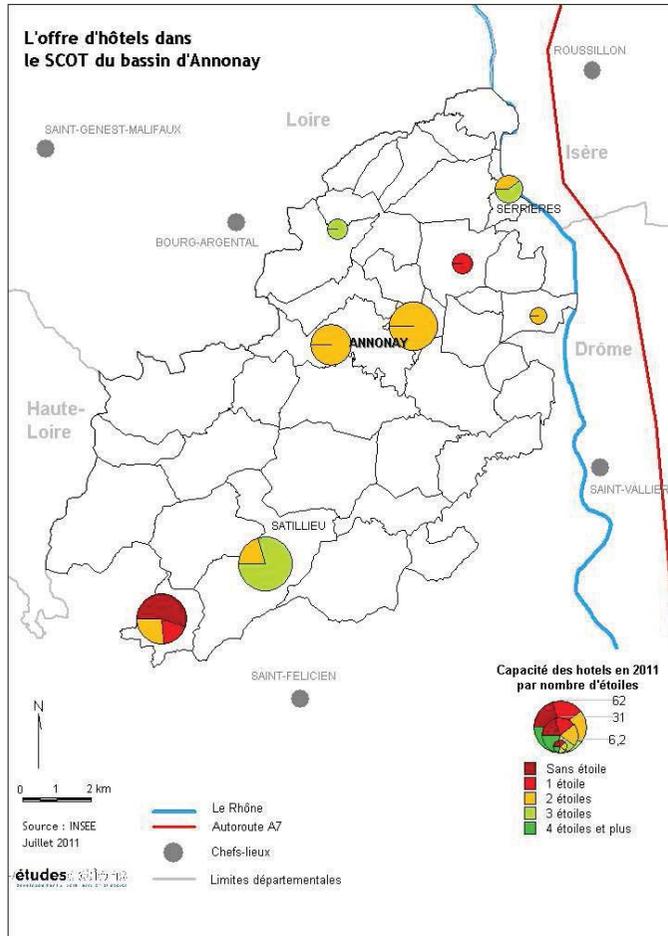
Le Bassin d'Annonay compte 2 346 hébergements touristiques marchands en 2007, soit seulement 1,5% des hébergements touristiques marchands du département. Les proportions de lits en campings et hôtels traditionnels sont proches, contrairement à la situation à l'échelle ardéchoise où l'hôtellerie de plein air regroupe deux tiers des hébergements marchands.

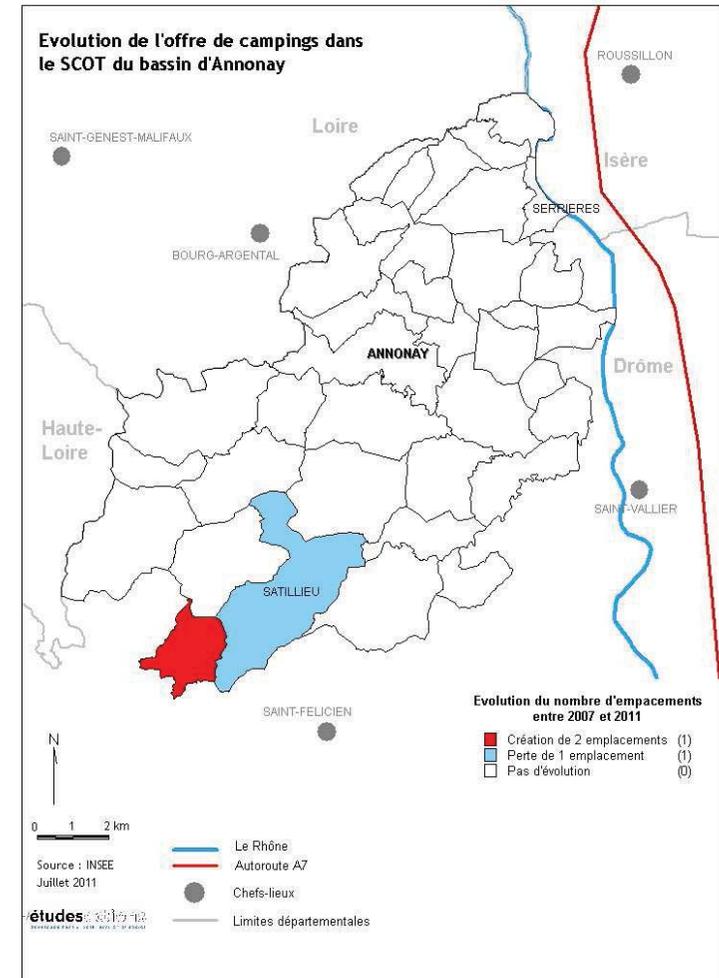
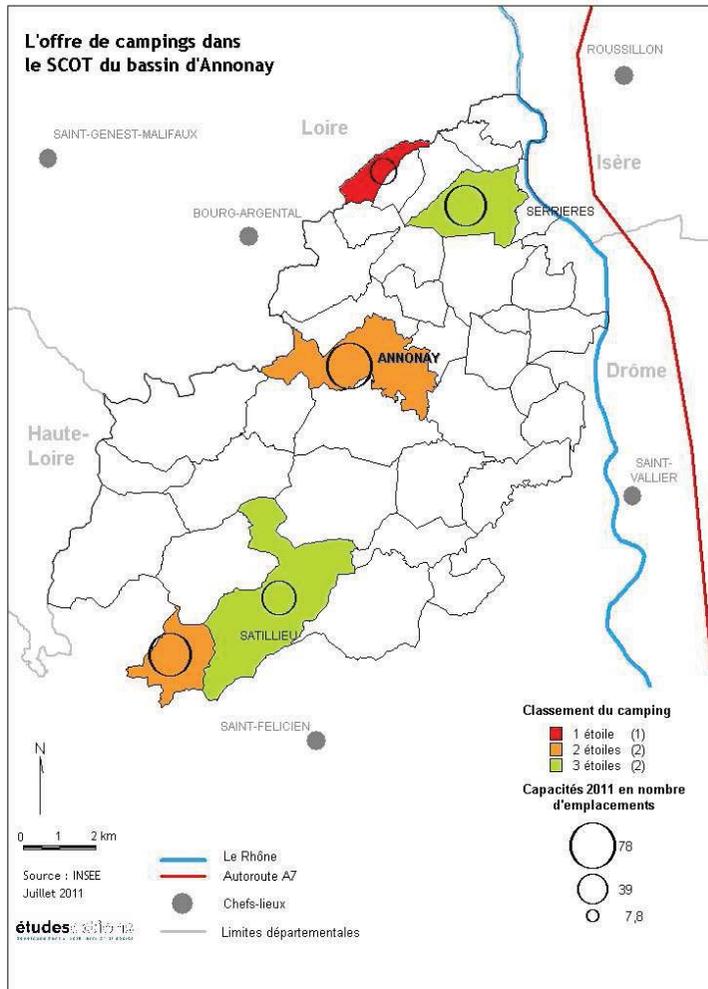
Le taux de fonction touristique (nombre de lits touristiques / population) est seulement de 20% contre 89% à l'échelle départementale. Le nord-Ardèche, le secteur de Privas et la vallée du Rhône (sauf au sud du département) sont les secteurs ayant les taux de fonction touristique les plus bas.

Le Bassin d'Annonay est ainsi peu et/ou mal identifié comme une destination touristique. Il reste un Bassin de loisirs de proximité.

L'offre en hébergement touristique est très largement défailante au vu du potentiel que procurent l'environnement et les sites précédemment évoqués, tant en nombre qu'en qualité.

Des initiatives sont lancées et animées mais à l'échelle du Pays Ardèche Verte. Elles sont pour l'instant peu relayées par les communautés de communes ou de manière marginale.





### 7.3. EN SYNTHÈSE ... SUR L'ACTIVITÉ DE TOURISME

#### *Ce qu'il faut retenir*

- Une activité complémentaire encore peu transformée en développement économique et/ou potentiel de développement pour le Bassin.
  - ✓ *Les initiatives restent localisées et disjointes*
  - ✓ *La vocation touristique du Bassin reste celle d'un territoire de loisirs de proximité*
  - ✓ *Le tourisme vert n'est pas encore un concept de développement partagé*
- Des atouts en termes de sites et produits existants mais une valorisation relative et sans véritable rayonnement pour l'ensemble du Bassin
- Une structure de l'offre d'hébergement très limitée, en nombre et qualité

#### *Perspectives et enjeux*

- Mettre en lien l'activité tourisme avec les atouts patrimoniaux et l'identité spécifique du territoire par rapport aux autres pôles de proximité (Agglomérations)
- Développer une synergie avec les territoires voisins proches sur certains projets (fleuve Rhône)
- Utiliser les flux existants dans la vallée du Rhône comme une clientèle potentielle à capter, même de passage
- La nécessité ou non de se doter d'une véritable stratégie à l'échelle du Bassin, impliquant orientations, professionnalisation des acteurs, coordination...

# Chapitre 4 : Cadre de vie et qualité environnementale du Bassin d'Annonay

## ...1. MILIEUX & PAYSAGES

### 1.1. LIMITES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

#### A) Le contexte topographique

**Constat :** Le SCoT du Bassin d'Annonay se situe dans le Haut Vivarais, région naturelle bordée à l'Ouest par le Massif Central et à l'Est par la Vallée du Rhône.

Le relief est constitué de 3 entités principales : la vallée du Rhône à l'Est, les plateaux au centre et les montagnes à l'Ouest. L'altitude augmente en allant vers l'Ouest, de 134 m jusqu'à 1388 m. Ce paysage est marqué par les cours d'eau traversant le territoire selon une direction Nord-Est Sud-Ouest.

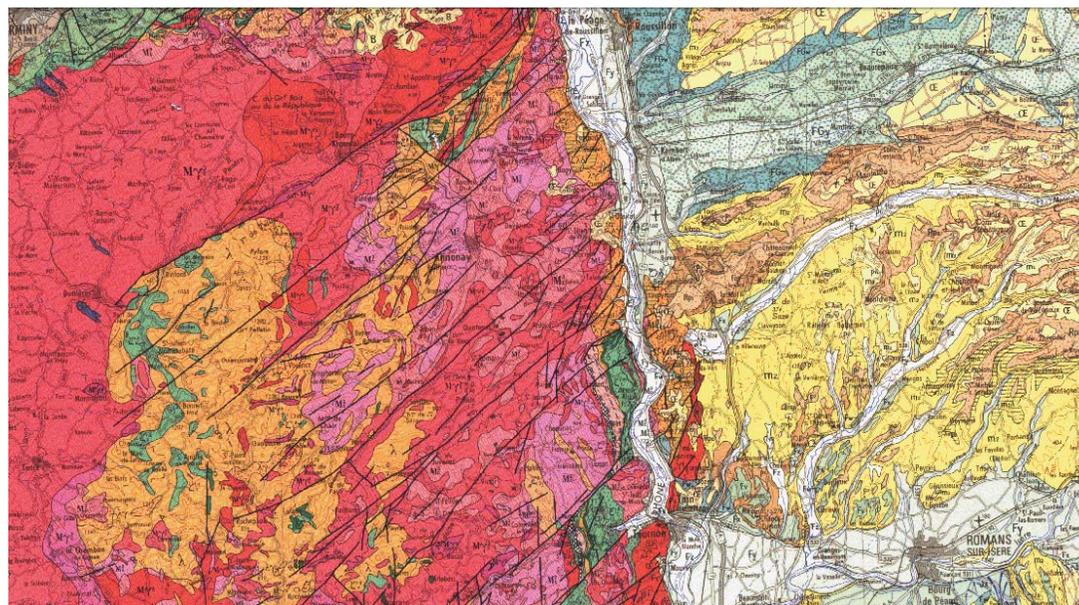
#### B) Le contexte géologique

**Constat :** Le Bassin d'Annonay s'inscrit pour l'essentiel dans la région du « talus cévenol » qui raccorde par une série d'abrupts et de plateaux le bassin rhodanien avec les hautes terres du bassin de la Loire et du plateau du Velay, mollement ondulées et dont l'altitude dépasse 1000 m.

Ce relief complexe est lié à la genèse du Massif central français qui résulte de la collision de deux plaques continentales. On retrouve les marques de cette dynamique globale à l'échelle régionale, trois régions s'y distinguent au plan morphologique :

- la partie Ouest, au relief très accusé, avec de longues croupes séparées par les vallées profondes de la Cance et de son affluent la Deûme. Les conditions d'affleurement y sont variables d'un lieu à l'autre, une grande partie des terrains affleurants sont des granites ;
- une lanière centrale, qui correspond à l'amorce du plateau qui domine le Rhône de près de 300 m. La topographie y est de nouveau assez douce, le sol largement cultivé, l'observation du sous-sol difficile. Les granites sont présents, en continuité avec des formations de gneiss ;
- la vallée du Rhône sur l'extrême Est, marquée par l'influence du Massif Central, se compose de terrains cristallins et cristallophylliens. Le socle porte çà et là des lambeaux de terrains sédimentaires du quaternaire.

### Carte géologique du SCoT du Bassin d'Annonay



Source : Site Infoterre, BRGM.

#### C) Le contexte climatique

**Constat :** Le Haut Vivarais, connaît un climat mélangeant les caractères océaniques et continentaux. L'ensemble du territoire, malgré son altitude élevée, reçoit des précipitations relativement modérées du fait d'une position d'abri (Cévennes au Sud, Massif Central à l'Ouest). Le relief joue donc un rôle essentiel sur la dynamique des précipitations.

La répartition saisonnière des précipitations est caractéristique d'un climat d'abri : l'hiver est la saison la plus sèche, l'été est peu arrosé et le maximum de précipitations se trouve en automne. Le printemps est bien contrasté avec des possibilités de gelées tardives comme de chaleurs précoces. L'été est généralement agréable mais les orages se produisent de manière régulière et sont parfois violents.

La moyenne pluviométrique annuelle se situe entre 750 et 1100 mm par an (Saint Marcel les Annonay : 786 mm, Vocance : 867 mm, Lalouesc 1033 mm). La part des précipitations susceptible de s'infiltrer jusqu'aux nappes souterraines, compte tenu des données climatiques, est comprise, en hauteur moyenne annuelle, entre 200 mm (valeur pour les parties les plus basses : Annonay) et 400 mm (valeur pour les parties les plus hautes).

La partie du territoire sur la vallée du Rhône connaît à peu près les mêmes caractéristiques mais en raison de son altitude plus faible (de 100 à 200 m), la neige y est plus rare et moins abondante, de même que les orages sont un peu moins fréquents et moins violents. Les températures sont parfois très chaudes en été, variables et contrastés au printemps.

On peut retenir, comme température moyenne annuelle sur le territoire du SCoT les valeurs approximatives suivantes : 11 °C pour les parties les plus basses (Annonay) et 8 °C à 1000 m d'altitude.

L'insolation dure plus de 2000 heures par an. Le vent fort s'observe assez rarement, sauf sur les crêtes, mais quand il souffle du sud, il devient très turbulent voir destructeur.

**Enjeu :** Le SCoT du Bassin d'Annonay est caractérisé par des plateaux et des vallées encaissées. Ce relief joue un rôle capital dans la répartition des précipitations. Celles-ci peuvent être très variables selon les années et le lieu. Les crues sont rapides dans ce bassin où la concentration du ruissellement est rapide (épisodes pluvieux de forte intensité) à cause des pentes et de la nature du sol (granitique, ne favorise pas l'infiltration).

**Besoins :** Réaliser une étude sur l'imperméabilisation des sols, Définir la nature des réseaux (unitaire ou séparatif), Développer une politique de gestion des eaux pluviales (stockage, récupération et réutilisation à la parcelle).

## 1.2. PAYSAGES

Malgré une artificialisation croissante des terres, le Bassin d'Annonay propose une diversité remarquable de paysages et de patrimoines. Naturelles ou architecturales, ces ressources lui confèrent un potentiel attractif valorisable important.

La préservation de ce patrimoine commun face aux tendances perturbatrices auxquelles est confronté le territoire (fermeture des paysages, mitage des espaces périurbain, dégradation des façades urbaines) et sa valorisation dans une optique de développement territorial sont des enjeux afin d'offrir une qualité de vie attractive et préservée

### Les problématiques SCoT

*Comment préserver et valoriser le capital paysage - patrimoine qu'offre le Bassin d'Annonay au profit de l'attractivité et du développement du territoire ?*

*Comment concilier le projet de développement avec les ressources présentes sur le territoire et les espaces porteurs d'identités variées et de ressources naturelles et patrimoniales spécifique (Rhône, Plateau, Montagne) ?*

*Comment faire de l'image paysagère véhiculée par le Bassin d'Annonay un levier de développement en s'appuyant sur ses éléments identitaires ?*

## A) Le Bassin d'Annonay : des paysages multiples

### Les fondements géographiques

Le Bassin d'Annonay se situe sur deux « régions naturelles » du département, les Monts du Vivarais à l'Ouest et la Vallée du Rhône à l'Est, et entre deux Parcs Naturels Régionaux, le PNR des Monts d'Ardèche et le PNR du Pilat.

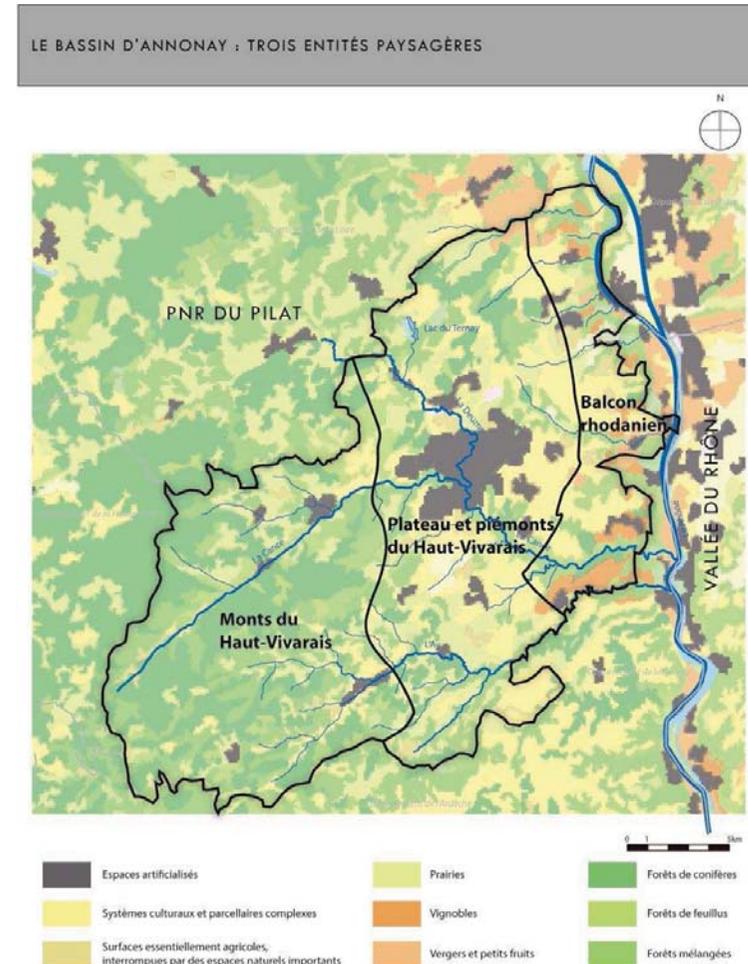
Il est caractérisé par un relief assez marqué (1388 mètres à Grand Felletin) et contrasté avec une alternance de profondes vallées orientées d'Est en Ouest. Il s'agit d'un plateau cristallin d'une altitude moyenne variant de 300 à 900 mètres, que plusieurs rivières descendant vers le Rhône ont fractionné en plusieurs massifs, créant ainsi de fortes oppositions entre les plateaux et les vallées.

### Trois paysages, trois cadres de vie

Le paysage du Bassin d'Annonay se structure autour d'espaces de moyenne montagne, de plateaux et de vallées, d'étendues forestières et de terres agricoles.

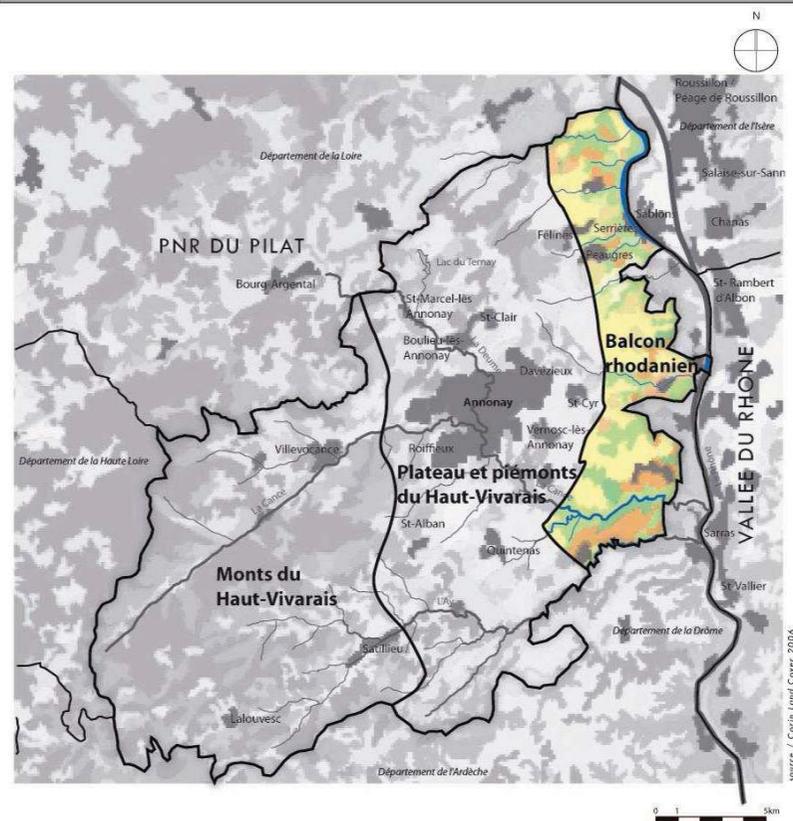
Ces caractéristiques diverses ont conditionné l'évolution de l'espace et son occupation, distinguant trois grandes unités paysagères :

- le Balcon rhodanien
- le Plateau d'Annonay
- les Mont du Haut Vivarais



## La vallée et le balcon rhodanien

### LE BALCON RHODANIE : VITRINE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE



Entité paysagère remarquable du Nord-Ardèche, on y distingue principalement les versants abrupts donnant sur la vallée et la dépression Saint-Désirat / Andance, ancien cours du Rhône.

L'espace qui surplombe la vallée du Rhône, est principalement dédié à l'activité agricole. De nombreux points de vue sur cette vallée permettent d'observer les bourgs et le fleuve. Malgré une altitude moyenne faible, les dénivelés sont importants. La présence de cette pente a permis de développer des coteaux cultivés en vignes et vergers offrant une richesse agricole et une valeur ajoutée au territoire ainsi que des intérêts paysagers. Cette entité paysagère se présente comme une frontière naturelle (rebord du plateau), mais surtout comme la vitrine du territoire, visible depuis la Vallée du Rhône. Entité fragile, elle mérite une réflexion sur les points d'entrée et les cônes de vue paysagers depuis ou vers la Vallée du Rhône. Même si souvent impropre à l'urbanisation en raison du dénivelé, la protection de la corniche vis-à-vis du mitage est à préserver.

Le balcon rhodanien se présente comme la vitrine du territoire. Depuis les axes d'entrée, les points de vue vers le plateau Annonéen et ses corniches sont à valoriser car se présentant comme supports-images de l'attractivité du territoire. Certains fronts situés face à ces ouvertures visuelles sensibles sont à préserver de toutes formes de dissolution villageoise.

### Un paysage de vignobles, coteaux Sud de Saint Désirat



Les berges naturelles du Rhône, Serrières



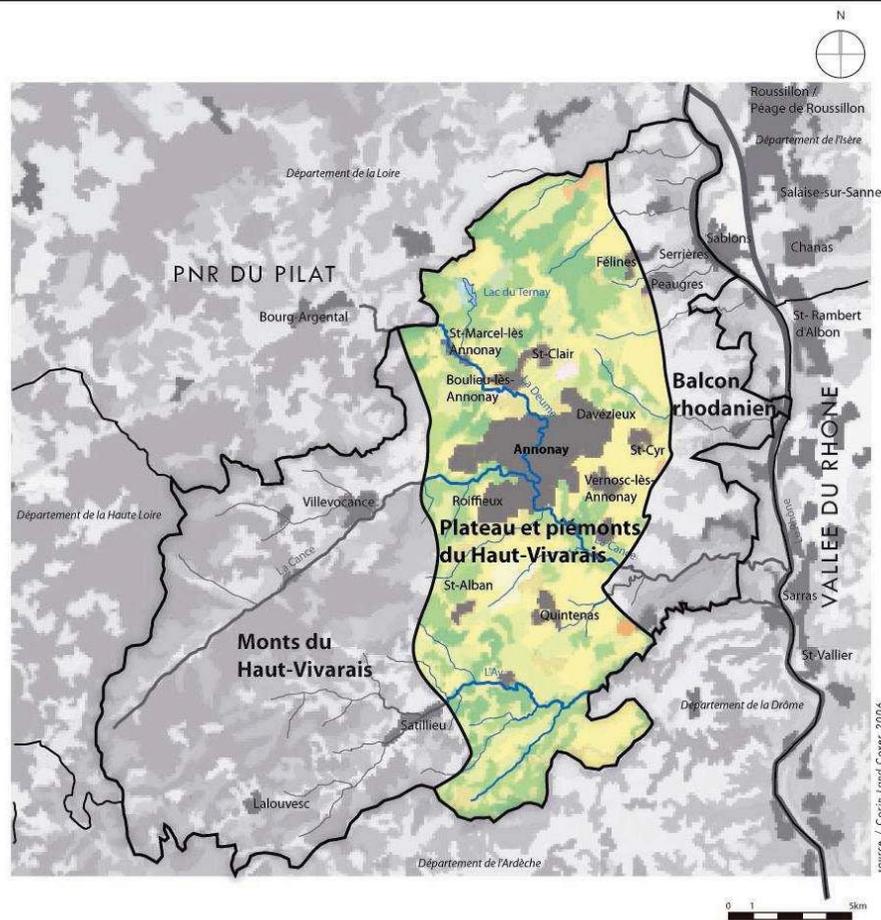
Serrières, ville d'entrée sur le territoire



Les coteaux de la Vallée du Rhône : la vitrine du territoire

## Le plateau et le piémont du Vivarais

LE PLATEAU : CONCURRENCE ENTRE ESPACES URBAINS ET ESPACES AGRICOLES



La partie centrale du territoire est composée principalement d'un plateau d'une altitude moyenne dessiné sur sa franche Ouest par les contreforts du Vivarais. A l'Ouest, l'ensemble est légèrement mamelonné, transition entre montagne et plateau. A l'Est, le plateau est en faible pente vers le Rhône.

Cet espace, de par sa structure géographique relativement accessible, accueille la majorité des espaces urbains et agricoles. Ici se mêlent espaces urbains, agricoles et naturels, formant ainsi un complexe mélange de campagne jardinée. Néanmoins, la pression urbaine générée par les bourgs et par l'agglomération d'Annonay tend à altérer ce métissage des paysages au profit d'un paysage banalisé et moins identifiable. Dans cet espace au relief mamelonné, la visibilité du mitage est accrue : visuels de vis-à-vis, visuels de surplomb. Ce processus, plus avancé dans le Nord du plateau tend à se développer au Sud.

Les modes de vie, autrefois agricoles deviennent plus urbains et changent la physionomie du paysage. Une concurrence s'exerce entre pratiques agricoles et développement urbain. Les terrains visés par l'urbanisation correspondent à des terrains à bon potentiel agronomique (plateau, zones planes, sols plus profonds, ensoleillement, accès facilité, eau...) nécessitant un partage plus équitable et raisonné de la ressource.

**Paysage agricole autour de Peaugres**



**Un paysage de campagne jardinée**



**Concurrence entre agriculture et urbanisation à Félines**



**Point de vue depuis Vernosc**



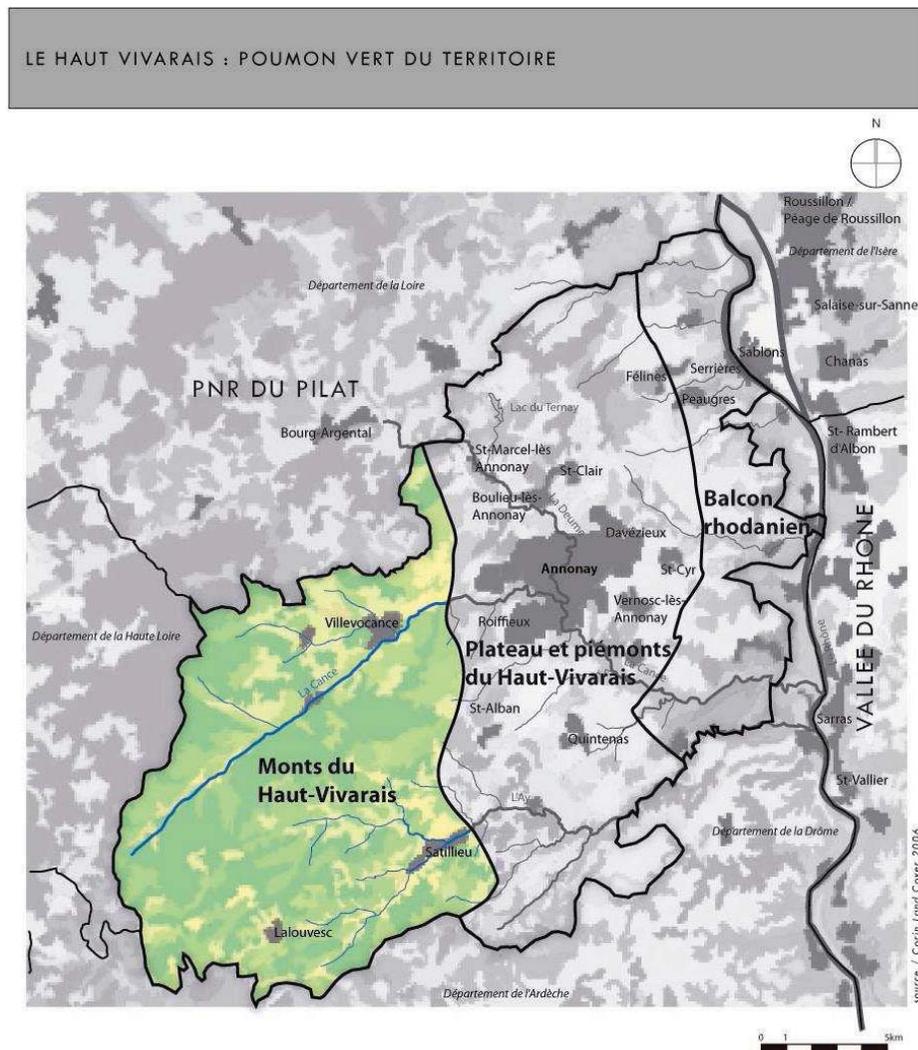
### Point de vue depuis Gresseras de Saint Roch



L'Ouest du Bassin d'Annonay est plus montagneux présentant un ensemble de sommets arrondis, d'altitude croissante du Nord au Sud. Les motifs paysagers se simplifient. La forêt s'affirme dans les zones à forte pente même si on peut encore noter la présence de surfaces en herbe notamment utilisées pour l'élevage (bovin, ovin, caprin). Cependant, cet espace est en proie à la déprise agricole (vieillesse de la population et non succession des exploitations) et au morcellement des terres. Les points de vue, remarquables à cette altitude, sont quelquefois brisés par des prairies en friche et l'avancée non maîtrisée de la forêt, venant fermer les paysages et les points de vue.

Dans cet espace de montagne, s'observe une déprise agricole des espaces les plus difficilement valorisables. L'augmentation de la surface des espaces naturels et forestiers, notamment sur les parties Ouest et pentues du territoire engendre une fermeture des paysages obstruant des points de vues pourtant remarquables.

### Les contreforts du Vivarais : « La Montagne »



Vallée de l'Ay depuis Lalouvesc



Vallée de l'Ay depuis Saint Alban



Prairies agricoles, Satillieu



Paysage forestier depuis le Col des Baraques



Avancée de la forêt (Lalouvesc)



Avancée de la forêt (Satillieu)



### *B) Patrimoine paysager et architectural*

Bordé à l'Est par la Vallée du Rhône et à l'Ouest par le massif du Vivarais, le territoire du Bassin d'Annonay propose une multitude de paysages variés faisant son identité. La Vallée du Rhône et son plateau, les monts du Haut Vivarais et ses vallées plus ou moins encaissées sont d'autant de ressources identitaires paysagères marquant et liant le territoire.

### *C) Les marqueurs identitaires du paysage*

#### **La Vallée du Rhône**

Cette entité paysagère s'étirant du Nord au Sud s'impose comme la porte d'entrée du territoire. Elle offre des points de vue remarquables sur le fleuve dès que l'on monte sur les coteaux. Dans cet espace, la végétation accrochée à la pente cohabite avec les exploitations fruitières et l'urbanisation qui s'étire le long des axes routiers.

**Le pont, symbole du lien avec le territoire des Rives et de la transversalité du territoire**



**Vue sur le Rhône depuis Charnas**



source : CAUE Ardèche

### Les points de vue remarquables et espaces ouverts

Une des caractéristiques du paysage annonéen est son ouverture. De nombreuses communes du plateau présentent des vues vers l'Est, les reliefs de l'Ouest constituant la toile de fond.

Des cols ruraux offrent la perception de la morphologie générale et du système de vallées. Depuis de nombreux endroits, on peut observer des points de vue remarquables sur les différentes entités paysagères structurant le paysage et faisant ressortir son identité :

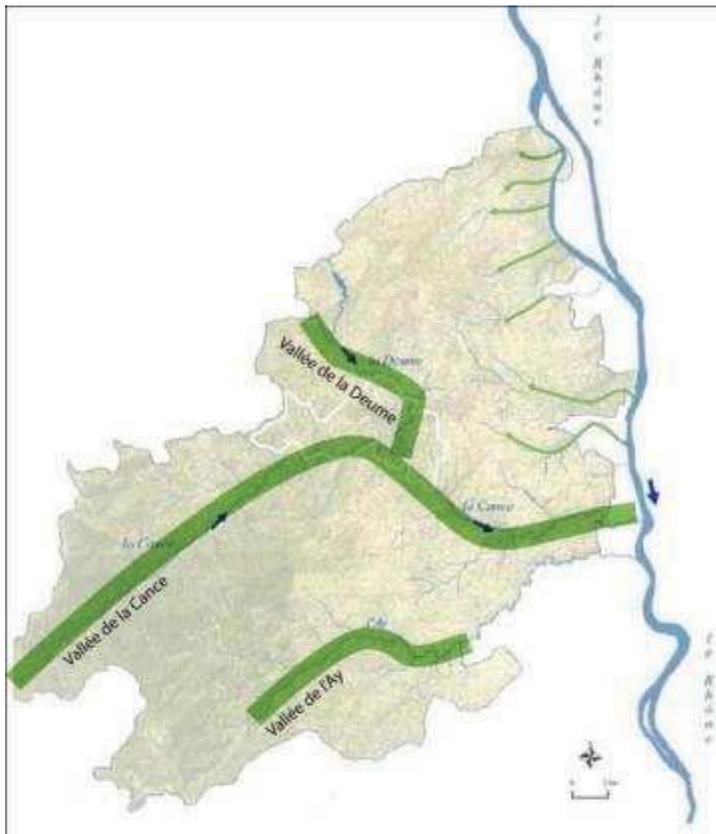
- le Montmiandon (altitude 679 m) : vues sur les vallées de la Deûme, de la Cance et sur les Monts du Pilat
- la Vallée de la Vocance : cuvette topographique
- Le Monestier : point de vue depuis la table d'orientation sur le Bassin Annonéen
- Lalouvesc : magnifique point de vue depuis le belvédère sur la vallée d'Ay
- Saint-Symphorien-de-Mahun / le Chirat Blanc : magnifique point de vue sur la vallée de la Vocance jusqu'à Annonay et la Loire
- Saint Jacques d'Atticieux : panorama de la chaîne des Alpes
- Vinzieux : panorama du Mont du Pilat
- Brossainc et Félines : panorama sur le Mont Pilat et la vallée du Rhône
- Serrières, Charnas et Saint Désirat : vues sur la Vallée du Rhône
- ...

A ces panoramas s'ajoutent de nombreuses ouvertures favorisées par un relief doux notamment sur le plateau. Un des intérêts principaux y est l'alternance entre ouverture (prairies) et fermeture (boisement). Il s'agit d'un paysage favorisé par l'activité agricole, actrice majeure des espaces ouverts. Leur maintien est un enjeu fort pour le territoire.

### Les vallées : pénétrantes encaissées qui rythment le paysage

Essentiellement présentes dans l'Ouest du territoire, elles se diffusent comme des pénétrantes encaissées qui rythment le paysage. Elles ont permis l'installation des hommes et le développement d'activités industrielles (aujourd'hui patrimoine en friche, porteur d'identités) telle que la Vallée de la Cance : un espace naturel remarquable. Annonay, qui s'est développée à la confluence de la Vallée de la Cance et de la Vallée de la Deûme a été modelée par ces entités géographiques qui ont engendré un aménagement vertical de la ville.

## Les vallées, pénétrantes géographiques du territoire



Source : SDAU du bassin d'Annay

### La Vallée de la Cance



### La Vallée de l'Ay



## Les espaces bâtis : un paysage conditionné par les silhouettes villageoises

### Les silhouettes et la qualité des fronts villageois

Généralement très regroupés, les villages ont une implantation liée à topographie du terrain, à l'orientation par rapport au soleil ou à l'activité principale des habitants. Ce profil de village dense et congloméré contribue, autant qu'au patrimoine bâti, à la valeur paysagère du territoire. Les limites sont nettes entre espace urbain et espace agricole comme à Lalouvesc.

On peut dénombrer quatre typologies d'implantation villageoise :

- le village-rue aligné sur un axe de communication (exemple de Villevoisance / Peaugres)
- le village-carrefour constitué autour d'un carrefour d'axes routiers (exemple de Lalouvesc)
- le village-hameau regroupant plusieurs habitations (exemple de Brossain)
- le village de pente ou de crête conditionné par la topographie (exemple de Saint-Julien-Vocance)

**Limite nette entre bâti et prairie, Saint Alban d'Ay**



source : CAUE Ardèche

**Lalouvesc, limites nette entre espace urbain et espace rural**



source : CAUE Googlemaps

**La silhouette urbaine de Satillieu**

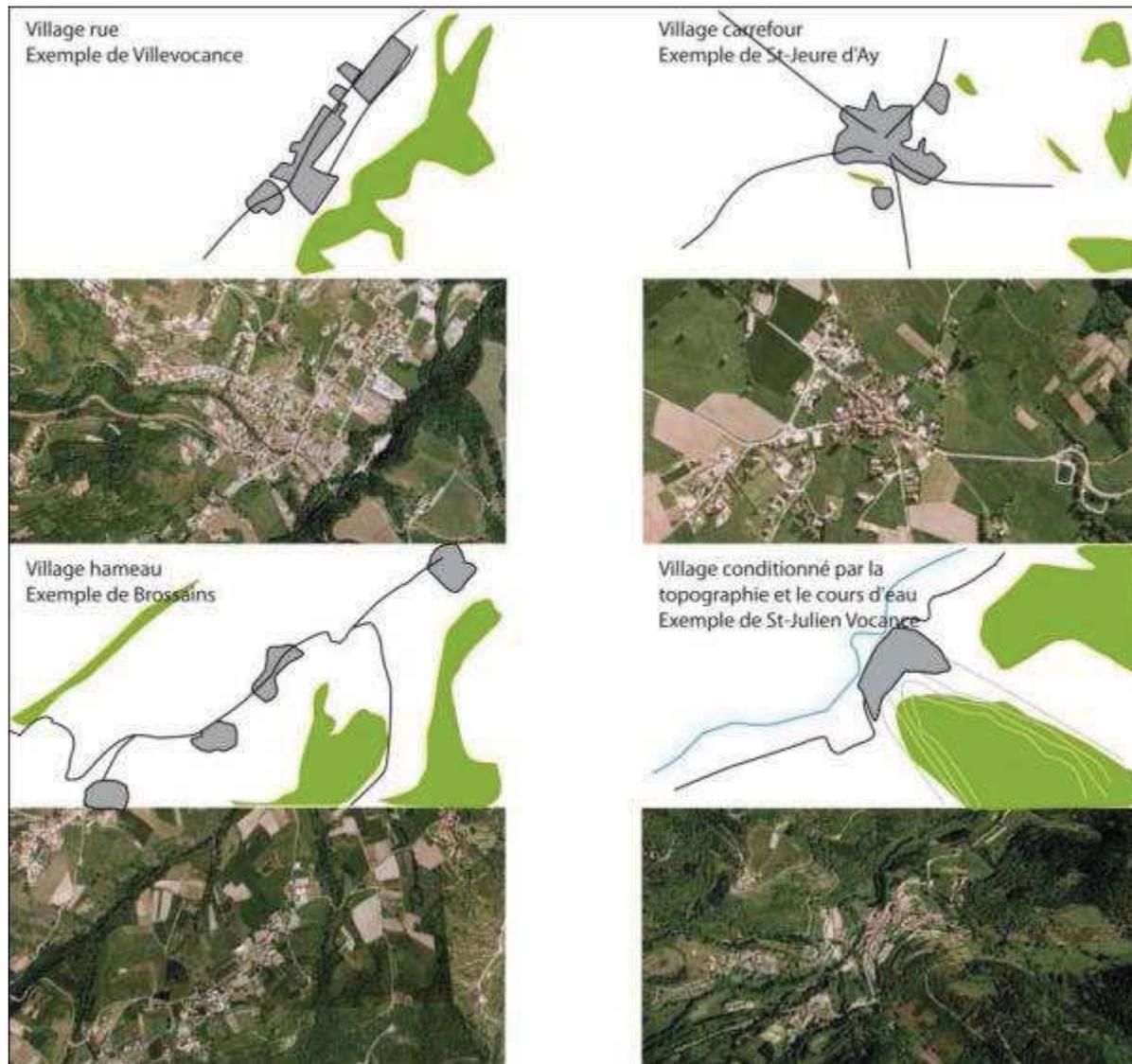


source : CAUE Ardèche

**Une silhouette urbaine dense en groupée, Saint Désirat**



### Des typologies urbaines variées



Les routes jouent un rôle essentiel dans la découverte des paysages. Des entrées de villages pittoresques comme à Monestier portent des enjeux forts tout comme les traversées de villages dont les bâtiments s'organisent en fronts urbains affirmant la lisibilité des espaces.

**Une entrée banalisée par les lotissements, Vernosc-lès-Annonay**



**Un linéaire de voie banalisé : un non lieu ?**



**Une traversée de village avec des espaces publics de voirie, Ardoix**



**Une entrée de village préservée, Saint Alban**

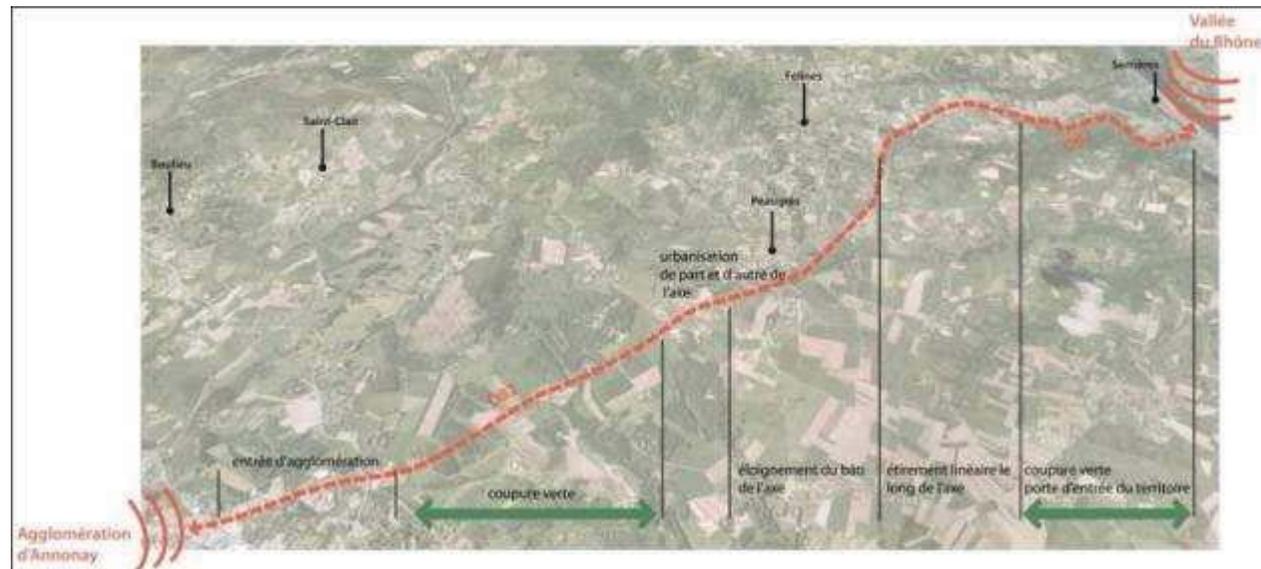


La mise en valeur de ces axes et de leurs abords est essentielle, c'est particulièrement le cas de l'entrée de ville de Davézieux dont l'image demande à être améliorée.

Deux axes jouent un rôle important pour l'image du territoire :

- la D82, axe d'entrée et de découverte du territoire,
- l'axe de la Vallée de l'Ay de Satillieu à Sarras, axe vert qui serpente les différentes entités paysagères du territoire.

### La départementale 32, quelle maîtrise de l'urbanisation ?



### L'architecture traditionnelle : élément fort de l'identité du territoire

Comme dans le reste de l'Ardèche, la plupart des bâtiments anciens sont construits en pierres car cette ressource était abondante. L'utilisation de ressources naturelles et locales a permis la construction d'habitats simples se fondant aisément dans le paysage.

#### La maison rurale

Groupée ou isolée, la maison rurale a une forme qui correspond à la nature du terrain et au type d'exploitation agricole. Elle est constituée d'un assemblage de plusieurs volumes simples. Ces volumes peuvent être organisés de manière anarchique au gré des nouveaux besoins liés à l'évolution des pratiques agricoles.

#### Exemple de maison rurale, Vallée de la Cance



### La maison de village

Quelle que soit la structure et la forme des rues, les maisons hautes, étroites et mitoyennes constituent l'image classique des bourgs du Nord de l'Ardèche. Les maisons de village ont des formes très simples avec des travées de fenêtres et de portes alignées.

#### Exemple de maison villageoise, Peaugres



#### Exemple de maison villageoise, Saint Alban

##### La maison bourgeoise

D'une manière générale ce type de maison est peu fréquent en milieu rural. Le territoire en est particulièrement riche dans ses villes et dans ses bourgs. Ce type de bâti est lié à l'histoire industrielle du territoire (maisons bourgeoises du patronat).



### Exemple de maison bourgeoise, Davézieux Le patrimoine industriel

Le territoire du Bassin d'Annonay de par son contexte géographique a permis l'installation d'industries nécessitant de l'eau : moulins, laine, feutre, tanneries, papeteries ou encore mécanique. La Vallée de la Cance, au lit étroit et à l'eau pure a accueilli l'implantation d'industries variées (exemple : au lieu-dit « le Pont de Moulin sur Cance » sur la commune de Vernosc, présence de ruines d'anciens moulins).

Grâce à son implantation à la confluence de deux rivières (la Cance et la Deûme) et à la présence de nombreuses fermes aux alentours procurant les matières premières nécessaires, Annonay a su canaliser ce développement industriel. Au 19<sup>ème</sup> siècle, la ville a été un centre industriel de grande importance basé sur des activités variées et complémentaires : industries du cuir (tanneries et mégisseries), du textile et du papier qui ont fait sa prospérité et qui ont laissé leur empreinte dans la ville. C'est essentiellement dans le quartier de Cance, au Sud-Ouest de la ville et dans le quartier Fontanes au Sud de la ville qu'est encore visible ce passé industriel. Anciens faubourgs populaires et industriels, ses quartiers sont caractérisés par la présence d'édifices industriels implantés dans le creux de la vallée. Ils ont connu successivement un profond déclin depuis les années 70 et souffrent depuis d'une image négative. Malgré tout, on peut noter des intérêts faisant l'identité de ces sites : d'une part, les vallées encaissées de la Cance et de la Deûme relient naturellement la ville à ses espaces naturels, et d'autre part certains édifices industriels constituent de véritables ensembles patrimoniaux. Il serait intéressant de considérer les friches industrielles au regard de leur valeur patrimoniale comme point d'appui d'une stratégie de développement urbain et paysager.

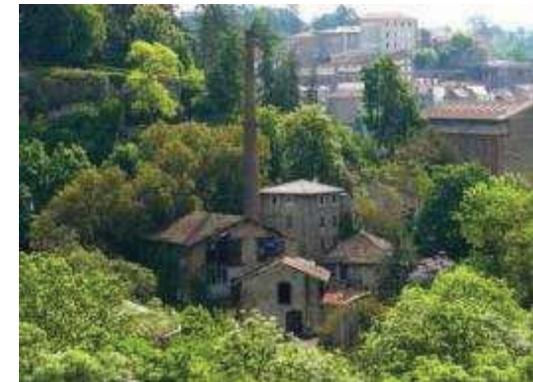
Anciennes industries le long de la Cance à Annonay



Le pont d'un ancien moulinage au Pont de Moulin sur Cance



Ancienne industrie à Annonay



#### *D) Des enjeux forts pour le maintien de la qualité paysagère, bien commun du territoire*

La préservation et la mise en valeur des points de vues remarquables sont fondamentales dans une optique de valorisation paysagère et de développement territorial tout comme la lutte contre la fermeture des paysages et les « points noirs » (entrées de villes, de villages et de vallées, peu d'intégration des bâtiments agricoles, industriels et collectifs, abandons de patrimoines bâtis et naturels...). Une action contre la banalisation des silhouettes urbaines grâce à des formes urbaines cohérentes et adaptées au site doit être encouragée dans un objectif de conservation et de valorisation des paysages. Profitant à la fois d'un patrimoine naturel et architectural, cette mise en valeur et le marketing territorial ad hoc paraissent essentiels afin d'attirer l'installation de nouvelles activités séduites par un environnement naturel préservé.

Dépassant les limites territoriales, les paysages favorisent la gestion supra-territoriale. Des partenariats avec les territoires voisins dans la gestion des grands paysages (notamment avec le PNR du Pilat) trouvent leurs intérêts tant en termes de protection (corridors écologiques, trames vertes et bleues) qu'en termes d'attractivité.

### 1.3. EN SYNTHÈSE ... SUR LES PAYSAGES ET CADRE DE VIE

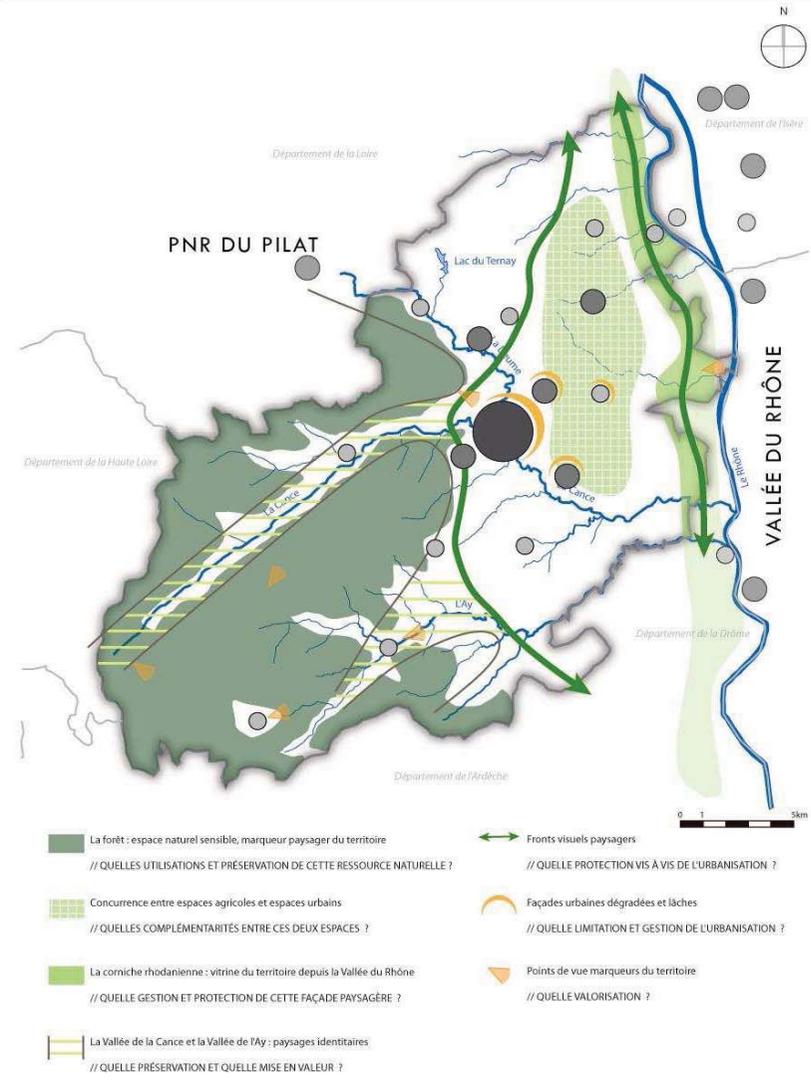
#### *Ce qu'il faut retenir*

- Une artificialisation croissante des milieux naturels et une modification des paysages naturels et urbains (liées à l'urbanisation récente et à la déprise agricole dans certains secteurs)
  - ✓ *Fermeture des paysages due à la déprise agricole et à l'avancée des forêts*
  - ✓ *Friches industrielles à valeur patrimoniale non mises en valeur*
  - ✓ *Banalisation des silhouettes urbaines (lotissements, maisons individuelles sur les pentes)*
  - ✓ *Façades urbaines dégradées par l'urbanisation (lotissements, zones d'activités)*
- Diversité des paysages et des sites à proximité immédiate des centres urbains et des axes de communication
  - ✓ *Nombreux points de vue remarquables*
  - ✓ *Paysages de qualité, marqueurs identitaires du territoire*

#### *Perspectives et enjeux*

- Préserver le capital paysage-patrimoine et le valoriser au profit de l'attractivité et du développement du territoire
  - *Paysages partagés/patrimoines respectés.*

QUELLE PRÉSERVATION ET QUELLE VALORISATION DU PAYSAGE ?



## ...2. LE PATRIMOINE NATUREL

### 2.1. LES ESPACES NATURELS

#### A) Les espaces forestiers

**Constat** : Le territoire du SCoT est fortement boisé, on peut distinguer deux zones : la façade Ouest (montagne et coteaux) avec un taux de boisement élevé et la façade Est (vallée du Rhône) avec un faible taux de boisement. La majorité de la surface boisée est privée (environ 90%) et le foncier est très morcelé (presque 10 000 propriétaires).

Plusieurs forêts publiques sont présentes sur le territoire, il s'agit pour la majorité de forêts communales gérées par l'ONF. Elles sont situées à Annonay, Boulieu-les-Annonay, Lalouvesc, Le Monestier, Roiffieux, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Julien-Vocance, Saint-Symphorien-de-Mahun, Satillieu et Vocance. L'ensemble de ces forêts communales représente une surface de 545 ha.

Les espaces forestiers se caractérisent essentiellement par des peuplements de qualité moyenne avec une prépondérance des conifères. Les espaces boisés se caractérisent également par leur triple fonctionnalité : la forêt proche des zones urbaines assure plutôt une fonction sociale (accueil en forêt, loisirs, tourisme), la forêt en zone de montagne joue plutôt un rôle économique (abattage, travaux forestiers, scieries...). Elle remplit aussi une fonction écologique avec le maintien de la biodiversité, des paysages et la régulation des eaux.

**Enjeu** : Conserver la triple fonctionnalité des forêts, Valoriser la ressource localement. Le maintien des surfaces boisées de forêt de montagne et en périphérie des zones urbaines est primordial pour la gestion des eaux.

#### B) Les milieux aquatiques

##### Qualité physique des milieux aquatiques

**Constat** : Bassin versant Ay et Ozon : les berges sont mal entretenues, la ripisylve est vieillissante. Les nombreux ouvrages hydrauliques établis sur les cours d'eau sont infranchissables pour les poissons et perturbent le fonctionnement naturel du cours d'eau (blocage sédimentaire lié aux retenues, envasement...).

Bassin versant Cance-Deûme-Torrenson : les berges naturelles sont stables et présentent peu de secteurs d'érosion. En revanche, de nombreuses berges artificielles présentent une stabilité douteuse (chenaux, remblais, digues...). Quelques barrages font obstacle à la migration du poisson.

La ripisylve est généralement constituée d'une forêt galerie de 2 à 3 mètres de largeur. L'expansion de la ripisylve est limitée par l'occupation humaine (zones agricoles essentiellement). Le manque d'entretien conduit à un déséquilibre des classes d'âge, engendrant un vieillissement généralisé et une détérioration de l'état sanitaire de la ripisylve.

Les 2 bassins sont touchés par une espèce envahissante : la Renouée du Japon.

**Enjeu** : La géomorphologie des cours d'eau et l'état de la ripisylve sont des facteurs primordiaux d'appréciation de la qualité sanitaire globale d'un cours d'eau, mais

également un élément important de lutte contre les débordements.

La mise en place du plan de gestion et d'entretien du lit, de la végétation de berges et du bois mort, constitue un enjeu crucial d'amélioration des milieux aquatiques. D'autre part, il apparaît indispensable que des mesures de protection soient prises dans les documents d'urbanisme (bande naturelle) afin de préserver les berges et le lit des cours d'eau face à l'urbanisation.

### La qualité piscicole et astacicole

**Constat :** Problèmes liés à la qualité des eaux (pollution domestique et/ou industrielle), problèmes liés aux faibles débits estivaux, prélèvements qui limitent la dilution des polluants et diminuent la capacité d'accueil en période d'étiage, présence d'obstacles à la circulation et à l'accès aux frayères, perturbation du fonctionnement naturel du cours d'eau (retenue des Meinettes et autres retenues collinaires), population d'écrevisse à pieds blancs très fragile.

**Enjeux :** Bien que les habitats soient globalement de bonne qualité (cours boisé naturel), les peuplements observés ne correspondent pas complètement aux potentialités des cours d'eau étudiés. L'amélioration de la qualité des eaux, l'augmentation des débits d'étiage estivaux et l'optimisation de la gestion durable des retenues sur ou proche des cours d'eau sont autant de facteurs susceptibles de rétablir une bonne structure et une diversité du peuplement piscicole appropriée. Un inventaire précis des pompages réalisés sur les sources et les cours d'eau doit être envisagé de façon à évaluer les potentiels de régulation des débits en période d'étiage en particulier.

### Zones humides

**Constat :** L'Ardèche est couverte par de nombreuses zones humides. Un premier inventaire sous maîtrise d'ouvrage de la DDAF et de la Fédération Départementale de Pêche a permis d'inventorier environ 630 zones humides en 2001-2003. La méthodologie s'est référée au tronc commun d'inventaire des zones humides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée&Corse. Les territoires qui ont été couverts lors de cette première campagne d'inventaire concernent : le plateau ardéchois au sud de la Loire, les zones d'expansion de crue de la rivière Ardèche et la vallée rhodanienne. Il est à noter que la surface minimale d'inventaire était de 1000 m<sup>2</sup>.

Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels a réalisé un inventaire complémentaire des zones humides de l'Ardèche en 2007. L'ensemble du territoire a été couvert de manière exhaustive. Les secteurs précédemment étudiés n'ont pas fait l'objet de nouvelles prospections, cependant des localisations ponctuelles ont été rajoutées sur la montagne ardéchoise et dans la vallée du Rhône.

Les milieux inventoriés sont : les prairies humides, les bas-marais acides, les complexes tourbeux, les habitats humides liés aux eaux stagnantes, les zones humides artificielles et les zones humides de plaine alluviale. Conformément à la méthodologie d'inventaire du Tronc commun RM&C, la surface minimum d'inventaire retenue est 1 hectare.

Parmi cet inventaire, on trouve des zones humides sur 25 communes du SCoT. Le territoire Ay-Ozon compte près de 50 zones humides supérieures à 1 hectare. 7 tourbières (soit environ 50 ha) sont recensées sur la partie ligérienne du bassin versant Cance-Deûme-Torrenson.

Ces zones humides exercent des fonctions bénéfiques à l'échelle du SCoT : fonctions économiques (fourrage, pâtures...), fonctions hydrologiques (écrêtement ou régulation des crues, stockage de l'eau et restitution en période d'étiage, épuration et préservation de la ressource en eau...) et fonctions biologiques (réservoir de biodiversité, zone d'alimentation, corridor biologique...).

La plupart des zones humides sont généralement d'une surface inférieure à 1 ha. Il paraît donc nécessaire de réaliser des études supplémentaires. Un inventaire complémentaire des zones humides a été commandé par le Syndicat des 3 Rivières, il a débuté en février 2011.

**Enjeu :** Le rôle essentiel de soutien d'étiage joué par certaines zones humides est clairement établi. Toutefois, ce rôle n'est pas toujours assuré suite au comblement



L'activité agricole se maintient depuis plus de 30 ans sur le secteur grâce à : une diversification au sein de chaque filière de production pour maintenir les équilibres dans les exploitations et une complémentarité entre les différents systèmes d'exploitation (viticulture, arboriculture, élevage,...).

La problématique de délocalisation d'élevage sur le territoire concerne essentiellement le périurbain d'Annonay. En effet, les activités d'élevage sont sur cette zone confrontées aux difficultés de cohabitation entre activités « urbaines » (infrastructures, flux routier, prix du foncier,...) et « rurales ». Les communes suivantes sont à terme concernées : Boulieu lès Annonay (1 exploitation), Davézieux (3 exploitations), Peaugres (1 exploitation), Saint Clair (1 exploitation), Saint Marcel lès Annonay (1 exploitation) et Vernosc (2 exploitations).

Les productions agricoles du Bassin d'Annonay sont reconnues pour leur qualité :

- les parcelles viticoles sont des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC Côtes du Rhône Saint Joseph et Condrieu),
- les productions de volaille (poulet, dinde, pintade, chapon) bénéficient d'Indication Géographique Protégée (Volaille d'Auvergne ou Volaille de la Drôme) et peuvent obtenir un Label Rouge,
- les produits de salaison sont également reconnus par une Indication Géographique Protégée : Jambon de l'Ardèche,
- de nombreuses exploitations caprines ont adhéré à l'AOC Picodon (fromage de chèvre).

**Enjeux** : Conserver la diversification et la complémentarité des activités agricoles, éviter les conflits de voisinage, valoriser les produits de qualité et favoriser les circuits courts (potentiel réel de consommation sur le territoire).

**Besoin** : Étude spécifique sur les communes en zone de montagne afin de déterminer les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles. La complémentarité entre exploitation forestière et exploitation agricole doit être intégrée dans la réflexion sur les textes d'urbanisme du territoire pour identifier les zones agricoles et forestières, réelles et possibles.

Il est à noter que 13 communes du territoire sont dotées d'une réglementation de boisement. Cette procédure a pour objectif de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature et de loisirs et les espaces habités en milieu rural et d'assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables.

#### *D) Les espaces de montagne*

En France, deux délimitations officielles et administratives des montagnes se superposent. D'une part, les zones dites de montagne qui correspondent à des zones en difficultés (altitude, climat) et d'autre part, les massifs construits pour promouvoir l'auto-développement des territoires de montagne. Le massif englobe, les zones de montagne et aussi les zones qui leur sont immédiatement contiguës (piémonts, voire plaines).

#### **Loi Montagne**

La Loi Montagne n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée par la loi n°2005-157 du 23 Février 2005 a pour objectif de concilier le développement de l'économie montagnarde et la protection de l'environnement. Les dispositions de protection issues de cette loi sont opposables aux documents d'urbanisme.

Les zones de montagne se caractérisent « par des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques. Elles comprennent les communes ou parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des

terres et un accroissement important des coûts des travaux dus :

- soit à l'existence, en raison de l'altitude, de conditions climatiques très difficiles se traduisant par une période de végétation sensiblement raccourcie ;
- Soit à la présence, à une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire, de fortes pentes telles que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel particulier très onéreux ;
- Soit à la combinaison de ces deux facteurs lorsque l'importance du handicap, résultant de chacun d'eux pris séparément, est moins accentuée. »

Cette loi vise à assurer le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières, la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel ainsi que la protection contre les risques naturels. Elle a instauré un certain nombre de mesures propres à contribuer au développement des zones de montagne (notamment des aides financières spécifiques) ainsi que des mesures en matière d'urbanisme. Parmi ces dispositions, la plus significative est le principe de développement de l'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameaux ou groupes d'habitations existants.

La partie Ouest du Bassin d'Annonay est concernée par la Loi Montagne, 15 communes sont classées en zone de montagne : Annonay, Boulieu-les-Annonay, Lalouvesc, Monestier, Roiffieux, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Clair, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-les-Annonay, Saint-Symphorien-de-Mahun, Satillieu, Savas, Vanosc, Villevocance et Vocance. Le SCoT doit être compatible avec les dispositions de protection issues de la Loi Montagne sur le territoire de ces communes.



### Périmètre d'application de la Loi Montagne en Ardèche

Source : DDT de l'Ardèche, 2008

### Convention Interrégionale du Massif Central

Les massifs, au titre de la « Loi Montagne » sont au nombre de sept : Vosges, Jura, Alpes du Nord, Alpes du Sud, Massif Central, Pyrénées et Corse. Il existe par ailleurs trois massifs dans les départements d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe et Réunion.

Plusieurs communes du SCoT appartiennent au Massif Central.

Le Massif Central s'appuie sur un comité de Massif mis en place par le décret du 20 septembre 1985. Par ailleurs, un Commissariat à l'Aménagement et au Développement Économique du Massif central est plus particulièrement chargé de l'animation économique et de la programmation des crédits de la convention interrégionale Massif central, sous l'autorité du Préfet coordonnateur de Massif (Préfet de la région Auvergne).

La Convention Interrégionale de Massif qui associe l'État et les six régions concernées (dont la région Rhône-Alpes) a trois axes forts : accueil de nouvelles populations, création de richesses, attractivité et accessibilité du territoire. Plusieurs mesures sont associées à ces enjeux, notamment promouvoir le bois dans la construction, créer une dynamique pour maintenir la place de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, valoriser les richesses environnementales du massif (eau, énergie, paysage).

#### *E) Les espaces naturels protégés*

**Constat** : Le territoire du SCoT comporte une zone riche en biodiversité : la réserve naturelle de la Platière. Cette zone fait l'objet d'une protection importante : il s'agit d'une réserve naturelle nationale et d'une Zone de Protection Spéciale (Natura 2000, Directive Oiseaux).

Deux autres Sites d'Intérêt Communautaire (Natura 2000, Directive Habitat) participent à la protection de la faune et de la flore locale du SCoT. Il s'agit du « Suc de Clava » situé sur la commune de Savas et le site « Affluents Rive Droite du Rhône » qui concerne plusieurs communes du Bassin d'Annonay le long du Rhône.

Le Bassin d'Annonay est également couvert par l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. On recense 22 ZNIEFF de type I (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) et 2 ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes) sur le Bassin d'Annonay. Plusieurs ZNIEFF de type I viennent se superposer aux sites Natura 2000 (Suc de Clava, Affluents du Rhône).

De plus, le SCoT du Bassin d'Annonay comprend un Espace Naturel Sensible, protégé et entretenu par le Conseil Général de l'Ardèche : le site « Hautes vallées de la Cance et de l'Ay ». Cet ENS regroupe 10 zones à enjeu qui font partie du SCoT. Ces zones couvrent différents habitats : prairie de fauche, ripisylve, sapinières, frênaie à géranium nouveau, falaise, bas marais, chênaie-hêtraie, éboulis à gros blocs, ... Le long de la vallée de la Cance, on trouve aussi un site classé : la Roche Péréandre, à Roiffieux.

**Enjeu** : valoriser le patrimoine naturel de qualité. Ces nombreux espaces doivent être présentés aux touristes, en veillant à ne pas trop perturber l'équilibre naturel.



**Les espaces naturels protégés du SCoT du Bassin d'Annonay**

Source : Portail Natura 2000, DREAL Rhône-Alpes, IGN

## F) La biodiversité

Les données sur la biodiversité sont issues des fiches des sites Natura 2000 et des ZNIEFF. Avant inscription des sites dans un réseau national ou européen, un recensement des espèces animales et végétales remarquables est réalisé. La modernisation de l'inventaire des ZNIEFF de Rhône Alpes a été engagée dès 1998 et est aujourd'hui terminée.

Nous rappelons qu'il existe également une « biodiversité ordinaire » qui n'est pas identifiée par ce type d'études. En fonction du contexte local, il faudra réaliser des études complémentaires sur les milieux avant d'urbaniser les terrains proches de milieux naturels (zones humides, forêts...).

### La faune

**Constat :** La Zone de Protection Spéciale de l'Île de la Platière offre un espace de repos pour de nombreux oiseaux, migrateurs ou sédentaires. Parmi les 43 espèces recensées, 25 sont inscrites en Annexe I de la Directive Européenne Oiseaux<sup>12</sup> et font l'objet de mesures de conservation. (Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Bécassine des marais, Busard des roseaux, Canard colvert, Cigogne blanche, Circaète Jean-le-blanc, Foulque macroule, Fuligule milouin, Grand Cormoran continental, Grand-duc d'Europe, Grande Aigrette, Héron pourpré, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal, Mouette rieuse...)

Les ZNIEFF ont également un potentiel ornithologique important, on trouve diverses espèces résidentes : Alouette lulu, Bécassine des bois, Caille des blés, Chouette chevêche, Fauvette passerinette, Grand Corbeau, Grand-duc d'Europe, Guêpier d'Europe, Héron cendré, Hibou Petit-duc, Hirondelle de rochers, Huppe fasciée, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Moineau soulcie, Petit Gravelot, Pic épeichette, Pigeon colombin, Tarin des aulnes, Vanneau huppé...

D'autres espèces animales sont identifiées dans l'inventaire des ZNIEFF :

- des amphibiens (Crapaud calamite, Crapaud accoucheur, Rainette méridionale, Rainette verte...) et des reptiles (Cistude d'Europe, Lézard hispanique) ;
- des mammifères (Campagnol amphibie, Castor d'Europe, Chamois, Grand murin, Grand rhinolophe, Lièvre d'Europe, Loutre, Petit murin, Putois...) ;
- des poissons (Barbeau méridional, Bouvière, Brochet, Carassin, Chabot, Epinoche...), des crustacés (Ecrevisse à pattes blanches) et des mollusques (Maillot de Desmoulin) ;
- des insectes (Aeschna paisible, Aeschna printanière, Agrion mignon, Gomphus très commun, Gomphus à pincés, Cordulie à corps fin, Bleu nacré d'Espagne, Thécla de l'Orme...).

### La flore

**Constat :** Les zones Natura 2000 du territoire protègent des habitats naturels rares et prioritaires<sup>13</sup> au sens de la Directive Européenne Habitats comme les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables), les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi* et les pelouses calcaires de sables xériques<sup>14</sup>.

L'inventaire des ZNIEFF recense également quelques espèces végétales remarquables liées à des milieux spécifiques :

<sup>12</sup> Pour les espèces d'oiseaux plus particulièrement menacées, listées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, les états membres doivent créer des zones de protection spéciale (ZPS).

<sup>13</sup> Habitats prioritaires : habitats en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

<sup>14</sup> Milieu xérique : milieu caractérisé par une aridité persistante.

La flore des pelouses calcaires subatlantiques semi-arides comme la Nielle des blés, la Centaurée pectinée, l'Oeillet des rochers, le Tabouret des montagnes, la Renoncule des marais, la Violette des chiens... Ces espèces se rencontrent sur le Suc de Clava et la Colline de Chatelet.

La végétation des pelouses sèches que l'on rencontre sur le site de Charbieux comme la Gagée des rochers (de bohême), la Cotonnière naine, l'Orchis à odeur de vanille ou le Polystic à dents sétacées.

Les espèces typiques des lacs, des ruisseaux et des prairies humides : l'Orchis à fleurs lâches, l'Ophioglosse commun, l'Asaret d'Europe, le Doronic mort-aux-panthères...

La végétation des dalles rocheuses comme l'Achillée tomenteuse, la Lunetière à feuilles de chicorée, la Gesse à vrilles, la Marguerite de Montpellier, l'Orchis de Provence ou le Trèfle des bois que l'on peut trouver en partie aval de la Cance.

Le Rhône offre une diversité de milieux favorables à différentes espèces végétales : des forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frêne, des pelouses calcaires, des prairies à Molinie ainsi que la végétation des rivières eutrophes.

De nombreuses espèces sont recensées : l'Ail des ours, le Brome des champs de Seigle, le Chardon faux-acanthe, l'Euphorbe des marais, la Guimauve hérissée, le Jonc fleuri, la Laïche à épi noir, la Lentille d'eau bossue, l'Orcanette des teinturiers, l'Orchis bouc, le Pâturin des marais, la Petite Centaurée élégante, la Pulicaire commune (Herbe de Saint Roch), la Renoncule scélérate, le Scirpe à tiges trigones, le Séneçon des marais, la Silène à petites fleurs, l'Utriculaire commune, la Violette élevée...

**Enjeu** : Le territoire bénéficie d'une biodiversité qui semble riche et donc à préserver. Cette biodiversité est peu menacée car les zones urbanisées ne se trouvent pas à proximité immédiate des zones protégées. Les infrastructures routières, par contre, traversent ou coupent des zones intéressantes en termes de biodiversité. Le développement le long de ces axes devra être particulièrement soigné.

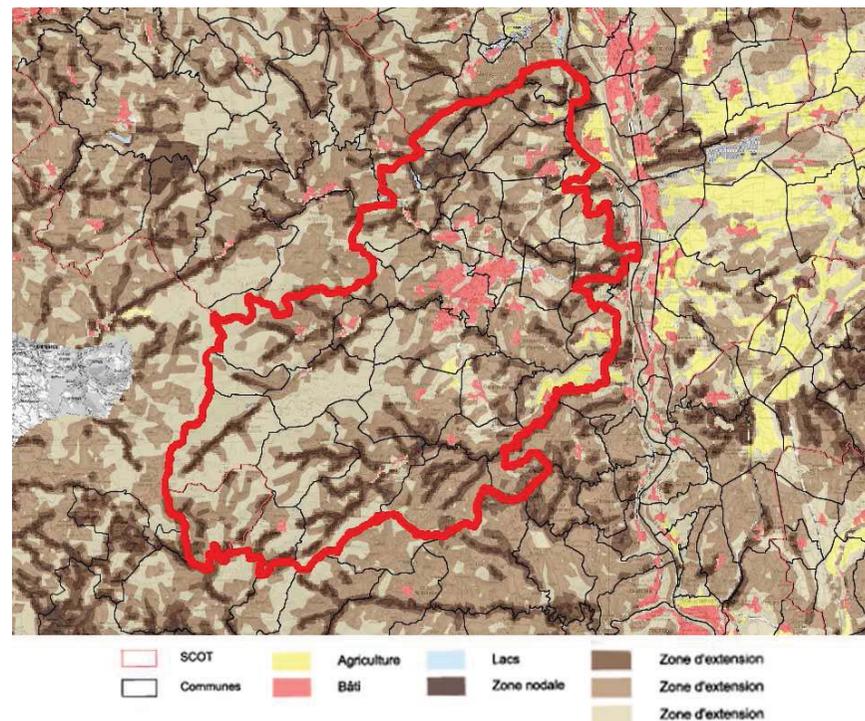
**Besoins** : Inventaire faune et flore plus poussé, notamment concernant la « biodiversité ordinaire » (durée de l'étude : 1 an, repérage sur terrain au printemps, en été, en automne... avec identification et comptage des espèces végétales et animales).

## 2.2. LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

### A) La Trame Verte et Bleue

**Constat :** La trame écologique potentielle de Rhône-Alpes couvre l'ensemble de la région. Le bâti est signalé en rouge, les espaces agricoles en jaune. Les zones en marron foncé signalent les milieux les plus accueillants de la trame (zone nodale). Ces milieux favorables sont complétés par des zones d'extension (dégradé de marron). Les grandes unités à dominante naturelle se superposent globalement à ces éléments des réseaux écologiques (continuum aquatique et forestier).

Le territoire du SCoT du Bassin d'Annonay est compris entre 2 zones « cœur de nature » : le Pilat et le Vivarais. Il n'existe pas de zone nodale sur le Bassin d'Annonay mais le réseau hydrographique dense et les espaces forestiers de montagne constituent des zones d'extension de qualité.



**La trame écologique potentielle du SCoT du Bassin d'Annonay**

Source : CartoRERA, IGN

La Vallée du Rhône (de Lyon au sud de Valence) constitue un enjeu aquatique d'échelle régionale. Le but est de restaurer la connectivité entre les sites ponctuels faisant l'objet d'une protection (Îles de la Table ronde, de la Chèvre, du Beurre, de la Platière...) et de préserver les habitats du castor. D'autre part, il existe un enjeu fort de préservation de la qualité de l'eau.

### *B) Les corridors écologiques*

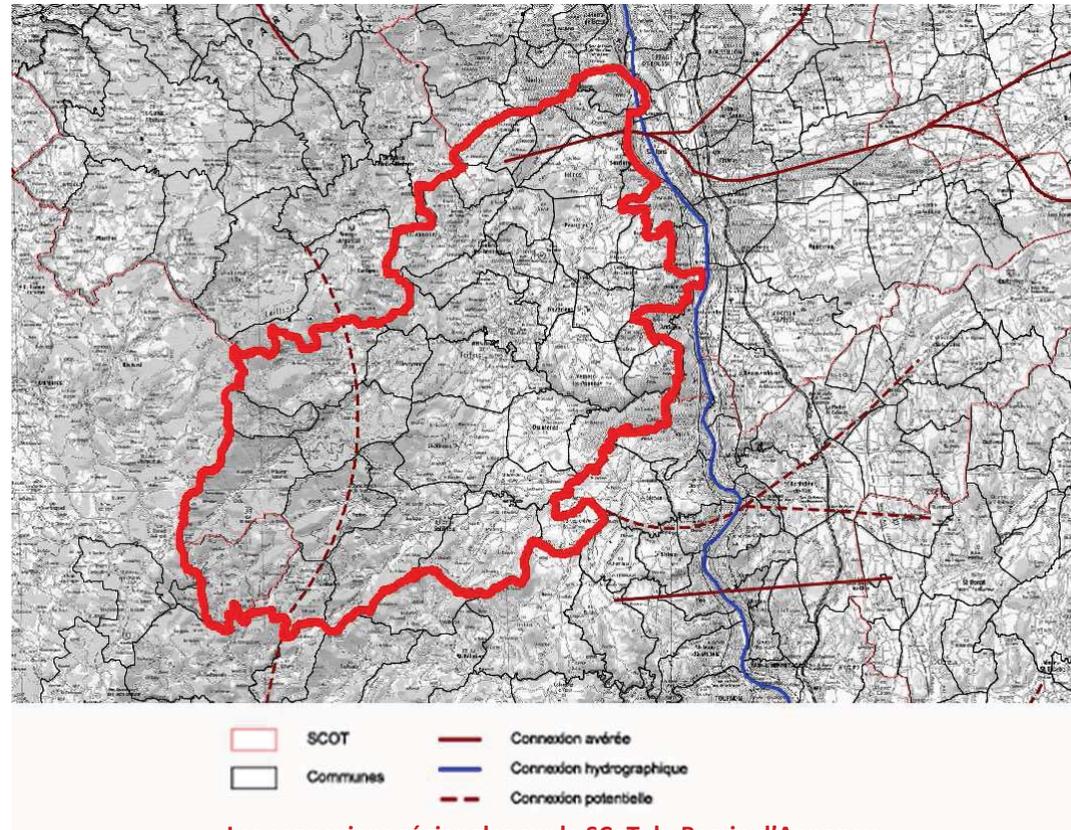
**Constat** : La région Rhône-Alpes se compose d'une trentaine de grandes unités à dominante naturelle, ayant des caractéristiques propres. Le maintien de la biodiversité et le bon fonctionnement des réseaux écologiques nécessitent de garder des connexions, des liaisons physiques entre ces ensembles naturels.

La Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes a identifié et cartographié environ 200 grandes connexions régionales répondant à ce besoin. Elles permettent de garder des continuités entre les départements de Rhône-Alpes mais également avec les régions voisines. Elles sont pour la moitié d'entre elles potentielles, c'est-à-dire qu'elles nécessitent des vérifications sur le terrain.

Les grandes connexions et continuités en Rhône-Alpes sont assurées par des cours d'eau ou des corridors biologiques. Elles permettent de traverser les ruptures ou les faiblesses de la trame des réseaux écologiques dans les grandes vallées, les zones urbanisées ou fortement modifiées par l'agriculture.

Le Rhône constitue le principal corridor écologique sur le territoire du Bassin d'Annonay. D'autres connexions sont identifiées dans la cartographie régionale :

- une connexion terrestre avérée au Nord du SCoT, faisant le lien avec le département de l'Isère (Sablons, Salaise-sur-Sanne, Beaurepaire)
- 2 connexions terrestres potentielles : une connexion entre la Loire et l'Ardèche qui passe à l'Ouest du SCoT et une connexion entre la Drôme et l'Ardèche qui débouche au Sud Est du SCoT.



**Les connexions régionales sur le SCOT du Bassin d'Annonay**

Source : CartoRERA, IGN

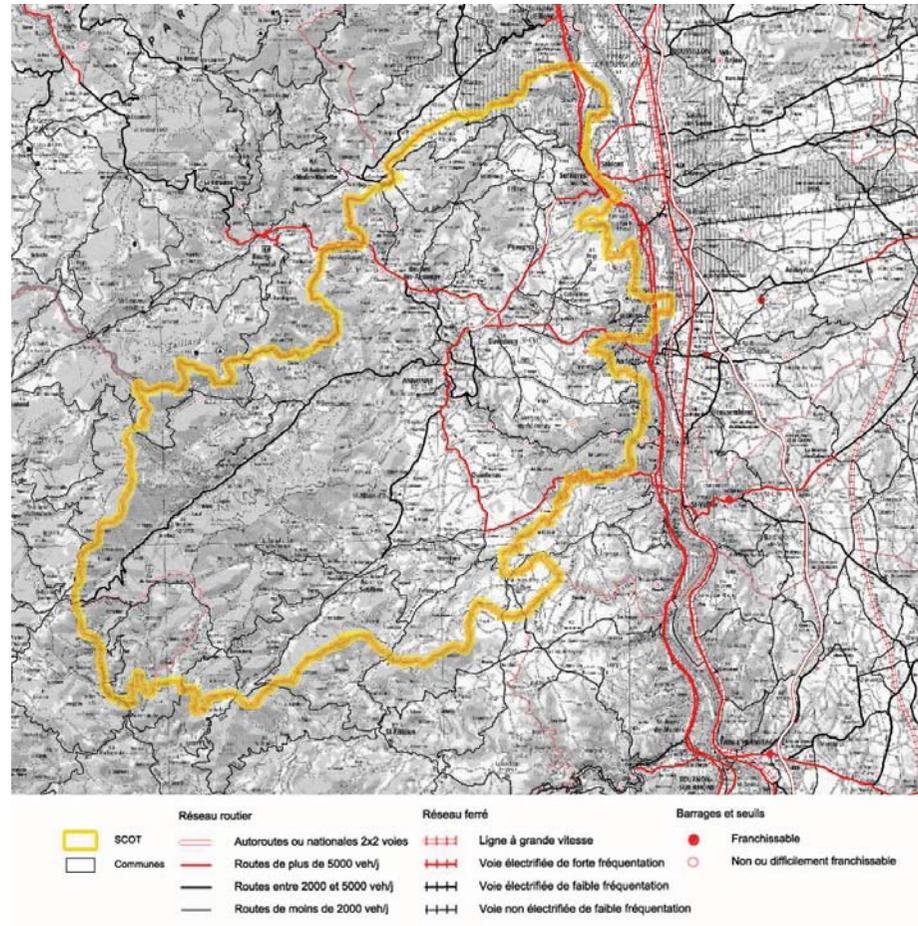
Le territoire est traversé par deux Routes à Grande Circulation<sup>15</sup> : la RD 86 et la RD 820. D'autre part, plusieurs routes ayant une forte fréquentation (entre 2000 et 5000 véh/j ou plus de 5000 véh/j) traversent le territoire, notamment la RD 82, la RD121, la RD 221 et la RD578. Ces éléments constituent des obstacles au déplacement de la faune.

<sup>15</sup> Les Routes à Grande Circulation sont des routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux, et notamment : le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et transports militaires ainsi que la desserte économique du territoire.

Le décret n° 2009 - 615 du 3 juin 2009 publié au journal officiel du 5 juin 2009, précise la liste des routes classées à grande circulation suite à une longue procédure de recensement, coordonnée localement par les préfets des différentes zones de défense. En Ardèche le nouveau RGC concerne les routes suivantes : RN 102, RD 86, RD 104, et RD 820.

Un animal empruntant par exemple la connexion avérée avec le département de l'Isère rencontre plusieurs obstacles : la RD 86, le Rhône, la voie ferrée et l'autoroute A7. Il est important de disposer des passages à faune sur ces infrastructures.

Il faut également noter que le Rhône, la Cance et la Deûme comprennent des seuils non ou difficilement franchissables pour les poissons (barrage de Ternay, ponts, moulins...).



**Les obstacles aux déplacements de la faune sur le SCOT du Bassin d'Annonay**

Source : CartoRERA, IGN

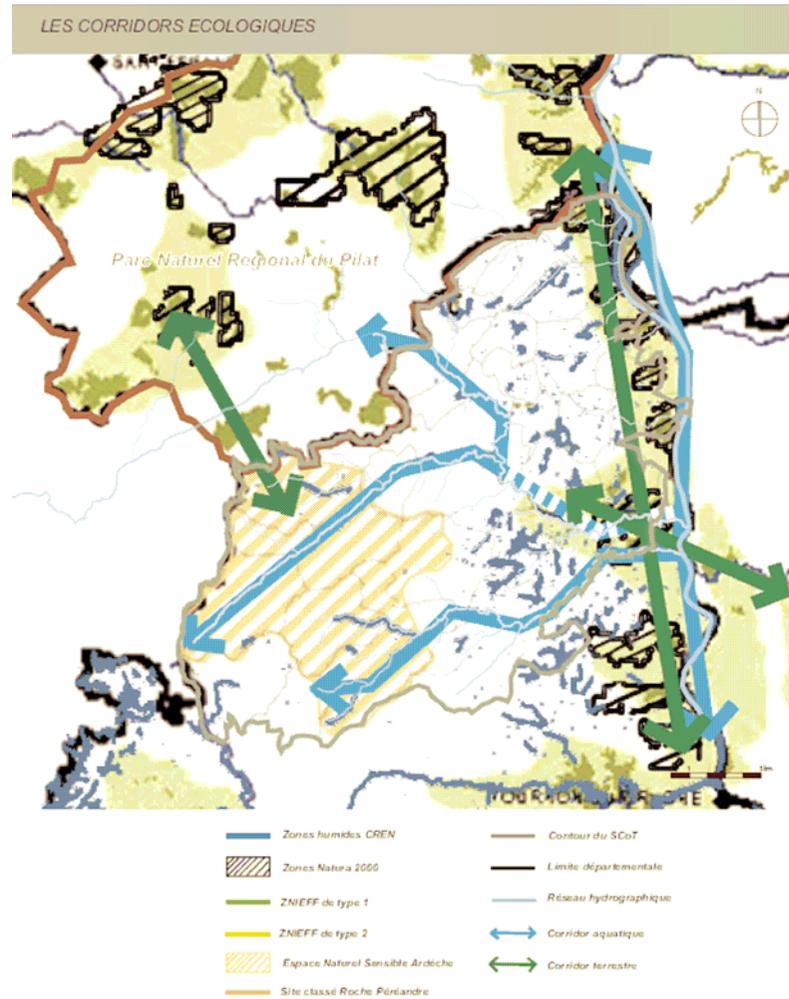
La cartographie régionale des corridors écologiques est réalisée au 1/100 000ème. Cette échelle n'est pas adaptée au territoire. Nous avons donc élaboré une cartographie des corridors écologiques sur le SCoT du Bassin d'Annonay à partir des données existantes.

L'ensemble des espaces naturels protégés du territoire ont été pris en compte (cf. carte 4). Nous avons également intégré les espaces naturels remarquables à proximité du SCoT : ZNIEFF de Rhône-Alpes, zones Natura 2000, zones humides du CREN et PNR du Pilat.

Les cours d'eau principaux du territoire (Ay, Cance et Deûme) constituent des corridors aquatiques. Le Rhône, fleuve qui longe le SCoT sur le côté Est, représente un corridor aquatique majeur.

Des corridors terrestres peuvent être déterminés par la proximité entre les espaces naturels. Trois corridors principaux ont été identifiés :

- Un corridor à l'Ouest avec le PNR du Pilat,
- Un corridor linéaire le long du Rhône reliant différentes zones protégées,
- Un corridor à l'Est avec le département de la Drôme, qui nécessite le franchissement du Rhône.



#### Les corridors écologiques du SCoT du Bassin d'Annemasse

Source : CREN, IGN, Portail Natura 2000, DIREN Rhône-Alpes

**Enjeux** : conserver des espaces naturels diversifiés et fonctionnels, Permettre la circulation des espèces. Les corridors écologiques sont très marqués par la topographie, en particulier par la vallée du Rhône et par le réseau hydraulique. Les infrastructures marquent toutefois des coupures très fortes et les réseaux hydrauliques ne sont pas aménagés pour permettre une jonction réelle entre Rhône et plateau.

**Besoin** : étude spécifique à l'échelle du SCoT avec inventaire des différents ensembles naturels et des corridors écologiques. Faire le lien avec l'étude régionale (Les zones d'extension les plus éloignées des zones nodales, en périphérie de zones agricoles ou urbaines, dans les fonds de vallée constituent des espaces de transition dont la connaissance peut se révéler un enjeu à l'échelle locale voire régionale.)

## ...3. LA RESSOURCE EN EAU

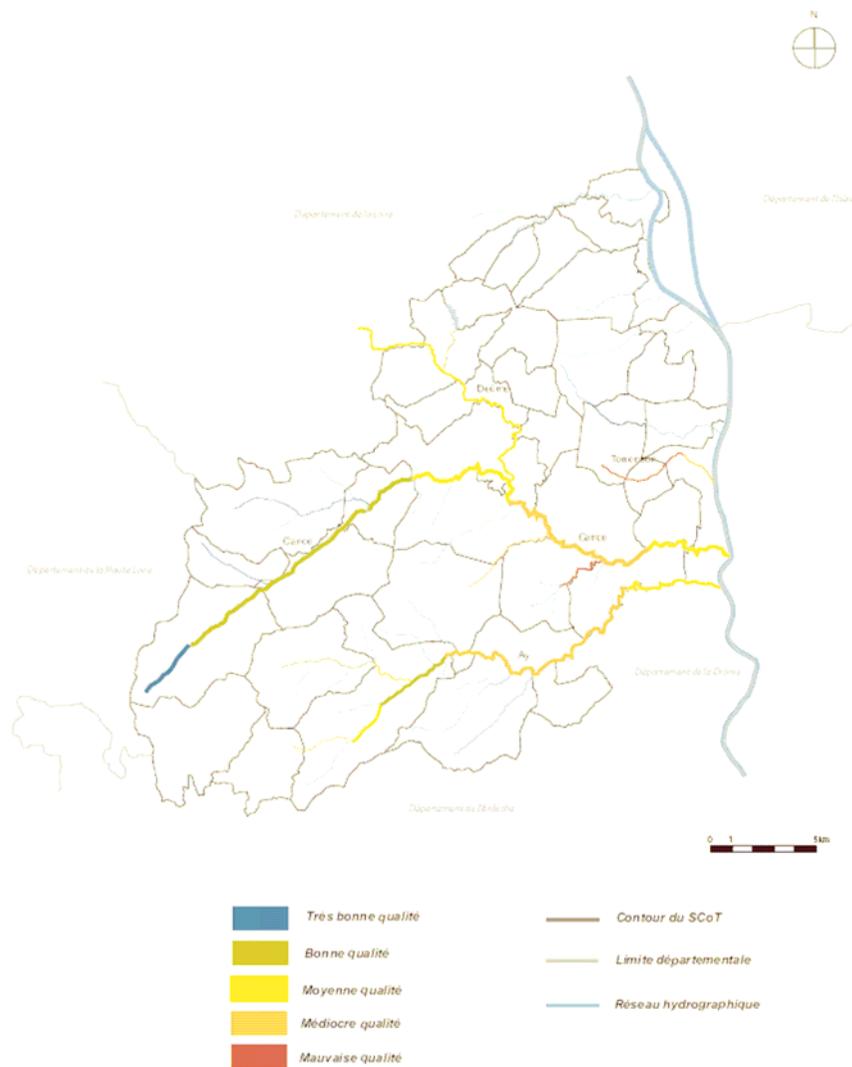
### 3.1. LES EAUX SUPERFICIELLES

**Constat** : La qualité des eaux superficielles reste insatisfaisante. Principales sources de pollution sur le territoire du SCoT : dysfonctionnements des stations d'épuration (pollution en azote et phosphore STEP Annonay, Villevoisance, Davézieux, Lalouvesc, Satillieu et Saint-Romain-d'Ay), rejets domestiques non traités, rejets des industries (secteur Annonay en particulier, trace de métaux).

Pression agricole faible en termes de pollution (nitrates).

**Enjeu** : Mise aux normes des stations d'épuration pour préserver la qualité de l'eau des rivières, Obliger toute nouvelle installation industrielle à traiter ses effluents avant rejet (obligation de raccordement à une STEP existante, station de traitement propre à l'industrie).

LA QUALITE DES COURS D'EAU



### 3.2. LES EAUX SOUTERRAINES

**Constat** : Le SCoT du Bassin d'Annonay possède un sous-sol occupé par des formations de socle cristallin (granites, gneiss, micaschistes) qui sont globalement pauvres en eau souterraine. Les eaux souterraines apparaissent en surface par de nombreuses sources à faible débit, conséquence de la mauvaise perméabilité des roches.

Les réserves de la masse d'eau sont renouvelées exclusivement par l'infiltration des pluies (précipitation efficace moyenne de 200 à 400 mm/an). Localement, l'infiltration naturelle est artificiellement favorisée par la réalisation de biefs sur le cours de la Cance.

Cette région, peu peuplée, a une vocation essentiellement agricole : l'élevage et l'arboriculture dominant. Les industries se localisent principalement à proximité de la ville d'Annonay. Les grands axes de communication sont peu développés dans le secteur (quelques départementales et une nationale). Ainsi, les sources potentielles de pollution de la masse d'eau sont principalement liées à l'activité agricole. Actuellement on n'observe aucun surplus agricole notable pouvant entraîner un excédent de nitrates ou de pesticides.

Répartition des usages de l'eau : Alimentation en Eau Potable 58 %, Industriel 16 %, Irrigation 14 % et Autre 12 %.

**Enjeu** : Ressource en eau souterraine faible et sensible aux pollutions d'origine industrielle ou agricole, il faut donc surveiller les pratiques et leur évolution. Les zones où l'arboriculture est prédominante sont à surveiller de façon attentive en raison des pratiques liées à l'usage de pesticides (vallées de la Cance et du Doux).

**Besoins** : Identifier la quantité d'eau souterraine mobilisable.

### 3.3. LES POLITIQUES PUBLIQUES EN COURS (CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE)

**Constat** : En France, la gestion des eaux se fait au moyen de plusieurs documents : les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les contrats de rivière.

Le territoire est soumis au SDAGE du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Ce dernier a été approuvé par le préfet coordinateur de bassin le 20 novembre 2009 et s'applique pour une durée de 6 ans. Le SDAGE détermine les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. Les objectifs du SDAGE répondent aux ambitions des directives européennes sur l'eau et du Grenelle de l'Environnement. Ils visent à améliorer d'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau.

Le SDAGE définit des orientations par sous-bassin versants pour les eaux superficielles, le SCoT est concerné par deux secteurs spécifiques : le sous-bassin versant Cance-Ay et le sous-bassin versant du Doux. L'objectif de « bon état chimique » est à atteindre pour 2015 pour l'ensemble des cours d'eau, le « bon état écologique » est à atteindre pour 2015 ou 2021 selon les cours d'eau. En effet, plusieurs cours d'eau sont exemptés pour des raisons de faisabilité technique (cf. Annexe 2). Le bon état est donc à atteindre pour 2015 ou 2021.

La masse d'eau souterraine concernant le SCoT est intitulée « Socle des Monts du Lyonnais Sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux ». L'objectif de bon état est fixé pour 2015.

Aucun SAGE ne couvre le SCoT. Par contre, le SCoT comprend deux contrats de rivières qui couvrent 25 communes : le contrat de rivière « Cance-Deûme-Torrenson », établi en 2004 pour une durée de 6 ans ; et le contrat de rivière « Ay Ozon », actuellement en cours de révision, qui s'appliquera pour une durée de 3 ans.

Ces contrats de rivières établissent un diagnostic des eaux sur le bassin versant concerné et fixent des objectifs pour une gestion durable de l'eau en tenant compte des différents usages et enjeux liés à l'écosystème aquatique. (Amélioration de la qualité de l'eau, Entretien et mise en valeur des milieux aquatiques, Gestion de la ressource, Coordination et suivi du Contrat de Rivières).

Enjeu : Respecter les objectifs du SDAGE.

### 3.4. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**Constat** : Sur l'ensemble du territoire, comme c'est le cas habituel en zone de socle, l'utilisation pour l'alimentation humaine des eaux souterraines se fait majoritairement par captage de sources. L'eau des sources est peu minéralisée (souvent moins de 100 mg/l de minéralisation totale) et possède un pH acide.

Chaque commune a recours à plusieurs captages pour satisfaire son alimentation et, lorsque la population est plus importante, des captages d'eau de surface ont été réalisés en complément (prises en rivière ou en barrage-réservoir).

Les prélèvements par puits sur la nappe alluviale du Rhône sont nombreux. La sensibilité de cette ressource aux pollutions est importante (nombreuses activités industrielles le long du Rhône). L'eau doit faire l'objet d'un traitement avant distribution.

L'agglomération d'Annonay (plus de 20 000 habitants), est alimentée à partir de la retenue du barrage du Ternay. Cette retenue est très exposée à la pollution (activités touristiques). La commune de Villevocance ne dispose pas d'une installation de production d'eau potable ; elle est alimentée par la ville d'Annonay.

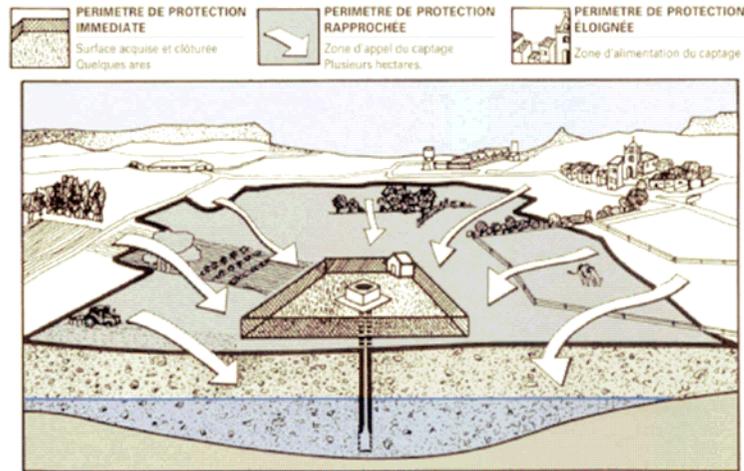
Les captages d'eau potable du SCoT du Bassin d'Annonay

Nom du captage	Commune d'implantation	Type de ressource	Capacité de prélèvement
Adreys	Saint-Symphorien-de-Mahun	Captage de sources superficielles	non connue à ce jour
Arras	Arras-sur-Rhône	Puits sur nappe alluviale du Rhône	1000 m3/h
Begue	Le Monestier		
Blachebelle	Vocance	Captage de sources superficielles	1,12 L/s
Cabus	Saint-Julien-Vocance	Captage de sources superficielles	
Fond du Loup	Vocance	Captage de sources superficielles	0,22 L/s
Limony	Limony	Puits sur nappe alluviale du Rhône	850 m3/h
Montchaix haut et Montchaix bas	Lalouvesc		
Perrier	Lalouvesc		
Peyraud	Peyraud	Puits sur nappe alluviale du Rhône	900 m3/h
Piaud haut et Piaud bas	Saint-Symphorien-de-Mahun	Captage de sources superficielles	non connue à ce jour
Rouris	Saint-Julien-Vocance	Captage de sources superficielles	
Saint-Jean	Saint-Jean-de-Muzols	Puits sur nappe alluviale du Rhône	1000 m3/h
Ternay	Saint-Marcel-les-Annonay		
Verdier	Saint-Julien-Vocance	Captage de sources superficielles	
?	Vanosc	Captage en rivière	?

Source : Syndicat des Eaux Annonay-Serrières, Syndicat des Eaux Cance-Doux

Ces captages d'eau destinée à la consommation humaine, qu'ils soient souterrains ou de surface, sont des points sensibles. Certaines activités (dépôts, constructions...) aux abords de ces zones de prise d'eau sont susceptibles selon les circonstances, la nature du terrain et les accidents topographiques, d'affecter gravement la qualité des eaux prélevées. La Loi sur l'eau de 1992 a prévu la mise en place de périmètres de protection afin de préserver la qualité de l'eau des captages. Ainsi, en application de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, tous les points d'eau destinée à la consommation des collectivités humaines doivent faire l'objet de la mise en place de périmètres de protection.

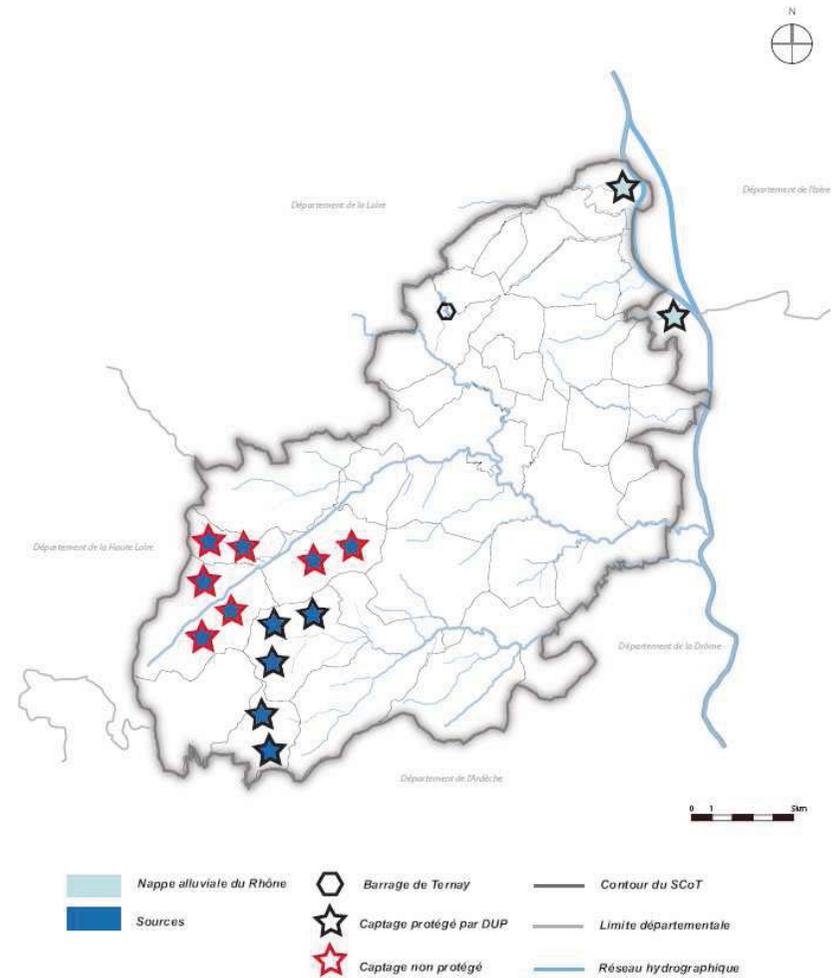
### Schéma des Périmètres de Protection d'un captage d'eau potable



Source : DDT de Saône-et-Loire

La majorité des captages d'eau potable sur le territoire du SCoT ne font pas l'objet d'un périmètre de protection de captage. Sur les 13 captages publics recensés par la DDT, seulement 6 captages ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique et bénéficient d'un périmètre de protection : captage de Ternay (Saint-Marcel-les-Annonay et Savas), captages de Montchaix et de Perrier (Lalouvesc), captage de Piaud (Saint-Symphorien-de-Mahun) et le puits de Limony (Limony). (cf. Annexe 3)

### LES CAPTAGES D'EAU POTABLE



### Les captages d'eau potable du SCoT du Bassin d'Annonay

Source : Syndicat SERENA, DDT07, 2011.

L’approvisionnement et la distribution de l’eau potable relèvent de la responsabilité communale. Ces compétences peuvent être transférées à une structure intercommunale lorsque les capacités financières ou techniques des communes sont limitées.

Plusieurs communes ont fait le choix de garder cette compétence de gestion de l’eau potable. Il s’agit d’Annonay, Lalouvesc, Le Monestier, Saint-Julien-Vocance, Saint-Pierre-sur-Doux, Saint-Symphorien-de-Mahun, Vanosc, Villevocance et Vocance. Elles ont opté pour une gestion en régie communale ou une délégation de cette gestion à un prestataire (SAUR).

Les autres communes du territoire adhèrent à des Syndicats Intercommunaux des Eaux (SIE). Il existe 2 syndicats des eaux sur le territoire du SCoT : le SIE Annonay-Serrières et le SIE Cance-Doux.

La consommation en eau potable est variable sur le territoire. Elle est plus faible pour les communes avec un captage sur source.

#### L’alimentation en eau potable du SCoT du Bassin d’Annonay

Structure	Nombre d’abonnés	Consommation annuelle 2010
SIE Annonay-Serrières	11 000	2 300 000 m3
SIE Cance-Doux	12 500	2 000 000 m3
Saint-Julien-Vocance	150	5320 m3
Saint-Symphorien-de-Mahun	43	2304 m3
Vanosc		26 022 m3
Villevocance		46 300 m3
Vocance	277	20 867 m3

Source : Syndicat des Eaux Annonay-Serrières, Syndicat des Eaux Cance-Doux

Des problèmes de ressource en eau se posent en période d’été. On constate en effet que le territoire est soumis à des épisodes de sécheresse estivale. Les syndicats d’adduction d’eau d’Annonay-Serrières et Cance-Doux sont interconnectés et fonctionnent en secours mutuel en cas de difficultés d’approvisionnement. Ils peuvent même se substituer au barrage de Ternay si besoin.

Cette insuffisance de la ressource en eau est fortement marquée sur le bassin du Doux, classé en Zone de Répartition des Eaux<sup>16</sup> (ZRE) par l’Arrêté 95-951 du 26/09/1995 de la Préfecture d’Ardèche. L’inscription d’une ressource (bassin hydrologique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen d’assurer une gestion plus fine et renforcée des demandes de prélèvements dans cette ressource.

En ZRE tout prélèvement supérieur ou égal à 8 m3/h dans les eaux souterraines, les eaux de surface, les nappes d’accompagnement est soumis à autorisation à

<sup>16</sup> Les zones de répartition des eaux sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins".

l'exception :

- des prélèvements soumis à une convention relative au débit affecté (art. R211-73),
- des prélèvements inférieurs à 1000 m<sup>3</sup>/an réputés domestiques.

Tout prélèvement dans les ressources en eau est soumis à déclaration à l'exception des prélèvements considérés comme domestiques (art. R214-5).

Par cette implication réglementaire, le classement en ZRE permet une connaissance accrue des prélèvements existants et la gestion du régime des procédures d'autorisation/déclaration de la loi sur l'eau (R241 du CE) à l'échelle d'un bassin versant ou d'une entité hydrogéologique en prenant en compte les effets cumulés de la somme des autorisations individuelles.

Le territoire du SCoT ne comprend pas de zones vulnérables<sup>17</sup> à la pollution par les nitrates d'origine agricole ou de zones sensibles à l'eutrophisation<sup>18</sup>. Néanmoins, des secteurs proches du SCoT sont soumis à ces zonages réglementaires (bassin de la Drôme et de l'Isère vulnérable aux nitrates pour la en frontière Est, bassin du Gier sujet à eutrophisation en frontière Nord).

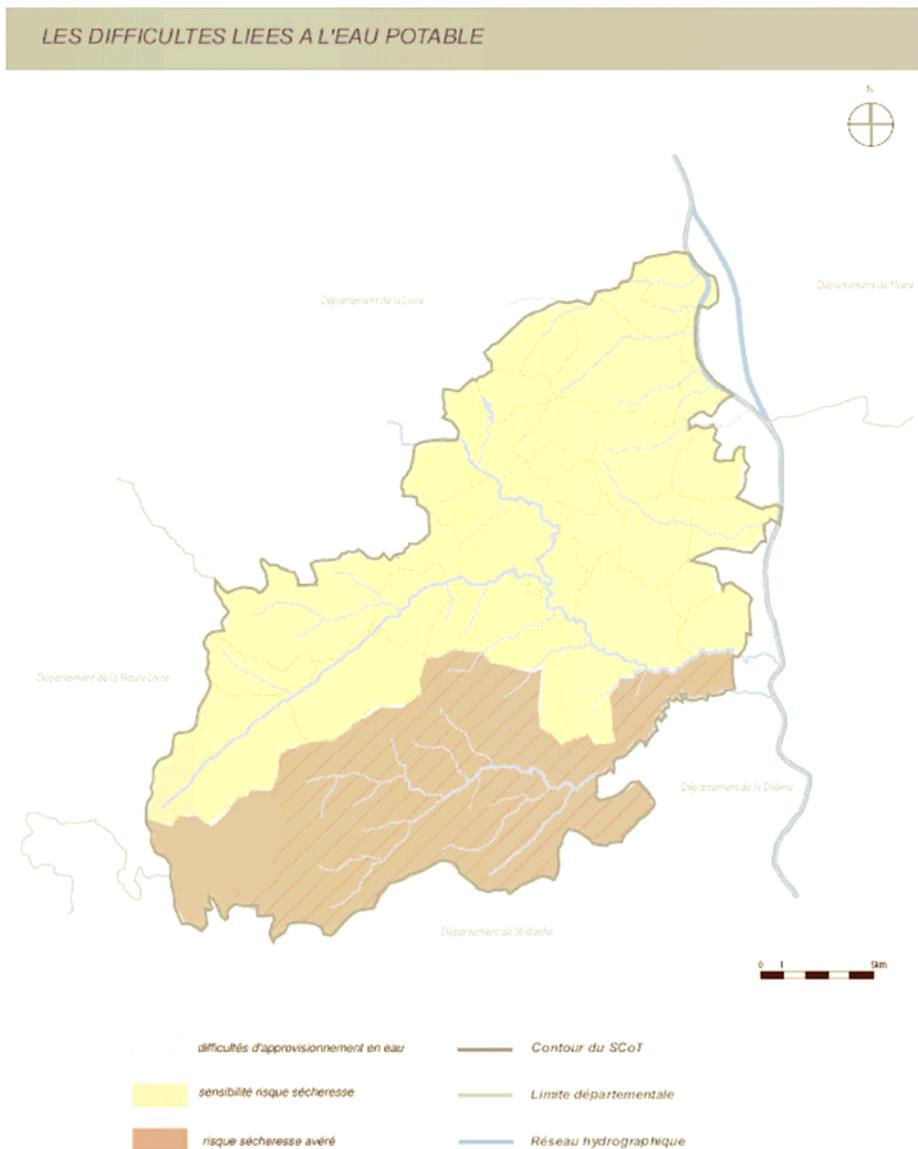
---

<sup>17</sup> Ces zones concernent les eaux atteintes ou menacées par la pollution (eaux souterraines et les eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 40 milligrammes par litre ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux douces superficielles qui ont subi une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote).

<sup>18</sup> La directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, relative à l'épuration des Eaux Résiduaires Urbaines (ERU), stipule qu'une masse d'eau doit être identifiée comme sensible si :

- elle est eutrophe (trop riche en nutriments (azote, phosphore) et développe beaucoup de végétaux) ou pourrait le devenir à brève échéance en l'absence de mesures de protection ;
- il s'agit d'une eau douce de surface destinée au captage d'eau potable qui pourrait contenir une concentration de nitrate supérieure à 50 mg/l ;
- un traitement plus rigoureux au sens de la directive est nécessaire pour satisfaire aux objectifs d'autres directives.

Les difficultés liées à l'eau potable sur le SCoT du Bassin d'Annonay



Sources : DDT Ardèche, IGN, Syndicats des Eaux

Les prélèvements industriels sont moins nombreux, prises d'eau à Saint-Marcel-les-Annonay, à Vocance et à Ardoix. Effet notable en période d'étiage sur les rivières Deûme, Cance et Ay. Les ressources en eau sont essentiellement utilisées par les tanneries.

L'activité agricole est bien représentée dans les vallées. Par conséquent, l'utilisation en eau pour l'irrigation des surfaces agricoles (vergers, céréales) et pour le bétail est considérable. On signale des prélèvements diffus mais importants localement en cas de sécheresse, prélèvements particulièrement présents sur la Cance en amont d'Annonay et au niveau de sa confluence avec le Rhône. Sur l'Ay et l'Ozon, la ressource est fortement sollicitée pour les usages agricoles.

**Enjeu** : Protection des points de captage pour éviter les pollutions, en particulier du fait du positionnement géographique proche des zones de captages au Sud Ouest du territoire qui sont donc particulièrement sujettes à un risque de pollution localisé. La gestion de la ressource en cas de sécheresse doit être améliorée et des systèmes d'interconnexions et de secours de la partie Sud du territoire doivent être envisagés. La capacité de la partie Nord du territoire devrait être estimée de façon à envisager ces secours à l'échelle du bassin.

**Besoins** : Localisation des points critiques (par commune) en termes d'AEP (sécheresse, moyens d'alimentation en période sèche, secours ...), Détermination des quantités prélevées habitat/agriculture/industrie, Recensement des pompes déclarés et autorisés, Etude de faisabilité d'interconnexion avec d'autres réseaux du département ou des départements voisins.

### 3.5. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

**Constat** : Le territoire du SCoT comprend vingt-sept stations d'épuration des eaux usées. La plupart rejettent les effluents dans le milieu naturel (rivières Cance, Ay et affluents du Rhône). Les techniques utilisées sont : du traitement primaire (décanteur), de la culture libre (boues activées à aération prolongée, lagunage naturel, lagunage aéré) ou de la culture fixée sur support (lit bactérien, filtres plantés).

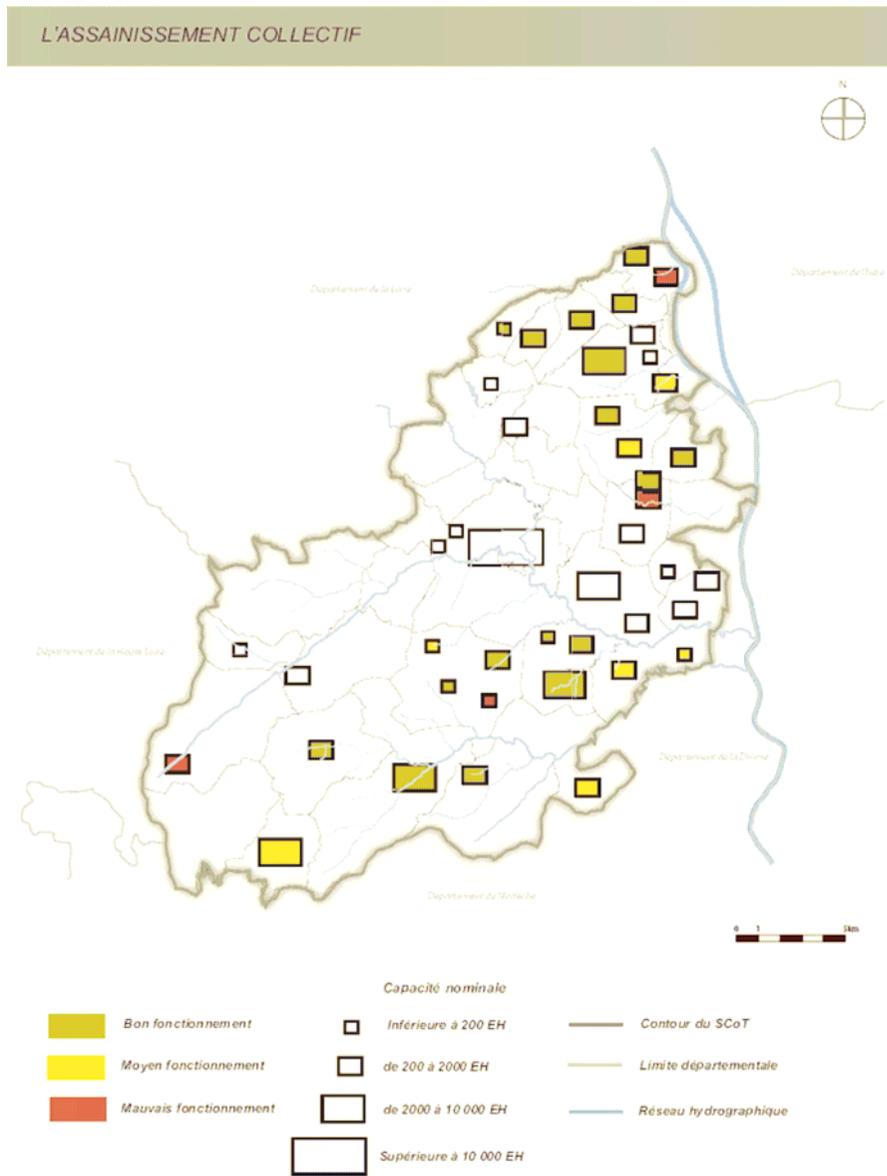
Le niveau de performance épuratoire est globalement peu satisfaisant (rejets en phosphore et azote importants). Ceci est lié à la nature même des ouvrages : en effet, une large part des stations de traitement est de type « rustique » et a donc des rendements intrinsèquement modestes, sinon faibles.

Cinq communes du territoire sont des communes à enjeux pour la thématique « assainissement collectif » : Lalouvesc, Limony, Vanosc, Villevocance et Vocance. Ces agglomérations doivent réaliser des travaux de mise en conformité pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Au sens de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU), il y a quarante-quatre agglomérations d'assainissement sur le territoire du SCoT. Neuf d'entre elles ont été déclarées non conformes pour l'année 2007 : Félines Bas Larin, Lalouvesc, Limony, Peaugres Grangeasse, Saint-Julien-Vocance, Serrières, Talencieux Balais, Vernosc-les-Annonay Vert et Villevocance.

En ce qui concerne les agglomérations de moins de 2 000 équivalents-habitants, la directive ERU impose la mise en place d'un traitement approprié lorsque la collecte existe. Certaines des communes concernées par le SCoT n'en sont pas encore dotées.

L'assainissement collectif du SCoT du Bassin d'Annonay



Source : SATESE, COCOBA

Le « parc » d’assainissement autonome possède un niveau de conformité peu satisfaisant. L’assainissement individuel est souvent ancien, généralement mal dimensionné et obsolète dans la plupart des cas. De plus, son fonctionnement reste lié à la nature des sols qui, dans la majorité des cas, rend ce type d’équipement difficilement réalisable.

Pollution typique de certains secteurs urbains : pollution domestique dû aux écarts de collecte.

Les données collectées pour les secteurs d’assainissement collectif montrent un fonctionnement globalement correct avec quelques points noirs localisés sur des stations de faible capacité.

**Enjeu** : L’attention doit être portée sur l’assainissement autonome et la question de la pérennité de ce type d’installation mérite une discussion à l’échelle du territoire. La mise aux normes des stations d’épuration et des systèmes d’assainissement autonome est un passage obligé pour garantir la qualité de l’eau des rivières.

**Besoins** : Recenser les Schémas Généraux d’Assainissement, Identifier et quantifier plus précisément les pollutions liées aux stations d’épuration.

### 3.6. LA GESTION DES EAUX DE PLUIE

**Constat** : En l’absence de formations alluviales et de terrains perméables, les cours d’eau n’ont pas de nappes d’accompagnement qui permettent des échanges de flux avec les écoulements superficiels. Les écoulements sont directement liés aux précipitations.

Les cours d’eau du SCoT sont soumis à des crues d’une extrême intensité à cause des orages de type « cévenol » en été (orages de forte intensité et durant plusieurs heures) et d’importantes pluies survenant sur des sols saturés et gorgés d’eau en automne.

2 secteurs sont très sensibles aux inondations : le centre-ville d’Annonay (Deûme en partie couverte) et le centre-ville de Villevoacance (dysfonctionnement hydraulique lié au pont de la Scie du Devès).

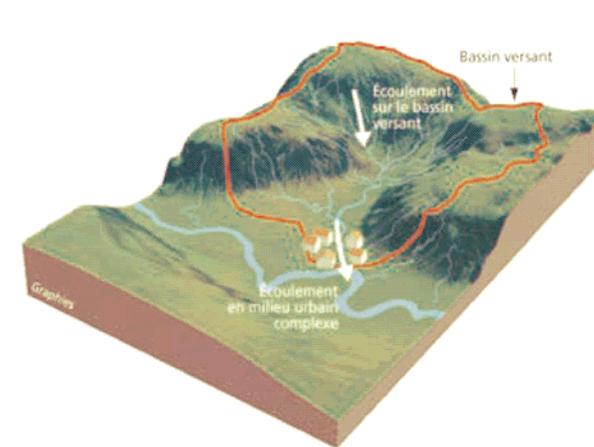


Schéma de l’écoulement pluvial en milieu pentu

Source : Direction de la Prévention des pollutions et des risques du Ministère de l’écologie et du développement durable (MEDD/DPPR), 2006.

**Enjeu** : L'urbanisation ne doit pas aggraver le risque en aval, c'est-à-dire veiller au maintien des zones d'absorption et d'infiltration sur les coteaux et flancs de montagne. L'urbanisation ne doit pas s'implanter en zone à risque déjà identifiée, c'est-à-dire en fond de vallée. Les Règles d'urbanisme peuvent être adaptées au contexte local : limitation de l'imperméabilisation des sols, végétalisation des toitures, mais aussi mesures incitatives de récupération et réutilisation de l'eau de pluie à développer.

**Besoin** : Étude spécifique sur la gestion des eaux de pluie pour les zones urbanisées.

## ...4. LA RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE

### 4.1. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

**Constat** : il n'existe pas à ce jour de base de données commune pour l'énergie. Chaque organisme prenant part au développement des énergies renouvelables (ADEME, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Espace Info Energie ...) tient à jour ces propres données.

L'Observatoire de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre de Rhône-Alpes (OREGES) a établi en 2007 un profil Energie Climat pour le territoire du SDAU du Bassin d'Annonay. Ce bilan comprend un recensement des installations d'énergies renouvelables. Ce recensement est principalement établi à partir des subventions accordées jusqu'à fin 2009 par la Région Rhône-Alpes.

Production EnR	Nombre
Solaire thermique	233
Bois-énergie	33
Valorisation biogaz	0
Cogénération	0
Eolien	0
Hydroélectricité*	0
Photovoltaïque	63

\* hors gros ouvrages de retenue

**Installations de production d'énergies renouvelables du SDAU du Bassin d'Annonay**

Source : OREGES, 2007.

On constate que l'énergie la plus utilisée est l'énergie solaire. Elle sert pour la production de chaleur ou d'électricité. Cependant, le bois-énergie est également présent sur le territoire.

**Bois-énergie** : Le territoire du SCoT est fortement boisé. Les espaces forestiers se caractérisent essentiellement par des peuplements de qualité moyenne avec une prépondérance des conifères. On évalue à 55 000 m<sup>3</sup> le volume de bois mobilisable sur le SCoT. Le potentiel le plus important se situe au niveau de la filière bois-énergie.

**Polénergie**, Espace Info Energie pour le département de l'Ardèche recense actuellement 10 chaudières bois collectives (Annonay, Roiffieux, Saint-Alban d'Ay, Saint-Marcel-les-Annonay, Saint-Clair, Saint-Cyr, Satillieu, Vanosc, Vinzieux, Vocance) et 1 chaudière individuelle (Vocance) sur le territoire du SCoT.

Plusieurs projets de chaufferies collectives au bois sont à l'étude ou en cours de réalisation sur le territoire : Annonay, Quintenas, Villevoence, Vanosc et Saint-Romain-d'Ay.

**Cogénération** : Rhônealpennergie-Environnement indique qu'un projet de méthanisation pourrait voir le jour en Val d'Ay. Une étude de faisabilité est en cours pour la construction de trois unités de méthanisation. La production totale estimée : 13,5 GWh électrique et 13,6 GWh chaleur.

La méthanisation est le processus naturel biologique de dégradation de la biomasse (matière issue de déchets organiques) en l'absence d'oxygène. Cette technique produit du biogaz, combustible gazeux qui a les mêmes caractéristiques physicochimiques que le « gaz naturel ». Il peut donc être utilisé pour les mêmes usages : cuisine, eau chaude sanitaire, chauffage, cogénération, et comme carburant pour les véhicules. Le biogaz peut produire de la chaleur sous forme d'eau chaude ou de vapeur, voire d'air chaud pour les applications de séchage.

Il peut aussi alimenter un moteur à gaz ou une turbine pour produire de l'électricité injectée dans le réseau électrique. La cogénération est très souvent utilisée dans les stations d'épuration urbaines, les unités de méthanisation de déchets solides et les unités agricoles (cf. figure ci-contre).

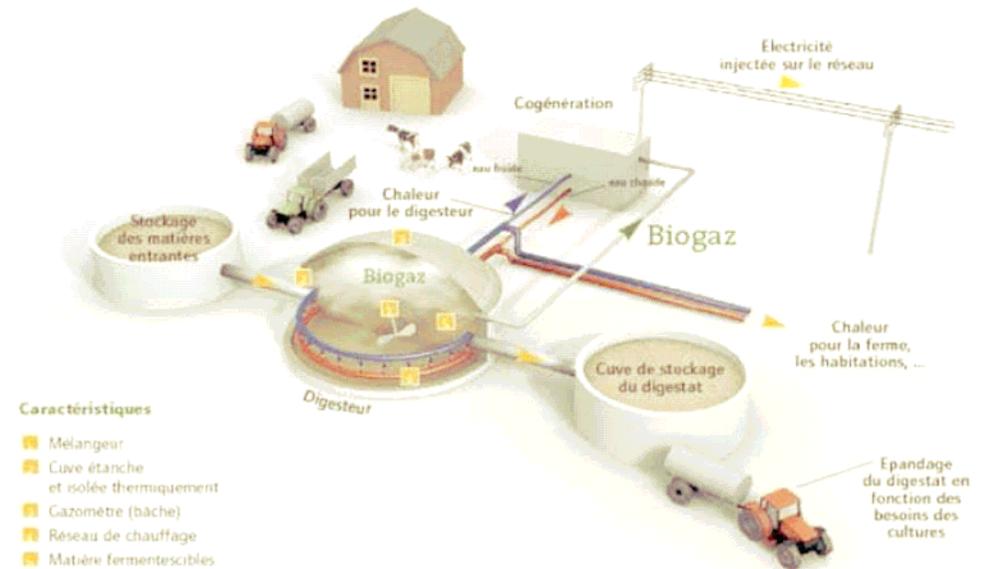


Schéma d'une unité de méthanisation avec cogénération

**Hydraulique** : Polénergie recense 13 installations hydrauliques sur le Bassin d'Annonay : 8 sur la CCBA (Annonay, Boulieu-les-Annonay et Vernosc-les-Annonay) dont des microcentrales hydroélectriques sur la Cance et 5 sur le Val d'Ay (Ardoix, Saint-Pierre-sur-Doux, Saint-Romain-d'Ay, et Saint-Symphorien-de-Mahun). La puissance de 8 installations est connue par Polénergie, la puissance cumulée de ces installations est de 3217 kW.

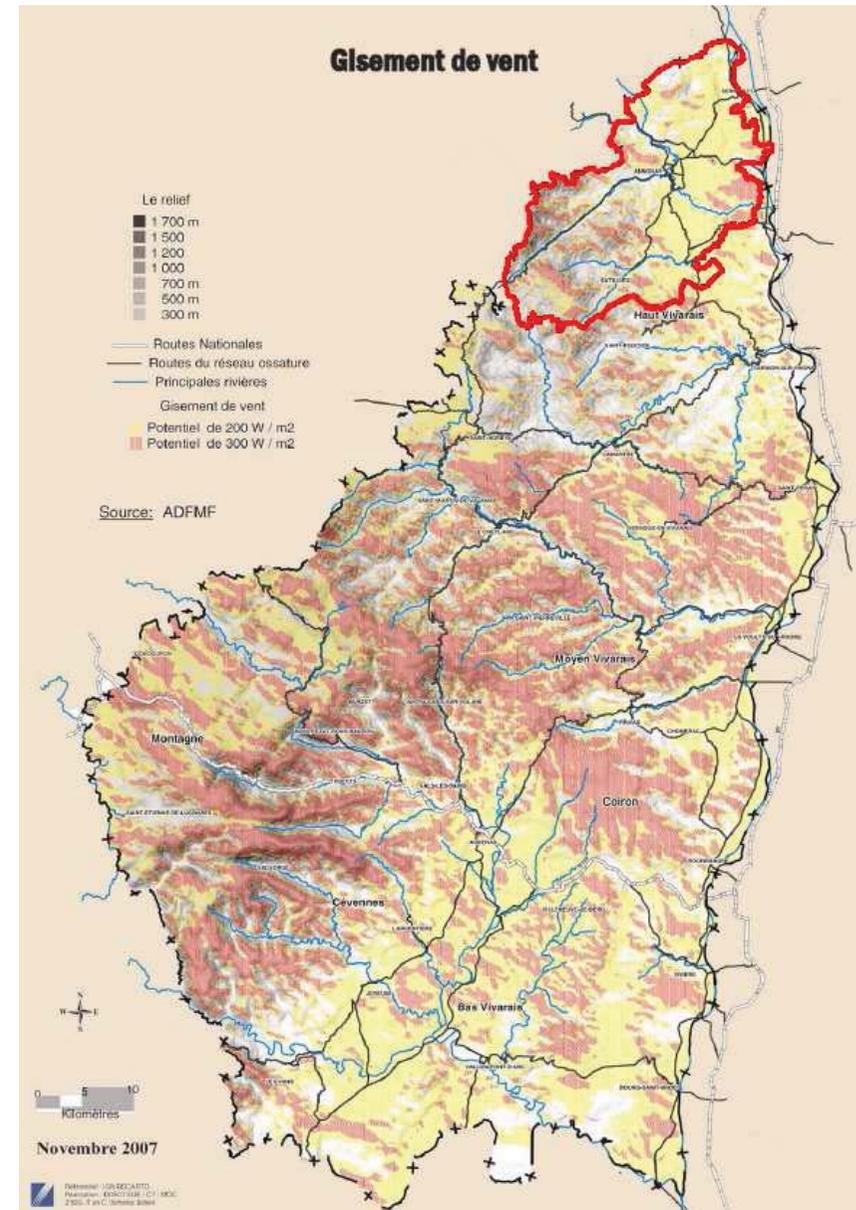
**Eolien** : Une étude réalisée par l'ADEME en 2002 montre que l'Ardèche est l'un des départements français à plus fort potentiel avec la Drôme. Près de 60 % du territoire est concerné par des vents de 300 W/m<sup>2</sup>, soit un peu plus de 6 m/s, et 30 % est touché par des vents de 200 W/m<sup>2</sup>, soit 4 m/s (vitesse minimale de démarrage des éoliennes).

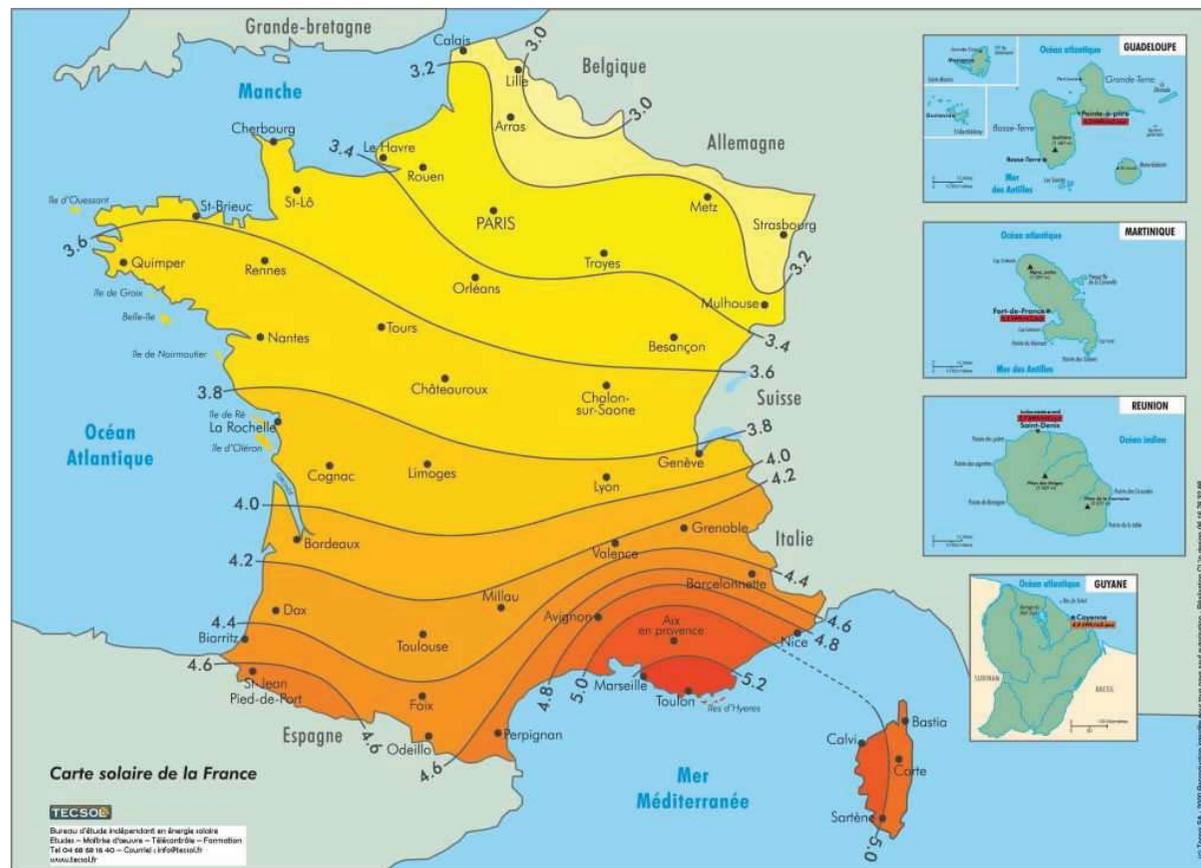
Le potentiel éolien sur le territoire est avéré en particulier à l'Est (vallée du Rhône) et sur les zones de haute altitude sans toutefois être majeur à l'échelle du territoire du SCoT. A l'heure actuelle, un seul projet éolien existe sur le territoire du Bassin d'Annonay. Il s'agit d'un projet à Saint-Pierre-sur-Doux et Lalouvesc dont le permis de construire est autorisé. L'installation comprendrait 6 éoliennes pour une puissance de 12 MW.

**Solaire** : La région Rhône Alpes est la 2ème région la plus ensoleillée de France. Le potentiel est important en Ardèche (entre 2000 et 2250 h d'ensoleillement par an). La capacité de production moyenne est de 1100 à 1200 kWh par an.

#### Gisement de vent en Ardèche

Source : Schéma Eolien de l'Ardèche, 2007.





**Carte d'ensoleillement de la France : moyennes annuelles de l'énergie reçue sur une surface orientée au Sud et inclinée d'un angle égal à la latitude (en kWh/m<sup>2</sup>.jour)**

Source : Bureau d'études TECSOL, www.tecsol.fr

Polénergie a connaissance de 6 installations solaires thermiques ayant bénéficié d'un financement. Ces installations ont été réalisées par différents maîtres d'ouvrages (camping, logements sociaux, exploitation agricole...). Ces systèmes représentent une surface d'environ 33 m<sup>2</sup>.

On peut supposer que des installations solaires thermiques ont été réalisées par des particuliers sur le territoire (chauffe-eau solaire, plancher chauffant, système combiné).

Concernant le solaire photovoltaïque, les données disponibles sont à l'échelle départementale.

**Enjeu :** Utiliser les ressources énergétiques locales, en particulier l'énergie solaire qui présente un réel potentiel, aisément exploitable car utilisant des techniques adaptables quelle que soit l'échelle des projets (habitat individuel, collectif, bâtiments industriels, agricoles, équipements publics...)

**Besoins :** Identification des fournisseurs de bois énergie locaux, Diagnostic accessibilité de la forêt.

## 4.2. LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

**Constat :** Le profil Energie Climat de l'OREGES sur le territoire du SDAU du Bassin d'Annonay nous permet de connaître les consommations d'énergie finale par secteur. L'industrie est le secteur qui consomme le plus d'énergie (72 000 kTep), le secteur résidentiel est le deuxième consommateur (40 000 kTep).

### Consommation d'énergie finale par secteur sur le SDAU du Bassin d'Annonay

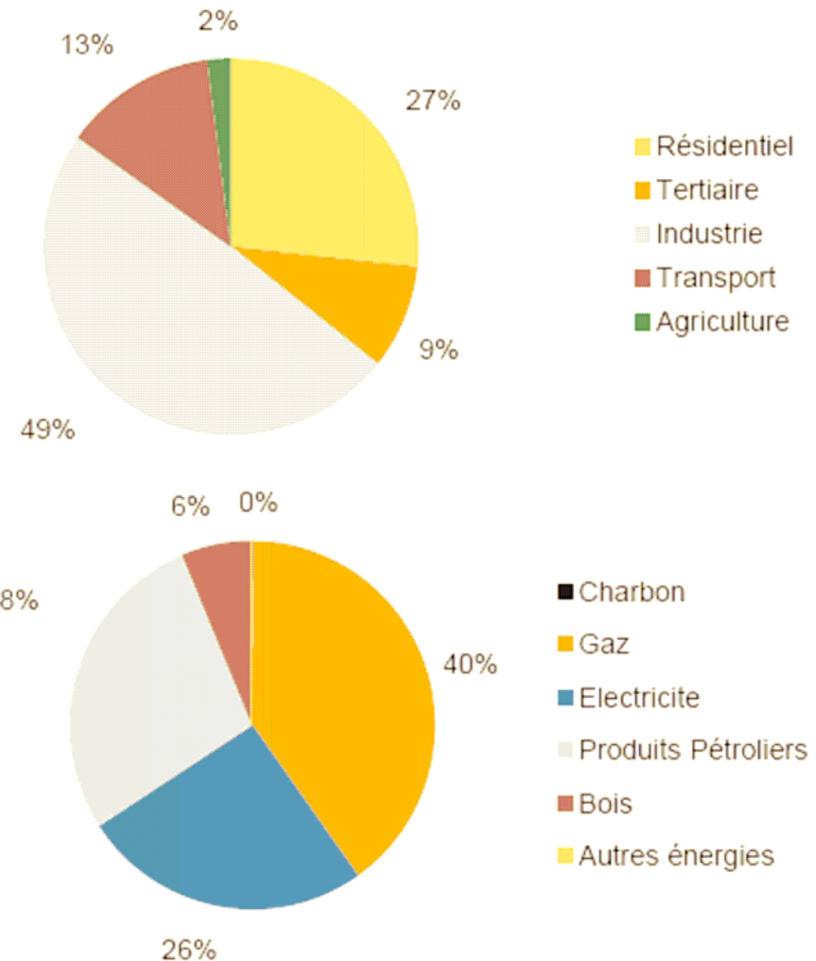
Source : OREGES, 2007.

Les sources d'énergie utilisées sur le territoire sont majoritairement des énergies fossiles : gaz, produits pétroliers (essence, fioul, gasoil, pétrole) et électricité.

### Sources d'énergie par secteur sur le SDAU du Bassin d'Annonay

Source : OREGES, 2007.

L'industrie utilise du gaz et de l'électricité, les transports et l'agriculture utilisent des produits pétroliers, le secteur résidentiel est partagé entre les 3 énergies citées précédemment. On remarque cependant que le bois fait son apparition, il est employé dans le résidentiel (65% de l'utilisation du bois) et l'industrie. Les autres énergies constituent une proportion négligeable.



### Consommation d'énergie finale par secteur et par produit énergétique sur le SDAU du Bassin d'Annonay

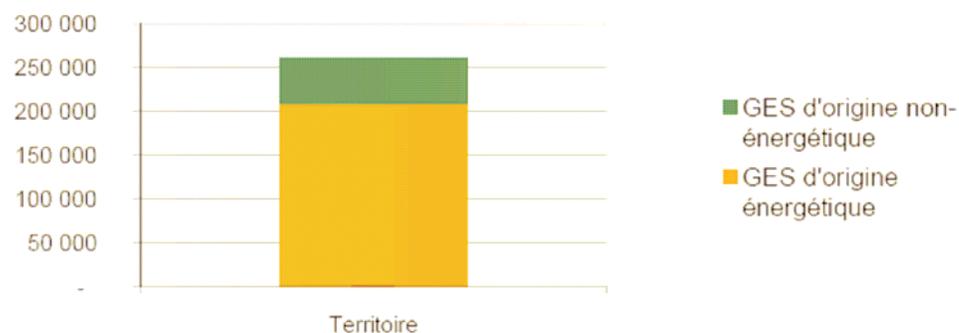
en tep	Charbon	Gaz	Electricite	Produits Pétroliers	Bois	Autres énergies	TOTAL	%
Résidentiel	0	8 108	10 176	14 872	6 014	0	39 170	26,7%
Tertiaire	0	4 142	6 457	2 616	0	0	13 215	9,0%
Industrie	159	46 534	20 354	1 867	3 202	0	72 116	49,1%
Transport	0	0	323	18 941	0	0	19 264	13,1%
Agriculture	0	32	306	2 636	0	0	2 973	2,0%
<b>TOTAL</b>	<b>159</b>	<b>58 815</b>	<b>37 615</b>	<b>40 933</b>	<b>9 216</b>	<b>0</b>	<b>146 738</b>	<b>100,0%</b>
%	0,1%	40,1%	25,6%	27,9%	6,3%	0,0%	100,0%	

Source : OREGES, 2007.

### 4.3. LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions de Gaz à Effet de Serre sur le SDAU du Bassin d'Annonay sont principalement des émissions d'origine énergétique. Ces émissions sont liées à la forte consommation d'énergies fossiles sur ce territoire.

#### Emissions de GES du SDAU du Bassin d'Annonay (teqCO<sub>2</sub>)<sup>19</sup>

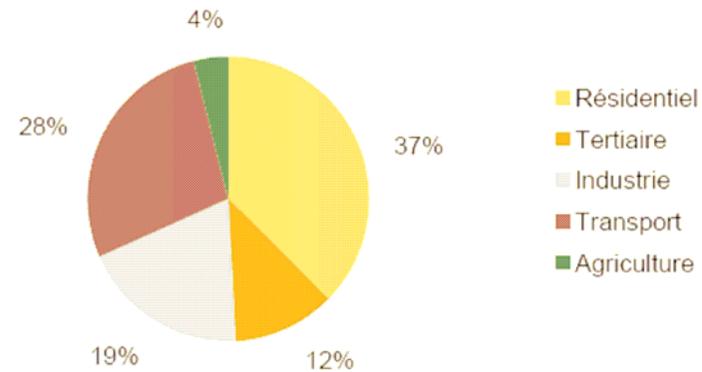


Source : OREGES, 2007.

<sup>19</sup> teqCO<sub>2</sub> : tonne équivalent CO<sub>2</sub>. L'Equivalent-CO<sub>2</sub> désigne le potentiel de réchauffement global (PRG) d'un gaz à effet de serre, calculé par équivalence avec une quantité de CO<sub>2</sub> qui aurait le même PRG. La durée de vie du dioxyde de carbone dans l'atmosphère est estimée à environ 100 ans. Son PRG vaut exactement 1 puisque que ce gaz est l'étalon de base.

Le résidentiel et les transports sont les secteurs les plus « polluants ». Il s’agit des secteurs qui consomment le plus de produits pétroliers, fortement émetteurs de GES.

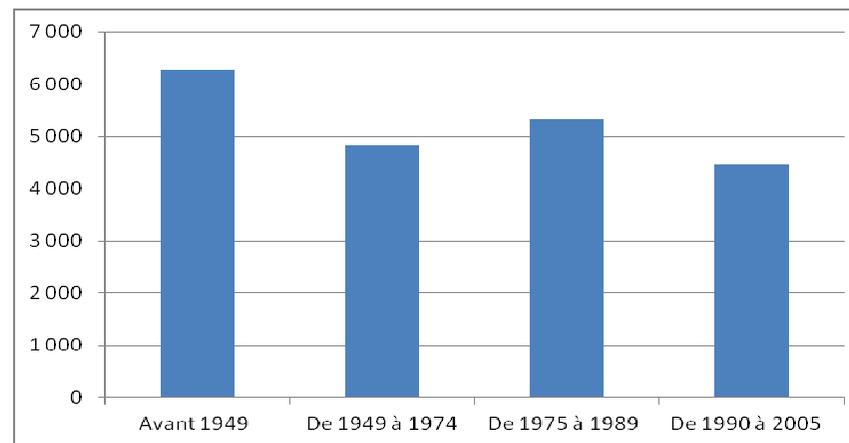
**Répartition des émissions de GES d’origine énergétique sur le SDAU d’Annonay**



Source : OREGES, 2007.

Les logements individuels sont majoritaires sur le territoire du SCoT, bien que de nombreux immeubles existent sur la COCOBA. La construction des logements du SCoT du Bassin d’Annonay se répartit de façon homogène. Néanmoins, une forte proportion de logements anciens existe dans les Communautés de Communes du Val d’Ay et de Vivarhône.

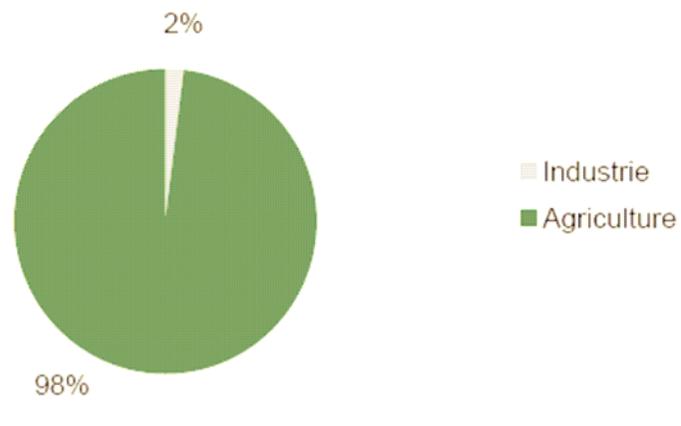
**Résidences principales en 2008 selon la période d’achèvement**



Source : Insee, RP2008.

Les émissions de GES d'origine non énergétique sont liées aux activités agricoles et industrielles. Les principales émissions de GES agricoles sont liées à la digestion et aux déjections des animaux (en particulier les bovins) ainsi qu'aux engrais minéraux azotés.

#### Répartition des émissions de GES d'origine non énergétique du SDAU d'Annonay



Source : OREGES, 2007.

Le Pays Ardèche Verte mène une réflexion sur l'énergie et les changements climatiques depuis 2009. Un Bilan GES du Pays a été réalisée en avril 2010. Parallèlement à cette étude, un Plan Climat Energie Territorial est en cours d'élaboration. Les débats organisés par le Pays ont abouti à la rédaction d'un Livre Blanc. Le territoire se doit de définir une politique volontariste de réduction des émissions de GES pour répondre à son échelle aux objectifs fixés à l'échelle européenne et française. L'ensemble des études et débats réalisés sur le territoire amènent à définir 8 grandes priorités pour le territoire. Le SCoT du Bassin d'Annonay devra intégrer ses priorités.

- Mieux utiliser l'énergie : économies d'énergie, développement des énergies renouvelables
- Rénover massivement le bâti ancien : inciter les propriétaires à faire des travaux, développer une filière construction durable
- Lutter contre l'étalement urbain : favoriser les AEU, préserver le foncier agricole
- Se déplacer autrement : réduire la place de la voiture, favoriser les modes de déplacement doux et le covoiturage
- Un développement économique durable : management environnemental, écologie industrielle, réduire l'impact du transport de marchandises
- Mieux produire pour consommer local : adapter la production agricole, manger local, dynamiser la filière bois
- Un territoire plus « vert » : gestion raisonnée des espaces verts, réduire et valoriser les déchets
- Mobiliser le territoire : éducation à l'environnement, soutien aux opérations exemplaires...

Enjeu : Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation locale : bois / solaire / éolien / co-génération.

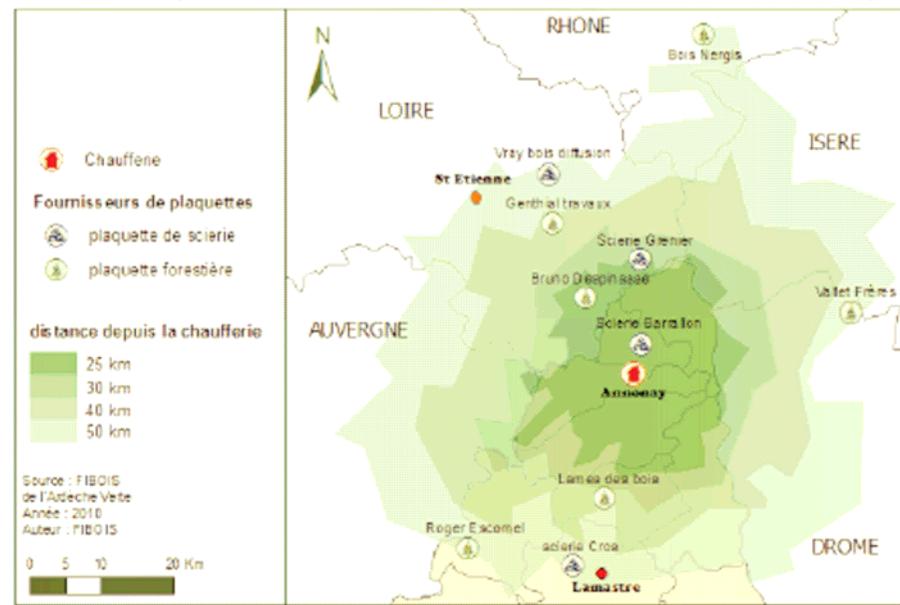
## ...5. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

### 5.1. POTENTIALITÉS

Constat : Les filières les plus intéressantes sur le territoire sont la biomasse, le solaire et l'éolien.

Le bois peut être valorisé à l'échelle locale. L'ensemble des communes du SCoT sont situées à moins de 50 km d'un fournisseur de bois énergie, soit moins d'une heure de trajet. La ressource disponible pourrait permettre d'alimenter plus de 8000 ménages (32 000 habitants) soit 70% de la population du SCoT. Néanmoins, ce chiffre ne prend pas en compte la consommation des chaufferies déjà existantes sur le territoire.

Fournisseurs potentiels de combustible bois sur le SCoT du Bassin d'Annonay



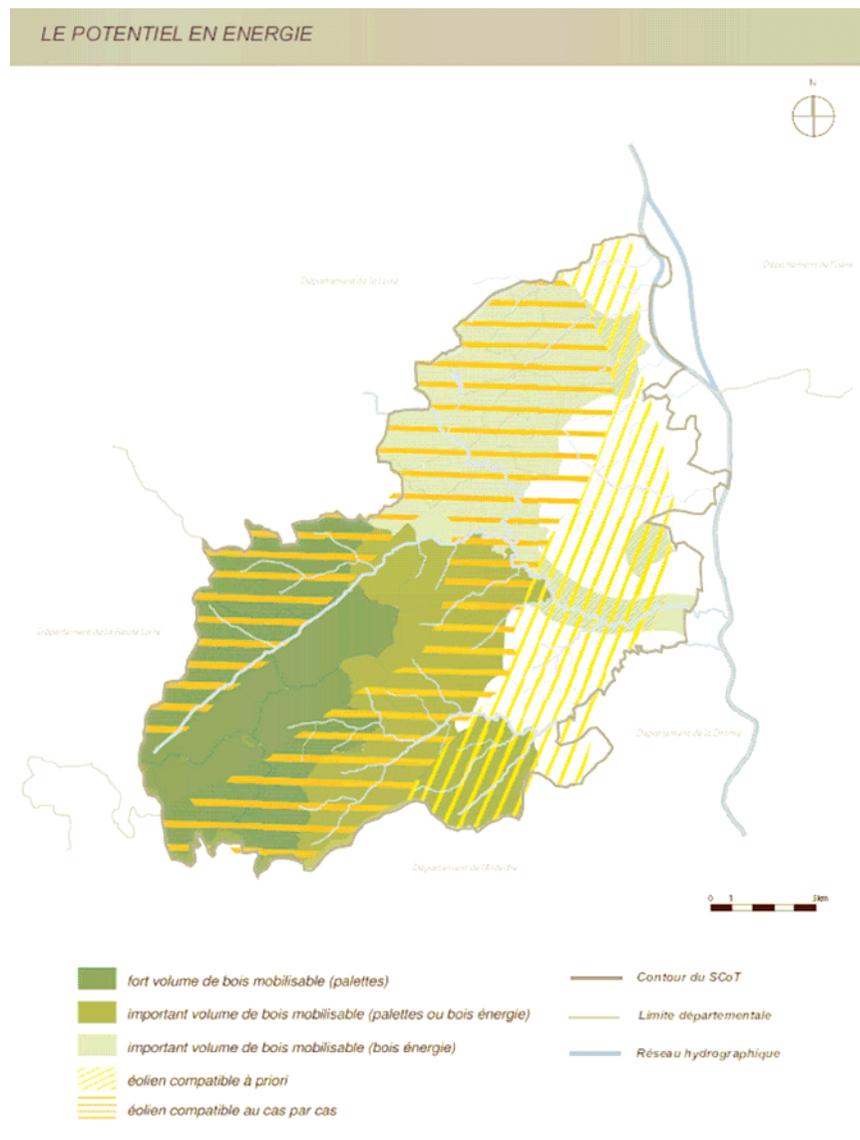
Source : FIBOIS

Le solaire thermique peut-être utilisé à l'échelle individuelle. L'installation d'1,5 m<sup>2</sup> de panneau par personne couvre entre 60 à 80% des besoins en eau chaude.

L'électricité produite par les panneaux solaires photovoltaïques, les éoliennes ou la centrale de méthanisation peut être revendue à un fournisseur d'électricité ou utilisée directement sur le site. Néanmoins, il faut des installations spécifiques pour alimenter une habitation ou une commune.

L'usine de méthanisation pourrait alimenter en électricité une population de 13 500 habitants soit le double de la population de la Communauté de Communes du Val d'Ay ou les trois quarts de la ville d'Annonay. Le projet d'éolien de Lalouvesc alimenterait en électricité 1800 ménages soit la totalité des habitants de la Communauté de Communes du Val d'Ay.

Le potentiel en énergie du SCoT du Bassin d'Annonay



Source : DDT Ardèche, Pays Ardèche Verte

**Enjeu** : Promouvoir la filière bois-énergie pour le chauffage. Développer la méthanisation et le solaire photovoltaïque intégré au bâti pour la production d'électricité. Investir dans le solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire.

**Besoins** : Etablir un diagnostic énergétique et une faisabilité EnR du territoire, Identifier les politiques d'incitation énergétique déployées sur le territoire.

## ...6. L'AIR

### 6.1. LA QUALITÉ DE L'AIR

**Constat** : L'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air dans le département est l'association Atmo Drôme Ardèche. Cette association possède depuis 2002 une station sur le territoire du SCoT : la station d'Annonay, en milieu urbain. Les mesures effectuées sur cette station concernent les principaux polluants atmosphériques : le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), le monoxyde d'azote (NO), les particules en suspension (PM<sub>10</sub>) et l'ozone (O<sub>3</sub>).

Cette station a été fermée en octobre 2010. Néanmoins, les mesures précédant l'arrêt de la station nous permettent de dire que la qualité de l'air est globalement satisfaisante sur la ville d'Annonay. On constate une baisse du taux des polluants cités ci-dessus depuis 2006.

Seul le niveau mesuré en O<sub>3</sub> dépasse toujours les valeurs réglementaires. Les dépassements les plus importants ont lieu en période estivale.

**Enjeu** : Renforcer la surveillance de la qualité de l'air, Informer et sensibiliser sur la qualité de l'air,

**Besoin** : Identifier une autre station plus représentative de l'ensemble du territoire du SCoT (milieu rural), Identifier et investiguer les sites les plus exposés à la pollution atmosphérique (trafic et industrie).

### 6.2. INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

**Constat** : La qualité de l'air est étroitement liée aux substances présentes naturellement ou introduites par les activités humaines dans l'atmosphère. Les activités les plus significatives dans la contribution à la pollution de l'air sont le transport, l'industrie, les activités urbaines et l'agriculture.

Sur le territoire du SCoT, la circulation routière semble être la principale source de polluants. En effet, le territoire est traversé par plusieurs routes à forte circulation (entre 2000 et 5000 véh/j et plus de 5000 véh/j) et est situé à proximité de l'Autoroute du Soleil qui descend la vallée du Rhône.

Quelques établissements industriels sur la ville d'Annonay sont recensés par le Registre Français des Emissions Polluantes : les Tanneries d'Annonay (émission de formaldéhyde) et l'Usine IRIS BUS IVECO (émission de Composés Organiques Volatils non méthaniques).

En agriculture, les émissions de polluants sont liées à la décomposition des matières organiques et à l'utilisation d'engrais et de pesticides.

**Enjeu** : Limiter les sources d'émission, Favoriser le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.

**Besoin** : Identification des sources de pollution industrielles.

## ...7. LES SOLS

### 7.1. L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES

**Constat** : Le Schéma Départemental des Carrières a été approuvé le 03 février 2005. Il est en cours d'actualisation par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Il n'existe plus, sur le territoire du SCoT du Bassin d'Annonay, de carrières en cours d'autorisation. Le territoire du SCoT ne comporte aucune zone à éléments favorables, ou préjugés favorables, pour ce qui est de la ressource en matériaux. Ce secteur est donc, actuellement, importateur de matériaux en provenance des départements de la Loire (roches massives) et de la Drôme (matériaux d'origine alluvionnaire).

### 7.2. LA POLLUTION DES SOLS

**Constat** : Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable recense deux sites pollués sur le territoire du SCoT. Il s'agit de site encore en activité : l'Usine IRIS BUS IVECO et les Tanneries d'Annonay.

IRIS BUS IVECO fabrique des autocars et des autobus sur ce site depuis 1922. Une étude simplifiée des risques a été menée en 1998, elle a conclu sur le classement du site en « site à surveiller ». Les polluants présents dans les sols sont : des métaux (cuivre, plomb), des hydrocarbures, des cyanures, des PCB PCT et des solvants halogénés.

Les Tanneries d'Annonay fabriquent des cuirs de veaux. L'usine comprend 3 bâtiments principaux : stockage des peaux brutes et des déchets, travail en rivière puis tannage et corroyage humide, finissage. L'étude de sols a été imposée par arrêté préfectoral du 13/11/1998. Le site a été classé dans le groupe des sites banalisables. La surveillance de la nappe n'est plus justifiée. Le sol contient des traces de métaux (chrome, cuivre, plomb, zinc) et d'hydrocarbures.

D'autre part, l'inventaire historique des sites industriels et des activités de services signale douze entreprises sur le territoire du SCoT (Annonay, Boulieu-les-Annonay, Saint-Romain-d'Ay). Ces sites ne sont plus en activité, l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

## ...8. LES RISQUES

La préfecture de l'Ardèche a réalisé la mise à jour du Dossier Départemental des Risques Majeurs en décembre 2005. Compte tenu de sa situation géographique et de son relief, le département de l'Ardèche est exposé à la plupart des risques majeurs naturels. A ces risques naturels, il y a lieu d'ajouter les risques technologiques (nucléaire, sites SEVESO) en particulier dans la vallée du Rhône avec le transport de matières dangereuses.

### 8.1. RISQUES NATURELS

#### A) Risque d'inondation

**Constat :** Une grande partie du territoire est soumise au risque inondation. Les inondations sont liées aux crues des cours d'eau : crues du Rhône ou crues torrentielles des rivières.

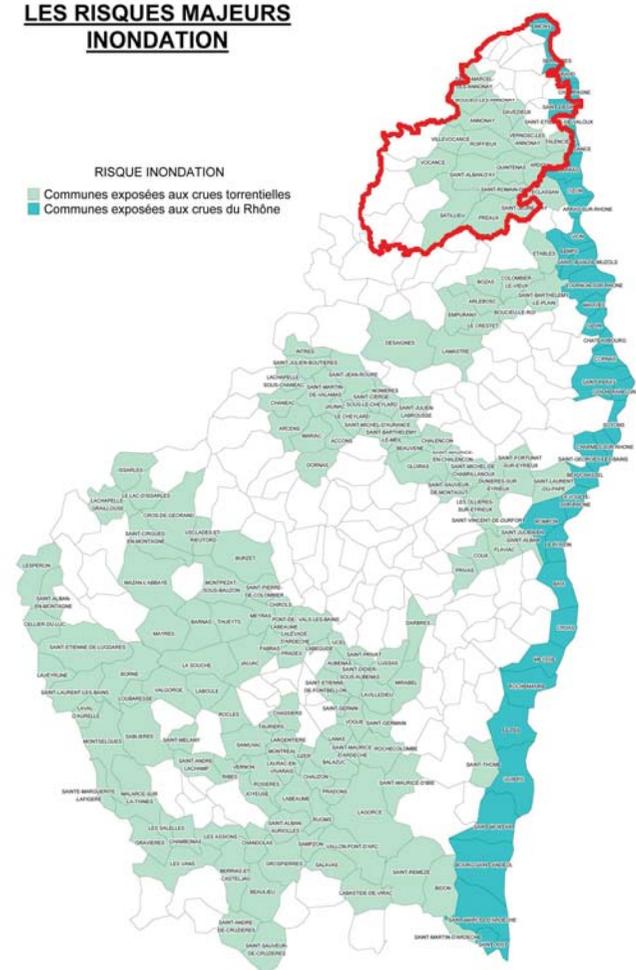
Trois communes du territoire du SCoT sont exposées aux crues du Rhône ; il s'agit de Limony, Serrières et Saint-Désirat. Ces communes sont couvertes par le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) du Rhône approuvé par décret du 27 août 1981. Elles sont également concernées par les servitudes d'accès au domaine public fluvial.

Seize communes sont concernées par des crues torrentielles. Sur le bassin versant Cance-Deûme-Torrenson, les villes touchées sont : Annonay, Boulieu-les-Annonay, Davézieux, Roiffieux, Saint-Marcel-les-Annonay, Talencieux, Vernosc-les-Annonay, Villevoacance et Vocance. Sur le bassin versant de l'Ay, les communes concernées sont : Ardoix, Préaux, Quintenas, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Romain-d'Ay, Satillieu.

#### Le risque inondation en Ardèche

Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs, décembre 2005.

#### LES RISQUES MAJEURS INONDATION

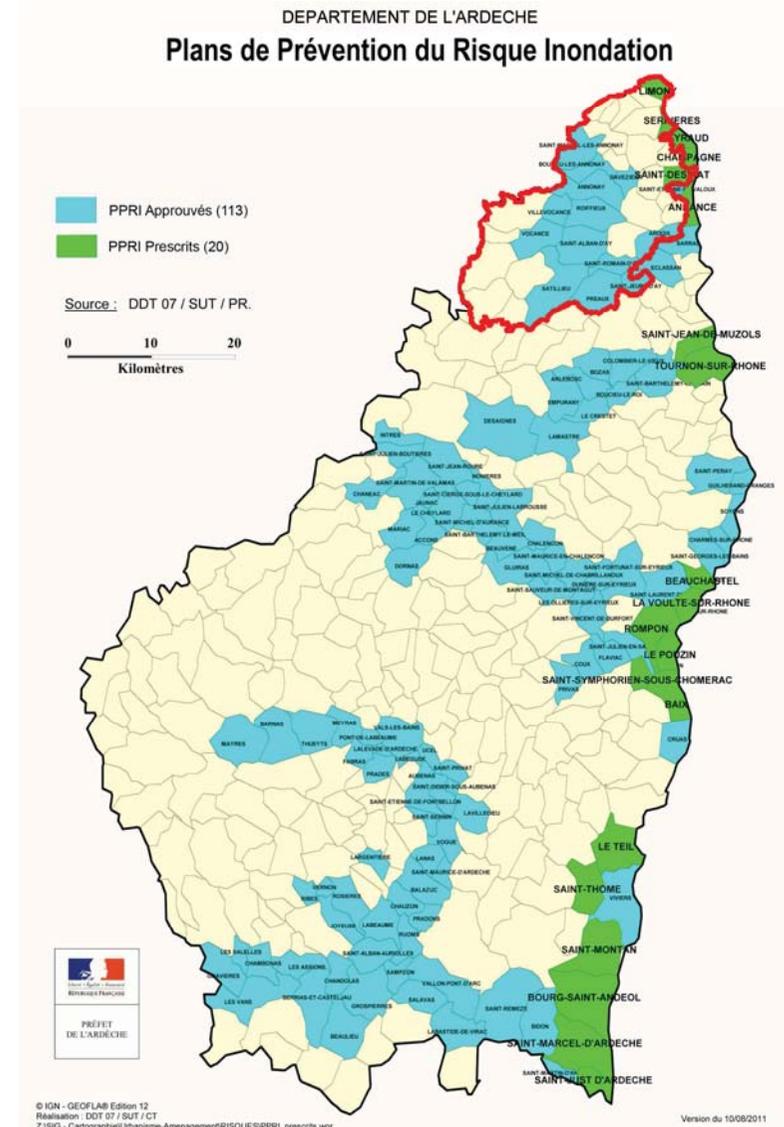


Parmi ces communes, un certain nombre dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sur leur territoire : Ardoix, Boulieu-les-Annonay, Davézieux, Préaux, Roiffieux, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Marcel-les-Annonay, Saint-Romain-d'Ay, Satillieu et Vocance. Les PPRI des villes d'Annonay et Villevocance ont été prescrits en octobre 2002 mais ne sont pas approuvés à l'heure actuelle.

Certaines communes n'ont pas rédigé de PPRI mais sont couvertes par une étude hydro-géomorphologique réalisée pendant les années 1994 et 1995. Il s'agit de Satillieu et Vernosc-les-Annonay.

**Enjeu :** Gérer le risque inondation à l'échelle des bassins versants.

**Besoin :** Prescrire la rédaction d'un PPRI pour les communes de Quintenas, Satillieu et Talencieux.



### Les Plans de Prévention des Risques Inondation en Ardèche

Source : DDT Ardèche, Août 2011.

### B) Risque de feu de forêt

Constat : Les communes du SCoT sont, pour la plupart, soumises à un risque faible de feu de forêt. Quelques communes sont soumises à un risque à un risque moyen (Boulieu-les-Annonay, Davézieux, Limony, Peaugres, Savas, Vernosc-les-Annonay et Vinzieux) et deux villes sont concernées par un risque important : Annonay et Félines. Il s'agit des communes où l'urbanisation serait la plus touchée en cas de feu de forêt.

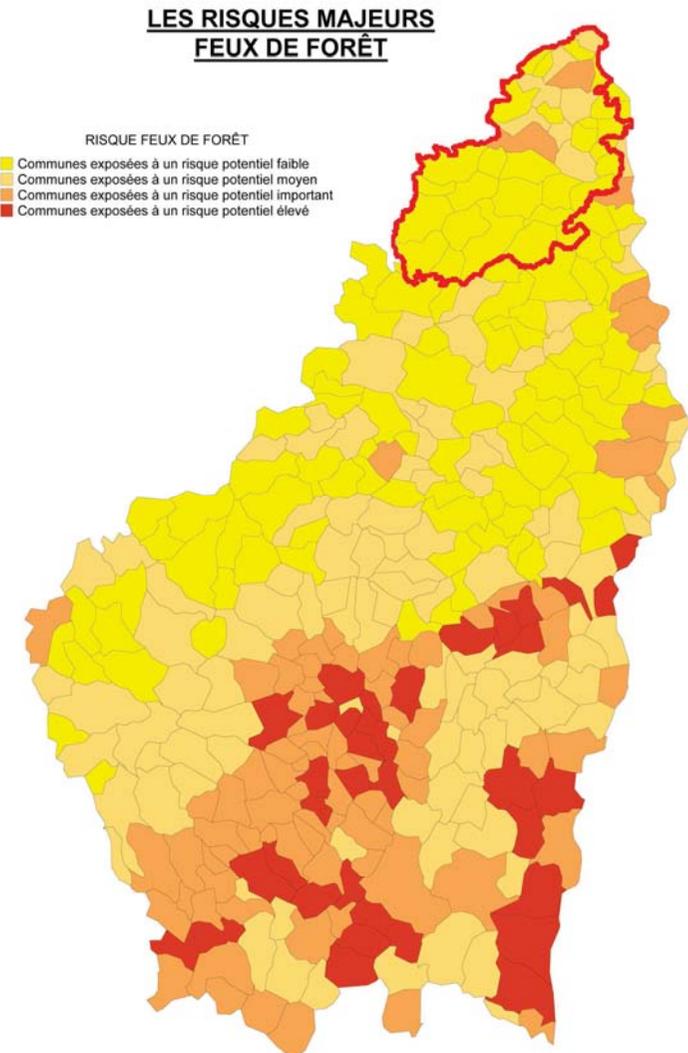
Le risque d'incendie est également un risque majeur sur le territoire, du fait de l'importance du couvert forestier. En effet, le taux de boisement atteint 37% sur l'ensemble de la zone, et 60 à 90% sur certaines communes, ce qui justifie la prise en compte de ce risque. Il faut rappeler que le secteur a connu, en 2000, le plus grand incendie de forêt du département avec une superficie de 1 800 hectares brûlés.

L'Ardèche fait partie des départements les plus touchés par le risque de feu de forêt : 1184 incendies ont été recensés depuis 1990<sup>20</sup> sur le département. La politique de prévention du risque incendie de forêts relève de la compétence de l'État. Elle est encadrée au niveau départemental par le Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies (PPFCI) approuvé le 19 février 2007. La mise en œuvre de ce plan est déclinée territorialement par l'élaboration de plans de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) à l'échelle des massifs, des cantons ou des établissements publics de coopération intercommunale.

Vingt-quatre communes du SCoT sont sur des cantons dotés de plan de DFCI récents : les cantons d'Annonay Nord et Sud (plan validé en février 2002) et le canton de Satillieu (validé en mars 2005). Douze communes sont situées en secteur non doté de plan de DFCI : Bogy, Brossainc, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Félines, Limony, Peaugres, Saint-Désirat, Saint-Jacques-d'Atticieux, Serrières, Thorrenc et Vinzieux.

#### Le risque feux de forêt en Ardèche

Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs, décembre 2005.



<sup>20</sup> Source : base de données Prométhée sur les incendies de forêt en région méditerranéenne.

**Enjeu :** Surveiller les zones à risque en période de sécheresse, Préserver les massifs boisés de toute forme d'urbanisation diffuse. Veiller à l'entretien des forêts, y compris forêts privées.

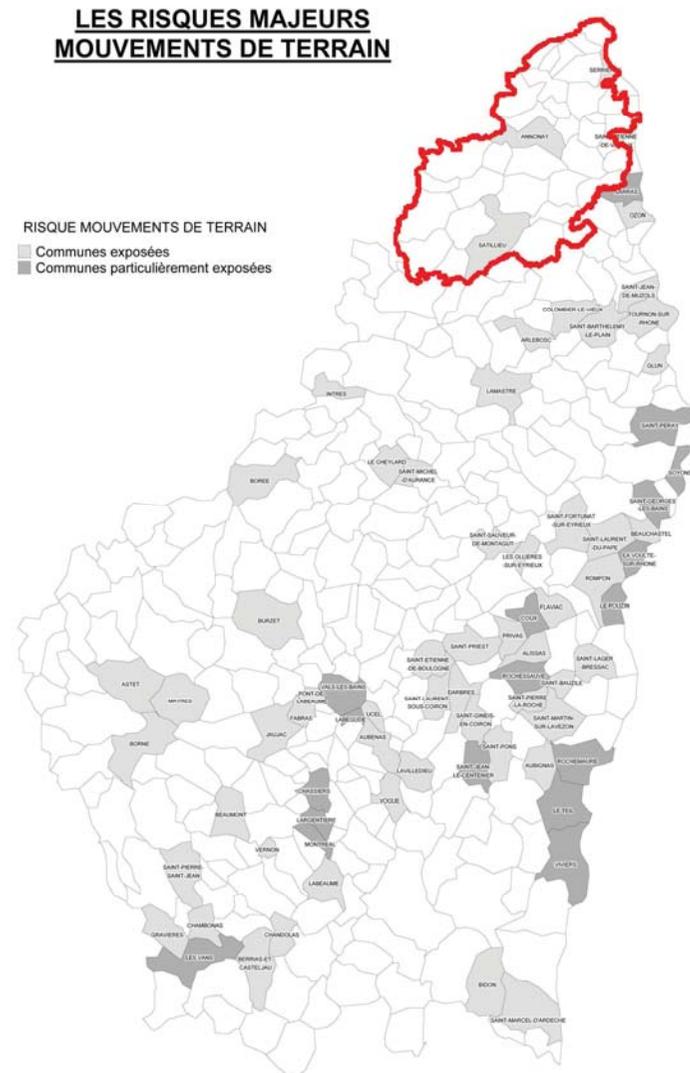
### C) Risque de mouvement de terrain

**Constat :** Trois communes du territoire sont exposées au risque de mouvement de terrain d'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Ardèche. Il s'agit des villes d'Annonay, Satillieu et Serrières.

La base de données nationale des mouvements de terrain<sup>21</sup> recense plusieurs communes du territoire déjà exposées à des mouvements de terrain : Annonay, Ardoix, Félines, Lalouvesc, Quintenas, Saint-Désirat, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Julien-Vocance, Saint-Symphorien-de-Mahun, Satillieu, Serrières, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-les-Annonay et Vocance.

Il s'agit principalement de glissement de terrain ou de chutes de blocs. Néanmoins, certaines communes comportent des cavités souterraines susceptibles de causer des effondrements. Il s'agit des villes d'Annonay, Saint-Désirat, Satillieu, Savas et Vanosc.

**Enjeu :** Etablir une cartographie communale des risques de mouvement de terrain et réaliser un PPR Mouvement de terrain si nécessaire.



### Le risque mouvements de terrain en Ardèche

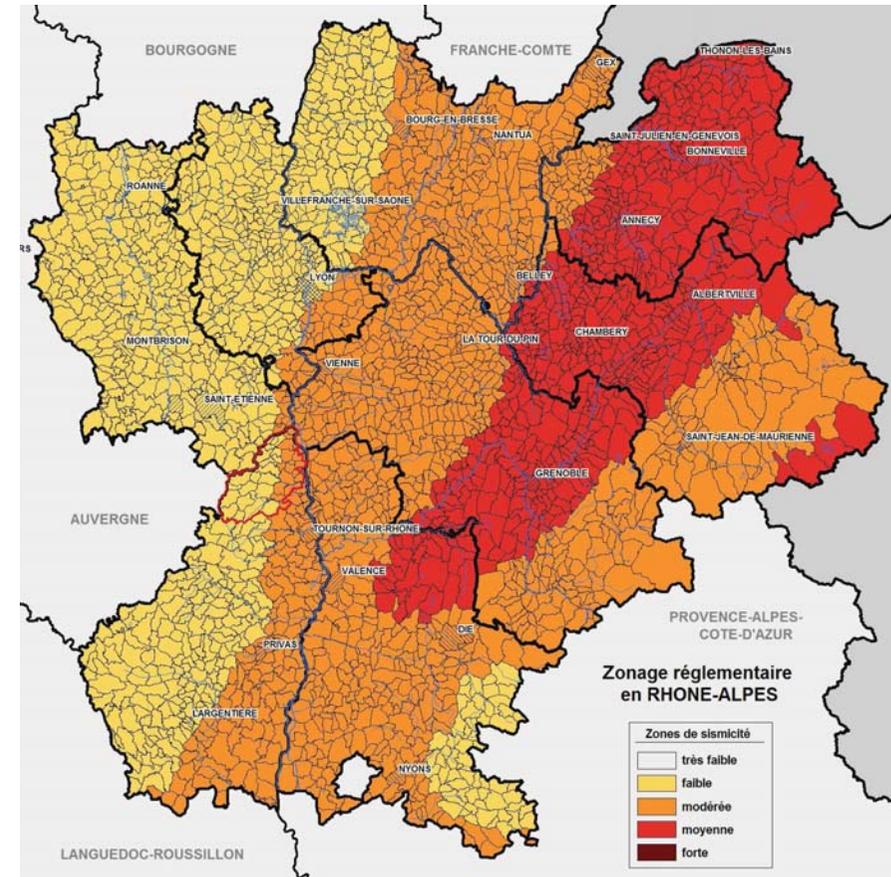
Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs, décembre 2005.

<sup>21</sup> Source : Données extraites du site <http://www.bdmvt.net/> géré par le BRGM.

### D) Risque sismique

**Constat :** Le département de l'Ardèche est concerné par le risque sismique. Sur le territoire du SCoT, la majorité des communes sont en zone de sismicité faible (zone 2), plusieurs communes à l'Est du territoire sont en zone de sismicité modérée (zone 3). Il s'agit des communes d'Ardoix, Bogy, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Davézieux, Félines, Limony, Peaugres, Quintenas, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Romain-d'Ay, Serrières, Talencieux, Thorrenc et Vernosc-les-Annonay.

**Enjeu :** Dans les zones de sismicité 2 à 5, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières. Identifier les bâtiments publics concernés par ces mesures.



#### Le nouveau zonage sismique de Rhône-Alpes

Source : Plan Séisme, 2010.

## 8.2. 21.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES

### A) Risque d'exposition au plomb

**Constat** : L'ensemble du département de l'Ardèche est déclaré zone à risque d'exposition au plomb. Les principales sources d'exposition sont : l'air (activités professionnelles essentiellement), l'eau potable (canalisations en plomb) et les peintures au plomb.

**Enjeu** : Possible risque sanitaire dans les logements anciens

**Besoin** : Réaliser des diagnostics plomb dans les logements, identifier les industries susceptibles de produire du plomb dans l'air, Mettre en place une surveillance atmosphérique pour ce composé.

### B) Le risque de rupture de barrage

**Constat** : Aucun grand barrage n'est implanté dans le département de l'Ardèche, mais d'autres barrages d'ampleur beaucoup plus réduite existent par ailleurs dont le barrage du Ternay, situé dans le territoire du SCoT à Saint-Marcel-les-Annonay. En cas de rupture du barrage, l'onde de submersion produirait des dégâts sur l'itinéraire de plusieurs cours d'eau :

- ruisseau Ternay jusqu'à la confluence avec la rivière Deûme
- Deûme jusqu'à la confluence avec la rivière Cance
- Cance jusqu'à la confluence avec le Rhône
- Ainsi, plusieurs communes en aval sont touchées par le risque de rupture de barrage : Saint-Marcel-les-Annonay, Boulieu-les-Annonay, Annonay, Davézieux, Roiffieux, Vernosc-les-Annonay, Saint-Jeure-d'Ay et Talencieux.

D'autre part, les communes de Limony, Serrières et Saint-Désirat sont concernées par des risques de rupture de barrage pour des infrastructures situées principalement hors département :

- Les communes de Limony et Serrières sont concernées par les risques liés à l'exploitation du barrage de Saint-Pierre-de-Bœuf dans la Loire (ouverture de vannes) et le risque de rupture.
- La commune de Saint-Désirat est concernée par les risques liés à l'exploitation de l'usine hydroélectrique de Sablons (Isère) et du barrage d'Arras (Ardèche).
- Les trois communes, situées en bordure du Rhône dans la concession de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) sont également impactées par l'onde de submersion du barrage de Vouglans situé sur l'Ain dans le département du Jura.



### *C) Le risque industriel*

**Constat** : Aucune commune du territoire n'est identifiée par le Dossier Départemental des Risques Majeurs concernant le risque industriel. La ville d'Andance, limitrophe au territoire sur le flanc Est, est exposée un risque industriel majeur (Société BRENNTAG SA anciennement MARCE, stockage de produits chimiques). Il faudra tenir compte de ce risque à proximité.

La base du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) mentionne vingt-six entreprises sur le territoire du SCoT. Il s'agit principalement de sociétés industrielles (traitement du bois, mécanique, tannerie, traitement de surface...). A ces entreprises s'ajoutent vingt-cinq élevages et industries agro-alimentaires soumises à la législation des ICPE.

### *D) Le risque minier*

**Constat** : Les communes de Brossainc, Vinzieux, Saint-Jacques-d'Atticieux, Savas et Vernosc-les-Annonay sont concernées par d'anciennes concessions de mines (concession Ardoix-et-Talencieux et concession dite de Saint-Julien-Molin-Molette).

De plus, nous rappelons que la base de données nationale des cavités souterraines<sup>22</sup> identifie cinq communes du territoire concernées par un risque lié à ces cavités : Annonay, Saint-Désirat, Satillieu, Savas et Vanosc. Ces cavités peuvent être d'origine naturelle ou artificielle.

### *E) Le risque lié au transport de matières dangereuses*

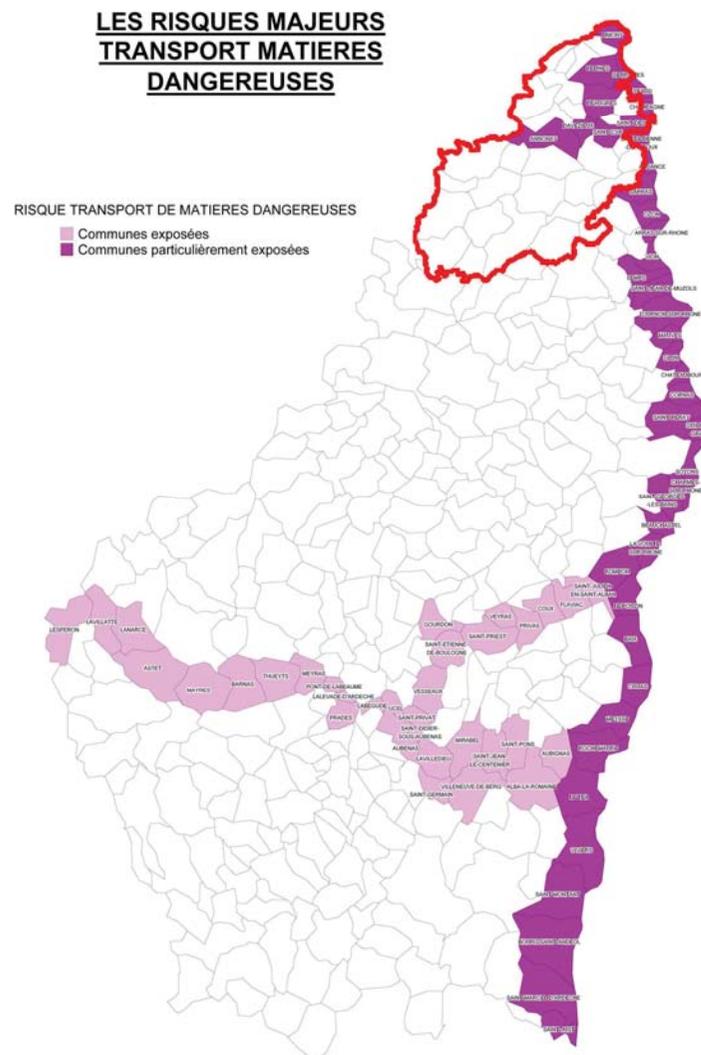
**Constat** : Le transport de matière dangereuse s'effectue essentiellement dans la vallée du Rhône grâce à la voie ferrée Lyon-Valence, les communes du SCoT sur ce périmètre sont particulièrement touchées : Limony, Serrières, Saint-Désirat.

<sup>22</sup> Données extraites du site <http://www.cavites.fr/> géré par le BRGM.

Certaines matières dangereuses sont acheminées vers l'intérieur du territoire via les Routes Départementales 80 et 820. Ainsi les communes de Félines, Peaugres, Saint-Cyr, Davézieux et Annonay sont également particulièrement exposées à ce risque.

De plus, plusieurs communes sont traversées par des ouvrages de transport du gaz : Annonay, Ardoix, Boulieu-les-Annonay, Davézieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Marcel-les-Annonay, Talencieux, Thorrenc et Vernosc-les-Annonay.

Enjeu : Les servitudes liées aux canalisations gaz impliquent des contraintes pour l'urbanisation future. Ces contraintes sont en général bien connues des communes.

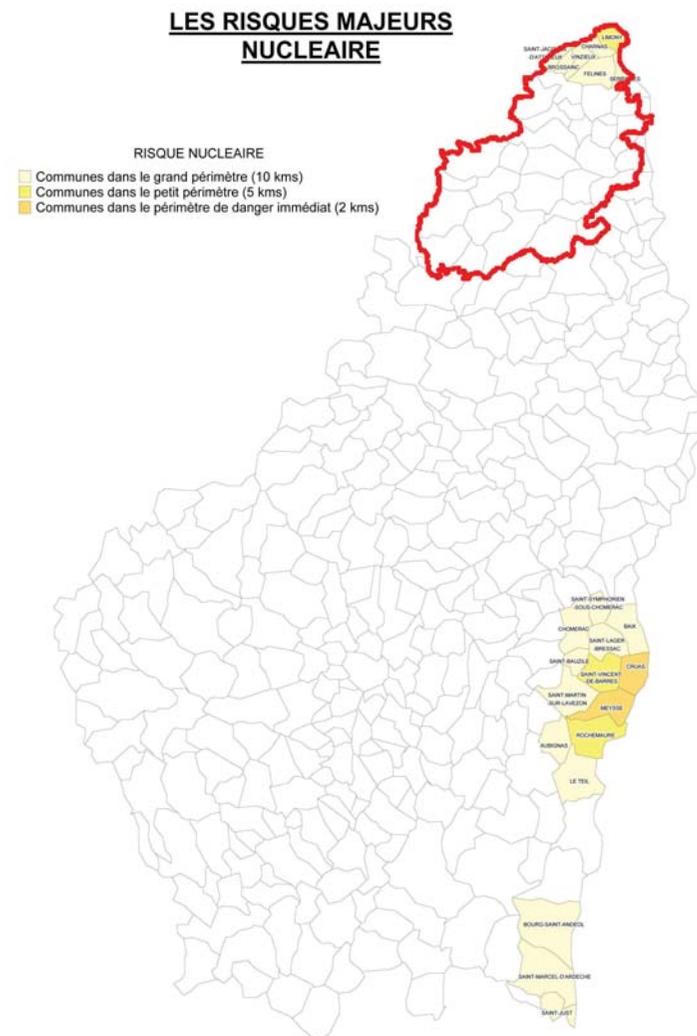


**Le risque transport de matières dangereuses en Ardèche**

Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs, décembre 2005.

### F) Le risque nucléaire

Constat : En raison de l'existence proche de la centrale électronucléaire de Saint Alban du Rhône -Saint Maurice l'Exil (Isère), quelques communes du SCoT ont, à titre préventif, été considérées comme exposées au risque nucléaire. Limony se trouve dans le petit périmètre (cercle de 5 km) et les villes de Charnas, Saint-Jacques-d'Atticieux, Brossainc, Vincieux, Félines et Serrières se trouvent dans le grand périmètre (cercle de 10 km).



#### Carte 24 Le risque nucléaire en Ardèche

Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs, décembre 2005.

### 8.3. NUISANCES ET CADRE DE VIE

#### A) Nuisances acoustiques

**Constat** : La Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit impose la protection des riverains contre les bruits des grandes infrastructures. Le décret d'application 95-21 du 9 janvier 1995 définit les modalités du classement sonore des infrastructures de transports terrestres ainsi que les répercussions pour le Code de l'Urbanisme et le Code de la Construction et de l'Habitation.

Le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5 000 véhicules par jour, les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à cinquante trains ainsi que les lignes en site propre de transports en commun et les lignes ferroviaires urbaines, dont le trafic journalier moyen est supérieur à cent autobus ou trains.

L'arrêté ministériel du 30 mai 1996 détermine, en fonction de niveaux sonores de référence diurnes et nocturnes, cinq catégories dans lesquelles sont classées les infrastructures de transports terrestres ainsi que la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit situés au voisinage de l'infrastructure.

#### Modalités de classement sonore des voies

Catégorie de la voie	Niveau sonore au point de référence en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence en période nocturne en dB(A)	Largeur du secteur concerné
1	83	78	300 m
2	79	74	250 m
3	73	68	100 m
4	68	63	30 m
5	63	58	10 m

Source : DDT Ardèche

Le tronçon de voie SNCF qui longe le territoire du SCoT à l'Est (ligne à voie normale de Lyon à Valence, sur la rive droite du Rhône), est classé en catégorie 1. Les communes de Charnas, Félines, Limony, Saint-Désirat et Serrières sont soumises à un niveau sonore important lors des passages de train.

Plusieurs routes départementales du territoire sont également considérées comme des infrastructures bruyantes : RD 820 (ancienne RN), RD82, RD 121, RD206 et 206a, RD370, RD371, RD 519 et RD578. Il s'agit des voies les plus fréquentées. La majorité de ces voies sont classées en catégorie 3, certaines portions plus bruyantes sont classées en catégorie 2. Quelques voies en zones périphériques sont classées en catégorie 4.

La RD 820 et la RD 82 sont classées en catégorie 3 d'Andance à Boulieu-les-Annonay et de Serrières à Annonay par arrêté préfectoral du 11 juin 1999. Certaines portions des RD 206, 82 et 820 sont classées en catégorie 2. L'ex RN 86 est également concernée par un classement en partie en catégorie 3.

Par ailleurs, la directive européenne du 22 juin 2002 sur le bruit prescrit la réalisation de cartes stratégiques du bruit sur les réseaux écoulant plus de 16 000 véh/j. Pour le SCoT, seules des voies du réseau départemental ont été identifiées :

- RD 121 : sa section se décompose en deux tronçons, le premier entre le giratoire avec la RD 519 à Davézieux et la RD 206A à Annonay, le second tronçon entre la route Levert à Annonay et le giratoire avec la RD 206
- RD 206 : sa section est comprise entre le giratoire avec la RD 121 à Annonay et la rue Mallevall à Annonay
- RD 206A : sa section est comprise entre la RD 121 et la RD 206 à Annonay
- RD 519 : sa section est comprise entre la RD 121 et la RD 82 à Davézieux.

Les cartes de bruit ont été réalisées en 2008. Pour le département de l'Ardèche, l'obligation de réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) porte sur un seul secteur qui n'est pas sur le périmètre du SCoT (la RN 102 entre Aubenas et Labégude).

**Enjeu** : Isolation acoustique des bâtiments renforcée sur ces secteurs. La réglementation assure aujourd'hui le prise en compte de cette nuisance dans toute construction neuve mais pas dans l'existant.

**Besoins** : Recensement des « Points Noirs » de bruit des transports terrestres, Etablissement d'un état initial sonore de l'environnement du SCoT envisageable mais pas obligatoire.

## *B) Electromagnétisme*

**Constat** : L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) recense les émetteurs de fréquence radioélectriques sur toute la France. Les 3 opérateurs français de téléphonie mobile possèdent des antennes relais sur le territoire du SCoT. Il existe également des émetteurs privés, la plupart appartiennent à des sociétés comme France Telecom, la SNCF et EDF.

Onze communes sont équipées d'antennes relais téléphoniques : Annonay, Davézieux, Félines, Le Monestier, Peaugres, Quintenas, Roiffieux, Saint-Cyr, Saint-Marcel-les-Annonay, Satillieu et Villevocance. Le nombre maximum d'antennes installées est atteint sur Annonay (9 antennes relais); les mesures effectuées par l'ANFR montrent que ces émetteurs ne constituent pas un danger pour la santé (les champs électriques mesurés sont en moyenne 56 fois plus petit que la valeur limite la plus faible).

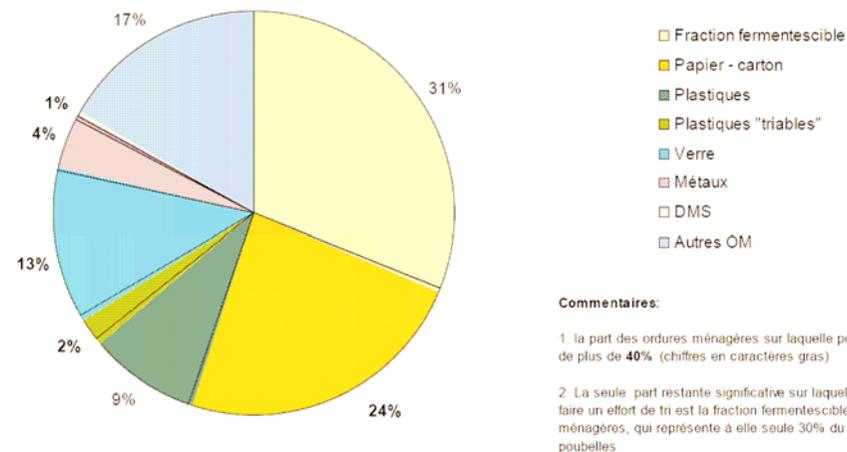
### C) Gestion des déchets

#### Déchets ménagers et assimilés

Contexte départemental : En application de la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, un Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés a été approuvé par arrêté préfectoral le 9 novembre 2005. Ce Plan a la particularité d'être interdépartemental, il concerne l'Ardèche et la Drôme.

Pour les déchets ménagers, le gisement théorique total sur l'ensemble des deux départements est de 363 446 tonnes pour une population de 722 144 habitants (recensement 1999). La majorité des déchets produits peuvent être valorisés par compostage (fraction fermentescible), par recyclage (papier, carton, plastique, verre, métal) ou par production d'énergie (déchets brûlés).

Gisement des ordures ménagères, en poids relatif par catégories de déchets



Source : Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets, 2005.

Pour les OM, il est très difficile de donner des perspectives fiables à 5 ans et 10 ans concernant l'évolution du gisement des déchets. Ces dernières années, on a constaté une augmentation générale de la production de déchets par habitant de l'ordre de 1,3% par an. Par ailleurs les prévisions de l'INSEE indiquent une augmentation de la population en Drôme Ardèche de 0,32% par an.

Le tableau suivant résume les gisements à prendre en compte à 5 ans et à 10 ans, pour les déchets ménagers.

**Évolution du gisement des ordures ménagères en Drôme Ardèche**

année	Population (+0,32% par an)	Gisement total des ordures ménagères		
		Hypothèse basse	Hypothèse moyenne	Hypothèse haute
1999	804 000	255 896	255 896	255 896
2000	806 573	256 715	259 282	260 052
2005	819 561	260 849	276 896	281 868
2010	832 758	261 700	281 355	301 016
2012	838 096	261 700	283 159	309 035

Source : Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets, 2005.

Pour le reste des déchets (déchets verts, encombrants et boues), on considère que leur augmentation suit celle de la population.

**Tableau 7 Evolution du gisement des autres déchets en Drôme Ardèche**

année	Population (+0,32% par an)	Gisement des autres déchets		
		Déchets verts	encombrants	Boues
2000	806 573	48 395	40 328	60 493
2005	819 561	49 175	40 977	61 467
2010	832 758	49 967	41 637	62 457

Source : Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets, 2005.

Pour les DIB on peut retenir une augmentation minimum de l'ordre de 2% par an, qui correspond à la fois à l'augmentation de la population et au développement (modéré) de l'activité économique en Drôme et en Ardèche. Si l'on considère que le gisement en l'an 2000 est de l'ordre de 300 000 tonnes, cette augmentation correspond à un gisement de 350 000 tonnes en 2007 et de près de 400 000 tonnes en 2012.

Le PIED détermine la quantité des déchets ultimes restant à traiter et donc les besoins en capacité de traitement des déchets. Dans le périmètre Nord, dont fait partie le Bassin d'Annonay, la capacité de traitement est actuellement insuffisante (-68 000 tonnes en 2005) pour traiter l'ensemble des déchets du périmètre. L'excédent est dirigé vers les CSDU du Sud de la Drôme. Il convient donc de créer de nouvelles capacités de traitement dans le périmètre Nord :

- unités de compostage ou de méthanisation,
- unités de traitement thermique : le dimensionnement de l'unité pourra varier en fonction du choix des EPCI. Pour des raisons de maîtrise des coûts, une unité unique est préférable. Le choix de deux unités entraînerait un surcoût de l'ordre de 20% à 30%.
- unités de stockage : le dimensionnement dépend également du choix des EPCI. La quantité restant à stocker devrait permettre de rentabiliser deux CET : leur localisation doit être choisie en fonction de nombreux critères (géologie, accessibilité, proximité...), mais si possible répartis entre la Drôme et l'Ardèche.

**Constat déchets ménagers** : Les trois communautés de communes du territoire exercent la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers. La CC Vivarhône exerce cette compétence en régie alors que les deux autres collectivités (COCOBA et Val d'Ay) délèguent cette compétence.

En effet, elles adhèrent au SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme) qui assure le tri et la valorisation des déchets issus de la collecte classique, du tri sélectif et le traitement des déchets ultimes.

**CC Vivarhône** : Les collectes d'ordures ménagères sont réalisées en porte-à-porte dans un sac en plastique ou dans une benne collective chaque semaine. La collecte sélective se fait par des Points d'Apport Volontaire.

**COCOBA et CC Val d'Ay** : Chacune des deux communautés de communes exploite un quai de transfert permettant le transfert des ordures ménagères entre les bennes de collecte et des véhicules de grande capacité qui assurent le transport vers les installations de valorisation ou d'élimination.

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte chaque semaine. Le tri sélectif a lieu en Point d'Apport Volontaire. Les déchets sont ensuite redistribués vers les sites SYTRAD : le centre de valorisation des déchets situé à Saint-Barthélémy-de-Vals (Drôme) et le centre d'enfouissement technique à Saint-Sorlin-en-Valloire (Drôme). Les déchets ultimes sont dirigés vers le centre de tri et de valorisation des déchets du SYTRAD à Beauregard Baret (Drôme).

La production de déchets moyenne sur le territoire du Bassin d'Annonay est de 235 kg/hab/an. Ce chiffre est relativement faible par rapport à la moyenne française (316 kg/habitant/an<sup>23</sup>).

Les habitants du SCoT produisent globalement de moins en moins de déchets, à l'exception de la Communauté de Communes Vivarhône qui a connu une augmentation de cette production de déchets sur la période 2009-2010.

<sup>23</sup> Source : ADEME, Campagne MODECOM, 2007.

### La production de déchets valorisables du SCoT du Bassin d'Annonay

Communauté de Communes	Tonnage OMR 2010	Evolution 2009/2010	Rejet par habitant 2010
Bassin d'Annonay	9707	-136 tonnes	274 kg/hab/an
Val d'Ay	1684	-103 tonnes	213 kg/hab/an
Vivarhôte	1808	+30 tonnes	218 kg/hab/an

Sources : Rapport d'activité du SYTRAD 2010, site internet de Vivarhôte.

La production de déchets recyclables est assez importante sur le territoire du Bassin d'Annonay, chaque habitant a apporté en moyenne 68 kg au tri sélectif par an. Cette valeur est légèrement inférieure à la moyenne nationale (75 kg/habitant/an).

Pour les trois communautés de communes, les apports au centre de tri sont en légère hausse. Par contre, la collecte sélective du verre diminue.

### La production de déchets valorisables du SCoT du Bassin d'Annonay

Communauté de Communes	Tonnage emballages creux 2010	Tonnage papier/carton 2010	Tonnage Verre 2010	Evolution 2009/2010	Rejet par habitant 2010
Bassin d'Annonay	213	901	969	+39 tonnes	59 kg/hab/an
Val d'Ay	62	211	291	-3 tonnes	71 kg/hab/an
Vivarhôte	64	276	269	+6 tonnes	74 kg/hab/an

Sources : Rapport d'activité du SYTRAD 2010, site internet de Vivarhôte.

Le taux de recyclage de l'ensemble des déchets produits (ordures ménagères + verre+ collecte sélective) est d'environ 20 % pour les Communautés de Communes Bassin d'Annonay et Val d'Ay.

#### Constat Déchetteries :

**CC Vivarhôte** : Il existe une seule déchèterie sur la communauté de communes. Elle se situe au lieu-dit « Le Flacher » à Félines. Elle est mise à la disposition des habitants, des artisans et commerçants. Les professionnels payent un droit d'entrée (10€/m3 déposé).

La déchèterie accepte les encombrants (meubles, canapés...), le tout venant (plastiques...), le bois, la ferraille, les textiles, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE : électroménager, informatique...), les cartons, les piles et les batteries. Les professionnels peuvent également déposer des gravats, des produits dangereux et toxiques (peinture, solvants...), les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI, déchets médicaux contaminés: seringues,

aiguilles, compresses, pansements, poches de sang et d'urine, lames de rasoirs...) et les huiles alimentaires usagées.

**COCOBA** : Il existe deux déchèteries sur la communauté de communes : la déchèterie « ZI de Charnas » à Annonay et la déchèterie « Les Ensuries » à Vernosc-les-Annonay. La partie sud-ouest de la COCOBA n'est pas équipée en déchèterie.

La déchèterie d'**Annonay** est ouverte aux particuliers et aux professionnels. Elle a fait l'objet de travaux de mise aux normes ce printemps. Elle récupère les ferrailles, les encombrants, les déchets verts, les gravats, les cartons, les batteries, les huiles de vidange, les piles, les consommables informatiques, les Déchets Ménagers Spéciaux, les DASRI, les DEEE, les textiles, les ampoules et néons.

Les déchets acceptés à la déchèterie de Vernosc-les-Annonay sont : les ferrailles, les cartons, les gravats, les batteries, les déchets verts, les DEEE, les piles, les huiles de vidange, les textiles, les encombrants, les ampoules et néons.

Trois déchèteries ont été fermées, elles étaient sur les communes de Boulieu-les-Annonay, Davézieux et Saint-Marcel-les-Annonay.

CC Val d'Ay : Il existe une seule déchèterie « Site du Mézayon » à Saint-Alban-d'Ay.

**Enjeu** : Les déchèteries d'Annonay et Vernosc-les-Annonay sont anciennes (+ de 10 ans) et nécessitent d'être modernisées et mises aux normes, notamment pour permettre l'accueil de toutes les catégories de déchets prévues par le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets (PIED).

#### D) Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics

**Constat** : La circulaire interministérielle du 15 février 2000 a demandé aux Préfets d'établir dans chaque département un Plan de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics. Ce Plan Départemental a été approuvé en juin 2004 par les préfets de l'Ardèche et de la Drôme.

Le gisement de déchets est estimé à environ 770 000 tonnes par an sur l'ensemble des deux départements. L'évolution démographique va entraîner une augmentation de la production de déchets, celle-ci est évaluée à environ 0,6 % par an.

#### Estimation de la production de déchets du BTP en Drôme Ardèche

Secteur d'activités Nature des déchets	Bâtiment T/An	Travaux Publics T/An	TOTAL BTP T/An
INERTES	220 000	374 000	594 000
DIB	86 300	46 600	132 900
DIS	23 000	19 400	42 400
EMBALLAGES	3 300		3 300
TOTAL	332 600	440 000	772 600

Source : Plan de Gestion des Déchets du BTP en Drôme Ardèche, 2004.

Année	Population Drôme Ardèche	Variation Population par rapport à 1999	Production des déchets du bâtiment	Production des déchets du TP
2000	habitants	723 801	330 000 Tonnes	440 000 Tonnes
2005	habitants	751 705	343 000 Tonnes	457 000 Tonnes
2010	habitants	767 048	350 000 Tonnes	466 000 Tonnes

Source : Plan de Gestion des Déchets du BTP en Drôme Ardèche, 2004.

Le plan départemental de gestion des déchets du BTP prévoit de mailler le territoire par des unités de regroupement, de tri, de valorisation et de stockage des déchets du BTP. L'unité de recyclage planifiée à proximité d'Annonay n'a pas été réalisée et, depuis la fermeture du site de Satillieu, il n'existe aucun site de stockage de déchets inertes dans le périmètre du SCoT.

**Enjeu** : Réaliser les structures prévues par le plan de gestion des déchets du BTP afin d'éviter les décharges sauvages.

## ...9. ANNEXES

### 9.1. BIBLIOGRAPHIE & WEBOGRAPHIE

DDT ARDECHE. Porter à connaissance de l'Etat. Novembre 2009.

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Rapport final études des zones naturelles, SDAU Annonay. Privas : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 1997, 45 p.

SIVU de l'Ay. Dossier Définitif du Contrat de Rivières Ay-Ozon. Saint-Romain-d'Ay : SIVU de l'Ay, Avril 2011, 372 p.

Syndicat des 3 Rivières. Dossier définitif du Contrat de Rivière Cance-Deûme/Deôme-Torrenson. Davézieux : Syndicat des 3 Rivières, Février 2004, 435 p.

Syndicat Mixte de l'Ardèche Verte. Diagnostic Territorial Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural. Peaugres : Syndicat Mixte de l'Ardèche Verte, Juillet 2006, 44 p.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Le zonage réglementaire. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gestion-reglementaire/zonage.php>>

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. SDAGE Rhône Méditerranée Corse. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/sdage/docs-officiels/HD/sdage-2010-2015\\_VF.pdf](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/sdage/docs-officiels/HD/sdage-2010-2015_VF.pdf)>

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Fiche de la masse d'eau Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/milieux-continentaux/eaux-souterraines/>>

ANFR. Carte des antennes de France Métropolitaine et d'Outre Mer. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.cartoradio.fr/netenmap.php?cmd=zoomfull>>

ATMO Drôme Ardèche. Statistiques de la surveillance de la qualité de l'air, 2006. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.atmo-rhonealpes.org/site/media/voir/649180>>

ATMO Drôme Ardèche. Statistiques de la surveillance de la qualité de l'air, 2007. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.atmo-rhonealpes.org/site/media/voir/649179>>

ATMO Drôme Ardèche. Statistiques de la surveillance de la qualité de l'air, 2008. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.atmo-rhonealpes.org/site/media/voir/649101>>

ATMO Drôme Ardèche. Statistiques de la surveillance de la qualité de l'air, 2009. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.atmo-rhonealpes.org/site/media/voir/651158>>

BRGM. Base de données sur les mouvements de terrain. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.bdmvt.net/>>

- BRGM. Base de données sur les cavités souterraines. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.bdcavite.net/>>
- BRGM. Base de données BASIAS, Inventaire historique de sites industriels et activités de service. [en ligne]. Disponible sur <<http://basias.brgm.fr/>>
- BRGM. Zonage sismique de la France. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.planseisme.fr/Zonage-sismique-de-la-France.html>>
- CERTU. Les collectivités locales et le ruissellement pluvial. Paris : Direction de la Prévention des pollutions et des risques - Sous-direction de la Prévention des risques majeurs, Juillet 2006, 82 p. [en ligne]. Disponible sur <<http://catalogue.prim.net/>>
- DDT Ardèche. Le classement sonore des voies en Ardèche. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.ardeche.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=908](http://www.ardeche.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=908)>
- DDT Ardèche. Les routes à grande circulation de l'Ardèche. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.ardeche.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/00\\_carte\\_rgc\\_nouveau\\_ancien\\_cle2bb6d3.pdf](http://www.ardeche.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/00_carte_rgc_nouveau_ancien_cle2bb6d3.pdf)>
- DDT Ardèche. Périmètre d'Application de la Loi Montagne en Ardèche. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.ardeche.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Perim\\_appli\\_loi\\_montagne\\_cle514217.pdf](http://www.ardeche.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Perim_appli_loi_montagne_cle514217.pdf)>
- DDT Ardèche. Plans de Prévention des Risques d'inondation. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.ardeche.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=781](http://www.ardeche.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=781)>
- DIREN Rhône-Alpes. L'inventaire rénové des ZNIEFF. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.rdbmrc-travaux.com/spge/site\\_v2/article\\_znieff\\_produits.php?dep=07&nom\\_dep=Ardèche](http://www.rdbmrc-travaux.com/spge/site_v2/article_znieff_produits.php?dep=07&nom_dep=Ardèche)>
- Equineo. Bilan de Gaz à Effet de Serre de territoire. Peaugres : syndicat Mixte de l'Ardèche Verte, 2009, 79 p.
- Institut National de l'Origine et de la Qualité. Liste des produits par commune. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.inao.gouv.fr/>>
- INSEE. Recensement 2008, Dossier local CC du Bassin d'Annonay. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL\\_EPCI240700666.pdf](http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL_EPCI240700666.pdf)>
- INSEE. Recensement 2008, Dossier local CC du Val d'Ay. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL\\_EPCI240700716.pdf](http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL_EPCI240700716.pdf)>
- INSEE. Recensement 2008, Dossier local CC Vivarhône. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL\\_EPCI240700757.pdf](http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL_EPCI240700757.pdf)>
- MAITRE Anne. Cours sur les risques spécifiques et prévention liés à l'exposition au plomb, Novembre 2003, [en ligne]. Disponible sur <<http://www-sante.ujf-grenoble.fr/sante/corpus/disciplines/medtra/envirprev/108e/lecon108e.htm#>>
- MEEDDTL. Base des installations classées. [en ligne]. Disponible sur <<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/>>
- MEEDDTL. Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. [en ligne]. Disponible sur <<http://basol.ecologie.gouv.fr/>>
- MEEDDTL. Registre français des Emissions Polluantes. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php>>
- OREGES. Profil Energie Climat Territoire du SDAU d'Annonay. Lyon : OREGES, 2007, 4 p.[en ligne]. Disponible sur <<http://www.oreges.rhonealpes.fr/pages/documents/ConsultationDocuments.seam>>

POLENERGIE. Agence Locale de l'Energie de l'Ardèche. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.polenergie.org/>>

PREFECTURE DE L'ARDECHE. Dossier Départemental des Risques Majeurs, 2005. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.ardeche.pref.gouv.fr/sections/actions\\_de\\_letat/securite/securite\\_civile/risques/le\\_dossier\\_departeme/downloadFile/attachedFile/DDRM\\_07\\_version\\_13\\_complet.pdf?nocache=1183476549.61](http://www.ardeche.pref.gouv.fr/sections/actions_de_letat/securite/securite_civile/risques/le_dossier_departeme/downloadFile/attachedFile/DDRM_07_version_13_complet.pdf?nocache=1183476549.61)>

PROMETHEE. Base de données sur les incendies de forêt en région méditerranéenne. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.promethee.com>>

REGION RHONE ALPES. Cartographie des Réseaux Ecologiques. [en ligne]. Disponible sur <[cartorera.rhonealpes.fr](http://cartorera.rhonealpes.fr)>

SINDRA. Système d'Information des Déchets en Rhône-Alpes. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.sindra.org/>>

Syndicat Mixte de l'Ardèche Verte. Ardèche verte et les changements climatiques, Livre Blanc. Peaugres : Syndicat Mixte de l'Ardèche Verte, Juillet 2011, 20 p. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.pays-ardeche-verte.fr/upload/telechargements/divers/314265b74e5c349ceeed40227b805091.pdf>>

Syndicat Mixte Ardèche verte. Charte Forestière du territoire du Pays Ardèche Verte : La ressource forestière et sa gestion en Ardèche verte. Peaugres : Syndicat Mixte de l'Ardèche Verte, 2010, 74 p. [en ligne]. Disponible sur <<http://pays-ardeche-verte.fr/upload/telechargements/divers/5741bd785440080931dd577ec97e3981.pdf>>

SYTRAD. Rapport d'activité 2010. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.avenue-web.net/\\_generateur/Documents/8/1/2010\\_RA-SYTRAD.pdf](http://www.avenue-web.net/_generateur/Documents/8/1/2010_RA-SYTRAD.pdf)>.

Communauté de Communes Vivarhône. Les ordures ménagères. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.vivarhone.fr/vivarhone/menu\\_principal/environnement/les\\_ordures\\_menageres](http://www.vivarhone.fr/vivarhone/menu_principal/environnement/les_ordures_menageres)>.

Communauté de Communes Vivarhône. Le tri sélectif. [en ligne]. Disponible sur <[http://www.vivarhone.fr/vivarhone/menu\\_principal/environnement/le\\_tri\\_selectif](http://www.vivarhone.fr/vivarhone/menu_principal/environnement/le_tri_selectif)>

## 9.2. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Annexe 1 : Objectifs du SDAGE pour les eaux superficielles

FRDR460	La Cance de la Deume au Rhône	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021	FT	matières organiques et oxydables, nutriments	
FRDR461a	Cance en amont de la confluence avec la Deume	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR461b	Déome en amont de Bourg Argental (Rejet de Bourg Argental )	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR461c	Déome de l'amont de Bourg Argental à la confluence Cance Deume	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021	FT	continuité	
FRDR465	Ecoutay	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021	FT	matères organiques et oxydables	
FRDR468	Limony	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021	FT	matères organiques et oxydables	
<b>Sous bassin versant : AG 14 03 - Cèze</b>									
FRDR10262	ruisseau l'homol	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR10849	ruisseau d'abeau	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR10882	valat de boudouyre	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR10993	ri vi è re de boumaves	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR10996	ri vi è re la claysse	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021	FT	morphologie	
FRDR11320	ri vi è re la connes	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR11452	ruisseau l'alauzène	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR11522	ruisseau de malaygue	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR11718	ruisseau de gourdouze	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR11730	ruisseau l'aiguillon	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021	FT	morphologie	
FRDR11868	ruisseau la mayre	Cours d'eau	BE	2027	2015	2027	FT	nutriments et/ou pesticides, morphologie	
FRDR11954	ri vi è re la tave	Cours d'eau	BE	2027	2015	2027	FT	nutriments et/ou pesticides, morphologie	
FRDR11963	ruisseau du rascas	Cours d'eau	BE	2027	2015	2027	FT	nutriments et/ou pesticides, morphologie	
FRDR12016	ruisseau de vionne	Cours d'eau	BE	2027	2015	2027	FT	nutriments et/ou pesticides, morphologie	
FRDR12060	ruisseau le rieurtort	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR394a	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR394b	La Cèze à l'aval de Bagnols	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021	FT	pesticides, continuité, morphologie	
FRDR395	La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR396	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR397	L'Auzornet	Cours d'eau	BE	2021	2021	2021	FT	substances dangereuses, substances prioritaires	
FRDR398	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR399	La Ganière	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR400a	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR400c	Le Luech	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
<b>Sous bassin versant : AG 14 04 - Chassezac</b>									
FRDL87	lac de villefort	Plans d'eau anthropique	BP	2015	2015	2015			stockage d'eau pour hydroélectricité
FRDL88	retenue de puylarent	Plans d'eau anthropique	BP	2015	2015	2015			stockage d'eau pour hydroélectricité
FRDR10329	ri vi è re de lichechaude	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR10344	ruisseau de cubières	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR10474	ruisseau le granzon	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR10506	ruisseau de bournet	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR10578	ruisseau de paillère	Cours d'eau	BE	2021	2015	2021	FT	morphologie	
FRDR10747	ruisseau de bourbouillet	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR10995	ruisseau de la pigeire	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR11192	ri vi è re de sure	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR11517	ruisseau de pomaret	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR11555	ri vi è re de chamier	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR11760	ri vi è re de thines	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR12040	ri vi è re de salindres	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			
FRDR12070	ruisseau de malaval	Cours d'eau	BE	2015	2015	2015			

Territoire Rive Droite du Rhône Aval

## Annexe 2 : Objectifs du SDAGE pour les eaux souterraines

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat quantitatif		Etat chimique		Objectif de bon état		Motif d'exemption	Paramètre(s) justifiant l'exemption ou faisant l'objet d'une adaptation (objectif moins strict)
		état	échéance	état	échéance				
FR_D0_504	Domaine limons et alluvions IVaires du Bas Rhône et Camargue	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_505	Domaine marneux de la Bresse	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_507	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à St Ambroix	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_509	Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_510	Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas ( y compris all. Du Libron)	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_511	Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_512	Formations variées bassin houiller stéphanois BV Rhône	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_513	Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Touloubre et Berre	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_514	Domaine marno-calcaires région de Toulon	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_516	Domaine triasique et liasique du Vignoble jurassien	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_517	Domaine sédimentaire du genevois (molasses et formations IVaires)	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_518	Formations tertiaires côtes du Rhône	BE	2015	BE	2021	BE	2021	FT	Pesticides
FR_D0_519	Marnes, calcaires crétacés + calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_520	Domaine marno-calcaire et gréseux de Provence est - BV Côtiers est	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_521	Domaine marno-calcaires Provence est - BV Durance	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_522	Domaine Lias et Trias Auxois BV Saône	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_601	Socle cévenol dans le BV de l'Hérault	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_602	Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_603	Formations de socle zone axiale de la Montagne Noire dans le BV de l'Aude	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_604	Formations de socle de la Montagne Noire dans le BV de l'Orb	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_607	Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_609	Socle Massif de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_610	Socle Massif du Mercantour	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_611	Socle Monts du lyonnais, beaujolais, maconnais et chalonais BV Saône	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_612	Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_613	Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_614	Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV de l'Aude	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_615	Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV de la Têt et de l'Agly	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_617	Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV du Tech, du Réart et de la côte Vermeille	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_618	Socle vosgien BV Saône-Doubs	BE	2015	BE	2015	BE	2015		
FR_D0_700	Formations volcaniques du plateau des Coirons	BE	2015	BE	2015	BE	2015		

### Annexe 3 : Liste des captages publics

Code du captage	Nom du captage	Commune d'implantation	Rapport géologique	D.U.P	Maître d'ouvrage
001081	TERNAY	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	05/11/1969 (21/06/1979)	02/09/1970	MAIRIE D'ANNONAY
000498	MONTCHAIX HAUTE	LALOUVESC	20/12/1983	06/11/1989	MAIRIE DE LALOUVESC
000499	MONTCHAIX BASSE	LALOUVESC	20/12/1983	06/11/1989	MAIRIE DE LALOUVESC
000544	BEGUE HAUTE	LE MONESTIER	19/11/1985		MAIRIE DE LE MONESTIER
000545	BEGUE BASSE	LE MONESTIER	21/08/1977		MAIRIE DE LE MONESTIER
000681	PIAUDS	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN	12/08/1997	09/04/1999	MAIRIE DE SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN
001114	CABUS	SAINT-JULIEN-VOCANCE	10/07/1956		MAIRIE DE SAINT-JULIEN-VOCANCE
001115	VERDIER	SAINT-JULIEN-VOCANCE	10/07/1956		MAIRIE DE SAINT-JULIEN-VOCANCE
001116	ROURIS	SAINT-JULIEN-VOCANCE	14/10/1984		MAIRIE DE SAINT-JULIEN-VOCANCE
001235	FONT DU LOUP	VOCANCE	19/10/1984		MAIRIE DE VOCANCE
001236	BLACHEBELLE	VOCANCE	12/04/1978		MAIRIE DE VOCANCE
002059	PUITS DE LIMONY	LIMONY	08/12/1988	04/08/2006	SIAEP DES CANTONS ANNONAY, SERRIERES
002524	PERRIER	LALOUVESC	30/10/1986	27/11/1992	MAIRIE DE LALOUVESC

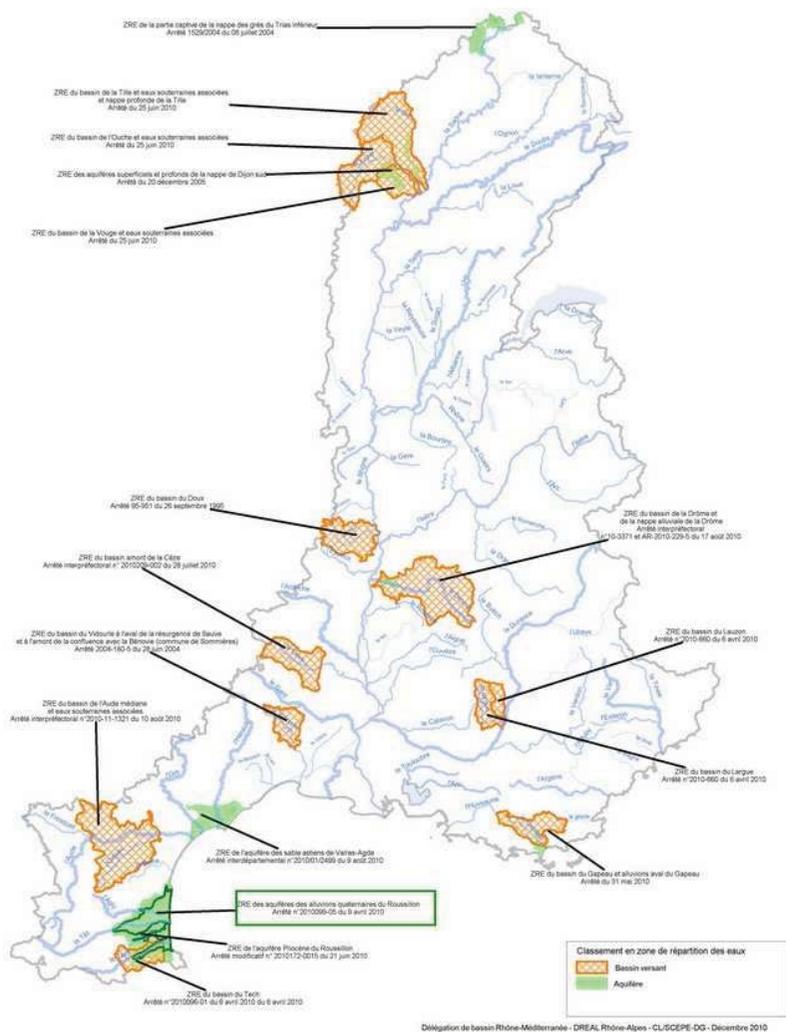
### Annexe 4 : Les communes adhérentes aux Syndicats Intercommunaux des Eaux

Nom du Syndicat	Communes adhérentes
SIE Annonay-Serrières	Andance, Bogy, Boulieu-les-Annonay, Brossainc, Champagne, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Davézieux, Félines, Limony, Peaugres, Peyraud, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Jacques-d'Atticieux, Saint-Marcel-les-Annonay, Savas, Serrières, Talencieux, Thorrenc, Vernosc-les-Annonay, Vinzieux
SIE Cance-Doux	Andance, Ardoix, Arlebosc, Arras, Boucieu-le-Roi, Bozas, Cheminas, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, Eclassan, Etables, Lempis, Ozon, Préaux, Quintenas, Roiffieux, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Barthélémy, Saint-Félicien, Saint-Jean Muzols, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Victor, Saint-Romain-d'Ay, Sarras, Satillieu, Sècheras, Vaudevant, Vion.

Source : SIE Annonay-Serrières et SIE Cance-Doux

## Les Zones de Répartitions des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse

Carte détaillée du classement en zone de répartition des eaux (ZRE) dans le bassin Rhône-Méditerranée



Source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Annexe 6 : Liste des agglomérations d'assainissement

Collectivités	Agglomération	Traitement	Milieu de rejet	Bassin versant	Classe agglomération	Éch. ERU	Conf. 2007
ANNONAY	Annonay	Oui	Cance	Cance	A> 15 000	2000	Oui
ARDOIX	Chef-lieu	Oui	Ay	Ay	200<A<2000	2005	Oui
	Coupier	Oui			A<200	2005	Sobj
BOGY	Bogy	Oui	Brad	Affl. Rhône	A<200	2005	Sobj
BOULIEU LES ANNONAY	Annonay	Annonay					
BROSSAINC	Brossainc	Oui	Ange	Affl. Rhône	A<200	2005	Sobj
CHARNAS	Charnas	Oui	Pré du Nay	Affl. Rhône	200<A<2000	2005	Oui
COLOMBIER LE CARDINAL	Chef-lieu	Non	Grilles	Affl. Rhône	A<200	2005	Sobj
	Est	Oui	L'Ecoutay	Affl. Rhône	A<200	2005	Sobj
DAVEZIEUX	Annonay	Annonay					
FÉLINES	Bas Larin	Oui	Moure	Affl. Rhône	2000<A<15000	2005	Non
	Fontachard	Oui	Fontachard	Affl. Rhône	A<200	2005	Sobj
LALOUVESC	Lalouvesc	Oui été Non hiver	La Valette	Ay	200<A<2000	2005	Non
LIMONY	Chef-lieu	Non (prétr.)	Affl. Rhône	Affl. Rhône	200<A<2000	2005	Non
	St Pierre de Boeuf	Oui	Affl. Rhône	Affl. Rhône	A<200	2005	Sobj
MONESTIER	Monestier	Oui	Cance	Cance	A<200	2005	Sobj
PEAUGRES	Chef-lieu	Oui	Crémieux	Affl. Rhône	200<A<2000	2005	Oui
	Grangeasse	Non	Larin	Affl. Rhône	200<A<2000	2005	Non
PRÉAUX	Préaux	Oui	Couranne	Ay	200<A<2000	2005	Oui
QUINTENAS	Chef-lieu	Oui	Gouaille	Cance	200<A<2000	2005	Oui
	Marthouret	Oui	Gouaille	Cance	A<200	2005	Sobj
	Brezeraud	Non		Cance	A<200	2005	Sobj
ROIFFIEUX	Chef lieu	Annonay					
Fély	Annonay	Annonay					
ST ALBAN D'AY	Chef-lieu	Oui	Embrun	Ay	200<A<2000	2005	Oui
	Le Mont	Oui	Talweg	Ay	A<200	2005	Sobj
	Chomotte	Oui	Lignon	Ay	A<200	2005	Sobj
	Les Chaux	Non		Ay	A<200	2005	Sobj
	Romanieux	Non		Ay	A<200	2005	Sobj
ST CLAIR	Annonay	Annonay					
ST CYR	St Cyr	Oui	Vernate	Affl. Rhône	200<A<2000	2005	Sobj
ST DÉSI RAT	Andance	Andance					
ST JACQUES D'ATTICIEUX	St Jacques d'Atticieux	Oui		Affl. Rhône	A<200	2005	Sobj
ST JEURE D'AY	St Jeure d'AY	Oui	Bedoin	Ay	200<A<2000	2005	Oui
ST JULIEN VOCANCE	St Julien Vocance	Non	Cance	Cance	200<A<2000	2005	Non
ST MARCEL LÈS ANNONAY	Chef-lieu	Annonay					
Ternay	Ternay	Oui		Cance	A<200	2005	Sobj
Sassolas	Sassolas	Non			A<200	2005	Sobj
ST ROMAIN D'AY	Quintenas	Quintenas					
ST SYMPHORIEN DE MAHUN	St Symphorien de Mahun	Oui	Plombs	Ay	A<200	2005	Sobj

Source : Porter à Connaissance de l'Etat

Annexe 7 : Situation de l'assainissement par commune

Nom_ Commune	Population_ Municipale	Population_ Saisonnière	Pourcentage_ Connexion	Nom_STEP	Capacité_ traitement	Dispositif_ traitement	Nom_Commune_STEP
COLOMBIER LE JEUNE	552	256	100	STATION D'EPURATION DE COLOMBIER LE JEUNE	350	Lagunage	COLOMBIER LE JEUNE
DAVEZIEUX	2809	196	100	STATION D'EPURATION DE ANNONAY - ACANTIA	65 500	Biologique avec nitrification	ANNONAY
ANNONAY	17156	1205	1	STATION D'EPURATION DE VANOSC VILLEVOCANCE	1500	Biologique Simple	VILLEVOCANCE
ST MARCEL LES ANNONAY	1309	184	95	STATION D'EPURATION DE ANNONAY - ACANTIA	65 500	Biologique avec nitrification	ANNONAY
SERRIERES	1145	100	100	STATION D'EPURATION DE SERRIERES	1600	Décantation primaire ou fosse toutes eaux	SERRIERES
VERNOSC LES ANNONAY	2199	84	9	STATION D'EPURATION DE VERNOSC LES ANNONAY - VERT	250	Filtres plantés	VERNOSC LES ANNONAY
LIMONY	776	108	30	STATION D'EPURATION DE LIMONY - LACOUR	450	Filtres plantés	LIMONY
PEAUGRES	1978	194	53	STATION D'EPURATION DE PEAUGRES	1000	Biologique avec nitrification	PEAUGRES
QUINTENAS	1389	148	89	STATION D'EPURATION DE QUINTENAS - VILLAGE	2400	Biologique avec nitrification	QUINTENAS
VANOSC	873	264	100	STATION D'EPURATION DE VANOSC VILLEVOCANCE	1500	Biologique Simple	VILLEVOCANCE
LALOUVESC	498	1351	100	STATION D'EPURATION DE LALOUVESC	2000	Biologique Simple	LALOUVESC
LIMONY	776	108	70	STATION D'EPURATION DE LIMONY - CHEF LIEU	600	Décantation primaire ou fosse toutes eaux	LIMONY
ROIFFIEUX	2703	120	100	STATION D'EPURATION DE ANNONAY - ACANTIA	65 500	Biologique avec nitrification	ANNONAY
ST JEURE D AY	444	48	100	STATION D'EPURATION DE ST JEURE D'AY	300	Lagunage	ST JEURE D AY
ST JULIEN	259	296	100	STATION D'EPURATION DE ST	250	Filtres plantés	ST JULIEN

VOCANCE				JULIEN VOCANCE			VOCANCE
TALENCIEUX	922	64	50	STATION D'EPURATION DE TALENCIEUX - BALAIS	500	Filtres plantés	TALENCIEUX
BOGY	336	36	100	STATION D'EPURATION DE BOGY	300	Filtres plantés	BOGY
TALENCIEUX	922	64	50	STATION D'EPURATION DE TALENCIEUX	500	Filtres plantés	TALENCIEUX
PREAUX	585	232	100	STATION D'EPURATION DE PREAUX	250	Biologique Simple	PREAUX
VOCANCE	620	96	100	STATION D'EPURATION DE VANOSC VILLEVOCANCE	1500	Biologique Simple	VILLEVOCANCE
ST CLAIR	1022	16	100	STATION D'EPURATION DE ANNONAY - ACANTIA	65 500	Biologique avec nitrification	ANNONAY
ANNONAY	17156	1205	99	STATION D'EPURATION DE ANNONAY - ACANTIA	65 500	Biologique avec nitrification	ANNONAY
ST CYR	1262	28	100	STATION D'EPURATION DE ST CYR	1500	Lagunage	ST CYR
ARDOIX	1017	192	90	STATION D'EPURATION DE ARDOIX	700	Filtres plantés	ARDOIX
PEAUGRES	1978	194	47	STATION D'EPURATION DE PEAUGRES - BOISSONAT	1000	Filtres plantés	PEAUGRES
FELINES	1462	321	95	STATION D'EPURATION DE FELINES - BOURG	3000	Biologique avec nitrification	FELINES
VILLEVOCANCE	1195	92	100	STATION D'EPURATION DE VANOSC VILLEVOCANCE	1500	Biologique Simple	VILLEVOCANCE
ST ROMAIN D AY	973	124	50	STATION D'EPURATION DE QUINTENAS - VILLAGE	2400	Biologique avec nitrification	QUINTENAS
SATILLIEU	1611	645	100	STATION D'EPURATION DE SATILLIEU	2000	Biologique avec nitrification	SATILLIEU
BOULIEU LES ANNONAY	2070	100	100	STATION D'EPURATION DE ANNONAY - ACANTIA	65 500	Biologique avec nitrification	ANNONAY
SAVAS	802	60	82	STATION D'EPURATION DE ANNONAY - ACANTIA	65 500	Biologique avec nitrification	ANNONAY
VERNOSC LES ANNONAY	2199	84	91	STATION D'EPURATION DE VERNOSC LES ANNONAY	2500	Biologique avec nitrification	VERNOSC LES ANNONAY
ST ALBAN D AY	1305	352	68	STATION D'EPURATION DE ST ALBAN D'AY - RAVOULET	600	Biologique Simple	ST ALBAN D AY

Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, 2009

## Annexe 8 : Performance des stations d'épuration

NOM STATION	CAPACITE STATION (en EH)	FLUX EN ENTREE DE STATION - DBO5	FLUX EN ENTREE DE STATION - DCO	FLUX EN ENTREE DE STATION - MES
STATION D'EPURATION DE ANDANCE	4000	114,645	283,063	146,835
STATION D'EPURATION DE ANNONAY - ACANTIA	65500	1595,201	4274,78	1522,425
STATION D'EPURATION DE FELINES - BOURG	3000	232,14	548,883	174,699
STATION D'EPURATION DE LIMONY - LACOUR	450	0,754	2,32	0,696
STATION D'EPURATION DE PEAUGRES	1000	34,483	204,522	52,823
STATION D'EPURATION DE QUINTENAS - VILLAGE	2400	52,83	145,377	77,061
STATION D'EPURATION DE ST ALBAN D'AY - RAVOULET	600	17,895	53,191	15,944
STATION D'EPURATION DE ST CYR	1500	58,05	143,572	48,409
STATION D'EPURATION DE SATILLIEU	2000	61,65	169,263	61,32
STATION D'EPURATION DE SERRIERES	1600	9,51	25,102	9,837
STATION D'EPURATION DE VERNOSC-LES-ANNONAY	2500	67,851	168,911	87,662

Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, 2009.

Annexe 9 : Etat des stations d'épuration

Nom STEP	COMMUNE	Lieu implantation STEP	TYPE	Date de mise en service	Age des STEP	EXPLOITANT Régie Nom fermier Prest. Public	CAPACITE E.H. nominale	Fonctionnement 2010
Station D'épuration De Ardoix	<b>ARDOIX</b>	Ardoix	Filtres plantés de roseaux	01/06/2001	10	Régie	700	MOYEN
Station D'épuration De Ardoix - Coupier	<b>ARDOIX</b>	Ardoix - Coupier	Filtre à sable	01/06/2004	7	Régie	60	MOYEN
Station D'épuration De Bogy	<b>BOGY</b>	Bogy	Filtres plantés de roseaux	01/04/2006	5	Régie	300	BON
Station D'épuration De Brossainc	<b>BROSSAINC</b>	Brossainc	Filtres plantés de roseaux	01/07/2004	6	Régie	200	BON
Station D'épuration De Charnas	<b>CHARNAS</b>	Charnas	Lit bactérien	01/01/2001	10	Régie	650	BON
Station D'épuration De Colombier Le Cardinal	<b>COLOMBIER LE CARDINAL</b>	Colombier le Cardinal	Disques biologiques	01/11/2004	6	Régie	200	MAUVAIS
Station D'épuration De Colombier Le Cardinal - Bourg	<b>COLOMBIER LE CARDINAL</b>	Colombier le Cardinal Bourg	Disques biologiques	01/07/2008	2	Régie	400	BON
Station D'épuration De Felines - Bourg	<b>FELINES</b>	Félines Bourg	Boues Activées	01/11/1995	15	TERNOIS	3 500	
Station D'épuration De Felines - Fontachard	<b>FELINES</b>	Félines Fontachard	Décanteur digesteur	01/04/1996	15	TERNOIS	150	

Station D'epuration DE Felines - Prost	<b>FELINES</b>	Félines Prost	Filtres plantés de roseaux	01/04/2011	0	A préciser	200	
Station D'epuration De Lalouvesc	<b>LALOUVESC</b>	Lalouvesc	Boues Activées	01/06/1976	35	SAUR Annonay	2 000	MOYEN
Station D'epuration De Limony - Chef Lieu	<b>LIMONY</b>	Limony Chef Lieu	Décanteur digesteur	01/11/1986	24	Régie	600	MAUVAIS
Station D'epuration De Limony - Lacour	<b>LIMONY</b>	Limony Lacour	Filtres plantés de roseaux	01/03/2003	8	Régie	450	BON
Station D'epuration De Peaugres	<b>PEAUGRES</b>	Peaugres	Lit bactérien	01/01/1990	21	SAUR Annonay	1 000	MOYEN
Station D'epuration De Peaugres - Boissonat	<b>PEAUGRES</b>	Peaugres Boissonat	Filtres plantés de roseaux	01/01/2009	2	SAUR Annonay	1 000	BON
Station D'epuration De Preaux	<b>PREAUX</b>	Préaux	Lit bactérien	01/03/1992	19	Régie	250	BON
Station D'epuration De Quintenas - Village	<b>QUINTENAS</b>	Quintenas Village	Boues Activées	01/01/1999	12	SAUR Annonay	2 400	BON
Station D'epuration De Quintenas - Marthouret	<b>QUINTENAS</b>	Quintenas Marthouret	Filtre à sable	01/01/2007	4	Régie	200	BON
Station D'epuration De Quintenas - Brezinaud	<b>QUINTENAS</b>	Quintenas Brezinaud	Filtre à sable	01/01/2009	2	Régie	100	BON
Station D'epuration De St Alban D'ay - Le Mont	<b>SAINT ALBAN D'AY</b>	St Alban d'Ay Le Mont	Lagune	01/01/1991	20	Régie	80	MAUVAIS
Station D'epuration De St Alban D'ay - Ravoulet	<b>SAINT ALBAN D'AY</b>	St Alban d'Ay Le Ravoulet	Lit bactérien	01/06/1999	12	SAUR Annonay	600	BON
Station D'epuration De St Alban D'ay - Chomotte	<b>SAINT ALBAN D'AY</b>	St Alban d'Ay Chomotte	Lagune	01/04/2001	10	Régie	80	MOYEN
Station D'epuration De St Alban D'ay - Les Chauz	<b>SAINT ALBAN D'AY</b>	St Alban d'Ay Les Chauz	Filtres plantés de roseaux				130	BON
	<b>SAINT DESIRAT</b>	Andance						

Station D'epuration De St Jacques D'atticieux	<b>SAINT JACQUES D'ATTICIEUX</b>	St Jacques d'Atticieux	Filtres plantés de roseaux	01/02/2004	7	Régie	190	BON
Station D'epuration De St Jeure D'ay	<b>SAINT JEURE D'AY</b>	Saint Jeure d'Ay	Lagune	01/01/2001	10	Régie	300	MOYEN
	<b>SAINT PIERRE SUR DOUX</b>							
	<b>SAINT ROMAIN D'AY</b>	Quintenas - Village						
Station D'epuration De St Symphorien De Mahun	<b>SAINT SYMPHORIEN DE MAHUN</b>	Saint Symphorien de Mahun	Filtre à sable	01/01/2002	9	Régie	200	BON
Station D'epuration De Satillieu	<b>SATILLIEU</b>	Satillieu	Boues Activées	01/10/1998	12	SAUR Annonay	2 000	BON
Station D'epuration De Serrieres	<b>SERRIERES</b>	Serrières	Décanteur digesteur	01/01/1989	22	SAUR Annonay	1 600	MOYEN
Station D'epuration De Vinzieux	<b>VINZIEUX</b>	Vinzieux	Lagune	01/12/2000	10	Régie	400	BON

Source : SATESE Drôme Ardèche

Annexe 10 : Classement des infrastructures sonores

Nom de la commune	Voie Concernée	Classement	Numéro de l'Arrêté	Date de l'arrêté
Annonay	RD 121		99 / 887	28 juin 1999
Annonay	RD 206		99 / 887	28 juin 1999
Annonay	RD 206A		99 / 887	28 juin 1999
Annonay	RD 370		99 / 887	28 juin 1999
Annonay	RD 371		99 / 887	28 juin 1999
Annonay	RD 519		99 / 887	28 juin 1999
Annonay	RD 578		99 / 887	28 juin 1999
Annonay	Voies Communales		99 / 1673	15 novembre 1999
Boulieu-les-Annonay	RN 82	Cat. 3	99 / 810	11 juin 1999
Davézieux	RD 82	Cat. 3	99 / 887	28 juin 1999
Davézieux	RD 121	Cat. 3	99 / 887	28 juin 1999
Davézieux	RN 82	Cat. 3	99 / 810	11 juin 1999
Félines	RN 82	Cat. 3	99 / 810	11 juin 1999
Peaugres	RN 82	Cat. 4	99 / 810	11 juin 1999
Saint Clair	RN 82	Cat. 3	99 / 810	11 juin 1999
Saint Cyr	RD 82	Cat. 3	99 / 887	28 juin 1999
Saint Désirat	RD 82	Cat. 3	99 / 887	28 juin 1999

Saint-Marcel-les-Annonay	RN 82	Cat.4	99 / 810	11 juin 1999
Serrières	RN 82	Cat. 3	99 / 810	11 juin 1999

Source : DDT Ardèche

Annexe 11 : Détail des entrées au centre de tri par EPCI

### Détail des entrées au Centre de Tri par EPCI

EPCI	Population simple compte 2010 CPD - Barème D d'Eco- Emballages	Corps Plats				Corps Creux				Papiers-cartons issus des déchetteries	
		Tonnage	Ratio en kg/hab/an (1)	% de refus	% d'évolution par rapport à 2009 (2)	Tonnage	Ratio en kg/hab/an (1)	% de refus	% d'évolution par rapport à 2009 (2)	Tonnage	% d'évolution par rapport à 2009 (3)
CC du Val de Drôme	29 789	908,8	30,5	3,8	0,3	227,3	7,6	24,0	1,8	438,6	-9,6
GIR	3 119	90,2	28,9	4,0	-	23,6	7,6	24,7	-	183,2	-
CC du Pays de Romans	49 533	1 687,9	34,1	5,4	-4,3	388,4	7,8	32,7	-1,3	506,5	1,7
CC des Confluences Drôme Ardèche	7 984	305,8	38,3	5,8	-	71,8	9,0	24,3	-	72,1	12,3
SIRCTOM	62 069	1 616,7	26,0	3,7	-0,2	419,5	6,8	25,5	1,8	1 080,2	3,7
SITROM du Royans	7 384	212,3	28,7	3,8	21,4	54,2	7,3	23,7	12,2	116,3	-6,5
CC Canton de Bourg de Péage	29 238	904,6	30,9	3,7	-1,1	219,6	7,5	24,3	1,3	415,0	5,0
CC de l'Herbasse	8 099	262,8	32,4	3,8	1,7	67,3	8,3	23,8	9,5	61,5	10,6
CC du Tournonats	20 174	574,2	28,5	3,9	0,3	128,2	6,4	24,0	1,8	229,5	4,1
CC du Bassin d'Annonay	35 385	901,3	25,5	4,0	-2,1	212,6	6,0	22,4	1,2	352,4	-
CC du Pays de Saint-Félicien	3 874	96,9	25,0	3,8	2,5	25,0	6,4	23,7	0,0	0,0	-
CC du Val d'Ay	7 906	211,5	26,7	3,7	4,9	62,0	7,8	22,7	5,1	62,6	35,9
VALENCE Agglo	138 900	5 981,9	43,1	6,4	-	1 112,1	8,0	39,8	-	72,2	-
CC du Vercors	1 990	60,1	30,2	3,9	6,8	20,5	10,3	26,6	5,0	17,5	-11,8
CC du Dtois	10 914	213,2	19,5	4,0	-1,2	53,0	4,9	24,0	15,0	308,2	7,5
SITVOM Rhône-Eyrieux	19 217	549,9	28,6	4,1	4,8	126,9	6,6	24,6	3,4	285,5	21,4
CC Barrès-Coiron	10 052	243,8	24,3	4,3	0,2	74,0	7,4	26,7	4,2	65,5	-20,9
CC Privas Rhône et Vallées	20 732	621,5	30,0	3,9	6,2	151,2	7,3	25,1	3,4	270,1	28,3
CC du Pays de Saillans	2 078	66,6	32,1	3,8	5,2	21,6	10,4	22,5	5,9	45,2	68,2
SICTOMSED	12 978	254,4	19,6	5,8	0,8	79,6	6,1	23,9	11,5	6,6	-95,2
CC du Crestois	4 001	119,7	29,9	3,8	1,8	41,0	10,3	24,3	15,3	54,3	44,7
SMIEOM du Plateau	5 914	144,5	24,4	4,1	2,5	34,0	5,7	24,7	-0,1	0,0	-
<b>Total SYTRAD</b>	<b>491 330</b>	<b>16 028,3</b>	<b>32,6</b>	<b>5,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>3 613,5</b>	<b>7,4</b>	<b>30,0</b>	<b>2,9</b>	<b>4 643,0</b>	<b>13,4</b>

(1) Ratio calculé avec la population sous contrat Eco-Emballages au 1<sup>er</sup> janvier 2010.  
 (2) Calcul effectué avec les ratios.  
 (3) Calcul effectué avec les tonnages.

Source : Rapport d'activité du SYTRAD, 2010.

Annexe 12 : Détail de la valorisation du verre par EPCI

## Détail de la valorisation du verre par EPCI

EPCI	Population simple compte 2010 CPD - Barème D d'Eco- Emballages	2009		2010		% d'évolution (2)
		Tonnage	Ratio en kg/hab/an (1)	Tonnage	Ratio en kg/hab/an	
CC du Val de Drôme	29 789	1 098,4	36,9	973,1	32,7	-11,4
GIR	3 119	-	-	102,7	32,9	-
CC du Pays de Romans	49 533	1 328,6	26,8	1 325,6	26,8	-0,2
CC des Confluences Drôme Ardèche	7 984	-	-	203,3	25,5	-
SIRCTOM	62 069	1 942,5	31,3	1 952,2	31,5	0,5
SITROM du Royans	7 384	212,5	28,8	220,1	29,8	3,6
CC Canton de Bourg de Péage	29 238	876,1	30,0	876,0	30,0	0,0
CC de l'Herbasse	8 099	271,7	33,5	278,3	34,4	2,5
CC du Tournonais	20 174	575,1	28,5	573,4	28,4	-0,3
CC du Bassin d'Annonay	35 385	1 002,9	28,3	969,1	27,4	-3,4
CC du Pays de Saint-Félicien	3 874	131,4	33,9	134,8	34,8	2,6
CC du Val d'Ay	7 906	303,5	38,4	290,8	36,8	-4,2
VALENCE Agglo	138 900	-	-	3 217,7	23,2	-
CC du Vercors	1 990	105,5	53,0	112,2	56,4	6,4
CC du Diois	10 914	553,4	50,7	577,5	52,9	4,4
SITVOM Rhône-Eyrieux	19 217	560,3	29,2	533,0	27,7	-4,9
CC Barrès-Coiron	10 052	241,4	24,0	263,9	26,3	9,3
CC Privas Rhône et Vallées	20 732	574,5	27,7	573,9	27,7	-0,1
CC du Pays de Saillans	2 078	114,2	55,0	135,8	65,3	18,9
SICTOMSED	12 978	446,1	34,4	441,1	34,0	-1,1
CC du Crestois	4 001	174,3	43,6	172,2	43,0	-1,3
SMIEOM du Plateau	5 914	169,4	28,6	153,8	26,0	-9,2
<b>Total SYTRAD</b>	<b>491 330</b>	<b>14 197,6</b>	<b>28,9</b>	<b>14 080,5</b>	<b>28,7</b>	<b>-0,8</b>

(1) Ratio calculé avec la population sous contrat Eco-Emballages au 1<sup>er</sup> janvier 2010.  
(2) Calcul effectué avec les ratios.

Source : Rapport d'activité du SYTRAD, 2010.

Annexe 13 : Taux de recyclage des ordures ménagères sur le territoire du SYTRAD

# Taux de recyclage des ordures ménagères sur le territoire du SYTRAD

EPCI	Population 2010 (1) CPD Eco-Emb. Barème D	Verre		Corps plats (2)		Corps creux		Collectes Sélectives		Refus de tri (corps plats et corps creux)		Ordures Ménagères Résiduelles		Gisement (3)		Taux de recyclage en % (4)
		Tonnes nettes	Kg/hab/an	Tonnes nettes	Kg/hab/an	Tonnes nettes	Kg/hab/an	Tonnes nettes	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	
CC du Pays de Saillans	2 078	135,76	65,33	64,11	30,85	16,75	8,06	216,62	104,25	7,38	3,55	594,64	286,16	818,64	393,96	26,46
CC des Confluences Drôme Ardèche	7 984	203,32	25,47	288,07	36,08	54,35	6,81	545,73	68,35	35,16	4,40	1 618,95	202,77	2 199,84	275,53	24,81
GIR	3 119	102,65	32,91	86,59	27,76	17,77	5,70	207,01	66,37	9,39	3,01	627,82	201,29	844,22	270,67	24,52
CC du Val d'Ay	7 906	290,78	36,78	203,61	25,75	47,97	6,07	542,36	68,60	21,93	2,77	1 683,86	212,99	2 248,15	284,36	24,12
CC du Crestois	4 001	172,16	43,03	115,19	28,79	31,07	7,76	318,41	79,58	14,45	3,61	1 006,50	251,56	1 339,36	334,76	23,77
CC Barrès-Corion	10 052	263,94	26,26	233,40	23,22	54,24	5,40	551,57	54,87	30,19	3,00	1 995,98	198,57	2 577,74	256,44	21,40
CC de l'Herbasse	8 099	278,34	34,37	252,77	31,21	51,30	6,33	582,41	71,91	26,03	3,21	2 164,62	267,27	2 773,06	342,40	21,00
CC du Val de Drôme	29 789	973,06	32,67	874,07	29,34	172,67	5,80	2 019,80	67,80	89,28	3,00	7 541,54	253,17	9 650,62	323,97	20,93
CC du Vercors	1 990	112,20	56,38	57,74	29,01	15,05	7,56	184,99	92,96	7,80	3,92	696,06	349,78	888,84	446,65	20,81
CC du Pays de Saint-Félicien	3 874	134,84	34,81	93,23	24,07	19,06	4,92	247,13	63,79	9,57	2,47	944,86	243,90	1 201,56	310,16	20,57
SIRCTOM	62 069	1 952,17	31,45	1 557,17	25,09	312,62	5,04	3 821,96	61,58	166,46	2,68	14 667,39	236,31	18 655,81	300,57	20,49
VALENCE Agglo	138 900	3 217,70	23,17	5 600,37	40,32	669,89	4,82	9 487,96	68,31	823,70	5,93	37 114,42	267,20	47 426,08	341,44	20,01
CC Canton de Bourg de Péage	29 238	876,00	29,96	871,02	29,79	166,20	5,68	1 913,23	65,44	86,97	2,97	7 685,38	262,86	9 685,58	331,27	19,75
CC du Tournonais	20 174	573,38	28,42	551,73	27,35	97,49	4,83	1 222,60	60,60	53,24	2,64	5 069,16	251,27	6 345,00	314,51	19,27
CC du Pays de Romans	49 533	1 325,62	26,76	1 597,09	32,24	261,29	5,27	3 183,99	64,28	217,91	4,40	13 152,17	265,52	16 554,07	334,20	19,23
CC du Diois	10 914	577,54	52,92	204,69	18,75	40,26	3,69	822,48	75,36	21,18	1,94	3 435,34	314,76	4 279,00	392,07	19,22
SIT'OM Rhône-Eyrieux	19 217	533,02	27,74	527,12	27,43	95,66	4,98	1 155,80	60,14	53,98	2,81	4 823,76	251,02	6 033,54	313,97	19,16
SMIEOM du Plateau	5 914	153,76	26,00	138,54	23,42	25,61	4,33	317,90	53,75	14,36	2,43	1 363,37	230,53	1 695,63	286,71	18,75
SITROM du Royans	7 384	220,11	29,81	204,27	27,66	41,37	5,60	465,76	63,08	20,87	2,83	2 022,62	273,92	2 509,25	339,82	18,56
CC Privas Rhône et Vallées	20 732	573,94	27,68	597,10	28,80	113,23	5,46	1 284,27	61,95	62,36	3,01	5 589,41	269,60	6 936,03	334,56	18,52
CC du Bassin d'Annonay	35 385	969,06	27,39	864,89	24,44	164,92	4,66	1 998,88	56,49	84,12	2,38	9 707,46	274,34	11 790,46	333,21	16,95
SICTOMSED	12 978	441,14	33,99	239,63	18,46	60,56	4,67	741,33	57,12	33,83	2,61	3 777,94	291,10	4 553,10	350,83	16,28
<b>TOTAL SYTRAD</b>	<b>491 330</b>	<b>14 080,49</b>	<b>28,66</b>	<b>15 222,39</b>	<b>30,98</b>	<b>2 529,31</b>	<b>5,15</b>	<b>31 832,19</b>	<b>64,79</b>	<b>1 890,13</b>	<b>3,85</b>	<b>127 283,25</b>	<b>259,06</b>	<b>161 005,57</b>	<b>327,69</b>	<b>19,77</b>

(1) : Population stricto sensu au 1<sup>er</sup> janvier 2010.  
 (2) : Les Bennes de paciers - cartons de propreté des déchets verts - objets brisés au centre de tri ne sont pas incluses aux chiffres Corps Plats.  
 (3) : Gisement = Tonnes nettes des Collectes Sélectives + Refus de Tri + Ordures Ménagères Résiduelles  
 (4) : Taux de recyclage = Tonnes nettes des Collectes Sélectives / Gisement

Source : Rapport d'activité du SYTRAD, 2010